Année 1950. — N° 5. Le Numéro : 5 francs. Vendredi 20 Janvier 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 300 fr. : ÉTRANGER : 850 fr.
(Compte chèque postal: 9063 13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 5e SÉANCE

Séance du Jeudi 19 Janvier 1950.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Maintien provisoire en fonctions des commissions.
3. — Proposition de modification à la composition d'une commission.
4. — Retrait d'une proposition de résolution.
5. — Vietnam, Laos et Cambodge; actes définissant leurs rapports avec la France. — Discussion d'urgence d'une demande d'avis.
6. — Modification à la composition d'une commission.
7. — Dépôt d'un rapport.
8. — Vietnam, Laos et Cambodge; actes définissant leurs rapports avec la France. — Suite de la discussion d'urgence d'une demande d'avis; adoption d'un avis.
9. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. FOURCADE

(La séance est ouverte à quinze heures.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du mardi 17 janvier a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

MAINTIEN PROVISOIRE EN FONCTIONS DES COMMISSIONS

M. le président. Mes chers collègues, dans sa séance du 30 décembre 1949, l'Assemblée a décidé que les commissions nommées au début de l'année 1949 resteront en fonctions jusqu'au moment où les nouvelles commissions auront constitué leurs bureaux.

Le bureau a décidé, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, d'attendre l'arrivée des nouveaux conseillers qui ne saurait tarder, pour procéder au renouvellement des commissions.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

— 3 —

PROPOSITION DE MODIFICATION A LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION

M. le président. J'ai été saisi d'une proposition de modification à la composition d'une commission.

Le groupe union métropole outre-mer (indépendants) propose M. Boluix-Basset pour remplacer M. Fourcade à la commission d'instruction.

Conformément à l'article 24 du règlement, il va être procédé à l'affichage de cette candidature.

La désignation n'interviendra qu'après l'expiration d'un délai minimum d'une heure.

— 4 —

RETRAIT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Jousselin une lettre dans laquelle il déclare retirer la proposition de résolution n° 317 (année 1949), tendant à inviter l'Assemblée nationale à transmettre à l'Assemblée de l'Union française le projet de loi relatif à l'accession de certains citoyens français à statut civil particulier au statut civil de droit commun, proposition de résolution qu'il avait déposé à la séance du 15 décembre 1949.

Acte est donné de ce retrait.

— 5 —

VIETNAM, LAOS ET CAMBODGE. — ACTES DEFINISSANT LEURS RAPPORTS AVEC LA FRANCE

Discussion d'urgence d'une demande d'avis.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion d'urgence de la demande d'avis transmise par M. le président du conseil des ministres sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer tendant à approuver les actes définissant les rapports des Etats associés du Vietnam, du Cambodge et du Laos avec la France.

La conférence chargée de l'organisation de cette discussion, en application de l'article 45 du règlement et conformément à la décision prise par l'Assemblée dans sa séance de mardi dernier, a décidé d'accorder à chacun des groupes les temps de parole suivants:

Groupe communiste et apparentés: cinquante minutes.
Groupe R. D. A. et apparentés: vingt minutes.
Groupe S. F. I. O. et apparentés: une heure.
Groupe M. R. P. et apparentés: cinquante minutes.
Groupe du rassemblement républicain et groupes apparentés: cinquante minutes.
Groupe union métropole outre-mer (indépendants): quarante minutes.
Groupe des indépendants d'outre-mer: trente-cinq minutes.
Groupe des non inscrits: trente minutes.

La conférence a décidé, d'autre part, d'accorder à Mme et MM. les représentants des Etats associés un temps de parole sans limitation de durée.

Avant d'ouvrir la discussion générale, je dois faire connaître à l'Assemblée que j'ai reçu des décrets nommant en qualité de commissaires du Gouvernement:

Pour assister M. le ministre des affaires étrangères:
M. Baeyens, directeur d'Asie-Océanie;
M. Georges Picot, administrateur civil.

Pour assister M. le ministre de la France d'outre-mer:
M. Robert Delavignette, gouverneur général des colonies;
M. Marcel Boyer, inspecteur des colonies;
M. Albert Bros, sous-préfet;
M. Charles-Henri Bonfils, administrateur des services civils de l'Indochine;
M. Pierre Gorce, administrateur des colonies;
M. Charles Valeani, administrateur des colonies;
M. Varet, administrateur des services civils de l'Indochine.

Acte est donné de cette communication.

M. Lautissier. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Lautissier, pour un rappel au règlement.

M. Lautissier. Mesdames et messieurs, M. le président vient de nous indiquer que, conformément à l'article 45 de notre règlement, le débat d'aujourd'hui est organisé. Je rappelle le passage de cet article qui stipule que « la conférence des présidents, si possible, avec l'accord des orateurs inscrits, fixe l'ordre et la durée des interventions annoncées. »

Je tiens à indiquer, en ma qualité d'orateur inscrit, que je n'ai nullement donné mon accord sur le temps de parole indiqué. Par ailleurs, j'estime que le temps accordé au groupe communiste, c'est-à-dire une heure dix minutes, n'est nullement suffisant, étant entendu que le groupe communiste représente l'opposition et que certainement lui seul, dans ce débat, se prononcera contre ces accords.

D'autre part, à mon avis, et de l'avis du groupe communiste, ce débat n'est pas un débat organisé, mais tout simplement étouffé. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Mon cher collègue, je vous répondrai d'un mot. La conférence à laquelle j'ai fait allusion s'est réunie mardi soir. Vous y assistiez. Le débat a été organisé conformément à l'article 45 du règlement. Il ne s'agit pas de savoir si vous vous êtes trouvé dans la majorité ou dans la minorité de cette conférence. Elle a été appelée à voter et le débat a été, à la majorité, organisé dans le sens que j'ai eu l'honneur d'indiquer il y a un instant à l'Assemblée.

La parole est à Mme Lefaucheux, rapporteur.

Mme Lefaucheux, *rapporteur de la commission commune des relations extérieures et de politique générale.* Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le projet de loi que le Gouvernement soumet aujourd'hui à l'examen de notre Assemblée concerne l'approbation des accords négociés par les gouvernements de la République française, du Vietnam, du Laos et du Cambodge.

Ces accords, ainsi qu'il est prévu par l'article 61 de la Constitution, définissent la situation, dans l'Union française, des états associés d'Indochine.

Le projet de loi comporte un article unique, mais divisé en trois parties distinctes — une pour chacun des états associés.

La première partie mentionne les actes essentiels conclus avec le Vietnam, c'est-à-dire la déclaration commune du 5 juin 1948, signée en baie d'Along et l'échange de lettres datées du 8 mars 1949.

La déclaration de la baie d'Along est brève. Elle établit tout d'abord deux principes: celui de l'indépendance du Viet-Nam, « sans autres limites que celles que lui impose son appartenance à l'Union française », et celui de la possibilité, pour le Vietnam, de réaliser son unité.

La déclaration souligne ensuite l'engagement pris par le Vietnam de respecter les droits nationaux français et d'assurer constitutionnellement le respect des principes démocratiques.

Elle prévoit, enfin, divers arrangements particuliers que devront prendre conjointement les gouvernements français et vietnamien.

Le second document auquel se réfère, pour le Vietnam, le projet de loi qui nous est proposé, est la suite logique de la déclaration commune. Les lettres du 8 mars 1949 affirment à nouveau les principes posés en juin précédent, et établissent les modalités de leur application avec de très importantes précisions.

Sans vouloir donner ici une analyse détaillée de ces accords — ce qui prendrait inutilement le temps de l'Assemblée, puisque chacun de nous, mes chers collègues, a eu le loisir d'examiner les documents qui nous ont été transmis — je crois devoir les résumer rapidement.

La lettre du Président de la République, président de l'Union française, à Sa Majesté Bao Daï comprend, outre le préambule, sept chapitres distincts.

Le premier s'intitule « Unité du Vietnam » et réitère la promesse de la France de n'opposer aucun obstacle à l'entrée de la Cochinchine dans le sein du Vietnam, après libre consultation des populations intéressées ou de leurs représentants.

Cette question préjudicielle, dont la solution commandait la suite donnée à l'ensemble des accords, a été réglée en juin 1949, par le vote du Parlement français, après consultation de l'assemblée représentative provisoire de Cochinchine et l'avis de notre propre Assemblée.

Le premier chapitre du document du 8 mars mentionne d'autre part la nécessité de statuts particuliers destinés aux populations non vietnamiennes résidant en territoire du Vietnam. Ces statuts seront déterminés en accord avec le Gouvernement de la République française « qui a, sur ce point, des obligations particulières vis-à-vis de ces populations. »

Le titre II de la lettre du Président de la République étudie le problème de la représentation diplomatique. Il prévoit la possibilité, pour le gouvernement du Vietnam de désigner, en accord avec le Gouvernement de la République française, des chefs de missions diplomatiques auprès de pays étrangers déterminés. En d'autres Etats où, les intérêts vietnamiens seront représentés par les missions diplomatiques françaises, ces organismes pourront comprendre des représentants vietnamiens.

Les mesures d'indispensable coordination entre la politique extérieure de la République française et celle de l'Etat vietnamien seront établies avec netteté.

Par ailleurs, le Gouvernement de la République s'engage à présenter et à soutenir la candidature du Vietnam auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les questions militaires font l'objet du chapitre suivant. Le Vietnam possédera son armée nationale dont la composition interne sera « aussi proche que possible de celle de l'armée de l'Union française ». Quant à cette dernière, elle aura sur le territoire du Vietnam des bases et des garnisons et comprendra des éléments vietnamiens « selon », disent les accords, « le principe de coopération totale au sein de l'Union française ».

Un comité militaire permanent sera composé d'officiers d'état-major des deux armées. Le chapitre IV de la lettre du 8 mars concerne la souveraineté interne et établit que les attributions et prérogatives qui découlent de cette souveraineté seront exercées par le gouvernement du Vietnam « dans leur plénitude ».

Les questions judiciaires sont traitées dans le point V. Ce chapitre prévoit les cas dans lesquels sera observée la loi française, en particulier toutes les fois que sera en cause un Français.

Les clauses relatives aux questions culturelles spécifient que la France peut ouvrir librement au Vietnam des établissements

d'enseignement public et privé, sous la seule réserve de l'observation des lois et règlements territoriaux en cette matière. Ces lois et règlements ne devront faire aucune discrimination entre Français et Vietnamiens. Une place privilégiée sera réservée à la langue française dans les établissements vietnamiens. Un système d'équivalence sera établi entre diplômes vietnamiens et français.

Enfin, la crétation d'une université commune est prévue, ainsi que les garanties de bon fonctionnement des établissements culturels français comme l'Ecole française d'Extrême-Orient et les instituts Pasteur.

Le dernier chapitre de la lettre du 8 mars a trait aux questions économiques et financières. Il déclare que les ressortissants vietnamiens en France et dans les autres parties de l'Union française, d'une part, les ressortissants français et de l'Union française au Vietnam, d'autre part, jouiront de la même liberté d'établissement que les nationaux, dans le cadre des lois et règlements territoriaux.

Le gouvernement du Vietnam administrera souverainement ses finances. Le Vietnam constituera, avec les autres Etats associés, une union monétaire dans laquelle seule aura cours la piastre de l'institut d'émission d'Indochine. Cette monnaie fera partie de la zone franc.

Les trois Etats d'Indochine ayant des intérêts communs dans le domaine économique et financier, entre eux et avec l'Union française, une conférence réunira, en février prochain, les représentants du gouvernement de la République et des Etats associés. Cette conférence étudiera la mise en place d'organismes mixtes qui assureront l'étude, l'harmonisation et la mise en œuvre des divers intérêts en présence.

Voici, mesdames et messieurs, les dispositions essentielles des accords, incontestablement conformes aux principes de notre Constitution de l'Union française.

Selon les usages diplomatiques, Sa Majesté Bao Daï, dans sa réponse datée, elle aussi, du 8 mars, use des mêmes termes que M. le Président de la République, président de l'Union française. La lettre de Sa Majesté n'appelle donc pas de nouveaux commentaires.

Un autre document, toujours du 8 mars, comporte, de la part de M. Vincent Auriol, des précisions sur deux points traités dans l'échange de lettres: les engagements à l'égard de l'unité du Vietnam (il s'agit, en fait, d'exposer à S. M. Bao Daï la procédure parlementaire française envisagée), et quelques modalités de l'organisation diplomatique.

La seconde partie du projet de loi qui nous est présenté concerne le traité franco-laotien, et la troisième partie, le traité franco-cambodgien. Je n'analyserai pas ces textes, bien que leur importance égale celle des accord passés avec le Vietnam, car les dispositions qu'ils comportent sont analogues à celles du 8 mars dans leur esprit et dans leurs conséquences. La forme est différente, pour tenir compte de la personnalité de chaque Etat, mais le fond est identique. J'ai donc observé, pour ce rapport, l'ordre même des documents qui nous sont transmis par le Gouvernement, c'est-à-dire l'ordre chronologique.

En effet, les accords ont été conclus le 8 mars avec le Vietnam, le 19 juillet avec le Laos, le 8 novembre avec le Cambodge. Mais je tiens à attirer l'attention de nos collègues sur les lettres adressées par S. M. le Roi du Laos et S. M. le Roi du Cambodge au Président de la République.

Elles figurent aux pages 26 et 33 de la demande d'avis. Ces lettres remontent au mois de novembre 1947 et constituent non seulement un prélude aux traités, mais encore un témoignage — ancien déjà de deux années — d'une amitié bien plus ancienne encore. (*Applaudissements au centre.*)

Les textes que nous venons de passer rapidement en revue constituent l'ensemble des accords sur lesquels le Parlement français doit se prononcer, après avis de notre Assemblée.

Afin d'en préparer l'étude, votre commission de politique générale et votre commission des affaires extérieures se sont conjointement réunies à trois reprises. Au cours des débats en commission, nous avons entendu M. Letourneau, ministre de la France d'outre-mer, venu répondre aux questions posées par plusieurs de nos collègues.

Quelques-uns d'entre nous se sont préoccupés, tout d'abord, de ne pas voir soumises à l'appréciation de l'Assemblée les conventions annexes que mentionne expressément le préambule des accords du 8 mars.

Les raisons qui motivent actuellement la non-présentation de ces conventions nous ont été données tout d'abord par M. le président Sarraut: ce dernier a exposé que ces dispositions pouvaient être rangées en trois catégories:

Les conventions transférant aux Etats associés les compétences exercées par l'autorité française sur nos territoires;

Les conventions organisant les rapports des Etats associés avec la France dans l'Union française;

Les conventions réglant le statut des organismes communs aux Etats de l'Indochine et à la République française et, d'une façon générale, les problèmes inter-Etats.

Cette dernière catégorie d'accords ne pouvait être établie qu'après le règlement des deux premiers.

Or, le Gouvernement a jugé souhaitable de nous soumettre ces textes dans leur ensemble. A l'heure actuelle, les négociations relatives au transfert des compétences et à la situation des Etats associés dans l'Union française sont terminées pour le Vietnam, presque conclus pour le Laos, en cours de négociation pour le Cambodge.

Dès que seront réglés les problèmes abordés séparément entre chaque Etat et la République française, s'ouvrira la conférence qui réunira les représentants de la France et des trois Etats associés.

Cette conférence doit se dérouler au mois de février. L'ensemble des conventions annexes ne pourra donc être soumis à notre Assemblée, puis au Parlement français, qu'au début du printemps, époque évidemment trop éloignée pour que puisse l'attendre la ratification des accords eux-mêmes.

Je signale en passant, mes chers collègues, l'observation d'un des membres de la commission, qui s'est étonné — ainsi, peut-être, que vous-mêmes — de voir figurer dans le document concernant la demande d'avis qui nous est adressée, les « conventions annexes » passées entre la France et le Cambodge, alors que l'absence de textes analogues venait d'être constatée pour le Vietnam et le Laos.

L'illogisme n'existe, en réalité, que dans la différence de la terminologie employée. Les dispositions intitulées dans l'accord franco-cambodgien: « conventions annexes », sont le simple équivalent des divers chapitres figurant dans les accords du 8 mars pour le Vietnam, ou du 19 juillet pour le Laos.

Après les explications données à la commission sur les conventions annexes, certains conseillers ont soulevé d'autres objections à propos de la procédure suivie par le Gouvernement. Les membres de notre Assemblée, comme les parlementaires français, ne risquent-ils pas, s'ils entérinent les textes qui leur sont soumis, de se trouver dans l'avenir en face de dispositions particulières dont l'esprit et les conséquences sont actuellement imprévisibles ?

La ratification est-elle assez urgente pour passer outre à ces inquiétudes, d'une part, et à l'inconvénient d'un double débat, d'autre part ?

A ceci, il a été répondu que les textes actuellement discutés ne constituaient pas de simples déclarations de principe, mais prévoyaient des modalités d'application déjà si précises qu'aucune disposition ultérieure ne pourrait en changer le caractère.

La question des relations diplomatiques, par exemple, est traitée dans le titre II des lettres du 8 mars avec tant de netteté, qu'aucune convention supplémentaire n'a été estimée nécessaire.

Par ailleurs, rappelons que, de toute façon, les conventions seront soumises à notre Assemblée, comme au Parlement, dans leur totalité.

Quant à l'urgence, elle est justifiée par le désir très général de clarifier la situation en Indochine, et par la conjoncture internationale. Aucune reconnaissance par l'étranger des Etats associés ne peut intervenir avant la ratification française des accords.

Nous rejoignons ici un vœu des Etats associés qui, tous, désirent vivement cette reconnaissance, souhaitable à tous égards.

En outre, bien que la commission n'ait pas soulevé cet aspect de la question, je me permettrai, mes chers collègues, d'ajouter que les règles mêmes de la démocratie imposent l'urgence. L'Assemblée nationale doit se prononcer, et les peuples, comme les gouvernements, des Etats associés, sont certainement désireux de connaître non seulement les vues du gouvernement de la République, mais aussi le sentiment du Parlement français et l'avis de l'Assemblée de l'Union française. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Alfred Bour. Très bien!

M. Raymond Barbé. Le peuple vietnamien se bat avec Ho Chi Minh!

Mme Lefaucheux, *rapporteur.* Si certains de nos collègues, à propos de la demande d'avis qui nous est présentée, ont dit: « Pourquoi si vite ?... », d'autres, se référant à la date du 8 mars, ont dit: « Pourquoi si tard ?... ». C'est simplement parce que le Gouvernement tenait à nous soumettre comme un tout les accords intervenus entre la République française et chacun des Etats associés. Or, les traités conclus avec le Laos et le Cambodge datent respectivement, rappelons-le, du 19 juillet et du 8 novembre 1949.

Plusieurs membres de la commission ont souligné l'importance que présente à nos yeux la mise en place rapide du Haut Conseil. Cet organisme doit jouer un rôle essentiel puisqu'il aura, entre autres fonctions qui ne peuvent être remplies

qu'à son échelon la coordination de la diplomatie des divers membres de l'Union vis-à-vis des puissances étrangères.

M. le ministre nous a affirmé qu'il partageait complètement ces vues et désirait que soit accordée une autorité réelle aux organismes centraux de l'Union, c'est-à-dire au Haut Conseil et à notre Assemblée; mais M. Letourneau nous a fait observer que le Haut Conseil devant être composé de représentants de la République et des Etats associés, la ratification des accords avec ces Etats était la condition préalable pour que le Haut Conseil pût être réuni.

La troisième séance de la commission — la première ayant été consacrée à l'exposé du président Sarraut et à un échange de vues, la seconde à l'audition du ministre — était destinée à la discussion des projets d'avis ou de motions.

Nous nous sommes trouvés en présence de quatre textes: l'un de Mme la princesse Yukanthor, deux autres émanant du parti socialiste et du mouvement républicain populaire, le quatrième représentant une synthèse proposée par M. le président Sarraut.

L'amendement de Mme la princesse Yukanthor, qui traduit une préoccupation également formulée par M. Ourot Souvannavong, a été adopté et constitue l'actuel alinéa 2 du premier paragraphe de la rédaction à laquelle la commission s'est finalement ralliée. Cette disposition souligne le désir des conseillers cambodgiens et laotiens de voir ratifier de façon distincte les accords passés avec les différents Etats.

Les trois autres projets déposés devant la commission se déclaraient tous, mais en des termes différents, favorables à la ratification des accords.

La commission décida de prendre pour base de sa discussion le texte de synthèse. Ce dernier, après diverses adjonctions, suppressions et amendements, fut finalement adopté à la majorité, dans la forme suivante:

« L'Assemblée de l'Union française, appelée à se prononcer sur le projet de loi tendant à approuver les actes définissant les rapports entre les Etats associés du Vietnam, du Cambodge et du Laos avec la République française,

« 1° Donne avis favorable à la ratification de ces textes qui abrogent formellement les traités de protectorat, reconnaissent l'indépendance des Etats du Vietnam, du Laos et du Cambodge et associent ces Etats à la République française, dans l'Union française;

« Considérant qu'il s'agit de trois traités distincts, concernant trois Etats différents, émet l'avis que chacun de ces traités fasse l'objet d'une loi spéciale de ratification;

« 2° En ce qui concerne les accords passés avec le Vietnam, précise que ces actes solennels et irrévocables sont souscrits par la France envers la nation vietnamienne, quelle que soit la forme définitive du gouvernement et du régime intérieur que devront déterminer de libres élections;

« Elle enregistre à cet égard l'engagement pris par les signataires vietnamiens de la déclaration commune du 5 juin 1948, « d'assurer constitutionnellement le respect des principes démocratiques »;

« 3° Prenant acte de cette première application de l'article 61 de la Constitution du 27 octobre 1946, invite le Gouvernement à poursuivre activement la mise en place des institutions constitutionnelles de l'Union française. »

Je ne pense pas, mes chers collègues, qu'il appartienne à votre rapporteur de vous exposer la discussion à laquelle a donné lieu cet avis de la commission. En effet, nous sommes ici au cœur du débat. Divers orateurs ont annoncé leur intention de reprendre en séance plénière les arguments de leur intervention, voire leurs textes originaux. Ils le feront avec leurs convictions personnelles et leur talent. Je m'en voudrais donc de vous retenir plus longtemps et je souhaite avec vous tous que le grave débat qui va s'ouvrir devant cette Assemblée prouve à la fois la valeur de nos institutions — qui n'ont pas leurs pareilles dans le monde — et notre commune volonté de bien servir l'Union française. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la France d'outre-mer.

M. Letourneau, *ministre de la France d'outre-mer.* Mesdames, messieurs, l'excellent rapport que Mme Lefaucheux vient de nous présenter dit assez l'importance et la valeur des débats qui s'ouvrent aujourd'hui.

Si, comme je le dirai tout à l'heure, les textes qui vous sont soumis ne sont en aucune manière le témoignage d'un brusque changement d'orientation de la politique française, ils n'en sont pas moins une œuvre profondément originale dans la longue histoire des rapports de la France avec des territoires situés en dehors de la métropole.

C'est, aussi, une œuvre originale en elle-même, car la France et les Etats qui s'associent à elle par ces actes n'ont pu connaître aucun précédent.

Votre Assemblée, du reste, est également unique. Nulle part dans le monde n'existe cet incomparable lieu de rassemblement et de contacts entre des peuples et des races de traditions, de culture, de coutumes différentes, mais qui sentent le besoin, comme l'exprimait si parfaitement dans un article tout récent votre collègue M. René Moreux, de maintenir et d'enrichir entre eux le patrimoine commun dont chacun sent qu'il est, en définitive, la garantie de sa propre vie et de ses libertés. (*Applaudissements au centre.*)

Il n'est donc pas d'assemblée plus apte que la vôtre à comprendre cette œuvre originale, et même si la Constitution ne leur en faisait l'obligation, le Gouvernement, comme les deux Assemblées, attacheraient le plus grand prix à cette question, tout spécialement à vos délibérations et à votre avis.

Nous sommes aussi assurés que cet avis, étant donné l'intérêt que le monde entier porte à l'éclosion de l'Union française, aura sur le plan international une très juste résonance.

Je vous dois tout d'abord quelques explications, qui peuvent sembler de pure procédure et dont Mme Lefaucheux a dit un mot tout à l'heure; quelques-uns d'entre vous se sont demandé pourquoi ces textes, dont les plus importants sont du 8 mars 1949, ne vous ont été soumis qu'au début de 1950.

Il y a à cela un certain nombre de raisons, l'une d'entre elles étant d'éviter des débats répétés sur des sujets identiques. Comme vous avez pu le voir en examinant les textes, s'il y a, en effet, des différences entre les traités négociés et signés entre le Vietnam et la France, d'une part, entre le Laos et la France, d'autre part, et enfin entre le Cambodge et la France, il n'en reste pas moins que, dans leurs grandes lignes, ils sont semblables et qu'il eût sans doute paru fastidieux aux assemblées parlementaires d'ouvrir trois débats sur des sujets à peu près similaires, à des dates relativement proches les unes des autres.

Or, vous savez que le dernier de ces traités, celui relatif au Cambodge, n'a été signé que le 8 novembre dernier; vous n'ignorez pas, au surplus, que depuis cette date le Gouvernement de la République, occupé et préoccupé par les débats budgétaires, n'a pu présenter plus rapidement ces textes aux Assemblées.

On se demande aussi pourquoi ces textes, présentés tardivement, ne sont pas accompagnés des conventions complémentaires. En effet, à la fin de sa lettre à sa majesté Bao Daï, le président Vincent Auriol a déclaré que les conventions devaient être présentées, en même temps que les textes actuellement soumis à votre examen, aux assemblées parlementaires.

Les conventions découlant de ces textes et déterminant les liens qui unissent désormais le Vietnam et la France, ont été signées le 30 décembre dernier à Saïgon.

En revanche, les conventions avec le Laos et celles avec le Cambodge, sont toujours en cours de négociations; ainsi qu'il est indiqué aux accords qui vous sont soumis, les conventions interétatiques qui doivent établir, d'une part, les liens indispensables à des Etats vivant sur un territoire aussi lié économiquement que la péninsule indochinoise et, d'autre part, les liens de ces trois Etats avec la France, n'ont pas encore pu être abordées.

Il a donc semblé préférable au Gouvernement, puisqu'il y avait — et je dirai pourquoi dans un instant — urgence à ce que l'approbation des traités fût demandée au Parlement, de les présenter tous ensemble et de réserver pour un second débat la totalité de ces conventions. Celles-ci, au surplus, ne prendront leur plein sens que lorsqu'il sera possible de les présenter dans leur totalité à l'appréciation des assemblées parlementaires.

Voilà les raisons pour lesquelles nous sommes aujourd'hui devant vous avec les textes que nous vous présentons

Il y avait, je le répète, une raison majeure à ce que nous n'attendions pas que les conventions fussent terminées pour vous demander de ratifier les textes de base. En effet, dans la situation générale du monde et étant donné les conditions internationales, il n'a pas semblé possible au Gouvernement de la République, en ne soumettant pas à son Parlement les documents nécessaires, de retarder l'accession à la vie internationale des Etats ainsi associés à l'Union française. Il est bien évident, en effet, aussi longtemps que le Parlement ne leur aura pas reconnu cette indépendance, qu'aucun Etat étranger et ami ne sera disposé à les reconnaître et à leur permettre ainsi l'accession à la vie internationale.

Il ne nous a pas semblé possible d'attendre plus longtemps pour accorder cette légitime satisfaction à ces Etats associés. C'est pour cela que nous vous présentons aujourd'hui l'ensemble de ces textes. Je n'ai donc pas besoin de prendre devant vous l'engagement, puisque le Gouvernement y est tenu par le texte même des accords, que la totalité des con-

ventions complémentaires sera, en son temps, soumise à vos délibérations. Je dis bien en son temps...

M. Laurent-Eynac. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la France d'outre-mer. Je vous en prie.

M. Laurent-Eynac. Monsieur le ministre, je vous écoute avec la plus grande attention, mais à la vérité, je ne comprends pas. De deux choses l'une: ou bien le Gouvernement, dans l'impossibilité où il était d'aborder à la fois les actes diplomatiques et les conventions, devait, immédiatement, s'il avait le sentiment de cette impossibilité, valider et homologuer les actes diplimatiques intervenus depuis longtemps, ou bien, s'il préférait aborder, à la fois, les actes diplomatiques et les conventions, il devait attendre qu'actes diplomatiques et conventions fissent un ensemble homogène et total.

Je reconnais la valeur des arguments que vous invoquez aujourd'hui pour justifier l'urgence. Mais permettez-moi de vous faire remarquer tout de suite — et je reprendrai cet argument dans mon intervention — que de toute façon, si vous n'étiez pas en mesure d'apporter aux assemblées l'approbation des conventions il y a longtemps que vous auriez dû les saisir de l'approbation des actes diplomatiques. (*Applaudissements.*)

M. le ministre de la France d'outre-mer. Je remercie M. Laurent-Eynac de son intervention qui me permet de préciser ma pensée: il a semblé nécessaire au Gouvernement de présenter à l'Assemblée des textes comportant une certaine homogénéité. Or, ces textes n'ont été complets qu'à partir du moment où le traité avec le Cambodge a été signé, c'est-à-dire à partir du 8 novembre.

A partir de cette date, je plaide volontiers coupable en ce qui concerne le retard, mais je demande quelques circonstances atténuantes — et M. Laurent-Eynac m'en excusera, car, en très vieil habitué des cercles du Gouvernement, il sait fort bien quelles sont les occupations de celui-ci quand il n'y a pas de crise, et à plus forte raison lorsqu'il y en a — ce qui devient une habitude fâcheuse vers la fin de l'année — au moment où il s'agit de présenter et de défendre le budget devant les Assemblées.

J'ai dit tout à l'heure que c'était la seule raison pour laquelle nous n'avions pas abordé plus rapidement ces débats au Parlement, et je me permets de répéter à M. Laurent-Eynac qu'il a semblé de meilleure méthode de travail de rassembler les textes de base qui nous sont soumis, et de proposer une discussion également d'ensemble pour les conventions; tout d'abord ces conventions ont entre elles, inévitablement, certains liens, du fait de l'existence des conventions interétatiques; elles ont en outre beaucoup de points communs. Voilà pourquoi cette méthode a été adoptée; je pense qu'elle donne satisfaction à la logique, sinon à la hâte avec laquelle vous étiez en droit de vouloir vous saisir de ces textes. (*Applaudissements sur divers bancs au centre.*)

Je disais donc, au moment où M. Laurent-Eynac a bien voulu m'interrompre, que pas plus à l'égard de cette Assemblée qu'à l'égard du Parlement, je n'avais l'engagement d'apporter le texte des conventions lorsqu'il sera établi.

Je n'ai pas d'engagement particulier: l'engagement se trouve dans le texte même de la lettre de M. le président Vincent Auriol à Sa Majesté Bao Daï.

La question que vos commissions réunies ont bien voulu me poser, est la suivante: dans quel délai ?

Le délai est en effet un point d'importance. J'ai indiqué, comme délai raisonnable et probable, environ deux mois et demi à trois mois. Il me serait toutefois difficile, je le dis très franchement, de m'engager sur une date précise. Je ne pense pas que cette Assemblée se cabre lorsqu'on lui dit que nous avons en face de nous des négociateurs qui ont le droit de regarder de près les textes sur lesquels nous discutons; et il peut bien se produire, sur ce délai, un retard de dix ou quinze jours. Il serait peut-être désagréable aux négociateurs français de s'adresser à nos amis du Vietnam, du Laos et du Cambodge et de leur dire: « Pressez-vous un peu, parce que nous sommes tenus, par suite d'engagements pris devant le Parlement français, de faire aboutir les conventions avant le 31 mars. ».

Ce ne sont pas de saines méthodes diplomatiques et je demande, avant que l'Assemblée ne se fasse un devoir de s'engager dans cette voie, de bien vouloir y réfléchir sérieusement. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements au centre.*)

Enfin j'ai dit, tout à l'heure, que ces actes qui vous sont présentés ne constituent, en aucune espèce de manière, un retournement de la politique française.

M. Raymond Barbé. Même pas un revers !... (*Sourires à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de la France d'outre-mer. En effet, depuis que nos administrateurs ont pu, après le coup de force japonais, reprendre leur place sur le territoire indochinois, la France n'a pas cessé de rechercher, d'une part le moyen de rétablir des relations normales avec chacun des trois Etats, d'autre part de rétablir l'ordre public et la paix sur l'ensemble de ce territoire. Et il vous souvient certainement — je n'en retracerai pas tout l'historique — que c'est le 10 septembre 1946 très exactement, sous un gouvernement auquel j'avais l'honneur d'appartenir et que présidait M. Paul Ramadier, cependant que M. Marius Moutet était ministre de la France d'outre-mer, que M. Bollaërt, haut commissaire de France à Saïgon, a adressé un appel à l'ensemble des familles spirituelles du Vietnam; c'est à partir de cette date que les décisions ont été prises.

Elles l'avaient été auparavant, et d'une manière plus aisée en ce qui concerne les royaumes du Cambodge et du Laos. Depuis, étant donné que la seule réponse à l'appel lancé par le haut commissaire de France était la réponse de Sa Majesté Bao Daï, la politique française a été définitivement orientée. Elle n'a pas varié, et c'est simplement l'aboutissement de cette politique qui vous est aujourd'hui présenté.

M. Lautissier. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre de la France d'outre-mer. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. Lautissier, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Lautissier. Je me rappelle avoir lu à cette tribune un télégramme que M. Bollaërt envoyait au Gouvernement, et dans lequel il disait que ce fameux discours d'Hadong, trois fois remis, était destiné à désorganiser profondément le front d'action du Viet-Minh.

Je ne comprends pas, dans ces conditions, comment on pouvait faire appel à toutes les familles spirituelles.

M. Egretaud. Très bien!

M. le ministre de la France d'outre-mer. Je demande seulement à M. Lautissier qu'il veuille bien relire l'appel en question, il verra comment il a été rédigé et quelle réponse il a reçue.

M. Raymond Barbé. Y compris le télégramme de M. Bollaërt!

M. le ministre de la France d'outre-mer. Je dis seulement, comme je l'ai indiqué à vos commissions, qu'il ne faut voir dans ces faits ni retournement, ni changement d'orientation de la politique générale. Votre Assemblée, en mai dernier, a été en mesure d'étudier cette politique, lorsque mon prédécesseur est venu à cette tribune vous demander d'accomplir l'acte qui, probablement, du point de vue de la France, était le plus important, le plus capital: celui consistant à abandonner les droits qu'elle possédait sur un territoire qui s'appelle la Cochinchine, alors que l'abandon de ces droits permettrait la réalisation de l'unité du Vietnam.

C'est au moment où cette politique a été délibérée par vous, puis par les deux autres Assemblées parlementaires, qu'une orientation définitive a pu être prise par le Gouvernement; il ne peut donc pas être utile de s'appesantir longuement sur l'orientation de la politique française en Indochine, puisque, au surplus, les textes qui vous sont présentés aujourd'hui n'en sont que l'aboutissement logique. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à gauche.*)

Que comportent donc ces accords ?

Ils prévoient la souveraineté interne et totale des trois Etats; la souveraineté interne, c'est-à-dire que la France n'a plus aucune part directe dans l'administration de l'un ou l'autre de ces territoires.

Depuis le 30 décembre dernier, en ce qui concerne le Vietnam, la totalité des derniers services détenus par la France a été transférée au gouvernement vietnamien, c'est-à-dire le personnel, les compétences, les immeubles.

Par conséquent, il n'y a pas de doute possible dans l'état actuel des textes et des choses. Seul est responsable de la conduite intérieure de ses affaires, le gouvernement du Vietnam pour le Vietnam, le gouvernement du Cambodge pour le Cambodge, et le gouvernement du Laos pour le Laos.

Je tiens d'ailleurs à dire par surcroît à cette Assemblée que nous n'avons pas attendu le 30 décembre dernier pour réaliser d'un bloc la cession totale de ces services: c'est peu à peu que ces services ont été effectivement transmis.

En réalité, les services restant à transmettre au 30 décembre dernier étaient essentiellement les travaux publics. Même au moment où existait le gouvernement central du Vietnam et à

une époque antérieure pour le Cambodge et le Laos, les pouvoirs d'administration pure, qui appartenaient jusque là au gouverneur, avaient, dès ce moment, été transmis aux gouvernements des Etats associés.

Il reste actuellement, entre les mains de l'administration française, quelques services dont le sort doit être réglé par la conférence interétatique, comme les services du Trésor, du commerce extérieur et des douanes. Il reste aussi, ainsi que Mme Lefaucheux a bien voulu le faire observer à l'Assemblée, l'administration directe des territoires où sont établies des minorités ethniques. Dans les accords du 8 mars signés par M. le président Vincent Auriol et S. M. Bao Daï, il est prévu que des statuts particuliers seront, après discussion, consentis à ces minorités par le Gouvernement de la République française. En attendant, l'administration directe de la France continue à s'exercer sur les territoires occupés par celles-ci.

Par conséquent, sur tous les plans de l'administration interne, la France a abandonné loyalement, libéralement, à ces Etats associés, la responsabilité qu'elle tenait d'une histoire déjà longue.

M. Raymond Barbé. A-t-elle aussi abandonné le corps expéditionnaire ?

M. le ministre de la France d'outre-mer. Elle a abandonné ces services administratifs et, comme je l'indiquais tout à l'heure, en matière fiscale, elle avait déjà, depuis de longs mois, abandonné aux gouvernements intéressés toutes les recettes fiscales d'ordre direct et indirect, le produit des régies, à l'exception des douanes.

En ce qui concerne la souveraineté externe, vous avez pu remarquer que les textes qui vous sont soumis précisent que le droit de légation active et celui de légation passive sont reconnus aux Etats associés et que cette souveraineté externe s'exerce, dans les limites, et à l'intérieur de l'Union française.

Cette souveraineté externe est donc conditionnée par une coordination de la diplomatie à l'échelon, précisément, de ce haut conseil dont, à juste titre, votre Assemblée réclame la création et dont je puis vous dire qu'elle suivra immédiatement la ratification par le Parlement des Accords qui vous sont soumis. Car il n'y aurait pas de vie diplomatique possible pour ces trois Etats si le fonctionnement du haut conseil n'était pas aussitôt assuré. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à gauche.*)

M. René Moreau. Très bien!

M. le ministre de la France d'outre-mer. Cette souveraineté externe, vous avez vu quelles en sont les conditions. Elles sont explicitement formulées dans les textes qui vous sont présentés et elles coïncident, je pense, avec les possibilités des Etats associés, avec la réalité internationale actuelle sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, et dont l'un des traits caractéristiques me paraît être aujourd'hui l'interdépendance incontestable des Etats.

Les conventions qui vous sont soumises comportent un autre aspect qui tient à l'existence de l'Union française: l'aspect militaire. Il va de soi — ceci est précisé dans les textes — qu'il n'y a pas d'Etat indépendant, digne de ce nom, qui n'ait, sous son autorité propre, et son armée et sa police. Il est donc évident que l'une des premières tâches des Etats associés qui arrivent ainsi à l'indépendance sera de constituer leur armée nationale. Ceci est explicitement prévu et il est évident que la République française tiendra à aider ces jeunes Etats dans la constitution de leur armée nationale.

La collaboration militaire entre ces Etats et la République française au sein de l'Union française comporte l'établissement d'un statut de bases et de garnisons. Ce statut, aujourd'hui établi en accord avec le gouvernement du Vietnam, permettra aux troupes de l'Union française de demeurer en liaison avec les gouvernements de ces Etats, au service de cette même Union française, pour la défense des intérêts communs dans cette partie du monde.

Ainsi, cette armée de l'Union française sera-t-elle à même d'y exercer sa mission de protection de l'intégrité du territoire national de ces Etats, et, par voie de conséquence, d'y participer à la protection de leur indépendance. (*Applaudissements au centre.*)

Il n'y a pas si longtemps du reste que l'armée de l'Union française a donné, là-bas, les preuves de son efficacité, car après tout, lorsque je suis arrivé rue Oudinot, nous vivions des moments où nous nous demandions d'heure en heure, au fur et à mesure qu'arrivaient les télégrammes, si, devant les événements de Chine et le reflux précipité des armées nationalistes, il n'y avait pas à craindre que celles-ci ne fissent irruption sur le territoire du Vietnam et que la guerre n'y fut ainsi transportée. Nous pouvons dire, à la gloire de l'armée française, qu'elle a, effectivement et efficacement, protégé les frontières du nord du Tonkin. (*Très bien! très bien! — Applaudissements au centre et à gauche.*) Grâce à sa présence, le désarmement, puis l'internement des éléments nationalistes qui ont franchi la frontière, se sont passés dans l'ordre le plus parfait et aucun trouble ne s'est produit, de ce fait, sur le territoire du Vietnam, ce dont, après tout, nous avons bien le droit d'être fiers et satisfaits. (*Très bien! Applaudissements.*)

M. Mignot. On se satisfait comme on peut. Et les soldats tombent.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Enfin, toujours en matière militaire, j'indique à l'Assemblée que des conventions provisoires, dont elle sera saisie, établissent les possibilités qui demeurent aux troupes de l'Union française de participer, tant que l'ordre public ne sera pas revenu, au rétablissement de cet ordre public, en liaison et en accord avec les troupes du Gouvernement du Vietnam.

M. Raymond Barbé. C'est comme cela que vous faites assassiner les soldats français.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Mais un autre problème intéresse cette Assemblée: la protection, dans ces territoires, des biens et intérêts français, qui, chacun le sait, sont considérables. On sait aussi que, malgré des campagnes, dont la source n'est pas toujours parfaitement pure, il serait faux de déclarer que la France n'a fondé là-bas les établissements qui sont les siens qu'à son propre bénéfice. Il est trop clair et trop évident que le développement économique de ce territoire, si brillamment réalisé pendant ces soixante dernières années, s'établit en définitive au bénéfice de ces jeunes Etats; nous sommes particulièrement heureux que, du fait de la présence française, ils puissent arriver à la vie indépendante avec une situation économique qui repose sur de solides assises. (*Très bien! très bien! — Applaudissements au centre.*)

Vous avez pu lire dans les textes que les gouvernements qui s'associent à nous ont reconnu cet état de faits. Les Français conservent sur ces territoires le droit d'établissement, le droit de libre circulation, le droit de commerce; ils sont assurés d'être traités, en matière fiscale comme en matière de législation du travail, sur un pied de parfaite égalité avec les nationaux vietnamiens, cambodgiens ou laotiens. Je pense qu'étant donné la grande confiance, la grande cordialité qui règlent nos rapports, il ne peut pas y avoir de doutes ni d'inquiétudes et que les Français pourront là-bas continuer en pleine sécurité et en toute amitié, au bénéfice commun, la tâche qu'ils y ont entreprise.

Sur le plan culturel, j'ajoute que là aussi la France a obtenu dans ses négociations toutes les satisfactions auxquelles elle avait le droit de prétendre. Non seulement la langue française est assurée, dans l'enseignement donné par les établissements vietnamiens, cambodgiens ou laotiens, d'un privilège par rapport à toute langue étrangère, mais la France est elle-même autorisée à maintenir dans tous ces territoires des établissements d'enseignement de tous les degrés et les immeubles nécessaires sont mis à sa disposition pour exercer cet enseignement.

Non seulement la France possède donc ce droit d'enseigner, mais en matière de recherches scientifiques, en matière d'enseignement supérieur, les établissements qui ont fait, à juste titre, sa gloire, je ne citerai que l'école française d'Extrême-Orient, pourront y continuer leur bienfaisante activité. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président de la commission. Très bien!

M. le ministre de la France d'outre-mer. Je crois donc que sur ce plan encore la France a le droit d'être fière, d'autant plus qu'elle ne doit cet état de choses actuel qu'à l'amitié, à la confiance et à la compréhension des associés qui ont traité avec elle.

Je ne voudrais pas retenir plus longtemps votre attention ni risquer de la lasser. Je me réserve d'ailleurs, si vous m'y autorisez, de répondre, à la fin de la discussion, aux différentes questions que les orateurs des différents groupes auront bien voulu me poser.

Mais je dois pour l'instant conclure. J'ai essayé de vous exposer aussi complètement et aussi clairement que possible ce que contiennent exactement les textes soumis à votre appréciation.

Ils comportent il est vrai une grande novation dans nos rapports avec les peuples qui habitent la presqu'île indochinoise. Nulle assemblée n'est sans doute plus que la vôtre en mesure de comprendre le sens et l'originalité de cette construction nouvelle; mais elle ne sera pas non plus surprise si, au lendemain de la guerre mondiale, dans les perspectives où la

France se trouvait placée par le coup de force japonais du 9 mars 1945, alors que l'insécurité était devenue de nouveau la règle sur l'ensemble du territoire indochinois, quelques tâtonnements en ont marqué les premiers pas.

C'est, en tout cas, avec la plus entière bonne foi et la plus grande loyauté que la France n'a cessé de poursuivre toutes les conversations. Quelles que puissent être nos amertumes des échecs des premières conférences de Dalat, de celle de Fontainebleau...

M. Raymond Barbé. Vous les avez sabotées.

M. le ministre de la France d'outre-mer. ...le témoignage d'hommes qui sont aujourd'hui vos collègues, comme mon ami, M. Max André, par exemple, vous serait sur ce point une caution particulièrement qualifiée, mais la période de ces tâtonnements révolue, à partir de 1947, la France n'a pas dévié de la route alors tracée et la plus grande continuité n'a cessé de marquer l'action de ses gouvernements successifs.

Vous me permettrez, à cette occasion, de rendre l'hommage qui leur est dû à mes prédécesseurs: M. Marius Moutet, qui sut voir clair et donner courageusement le coup de barre décisif, M. Paul Coste-Floret, qui, avec beaucoup de ténacité, mit en œuvre la politique ainsi initiée. Que l'Assemblée sache aussi l'œuvre menée sur place par tous ceux qui ont représenté la France, et qu'elle leur en marque sa reconnaissance. (*Applaudissements au centre.*)

Votre Assemblée ne comprendrait pas qu'au moment si important où les votes du Parlement français vont permettre l'accession des trois Etats associés à l'indépendance et à la vie internationale, le Gouvernement de la République ne rendît pas, par ma voix, un juste hommage aux souverains et aux gouvernements qui conduisirent avec nous ces négociations capitales.

Votre assemblée a, du reste, reçu dans ce palais, à Versailles, leurs Majestés, les rois du Laos et du Cambodge, venus donner un témoignage supplémentaire et nouveau de l'attachement si ancien et si fidèle de leurs dynasties et de leurs peuples, à l'égard de la France.

Quant à Sa Majesté Bao-Daï...

M. Jean Curabet. Vous l'avez ramassé, celui-là! dans la poubelle des Japonais.

M. le ministre de la France d'outre-mer. ...héritier de la grande dynastie des Nguyen, la loyauté constante de son attitude envers la France, aussi bien que sa compréhension...

M. Raymond Barbé. Après le 9 mars 1945.

M. le ministre de la France d'outre-mer. ...des intérêts généraux de l'Union française dans le plein respect des droits et des intérêts du peuple vietnamien...

M. Raymond Barbé. Et en toute démocratie ! (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de la France d'outre-mer. ...appellent l'hommage reconnaissant que nous devons à celui qui est parmi les artisans essentiels de l'œuvre qui s'accomplit aujourd'hui.

M. Lautissier. C'est une galéjade !

M. le ministre de la France d'outre-mer. C'est, du reste, à ces peuples eux-mêmes, que votre assemblée voudra, en s'associant à son gouvernement, apporter son salut affectueux.

Le peuple du Laos, si fin, si pacifique, si fidèle ! Pour tout Français, il apparaît ainsi à travers les pages magnifiques que vient de nous restituer, dans la belle collection « Colonies et Empires », votre éminent collègue, M. Charles-André Julien, pages magnifiques dues à la pensée si authentiquement française de celui dont le nom doit être, avec respect, cité dans un tel débat: M. Auguste Pavie. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Peuple du Cambodge, si fidèle lui aussi, et qui a porté jusqu'à nous le génie d'une des plus belles civilisations dont la permanente sagesse, aussi bien que les admirables monuments de l'art sont un des grands patrimoines de notre Union française.

Peuple du Viet-Nam, dont la magnifique vitalité a connu et connaît encore — hélas ! — bien des secousses et bien des troubles. Maintenant que son indépendance est acquise et réelle, c'est entre ses mains, comme le rappelait hier encore M. Vincent Auriol, Président de la République et de l'Union française, que repose le sort de la paix et de la guerre, comme c'est entre ses mains que, suivant la promesse solennellement faite par Sa Majesté Bao Daï, reposera, au lendemain du rétablissement de la paix, le soin de choisir son régime et ses lois.

M. Raymond Barbé. Rapatriez le corps expéditionnaire !

M. le ministre de la France d'outre-mer. Novations donc, disais-je tout à l'heure, et novations essentielles dans nos rapports avec ces peuples amis. Voilà ce que sont ces textes.

Cette novation doit-elle nous faire renier le passé ? Doit-elle nous faire craindre l'avenir ? Renier le passé, mais, mesdames et messieurs, combien d'entre vous se lèveraient alors pour témoigner de l'œuvre de la France, de l'esprit qui l'a sans cesse animée ?

Il est parfois de bon ton, maintenant, en trop de milieux, de parler à voix basse — et comme en s'excusant — de ce que la France — tout particulièrement celle de la Troisième République, mais aussi celle de la Quatrième — a fait et continue de faire outre-mer.

Qu'il y ait eu des erreurs, sans doute, des fautes même, cela est possible...

M. Raymond Barbé. Et des crimes!

M. le ministre de la France d'outre-mer. ...mais dans toute œuvre humaine, il y a des imperfections. La France, cependant, n'a pas à rougir. Elle peut se glorifier de son action auprès des peuples qui l'ont accueillie. (*Très bien! Très bien! et applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Partout elle a rétabli la paix...

M. Raymond Barbé. Même au Vietnam?...

M. le ministre de la France d'outre-mer. ...entre des peuples et des tribus dont la guerre était généralement l'industrie nationale.

M. Raymond Barbé. Quelle honte!

M. le ministre de la France d'outre-mer. Partout elle a relevé le niveau sanitaire de ces populations; partout la courbe de vie de ces peuples a remonté,...

M. Mignot. Et les prisons sont pleines, actuellement.

M. le ministre de la France d'outre-mer. ...partout, elle a développé une œuvre culturelle considérable. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Mesdames, messieurs, il est indigne d'un grand peuple de contempler avec remords et regret, aussi injustifiés l'un que l'autre, une œuvre incomplète, mais généreuse et noble. (*Très bien! Très bien! et applaudissements au centre et à gauche.*)

Et nous pouvons saluer tous les Français qui se dévouèrent sur ces terres d'Indochine: les administrateurs, les médecins, les missionnaires, les professeurs, les soldats et les colons, les de Behaigne et les Garnier, les Pavie, les Paul Bert, les Gallieni et les Lyautey, les Rivière et les Courbet, les Doumer, les Sarraut (*Vifs applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche*), les Van Vollenhoven et les Varenne. (*Applaudissements au centre et à gauche.*) Ils ont bien travaillé pour qu'arrive aujourd'hui ce qui lève sous nos yeux et que nous appelons l'Union française.

Mais cette légitime fierté du passé doit nous permettre de regarder l'avenir avec confiance. En ce vingtième siècle, qui est celui de l'interdépendance inévitable des Etats (nous en avons des démonstrations évidentes sous les yeux), ce qui assure l'interdépendance des peuples unis au sein de l'Union française, ce peut être une communauté d'intérêts, mais ce n'est ni la crainte, ni la ruse, ni la domination; c'est la compréhension cordiale, l'entr'aide et l'amitié.

M. le président de la commission. Très bien!

M. le ministre de la France d'outre-mer. Tout cela est dans la tradition de la France, et les Français, fidèles à leur tradition, ont su promouvoir eux-mêmes l'évolution juste et nécessaire.

Ils sauront maintenant s'y adapter et poursuivre dans le cadre nouveau une œuvre indispensable au bien commun de ces nations ainsi associées.

Je relisais ces jours-ci dans le discours de votre doyen d'âge ces lignes qu'il écrivit en 1921. Le président Albert Sarraut me pardonnera mon emprunt, mais il n'est pas de plus noble conclusion :

« Serait-ce un faible avantage d'avoir créé outre-mer des Etats ou des sociétés où persisteraient la langue, les traditions, les leçons et le souvenir, l'âme même de la France, et d'avoir ainsi noué avec ses enfants adultes, par les liens de la gratitude et de l'intérêt, des rapports économiques et politiques qui seraient durables sans que la France gardât la charge de ses responsabilités d'autrefois ? » (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Riond.

M. Georges Riond. Mesdames, messieurs, nous avons, suivant l'expression du rapporteur des commissions, une pleine conscience de la gravité du débat qui s'instaure aujourd'hui.

Non seulement ce débat touche à des textes où s'explicitent pour la première fois les rapports précis entre les Etats associés d'outre-mer et la République française, mais encore il aura une résonance profonde dans le domaine international où, avec trop souvent une désolante méconnaissance du problème, on parle et on discute des institutions aptes à rénover les statuts de protectorat et les régimes coloniaux.

Ce débat constituera de surcroît — et je rends hommage à M. le ministre de la France d'outre-mer des expressions qu'il a consacrées tout à l'heure à notre Assemblée — un test plein d'enseignement; il démontrera en quel esprit peuvent s'élaborer entre les élus des hautes parties contractantes, des avis, et, je le souhaite, plus tard, des lois aux conséquences capitales pour le rayonnement de notre patrie et pour le bien commun de tous ses associés.

Aussi, messieurs, vous comprendrez que, si fermement décidé que je sois à éclaircir tous les détours de ma pensée, si méticuleusement soucieux que je doive être d'exprimer toute la plénitude de la pensée du groupe union métropole outre-mer, je m'efforcerai de donner à mes propos une nuance qui répondra, je l'espère, avec la bienveillance de l'Assemblée, à notre unanime désir de dignité et de mesure.

Tout d'abord, je dois à M. le ministre de la France d'outre-mer un témoignage...

M. Lapart. Un témoignage de satisfaction!

M. Georges Riond. ... Mais oui, c'est un témoignage de satisfaction, comme je l'entends dire. Satisfaction devant l'application avec laquelle, monsieur le ministre, vous avez répondu aux questions qu'au nom des collègues de mon groupe j'ai eu l'honneur de vous poser en commission.

Je ne prétends pas donner des leçons — je préfère souvent être bon élève plutôt que mauvais professeur — et je ne tarde pas davantage à dire que dans différents secteurs encore obscurs, M. le ministre de la France d'outre-mer a heureusement éclairé notre esprit. Vous avez tout à l'heure dit ce qu'il fallait penser...

M. Raymond Barbé. Combien de chèques ?

M. Georges Riond. Nous n'avons pas l'habitude de recevoir de l'argent par des voies occultes. Vous ne pouvez pas toujours en dire autant.

M. Jean Curabet. Doucement, monsieur Riond. Lorsque Bao Daï était avec les Japonais, vous étiez à Vichy, vous.

M. Georges Riond. Les allégations venant de vos bancs me laissent indifférent. Venant d'ailleurs, elles me trouveraient susceptible. Sous votre caution, elles ne méritent de ma part qu'une insouciance méprisante.

M. Jean Curabet. C'est trop facile!

M. le président. Veuillez laisser l'orateur poursuivre sa démonstration.

M. Georges Riond. Laissant ainsi de côté des allégations dont j'ai dit ce que je pense, je demanderai à M. le ministre de la France d'outre-mer de traiter à nouveau à cette tribune certains des éléments capitaux de ses déclarations en commission. Il s'agit notamment du régime de l'institut d'émission. Nous avons quelques préoccupations à cet égard, si les témoignages que j'ai reçus sont exacts, aux termes desquels les transferts entre la monnaie indochinoise et la monnaie française prennent des proportions considérables. Selon ma documentation, ces transferts ont atteint un somme de 76 milliards. C'est un chiffre important. Je serais heureux que l'on nous donnât des précisions sur l'articulation du groupe franc en association avec les territoires du Vietnam.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Permettez-moi de vous apporter pour l'instant une simple précision, je vous dirai tout à l'heure ce que je sais au sujet de l'institut d'émission et des transferts. Tout le monde se plaint de leur limitation, dans l'état actuel des choses, et je suis assailli de réclamations en ce qui concerne les règles très strictes imposées par l'office des changes. En matière de transfert, il y a une grande difficulté. Je vérifierai avec précision les chiffres que vous avez indiqués et j'espère vous donner une réponse tout à l'heure.

M. Georges Riond. Je n'ai pas, monsieur le ministre, critiqué le principe de ces transferts. J'ai simplement indiqué qu'étant donnée l'importance des sommes manipulées au titre de ces transferts, il était opportun que la France se préoccupât des conditions dans lesquelles fonctionnera l'institut d'émission et ses annexes.

En ce qui concerne les douanes, j'aimerais vous entendre dire que cette régie importante, non seulement quant à ses bénéfices mais surtout quant aux modalités d'échanges entre la métropole et les territoires d'outre-mer, ne sera pas abandonnée sans des contreparties solides et nettes.

Ayant ainsi sollicité de complètes lumières, et vous ayant rendu un hommage que l'on a semblé me reprocher, je n'indiquerai qu'avec plus de franchise les raisons d'inquiétude et les motifs de réserve que suscitent en nous les textes dont vous attendez la ratification.

Divers orateurs brosseront certainement le tableau des confusions et des mécomptes qui ont accompagné les pourparlers entre la France et le Vietnam. Ils mesureront, à n'en pas douter, l'amenuisement de la position française à partir des conceptions fédérales de 1945 jusqu'au terme de l'indépendance dans le cadre de l'Union française, fondement des accords du 8 mars 1949. Ils pourront encore, et je prends la liberté de les devancer, dresser le bilan des incertitudes jusque dans le vocabulaire emprunté par nos négociateurs, et dont je vous ai donné en commission des exemples précis. Ils brosseront à leur guise le tableau des complexités politiques.

Ces complexités politiques sont d'autant moins niables que nous avons pu voir, lorsque s'est ouvert en 1947 un débat devant l'Assemblée nationale, certains personnages, accréditant une fois de plus l'historique « déviationnisme » des jacobins promus ministres, voter dans un sens qui peut paraître aujourd'hui invraisemblable. Je veux parler de MM. Maurice Thorez, Ambroise Croizat, François Billoux et Charles Tillon. On les a vus adopter l'ordre du jour de confiance demandé par le Gouvernement pour la politique dite « de résistance à la violence » et consentir les crédits militaires demandés par M. Ramadier. J'ajoute qu'à ce moment — et je suis ravi que vous sembliez vouloir vérifier, monsieur Barbé, l'authenticité de ce rappel — l'ordre du jour de confiance et les crédits militaires pour l'Indochine ont été votés les 18 et 22 mars 1947 par 411 voix contre 0 à l'Assemblée nationale, les ministres communistes adoptant ces crédits et l'ordre du jour de confiance, et le parti communiste s'abstenant purement et simplement.

M. Lapart. Il ne faut pas le leur reprocher.

M. Raymond Barbé. Quoi qu'ils fassent, on leur reprochera toujours quelque chose.

M. Georges Riond. Je ne reproche rien; j'indique les complexités politiques du débat franco-vietnamien.

M. Raymond Barbé. Il y a aussi celles de Vichy.

M. Georges Riond. Autre difficulté rencontrée par notre diplomatie: la confrontation des rigueurs cartésiennes de notre esprit et des souplesses intuitives de nos interlocuteurs. C'était, au départ, un redoutable handicap, d'autant plus redoutable que nos émissaires étaient obligés de tenir compte à la fois des instructions de leurs ministres et des démêlés de la majorité parlementaire.

Quand on est obligé, monsieur le ministre, de regarder à deux endroits à la fois, on louche, et, quand on louche, on vise mal.

Dans de telles conditions, il n'est pas étonnant que les résultats ne s'accordent pas avec les perspectives dont votre prédécesseur, M. Coste-Floret, nous annonçait, lors des précédents débats, la lumineuse et quasi immédiate ouverture.

A nos yeux — et je parle là au nom du groupe union métropole-outre-mer — le retour de S. M. Bao Daï n'a pas provoqué le choc psychologique prédit à court terme par votre prédécesseur. C'est un fait, et il est inquiétant!

Comment en effet engager notre vote si nous ne sommes pas sûrs du lendemain ?

Etes-vous sûr que l'Assemblée nationale constituante, dont le principe figure dans l'ordonnance n° 5 du général Xuan, ratifiera sans arrière-pensée des conventions si laborieusement rédigées.

Etes-vous sûr dès à présent que le médiateur, dont vous escomptez les bons offices, trouvera dans son entourage, vis-à-vis de la France un loyalisme égal au sien ? Etes-vous sûr que la notion d'indépendance dans le cadre de l'Union française, à laquelle nous attachons une signification si riche d'espoir au bénéfice de notre immense communauté, éveille là-bas une émotion pleinement orthodoxe ?

Je serais — je ne vous le cache pas, monsieur le ministre — profondément mortifié si vous voyiez dans mes propos l'exercice d'une critique systématique, mais, suivant un bon précepte, s'il ne faut ne pas tout craindre il faut savoir néanmoins tout calculer. Je prie nos nouveaux et excellents collègues vietnamiens de ne pas voir dans ce mot « calculer » l'applica-

tion d'une espèce d'arithmétique besogneuse; c'est simplement un rappel d'un goût naturel pour la netteté et l'expression d'une conviction d'après laquelle les concessions les plus précises sont toujours les plus loyales.

Il serait dangereux que, dans ce débat de ratification, les uns ou les autres dissimulent leurs sentiments intimes. C'est un des vôtres, monsieur le ministre, qui a soutenu que l'habileté la plus efficiente était celle qui consistait à ne pas en avoir. C'est sous cette référence que j'ai cherché à dégager mon point de vue.

L'ensemble de ces observations ne nous empêche pas de constater la réalité des accords qui nous sont soumis. A la différence de la jument de Roland qui était parée de toutes les qualités, mais qui était morte, ils n'ont peut-être pas toutes les qualités, mais ils ont le privilège d'exister. C'est à partir de cette constatation que je m'acheminerai vers la thèse du Gouvernement.

Que nous proposerait-on en effet à la place de ces accords ? La paix! C'est une notion capable de nous convertir aux sacrifices les plus rudes. La paix, suprême souci de l'humanité, une humanité qui d'ailleurs, je dois le dire, perd peut-être un peu de son essence philosophique au regard d'hommes tels que moi pour trouver un symbole plus charnel dans les enfants dont nous voulons assurer la vie et le bien-être.

Mais la paix avec qui ? La paix, c'est comme un mariage, il ne suffit pas d'un oui pour que le mariage soit à moitié conclu; il faut être deux, et deux ensemble pour que le contrat devienne une réalité. La paix à tout prix, proclame-t-on dans un certain secteur. Mais, au même moment, le congrès de la Fédération syndicale mondiale donne, de Pékin, *ex cathedra*, des consignes de lutte à main armée. De tels mots d'ordre s'accordent mal avec les propos pacificateurs que l'on entretient sur d'autres tribunes...

M. Raymond Barbé. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Georges Riond. Monsieur Barbé, vous aurez certainement l'occasion au cours de ce long débat d'intervenir à votre guise; l'originale déférence dont vous faites preuve à mon égard ne m'engage pas à manifester ma sympathie à l'égard de votre personne. (*Rires à l'extrême gauche.*)

La paix à tout prix, c'est un refrain connu; nous pourrions rappeler qu'au lendemain de la Grande Guerre, d'aucuns nous proposaient de résilier les séculaires engagements de la France et de l'Alsace sous prétexte de pacification intérieure.

M. Lautissier. Vous étiez peut-être munichois à cette époque!

M. Egretaud. Et il a continué sous Vichy!

M. Georges Riond. Pour moi la guerre a commencé le 1er septembre 1939, je l'ai faite à partir de cette date. D'autres n'en peuvent pas dire autant.

Un conseiller à l'extrême gauche. Vous avez pacifié la France à ce moment-là en pactisant avec les Allemands!

M. Georges Riond. Il y a des propos...

M. Jean Curabet. On les retrouvera, ces propos!

M. Georges Riond. ...dont l'insultante niaiserie ne mérite pas de réponse, monsieur Curabet. J'ai là un dossier pour vous répondre;...

M. Jean Curabet. Nous en avons un, soyez tranquille!

M. Georges Riond. ...le jour où vous le voudrez, nous l'ouvrirons, il est à votre entière disposition!

M. Jean Curabet. Je suis à votre disposition aussi.

M. le président. Messieurs, les faits personnels se traitent à à la fin de la séance. (*Très bien! très bien!*)

M. Georges Riond. Vous serez d'accord avec moi, monsieur le président, pour considérer que la personne de M. Curabet mérite tout de même moins d'attention que l'immensité du problème vietnamien. (*Sourires.*)

M. Lautissier. Il n'y a que vous qui êtes intéressant.

M. Egretaud. M. Riond a une conception curieuse de la tribune!

M. Jean Curabet. Pauvre cabotin!...

M. Georges Riond. Si nous acceptons de sortir de l'abstention dans laquelle, mon groupe et moi, nous nous trouvons encore, ce ne peut être qu'en échange d'explications, de garanties et d'engagements précis.

Je m'en voudrais, monsieur le ministre, de prolonger ce débat — mais je vous demanderai de marquer sans équivoque la limite au delà de laquelle — et pour nous c'est un point essentiel — un abandon des droits de notre pays en Indochine constituera une négation des principes de l'Union française.

On nous dit qu'il faut tenir compte — et l'on a raison — des susceptibilités de nos partenaires. Mais il s'agit de savoir jusqu'à quel point ces susceptibilités ne compromettent pas la notion de l'Union française.

Quiconque adhère à une constellation d'Etats, que cette constellation d'Etats s'intitule « Union française » ou « Organisation des Nations-Unies », est appelé à consentir des abandons de souveraineté en fonction d'un but commun et d'un travail d'ensemble. Il faut nous dire, monsieur le ministre, votre doctrine à l'égard de ces principes de communauté et de leur harmonisation avec la notion essentielle de l'Union française.

Dans le cadre de l'organisation des bases militaires dont vous parliez tout à l'heure, il ne doit pas être seulement tenu compte des urgences de la paix intérieure du Vietnam, des nécessités militaires des territoires du Vietnam, du Laos et du Cambodge, mais aussi du relais indispensable que constituent les territoires d'Indochine entre la métropole et nos possessions du Pacifique.

M. Raymond Barbé. Voilà l'aveu!...

M. Georges Riond. J'ai dit « nos possessions du Pacifique ». Ne m'accusez pas sur ce mot de propos belliqueux.

M. Raymond Barbé. Voilà l'aveu!...

M. Georges Riond. Je vous demanderai encore, monsieur le ministre, d'obtenir le respect sans réticence des droits légitimes du Cambodge et du Laos, et enfin, j'insisterai pour que vous profitiez de ces débats et de cette ratification pour proclamer, sur le plan international, le sens de nos efforts à l'égard des Etats associés.

Comme vous le disiez précédemment, il convient de riposter, et de riposter avec fermeté, à ceux qui nous accusent de conduire des visées impérialistes. Il faut que vous montriez devant le monde notre souci de conciliation par comparaison avec l'avidité d'un pays qui voudrait nous donner des leçons dans le moment même, par exemple, où il annexe la Mongolie extérieure et essaie de digérer la Mandchourie.

Il faut aussi notifier dans d'autres cercles que les textes que nous sommes prêts à signer avec le Vietnam, le Laos et le Cambodge sont plus libéraux que ceux qui ont été, par exemple, accordés aux territoires des Philippines.

Il faut aller dire, en face de l'opinion internationale qui ne comprend pas toujours la pensée française, et qui ne la comprend malheureusement pas assez, que si nous exerçons des pouvoirs de police, de sécurité au sein du Vietnam, c'est que nous y sommes tenus *proprio motu*. L'article 15 du traité de 1884 nous fait obligation de lutter à l'intérieur de ce pays « contre les rébellions du dedans ».

Il ne faut pas oublier de rappeler aussi, en mesurant la responsabilité de chacun sur le plan international, que si les choses ne vont pas toujours aussi bien qu'on le souhaiterait sur nos territoires, c'est qu'au moment de la conférence de Potsdam on a fâcheusement oublié, dans l'organisation du Sud-Est asiatique, la présence de la France. Il faut — et là-dessus vous avez dit tout à l'heure les paroles qui conviennent — il faut assurer la sécurité de nos troupes. On a si souvent évoqué l'exemple abominable des meneurs qui veulent saboter les transports à destination du Vietnam que je tiens, à l'inverse, à saluer l'équipage du *Champollion* qui, l'autre jour, n'a pas voulu céder...

M. Mignot. Vivent les marins du *Pasteur!*

M. Georges Riond. Nous parlerons du *Pasteur* immédiatement après.

M. Mignot. Vivent les dockers de Marseille!

M. Georges Riond. L'autre jour, le *Champollion* est parti au jour et à la date fixés.

M. Mignot. Vivent les dockers d'Alger!

M. Georges Riond. Son équipage n'a pas répondu aux mots d'ordre de la C. G. T. Ce matin encore...

M. Mignot. Vivent les soldats de Fréjus!

M. Georges Riond. ... un délégué cégétiste à Cherbourg a donné sa démission parce qu'il refusait de s'associer à vos sabotages, et quand vous parlez du *Pasteur*...

M. Mignot. A bas la guerre au Vietnam!

M. Georges Riond. Sur le *Pasteur*, vous avez obtenu un jour, par un vote à la « sauvette », l'approbation de cent cinquante membres de l'équipage sur un total de quatre cent cinquante. Le désaccord entre l'équipage et vos meneurs est tel que, le jour où le *Pasteur* a quitté les quais de Marseille, *l'Humanité*, que j'allai consulter à la bibliothèque de notre Assemblée, annonçait l'impossibilité de son appareillage.

M. Mignot. On se satisfait comme on peut, mais ce sont les travailleurs qui arrêteront la guerre au Vietnam!

Un conseiller à l'extrême gauche. C'est un provocateur!

M. Georges Riond. La réponse a été donnée par les marins. Il importe que le Gouvernement lui fasse écho et montre, dans toutes les circonstances, qu'il est prêt à appuyer le désir d'indépendance des travailleurs français à l'égard des cinquièmes colonnes de l'étranger.

M. le ministre. Très bien!

M. Lautissier. ...des affamés!

M. Georges Riond. Monsieur le ministre vous avez eu raison, tout à l'heure; il ne faut pas parler à voix basse du bilan de la France. Si nous avons le courage de nous frapper quelquefois la poitrine pour certaines erreurs que nous avons commises, nous n'avons pas le droit de mettre en doute l'intention de notre pays.

On a évoqué, tout à l'heure, la mémoire d'Auguste Pavie; ce magnifique pionnier affirmait que notre mission était de gagner les cœurs. Je veux voir dans la présence ici des délégués des territoires d'outre-mer, la preuve que nous avons su gagner les cœurs. Dans les familles les plus unies, il peut arriver dans des moments difficiles que s'élèvent des différends. L'essentiel est que l'affection demeure...

Un conseiller à l'extrême gauche. L'affection des traîtres!

M. Georges Riond. ...à travers les difficultés matérielles ou morales qui sont le lot de tout ensemble humain...

M. Raymond Barbé. « La conquête d'une colonie, c'est la conquête d'un débouché », disait Jules Ferry.

M. Georges Riond. L'importance de notre présence en Extrême-Orient réclame une attention internationale. Il n'y va pas seulement de l'harmonie au sein du Vietnam, il y va de l'harmonie mondiale. J'ai là un texte; pour ne pas retenir davantage l'attention de l'Assemblée, et voulant laisser aux membres de mon groupe le soin d'intervenir dans le débat, je n'en donnerai pas lecture. Sachez seulement qu'il est signé de Staline lui-même et qu'il figure dans une édition communiste. L'authenticité en est donc assurée à vos yeux.

Ce texte dit qu'il y a dans l'organisation révolutionnaire en Asie trois phases:

La phase qui consiste à essayer de réaliser la révolution à travers l'union de toutes les classes;

La deuxième phase qui consiste à faire la révolution en s'appuyant seulement sur une partie de ces classes;

Et la troisième phase qui consiste à lier une république soviétique supplémentaire à la grande centrale des républiques soviétiques.

Alors, en quoi consiste...

M. Egretaud. Lisez-le vite!

M. Mignot. Vous n'y avez rien compris du tout. (*Mouvements divers au centre et à gauche.*)

M. le président. Messieurs, je vous en prie!

M. Egretaud. Lisez, monsieur Riond, il est excellent de citer ce texte à la tribune.

M. Georges Riond. Si vous voulez:

« Quelles sont les étapes de la Révolution ?

« A mon avis — dit Staline — elles doivent être au nombre de trois:

« Première étape: la révolution du front national général unifié... — Je mets ici des points de suspension.

« Deuxième étape: la révolution démocratique bourgeoise...

« Troisième étape : la révolution soviétique, qui n'a pas encore eu lieu, mais qui viendra », disait-il... (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Mignot. C'est Staline que nous applaudissons!

M. Raymond Barbé. Et elle viendra! (*Mouvements divers au centre et à gauche.*)

M. le président. Monsieur Barbé, je vous en prie!...

M. Mignot. Mais oui, elle viendra!

M. Georges Riond. Il est bienfaisant que l'on vienne faire appel ici à notre sens de la paix, à notre sens de l'humanité. Mais ce dessein n'est juste que dans la limite où il ne constitue pas une manœuvre malhonnête.

Si nos concessions n'ont pour résultat que de transférer le pouvoir de la France à des pouvoirs plus occultes et plus abominables que ceux que l'on prétend dénoncer, à ce moment-là nous refusons l'option; si l'avenir doit faire du Vietnam, sous une forme quelconque, un associé de l'immense coalition qui, de l'Europe orientale, va rejoindre les rives du Pacifique, nous refusons notre agrément.

Monsieur le ministre, encore une fois, c'est en fonction des assurances que vous nous donnerez publiquement que se libellera notre vote.

Je viens très rapidement d'évoquer la grande option qui se présente en Asie, soit tomber dans l'orbite d'un nouvel impérialisme, soit sortir de formules anciennes qui avaient leur mérite mais qui demandent à être rénovées.

Notre vote, monsieur le ministre, ne peut avoir pour base qu'une conception loyale, précise et définitive de l'Union française. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Raymond Barbé. Pour éviter toute correction éventuelle à la sténographie, je rappelle que vous considérez que le pouvoir de la France est un pouvoir « abominable »!

M. le président. Monsieur Barbé, vous aurez la parole tout à l'heure si vous la demandez; pour l'instant, la parole est à M. Motais de Narbonne.

M. Motais de Narbonne. Mesdames, messieurs, le débat ouvert devant nous aujourd'hui, à raison des circonstances dans lesquelles il se présente et qui nous ont été tout à l'heure exposées par M. le ministre de la France d'outre-mer, m'apparaît d'un objet restreint et limité, en ce sens que les conventions annexes, lesquelles ont traduit dans la réalité des faits les principes formulés dans l'échange de lettres n'ayant pas été soumises à notre examen, il ne nous a pas été possible — ce le sera le moment venu — de faire les commentaires ou les critiques que leur lecture, que leur examen, que leur étude va suggérer.

Cela est évidemment d'importance, et je prends acte de ce qu'effectivement nous aurons le moyen d'examiner comment des principes sur lesquels je suis d'accord, ont été interprétés et appliqués dans la réalité des faits.

De ce retard, d'ailleurs légitime, et de cette disjonction, il résulte que le débat qui nous est proposé se résume soit à une adhésion de principe, soit à un refus de principe à la politique qui, depuis quelques années, avec un continuité certaine, est celle de la France en Extrême-Orient.

Ce n'est pas le lieu de faire le bilan des fautes ou des erreurs qui auraient pu être évitées au lendemain de la libération, et de diagnostiquer, après coup, de préconiser la ou les politiques qui auraient pu ou qui auraient dû être suivies. Pas de vaines et inutiles récriminations.

Voyons simplement le sujet qui, à mon avis, comporte une question de fond et une question de forme.

La question de fond, c'est d'abord de satisfaire aux aspirations profondes des peuples vietnamien, cambodgien et laotien soucieux de secouer une tutelle dont il ne faut pas médire, mais qui avait fait son temps; c'était de ne point connaître le grand souffle de la libération qu'ont connu les peuples d'outre-mer au lendemain de la guerre et qui a pu être aggravé par la défaite, qui a été exploité par la propagande insidieuse des Nippons.

Je me rappellerai toujours, quant à moi, les propos d'un de mes chers et fidèles amis, le regretté Le Van Kim, nationaliste s'il en fut, assassiné par les Japonais, ou plus exactement acculé au suicide quelques semaines seulement avant la libération. « Crois-tu », me disait-il, « après « cela », crois-tu qu'ils nous accordent l'indépendance ? »

« Cela », messieurs, c'était cette sorte de solidarité fervente que nous avons trouvée auprès de nos amis Vietnamiens, Cambodgiens et Laotiens pendant les heures douloureuses, pendant les heures humiliantes de l'occupation japonaise. « Cela », c'était le dévouement, la fidélité à la France, d'une France qui, pourtant, par la force oppressante des circonstances, n'avait pas eu la possibilité d'être complètement à la hauteur de sa tâche, puisqu'elle n'avait pas su arrêter à la frontière sino-tonkinoise l'invasion des hordes nippones qui, telles un ouragan — d'ailleurs, il faut le dire à notre honneur — balayèrent les résistances hollandaises, américaines et anglaises pour n'être, en définitive, arrêtées quelques années plus tard que par la bombe atomique.

« Ils nous l'accorderont ? » Ils, c'étaient vous, les Français de France, le Parlement, avec ses réactions, avec ses divisions, avec peut-être ses égoïsmes nationaux, mais aussi certainement avec ses générosités, nécessairement nationales.

Cela, en effet, ils l'ont accordé. Il ne faut tout de même pas oublier que les deux slogans du supernationaliste Ho Chi Minh étaient : « L'unité des trois Ky » et « l'indépendance ».

Cette unité se trouve aujourd'hui réalisée. La France, prenant position vis-à-vis du Vietnam, a renoncé effectivement au statut colonial de la Cochinchine pour consacrer, juridiquement, la communauté politique qui peut exister entre la Cochinchine, l'Annam et le Tonkin.

Quant à l'indépendance, n'oublions pas non plus qu'à l'origine, avec l'Ho Chi Minh du début et jusqu'au 19 décembre, elle comportait le maintien de la France et non pas son éviction.

M. Lautissier. Jusqu'aux coups de canon d'Haïphong !

M. Motais de Narbonne. ...jusqu'au 19 décembre, moment où les pourparlers ont été rompus par l'initiative que vous connaissez tous.

M. Lautissier. Je répète : jusqu'aux coups de canon d'Haïphong. Il ne faut pas tronquer l'histoire !

M. Motais de Narbonne. Vous aurez la possibilité de me contredire tout à l'heure...

M. Lautissier. Il ne faut pas tronquer l'histoire !

Mme Lefaucheux, *rapporteur.* La vôtre !

M. Motais de Narbonne. ...Je répète, en affirmant cette date et en évoquant ces événements que nous avons intensément vécu, nous, les Français de là-bas, assez loin de cette atmosphère ouatée où vous vous complaisez, ici, pour, parfois, insulter ceux qui tentent d'aboutir à un résultat essentiellement français (*Vifs applaudissements au centre*), je répète qu'à l'origine, lorsque nous traitions avec votre Ho Chi Minh, il n'était pas question de l'éviction de la France, seule solution qu'effectivement la France n'acceptera jamais...

M. Lautissier. Quelle France ?

Mme Lefaucheux, *rapporteur.* Certainement pas la vôtre !

M. Lautissier. Ni la vôtre !

M. Motais de Narbonne. Or cette indépendance, elle existe, elle est passée dans les faits.

Là où nous étions accoutumés de rencontrer des fonctionnaires français, ce sont des Vietnamiens, des Laotiens, des Cambodgiens que nous voyons aujourd'hui. Là où, hier, les leviers de commande, les postes d'autorité, relevant, bien entendu, de la souveraineté, étaient détenus par nos camarades des services civils, ce sont maintenant des autochtones ; et cela, nous l'avons fait à une période transitoire, au moment où la pacification n'était pas encore terminée et peut-être, d'après certains, nous pouvions faire preuve de plus de prudence et de réserve.

Donc, cette transposition de personnel déjà commencée et qui se poursuit constitue le gage d'une loyauté absolue, celle de la France vis-à-vis des Etats associés. (*Très bien ! très bien ! et applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Je sais bien que le contenu de ces accords, si j'en juge par l'étude nécessairement sommaire que j'en ai pu faire, peut ne pas plaire à tout le monde. D'aucuns, suivant leur tempérament, estimeront que nous lâchons trop, d'autres penseront que nous le lâchons pas assez.

Mon sentiment personnel est que nous sommes allés à la limite de toutes les possibilités pour ne nous arrêter qu'au mur infranchissable de la Constitution.

Mon sentiment personnel, c'est qu'indépendance et « Union française » sont deux pôles distincts mais non pas opposés, et qu'un équilibre harmonieux peut être trouvé. Mon sentiment personnel est encore que lorsqu'il y avait un point équivoque, douteux, dans les négociations qui opposèrent Français d'une part, Vietnamiens, Cambodgiens ou Laotiens de l'autre, ce sont toujours nos amis vietnamiens, cambodgiens et laotiens, qui — pour employer l'expression de Mme la princesse Yukhantor — tirant sur le bout de la corde « indépendance », l'ont emporté contre l'autre équipe !

Pourquoi la guerre continue-t-elle ? Comme l'a souligné Mme la princesse Yukhantor devant votre commission des affaires politiques, il est faux de dire que ce propos s'applique au Cambodge ou au Laos, parce que, effectivement, les Cambodgiens ne font pas la guerre aux Français, les Laotiens ne font pas la guerre aux Français, leurs territoires sont simplement sillonnés par des bandes venues de Birmanie ou du Siam, ayant franchi la frontière tonkinoise ou cochinchinoise, bandes qu'il appartient à la police autochtone — et déjà elle l'a réalisé avec la coopération des troupes de l'Union française — d'arrêter et de disperser. Déjà, la sécurité est à peu près assurée et bientôt elle deviendra comparable à celle que nous avons connue jadis.

Mais soyons loyaux et reconnaissons qu'effectivement ce conflit dramatique persiste encore en Indochine et que le conflit franco-vietnamien a perdu sa pureté initiale. Ce n'est plus la simple aspiration d'un peuple à connaître la liberté et à secouer l'ancienne forme de notre protection et que les deux noms symboliques d'Ho Chi Minh et de Bao Daï représentent deux formes distinctes, opposées et différentes de la liberté et de l'indépendance — l'une qui rejette la France en appelant un nouveau maître, l'autre qui accepte la France — l'une qui veut s'insérer dans le cadre de l'Union française, l'autre, au contraire, qui prétend s'insérer dans le cadre des républiques socialistes soviétiques...

M. Lautissier. L'un c'est la propreté, et l'autre la corruption.

Mme Lefaucheux, *rapporteur.* La corruption, c'est nous ! (*Sourires.*)

M. Motais de Narbonne. Désormais, il n'y a plus d'équivoque. On a jeté le masque. Et le cri que vous avez lancé l'autre jour, monsieur Barbé...

M. Raymond Barbé. Vive Ho Chi Minh !

M. Motais de Narbonne. ...oui, votre « vive Ho Chi Minh ! », cela veut dire : « A bas la France en Extrême-Orient ! », cela veut dire : « Crèvent les otages et périssent nos soldats » ! (*Très bien ! très bien ! et applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche. — Vives protestations à l'extrême gauche.*)

M. Raymond Barbé. C'est vous qui assassinez les soldats français !

M. Motais de Narbonne. Pourquoi faut-il que des hommes de notre pays, de notre patrie, se rangent aujourd'hui du côté des ennemis ? Pourquoi faut-il que des hommes, parce qu'ils croient détenir la vérité, une vérité qui assassine la France, aient la possibilité, par la presse, par la parole et par l'action, de nous porter des coups mortels ?

Et pourquoi faut-il que ces coups viennent d'hommes de notre patrie ?

Quoi qu'il en soit, nous Français, nous avons choisi, et le Gouvernement de la France a choisi...

M. Lautissier. Les coups de canon !

M. Motais de Narbonne. ...et la solution sera française avec, de plus en plus étroite, la coopération des Etats associés. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

La route que nous avons choisie, si elle est sans détours, n'est pas sans obstacle. Nous en avons franchi quelques-uns ; d'autres subsistent et peut-être n'est-il pas absolument inopportun d'indiquer par quels moyens, à notre avis, l'on peut rapidement terminer ce parcours.

Les adversaires ou les partisans de Bao Daï le couvrent d'insultes et d'injures ou le couvrent d'éloges. Ce n'est pas là, à mon avis, un procédé de discussion.

Je crois à la loyauté de Bao Daï, je crois à son sens politique particulièrement avisé, je crois qu'il est prêt à se dévouer à son peuple et à l'œuvre de la paix.

M. Bolluix-Basset. Très bien !

M. Motais de Narbonne. Il est chef d'équipe et, de ce fait, à mon avis, il assume des responsabilités, car on est toujours responsable de ses collaborateurs. Il lui appartient, par conséquent, d'apporter une certaine discipline dans la cohésion de son équipe, d'en muter les membres dissidents, de veiller à ce qu'elle fasse une œuvre homogène, de faire en sorte que ceux qu'il choisit, à tous les échelons, bénéficient d'une popularité incontestable, faite, à la base, d'une probité indiscutée...

M. Mignot. Comme Revers !

M. Motais de Narbonne. ...et d'une technicité éprouvée.

Ce n'est pas seulement moi qui parle, c'est — par ma bouche — mon ami Vuong Quang Nhuong, le directeur du journal que vous connaissez tous, *L'Echo du Vietnam*, journal remarquable, de langue fançaise, journal vietnamien ; Nhuong s'est élevé, car cela existe dans tous les pays, et cela ne nous est pas particulier, contre les « maquignons » de la politique. J'ai eu l'occasion de le dire, je le pense : l'élite vietnamienne est suffisamment nombreuse et cultivée pour qu'existe la possibilité d'y faire un choix ample et riche qui solidarise, avec le chef de l'équipe, le travail de l'équipe tout entière, pour aboutir au résultat qui approche tout de même : la pacification,

Seconde observation: la presse, lorsque l'on combat comme nous le faisons actuellement, c'est tout de même une arme, et une arme aussi redoutable que les grenades et les mitrailleuses. Je conçois, certes, qu'il y ait une presse d'Ho Chi Minh, mais dans ses lignes seulement. Il me paraît difficile de tolérer, quand on est un chef d'Etat qui gouverne et en tout cas que les ministres responsables puissent tolérer, dans l'enceinte de sécurité assurée par les troupes de l'Union française, des journaux qui, à la fois, insultent le souverain et l'œuvre qu'il entreprend, et outragent la France. Il y a là également un abcès à crever, en particulier au Tonkin.

Je ne veux pas, messieurs, abuser de vos instants, d'autant plus que mon temps est particulièrement limité. Voilà deux observations, entre d'autres, qui ne sont pas sans importance et qui pouvaient être faites à l'heure surtout où les événements récents de la frontière sino-tonkinoise, grâce à l'efficacité de la présence des troupes de l'Union française et à ce que l'on attendait d'elles, de leur tranquille maintien et de leur propre discipline, viennent de démontrer qu'indépendance sans Union française n'eût été qu'un vain mot et qu'une vaine formule, (*Très bien! très bien! — Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*) à l'heure où, pourquoi ne pas le dire, la conjoncture politique internationale provoquant un certain nombre de visites chez nous, les témoignages des visiteurs étrangers et amis concordent et se trouvent résumés — ce sera là ma conclusion — dans le propos tenu par Sir Mac Donald: « Sa Majesté Bao Daï a pris le bon départ ». (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Sok Chhong.

M. Sok Chhong. Monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi d'essayer de faire devant vous un examen consciencieux de la situation du Cambodge par rapport à son traité avec la France.

S'il est un pays particulièrement disposé à une association avec la France, c'est bien le Cambodge. Personne, au Cambodge, ne met en doute la nécessité de cette association, pas même ceux qu'on veut faire passer pour des révolutionnaires et qui ne sont, en fait, que des nationalistes.

On était donc en droit, en la matière, de s'attendre à la conclusion d'un contrat d'association donnant également satisfaction aux deux parties en cause. Il suffirait pour cela d'un peu de compréhension et de patientes recherches en commun.

Au lieu de l'effet escompté, l'annonce de la signature du traité n'a soulevé aucun enthousiasme au Cambodge. Les officiels, qui la fêtaient, manquaient singulièrement eux-mêmes de conviction.

Comment a-t-on pu aboutir à un résultat aussi contradictoire ? D'abord, il semble que les fonctionnaires chargés de mener des négociations avec les représentants du Cambodge soient beaucoup plus habitués à commander qu'à négocier.

D'autre part, ils ont peut-être manqué de possibilité de larges initiatives de transaction. Ils se présentaient comme s'ils étaient possesseurs d'un corselet ou d'un moule rigide dans lequel du sable aurait été glissé pour en rétrécir les dimensions intérieures. Tout ce qu'ils pouvaient faire, à titre de concessions, était d'enlever ce sable, mais ils ne pouvaient changer la forme du moule pour l'adapter aux besoins de la collaboration franco-cambodgienne.

Ce moule, on le devine, c'est le traité franco-vietnamien.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'en avril et mai 1949, deux délégations cambodgiennes aient été obligées de se démettre l'une après l'autre, bien qu'elles fussent, l'une et l'autre, composées en majorité de personnalités dont l'esprit modéré était bien connu, et cela après quelques séances de travail seulement.

Si le traité est une fin en soi, certes, on a remporté un succès éclatant. Mais un traité peut-il être une fin en soi ?

M. Raymond Barbé. Très bien!

M. Sok Chhong. Le but recherché n'est-il pas plutôt l'établissement de rapports harmonieux entre deux pays qui désirent s'associer ? S'il en est ainsi, ne serait-il pas sage de ne point se presser, de ne point fixer de date pour la conclusion des travaux ?

J'exagère en parlant de date pour la conclusion des travaux, mais c'est pour rendre la formule plus frappante.

En tout cas, ne serait-il pas sage d'avoir tout le temps nécessaire à une compréhension réciproque ? Qui peut dire dans quelle mesure la volonté de faire aboutir dans une certaine limite de temps les travaux de la commission franco-khmère du traité, n'a pas été un des facteurs de la dissolution de l'Assemblée nationale cambodgienne ?

M. Raymond Barbé. C'est très exact.

M. Sok Chhong. Cette dissolution elle-même continue à avoir des répercussions graves dans le pays, sans qu'on puisse savoir jusqu'où elles pourraient aller. Dans le désordre qui règne dans tous les domaines, la première grenade a éclaté dans Phnom-Penh, tuant l'ancien président de l'Assemblée nationale, Ieu Koeus, homme modéré, apte à comprendre les nécessités de la politique française et à les faire concorder avec les intérêts cambodgiens, mais que certains avaient eu tendance à juger sommairement comme un homme d'esprit trop avancé. A sa mémoire, permettez, mes chers collègues, que je rende un public et pieux hommage. Cet homme admirable est mort en martyr.

Dans les conditions générales dont je viens de parler, comment s'étonner du peu de faveur du traité dans l'opinion cambodgienne ?

Mais ce traité lui-même est, pour le moins, imparfait. La seule clause concernant la justice, par exemple, est propre à enlever beaucoup d'enthousiasme. Elle permet aux Cambodgiens de juger les Cambodgiens en toute souveraineté. Mais de tout temps, les Cambodgiens ont jugé les Cambodgiens en toute souveraineté, même sous le protectorat. Et dès qu'un Cambodgien est en conflit avec un étranger, qu'il soit Asiatique ou Européen, le traité stipule que la compétence échappe aux Cambodgiens seuls. Mieux encore, les étrangers eux-mêmes sont régis au Cambodge par leur loi nationale (art. 4, convention annexe, page 14).

Il est inutile que je m'étende plus longuement sur ces imperfections.

Je tiens simplement à déclarer qu'il aurait suffi d'un peu de compréhension, de patience et de recherches pour parvenir à un traité plus satisfaisant pour le Cambodge, sans léser les intérêts essentiels de la France au Cambodge. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Egretaud.

M. Egretaud. Mesdames, messieurs, la lecture des textes qui nous sont soumis pour avis m'a remis en mémoire une célèbre parole d'Engels: « Les partis de l'ordre — disait-il — périssent de l'état légal qu'ils ont créé eux-mêmes. Avec Odilon Barrot, ils s'écrient, désespérés: « La légalité nous tue. »

Il arrive, en effet, un moment où les classes dominantes sont obligées, dans leur faillite, de violer leur propre légalité, et à travers l'affaire qui nous préoccupe nous est donnée l'occasion de vérifier cette loi de l'histoire.

Je voudrais me borner à l'étude des textes intéressant le Vietnam. Il n'est pas inutile d'examiner l'aspect juridique de ces pseudo-accords; leur nullité apparaît clairement.

Je rappellerai que les seuls accords régulièrement signés sont ceux que le Gouvernement de la République française a passés avec celui de la République démocratique du Vietnam; ce sont les seuls qui demeurent légalement et qui devraient être soumis à ratification.

En effet, où et quand ont-ils été dénoncés ?

Jamais la guerre réelle et injuste faite au peuple du Vietnam n'a été reconnue comme une guerre pour les partis gouvernementaux. Juridiquement, il n'y a pas de guerre là-bas, c'est ce que vous ne manquez jamais de dire.

Vous ne pouvez donc même pas vous appuyer sur cet argument juridique pour prétendre que ces accords sont devenus caducs; ils ne le sont, ni en droit, ni en fait, parce que vous savez bien, sans vouloir le dire, que la seule autorité réelle qui existe sur la presque totalité du territoire du Vietnam est l'autorité du gouvernement avec lequel vous avez signé régulièrement ces accords, le gouvernement Ho Chi Minh.

Quant à Bao Daï, quelle est sa situation juridique ? C'est un simple citoyen vietnamien, par surcroît déclaré traître par le gouvernement de son pays. Bao Daï c'est un simple particulier qui n'est revêtu d'aucune autorité régulièrement constatée, un simple particulier qui, soyons justes, aura très bientôt des comptes — et ils seront lourds — à rendre au peuple vietnamien.

M. Raymond Barbé. Très bien !

M. Egretaud. Il a régulièrement, et volontairement, abdiqué le 22 août 1945. Il n'a jamais prétendu que cette abdication lui eût été extorquée par la violence, il a même déclaré le 15 janvier 1948:

« Je ne suis absolument pas habilité à traiter puisque je ne représente rien d'autre que ma propre personne » ...et on sait ce qu'elle vaut. (*Sourires à l'extrême gauche.*)

C'est tellement vrai que, dans la rédaction des documents soumis à la ratification du Parlement, on constate cette chose inouïe, ce honteux tour de passe-passe, que, partout, la France est certes représentée par le Président de la République française — ce qui est tout à fait normal — mais que, partout, la France, par le canal du chef de l'Etat, s'adresse, non pas au chef de l'Etat du Vietnam, mais à M. Bao Daï tout court. Bien

sûr, on lui donne de « Sa Majesté », mais nulle part, ce particulier n'a osé se désigner nommément comme un chef d'Etat et je vous renvoie aux textes. Le représentant de la France, lui-même, ne lui donne pas davantage ce titre.

Quelle humiliation, messieurs du Gouvernement, imposez-vous ainsi, sans vergogne, aux institutions représentatives du peuple français. Quelle grossièreté dans cette opération de camouflage tentée sous le patronage des hommes commis à la défense, non pas de la France, mais des intérêts d'une puissance financière internationale, qu'on appelle la Banque de l'Indochine.

Quant au fond des accords, examinons-le de plus près. Ils maintiennent purement et simplement un état de fait; le régime colonial. Et le vernis dont on essaie de recouvrir cette évidence est si mince et si maladroitement posé, qu'un enfant découvrirait la supercherie. Voilà pourquoi il a fallu tant de temps pour rendre publics ces fameux textes, tant leurs auteurs étaient peu fiers de leur œuvre!

Ces accords ne reconnaissent au Vietnam ni souveraineté externe, ni souveraineté interne. Ils codifient, au contraire, sa dépendance totale à une administration colonialiste qui ne pourrait, en la circonstance, que représenter ces puissances financières que j'évoquais tout à l'heure.

Selon ces accords, la politique extérieure du Vietnam s'exerce, — je cite — « dans le cadre de la politique extérieure de l'Union française ». Je cite encore: « Sous la direction et la responsabilité du Gouvernement de la République française ».

Et les quelques diplomates concédés pour la forme au Vietnam recevraient des lettres de créance « décernées » par le président de l'Union française et « paraphées » par Sa Majesté l'empereur du Vietnam.

Admirez la subtilité des termes « décernées » et « paraphées » par le brillant empereur, — d'ailleurs, de quel empire? nous posons la question au Gouvernement — car enfin où et quand le peuple du Vietnam s'est-il prononcé dans le sens du régime impérial? Le seul acte du peuple vietnamien que nous connaissions, c'est la ratification unanime de 1945, et par voie d'élection, du régime républicain.

Ainsi, l'empereur du néant est invité à contresigner, en fonctionnaire zélé, les décisions qu'on lui communiquera pour la forme.

Encore a-t-on pris une précaution supplémentaire! On a pris soin de préciser que la comédie se limitera à la nomination de trois fantômes de diplomates: l'un auprès du pape, l'autre auprès du Siam et l'autre auprès du gouvernement de la Chine. Mais, comme il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts du Yang-Tsé depuis le 8 mars (*Rires à l'extrême gauche*), on ne verra pas d'inconvénient à ce que, mon Dieu, ce ne soit pas la Chine..., mais l'Inde!

Quelle dérision, mesdames et messieurs, dans cette substitution fantaisiste, vraiment digne des méthodes de gouvernement illustrées par le roi Ubu, quelle dérision quand on sait, d'une part que le gouvernement de l'Inde lui-même ne tient pas tellement à se mêler à la farce — et l'a fait savoir —, et quand on sait, d'autre part, que la république démocratique du Vietnam s'apprête à désigner ses ambassadeurs — de vrais ambassadeurs —, c'est-à-dire des représentants du peuple vietnamien, auprès de la république populaire chinoise victorieuse! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mesdames et messieurs, si maintenant on essaie de voir ce que contiennent ces accords sur le plan militaire, que constate-t-on? La France entretiendra au Vietnam une armée permanente qui pourra circuler librement entre les bases et garnisons, comme en pays conquis. Il est vrai que l'armée vietnamienne participera à la défense de l'Empire — un mot qui décidément fait recette auprès de nos gouvernants, depuis M. Ramadier —, et dans ce cas, la direction et le commandement seront assurés par un officier général français, dont l'un des chefs d'état-major...

M. le général Tubert. Mast!

M. Egretaud. ... sera vietnamien.

Il est, certes, indiqué dans les accords que le gouvernement du vietnam exercera, dans leur plénitude, les attributions et prérogatives qui découlent de sa souveraineté interne.

Mais, sous cette phrase ronflante, se cache l'abandon par Bao Daï de tous les éléments concrets de la souveraineté et de l'indépendance nationale de son pays. C'est ainsi que le statut particulier des minorités ethniques du Vietnam relèvera du gouvernement de la République française qui a, sur ce point, dit-on, des obligations particulières vis-à-vis de ces populations.

Le contrôle de l'émigration et de l'immigration est confié à une conférence des Etats d'Indochine, chapeautée par le gouvernement français. La population non vietnamienne habitant le pays ressortit aux lois et à la justice française, et non pas vietnamienne, comme cela devrait être si le Vietnam disposait de sa souveraineté interne.

Dans le domaine économique, la valeur de la piastre sera fixée par le Gouvernement français après simple consultation des Etats associés de l'Indochine.

Le régime des biens français au Vietnam — évidemment, il faut lire les richesses de la banque de l'Indochine, de la compagnie des Terres rouges, des étains et wolfram du Tonkin, etc. — ne pourra être modifié qu'en accord avec le Gouvernement français, et ce n'est qu'après consultation préalable de ces sociétés, en vue d'assurer « l'exercice normal » des activités économiques, qu'il sera permis d'augmenter les impôts et taxes et d'en créer de nouveaux. C'est-à-dire que l'on veut empêcher le gouvernement vietnamien de prendre des décisions qui risqueraient de toucher aux privilèges des trusts coloniaux.

Enfin, le Vietnam ne sera maître ni de ses douanes, ni de son commerce extérieur, ni du service des transmissions, ni du Trésor, ni du plan d'équipement, qui seront du ressort d'une conférence des trois Etats d'Indochine sous le contrôle du Gouvernement français.

Quelle souveraineté pourrait-il bien rester, dans ces conditions, à un gouvernement vietnamien soumis à de telles contraintes?

On conçoit que les signataires n'aient pas été tellement pressés, comme je le disais tout à l'heure, de publier un texte qui sanctionne, en fait, le maintien du régime colonialiste le plus total au Vietnam.

Ces accords montrent, en effet, clairement que, pour perpétuer « un système de colonisation fondé sur l'arbitraire », condamné par la Constitution adoptée par le peuple français, nos gouvernements refusent de traiter sur un pied d'égalité avec le représentant véritable du peuple vietnamien, le président Ho Chi Minh. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Ils font la preuve que c'est pour le maintien des privilèges des sociétés coloniales d'Indochine et des impérialistes yankees qui sont derrière et veulent s'installer en permanence dans ce pays, que tant de milliards sont jetés dans le gouffre de la guerre au Vietnam, que tant de jeunes Français meurent sur la terre vietnamienne, que tant de jeunes vietnamiens meurent également dans cette guerre criminelle. Ils montrent que, malgré le bluff qui a entouré ces négociations, Bao Daï — qui sait lui-même ne rien représenter — a abandonné jusqu'aux apparences d'une souveraineté de son pays, ce qui finira de le discréditer devant son propre peuple.

Ainsi — et ce sera ma conclusion — apparaît plus clairement que, pour obtenir une indépendance réelle, le peuple vietnamien n'aura d'autre solution, si ces accords sont ratifiés, que celle de poursuivre la lutte, de continuer la guerre, uni derrière son gouvernement national. (*Protestations au centre.*)

M. Max André. Voilà, nous savons maintenant qui continue la guerre!

M. Alphonse Juge. Ce sont des bellicistes.

M. Mignot. Vous n'êtes pas bellicistes, mais vous faites la guerre.

M. Alphonse Juge. Non!

M. Mignot. Vous votez cependant les crédits militaires pour assassiner les Français!

M. Egretaud. La signature de tels accords constitue un véritable acte de guerre contre le peuple du Vietnam. Ceux qui les ratifieraient, quelles que soient les déclarations démagogiques par lesquelles ils essayeraient vainement de fuir leurs responsabilités, seraient comptables devant les peuples de France et du Vietnam du sang versé.

Mais si les accords étaient ratifiés, malgré tout et malgré la volonté des peuples, alors l'action populaire qui se développe impétueusement en France pour obtenir le retrait du corps expéditionnaire leur réserverait, nous en sommes certains, une courte carrière! Cette action populaire permettra en même temps, dans un proche avenir, la signature d'accords loyaux, durables, équitables dans le respect de la souveraineté de nos deux peuples. Ces accords seront signés d'un côté par le Gouvernement français d'union démocratique dont la formation sanctionnera l'action populaire pour une véritable politique française indépendante et nationale, de l'autre par Ho Chi Minh, président du gouvernement de la république démocratique du Vietnam; ainsi sera scellée l'amitié fraternelle de nos deux peuples qui garantira leur avenir commun et la paix. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent-Eynac.

M. Laurent-Eynac. Messieurs, je voudrais d'abord exprimer une crainte, qui vient de prendre, à l'instant où j'entendais la conclusion de M. Egretaud, la forme d'une oppression. Dans l'instant où nous cherchons la paix au Vietnam...

M. Mignot. En lui faisant la guerre!

M. Laurent-Eynac. Nous n'avons pas interrompu M. Egretaud, ayez donc assez de liberté d'esprit pour écouter des opinions qui ne sont pas les vôtres; je ne parle pas ici au nom du groupe communiste. (*Rires et applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Jean Curabet. Sûrement pas!

M. le président. Je vous en prie, monsieur Curabet.

M. Jean Curabet. Vous parlez, monsieur Laurent-Eynac, au nom des « Armons-nous et partez! ».

M. Laurent-Eynac. Je disais donc que notre inquiétude avait pris une forme angoissée dans la minute où, attachés à poursuivre l'œuvre de paix française à travers le monde et spécialement à travers les territoires d'outre-mer, nous entendions M. Egretaud rejeter toutes les possibilités de paix jusqu'au jour où une démocratie populaire viendrait remplacer en France le régime républicain. Nous n'acceptons pas cet ajournement indéfini de la paix. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Deux observations liminaires: en premier lieu, nous enregistrons avec empressement ce témoignage que l'Indochine, la première, va réaliser dans les faits l'Union française, l'Indochine, c'est-à-dire le Vietnam, le Cambodge et le Laos vont être enfin les premiers grands Etats associés qui vont donner figure à notre conception de l'Union française.

Je voudrais faire la seconde observation liminaire en réponse à certaines observations que nous venons d'entendre. On vient de nous dire que nous n'accordions pas une indépendance totale au Vietnam, et que sa souveraineté n'était pas intégrale. Je voudrais m'expliquer clairement sur ces notions de souveraineté. Nous allons dire, et M. le ministre l'a déclaré, ce qu'était la reconnaissance, par la France, de la souveraineté interne, et de la souveraineté externe du Vietnam dans le cadre de l'Union française, mais, avant même de reprendre l'exposé du ministre de la France d'outre-mer, je voudrais que nous soyons bien d'accord ici, sans aucun pharisaïsme: souveraineté dans le temps présent, souveraineté intégrale. Où est la souveraineté intégrale ? Voulez-vous me le dire ?

Le Vietnam est souverain; il est indépendant dans le cadre d'une organisation fédérale qui va s'appeler l'Union française, qui déjà a pris figure et corps, et il vient, après le Laos et le Cambodge, ajouter à cet ensemble la contribution précieuse d'un concours nombreux et puissant.

Mais souveraineté! Est-il, dans la vie moderne d'à présent, dans l'enchevêtrement des querelles diplomatiques et économiques, dans la pression des exigences financières qui, dans tous les pays, toutes les places du monde, se répondent les unes aux autres parce qu'elles sont toutes plus ou moins — qu'elles le veuillent ou non — solidaires les unes des autres, est-il une souveraineté intégrale qui ne supporte aucune morsure, aucune amputation ? Je vous le demande. Il n'est plus, dans la vie présente, aucun peuple moderne, aucune démocratie où qu'elle soit, qui puisse dire qu'elle est intégralement souveraine.

Hier, les cieux de tous les pays du monde avaient déjà abandonné leur souveraineté intégrale à partir du moment où des relations internationales aériennes le leur imposaient et pour permettre la vie en société des grandes nations.

Je ne connais plus que quelques pays demeurés intégralement libres: ce sont les démocraties populaires sous l'obédience de Moscou. (*Rires et applaudissements sur quelques bancs à gauche et au centre.*)

M. Raymond Barbé. Eh oui, elles sont libres et indépendantes!

M. le président. Monsieur Barbé, laissez parler l'orateur.

M. Raymond Barbé. Si on nous avait donné les trois heures que nous avions demandées et non une heure dix, nous aurions pu répondre en temps utile et ne serions pas obligés d'interrompre.

M. Laurent-Eynac. Vous répondrez, monsieur Barbé, et je vous écouterai avec le respect que j'ai toujours de l'opinion adverse. C'est un respect que je vous demande simplement de partager.

M. Raymond Barbé. Excepté lorsque vous m'avez sorti de la tribune!

M. Laurent-Eynac. Je ne vous ai jamais « sorti de la tribune ». Je ne sais pas quel est le sens de ce mot, car vous militez en ce moment contre la langue française. (*Rires et applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Laurin. S'il ne militait que contre cela! (*Rires.*)

M. Laurent-Eynac. Parlant au nom du rassemblement républicain, je déclare que nous voterons de tout cœur le projet de loi qui consacre l'indépendance du Vietnam, du Cambodge et du Laos.

Nous le voterons parce qu'à notre sens il est la conclusion naturelle, la conclusion logique, inéluctable, l'aboutissement, l'accomplissement de toute une politique française, conforme d'ailleurs à notre tradition, à nos origines, à la Révolution française et, dans l'immédiat le plus récent, aux termes mêmes de la Constitution qui nous a chargés de promulguer et d'instaurer partout la liberté à travers nos territoires.

C'est un accomplissement que nous réalisons aujourd'hui, et c'est pourquoi nous lui apportons notre adhésion.

Peut-être pourrions-nous faire au Gouvernement le reproche d'avoir trop tardé à nous permettre de remplir cette obligation à la fois constitutionnelle et traditionnelle de la France.

Rien, en ces matières, n'est plus mauvais que la tergiversation et l'attente, car lorsqu'on est bien décidé à donner quelque chose, il ne faut pas, par les délais que l'on met à l'accorder, faire naître à l'extérieur l'impression qu'on peut y être conduit par les voies de la contrainte. (*Très bien! très bien! Applaudissements au centre.*)

Il faut toujours, c'est d'autant plus facile que cela est conforme à notre esprit, faire, et faire vite, pour n'être pas accusés d'avoir cédé à une obligation de circonstances.

Vous savez mieux que moi, monsieur le ministre, que certaines grandes nations, qui ne sont certes pas nos ennemis, ont mis quelque réticence à reconnaître l'Etat du Vietnam, parce que, précisément, elles estimaient que l'intervention des seuls actes diplomatiques d'ordre gouvernemental n'était pas suffisant à emporter leur décision et voulaient que le Parlement français ait apporté sa signature à cet échange d'actes gouvernementaux. Vous voyez l'inconvénient de prolonger l'attente. Nous ne poursuivrons pas au delà ce procès; désormais, les transferts ont été faits, il était temps de les faire, et nous donnons, certes, notre approbation aux actes diplomatiques d'aujourd'hui.

Je n'aurai pas l'indiscrétion — je ne veux porter ombrage à personne — de rappeler que le programme radical est à l'origine de cet effort qui, aujourd'hui, s'épanouit dans nos textes constitutionnels et dans la réalité quotidienne pour donner leurs libertés aux peuples.

Je le ferai d'autant moins, monsieur le ministre, que vous avez eu tout à l'heure le geste, qui nous a été sensible, de reconnaître quel avait été l'effort de la IIIe République pour conduire les peuples d'outre-mer par des voies sages...

M. Mignot. Avec l'esclavage.

M. Laurent-Eynac. ...à destination.

Dans la forêt des territoires d'outre-mer, il y avait, certes, peut-être, des routes plus rapides que la vieille route traditionnelle que les radicaux français ont choisie. Il y avait aussi des sentiers de traverse qui essayaient de sortir de la forêt aussi vite que vous l'eussiez souhaité ou voulu, mais, dans la forêt équatoriale, les sentiers de traverse ne conduisent nulle part, ils égarent celui qui cherche à trouver l'orée de la forêt.

M. Jean Curabet. La vieille route des radicaux!

M. Laurent-Eynac. La vieille route radicale, elle est peut-être un peu plus longue que les sentiers d'aventure, mais elle a de solides repères et elle conduit à destination. (*Applaudissements au centre.*)

M. Albert Sarraut. Très bien!

M. Mignot. Avec les Daladier et les Bonnet, cela mène à Vichy!

M. Laurent-Eynac. Puis je veux dire ici que, si nous sommes d'accord sur cette volonté d'indépendance, nous le sommes totalement et sans réserve. Nous restons fidèles à cette vieille formule de la sagesse française: « Donner et retenir ne vaut ». Si nous donnons l'indépendance, nous ne la mesurons pas, et nous entendons la consolider. Rien ne nous a outragés davantage que certains propos entendus, aux termes desquels il pouvait y avoir, dans ce pays, des espérances atroces: c'est que le vin capiteux de l'indépendance puisse troubler ses nouveaux bénéficiaires et qu'incapables d'organiser notre vie nouvelle, nous puissions être amenés à revenir en des terres où nous

avons abandonné la souveraineté, pour retrouver ou essayer de retrouver cette souveraineté abandonnée de notre libre arbitre dans le désordre ou dans les compétitions rivales des pays livrés aux aventures douloureuses des jeunes libertés.

Cela non! Ce n'est pas la tradition de la France. La tradition de la France est de s'être battue un peu partout à travers le monde, à toutes les époques. Partout des bataillons français ont livré bataille pour la liberté. Quand nous la donnons, c'est bien définitif et nous n'entendons pas reprendre d'une main ce que nous avons libéralement et définitivement accordé. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Jean Curabet. Heureusement que vous ne croyez pas un mot de ce que vous dites!

M. Laurent-Eynac. Monsieur Curabet, vous devriez vous souvenir que nous avons grandi sur une terre de montagne où l'on n'a pas l'habitude de travestir ses sentiments. Si j'étais prêt à travestir les miens, vous ne seriez pas long à me suivre sur ce mauvais chemin. Je suis sûr que ce n'est pas votre état d'esprit; ce n'est pas davantage le mien. (*Très bien! Très bien!*)

M. Jean Curabet. Vous dites cela! J'en doute encore.

M. Laurent-Eynac. Nous sommes sincères quand nous disons que nous accomplissons un devoir constitutionnel, un devoir traditionnel de la France, celui de conduire les peuples vers la liberté, et nous l'accomplissons d'une façon complète, car nous serons, demain, prêts à accorder au jeune Vietnam le concours de nos techniciens, celui de nos ingénieurs pour lui permettre précisément de donner chaque jour davantage figure à la réalité de son indépendance. Et c'est le même sentiment qui nous guide quand nous disons que, bien entendu, notre octroi de l'indépendance au Vietnam trouve son corollaire dans l'adhésion à l'Union française. Et il est tout naturel que nous formulions ainsi notre position. L'adhésion à l'Union française, elle est la conclusion toute logique de nos années d'efforts communs entre les populations indochinoises et la population française, entre les nations qui constituaient la fédération indochinoise et la République française.

Mais, surtout, quand nous parlons d'adhésion à l'Union française, nous entendons donner aux peuples qui viennent de recouvrer leur indépendance la possibilité de s'appuyer, de se concerter sur une organisation d'ensemble, sur un rempart collectif, de s'étayer sur toutes les forces que représente ce fédéralisme nouveau de l'Union française.

Je m'excuse d'avoir, à la commission de politique générale, osé une image incomplète et inexacte pour faire entendre ma pensée. J'avais dit que l'indépendance du Vietnam et l'adhésion à l'Union française étaient un dyptique dont un des volets était l'indépendance, l'autre l'adhésion à l'Union française.

Je veux corriger, car on pourrait en effet ouvrir largement le volet du dyptique sur l'indépendance, et garder fermée l'issue sur l'Union française. C'est pourquoi je corrige et dis: l'indépendance, dans notre conception, fait un bloc avec l'Union française.

Nous avons dit — les textes sont là; on ne peut pas les nier, ce sont les textes mêmes des accords diplomatiques, les textes mêmes de l'échange des lettres entre le président de l'Union française et S. M. Bao Daï — nous avons dit: tout se tient, il n'est pas possible d'accepter un paragraphe de l'accord et de ne pas entériner l'autre. En vérité, il y a solidarité étroite entre les deux textes; c'est un bloc, on ne peut pas les dissocier, il faut l'accepter ou le refuser.

J'accepte, je comprends la thèse du parti communiste qui refuse l'ensemble mais je n'accepte pas la thèse de ceux qui disent: « Nous acceptons l'indépendance et nous refusons l'adhésion à l'Union française ». Comme si, d'ailleurs l'adhésion à l'Union française constituait, pour la République française, un acquis (*Très bien! très bien! au centre*), une revendication de privilèges. Mais, pas le moins du monde! Nous apportons nous-mêmes à l'Union française notre contribution; nous demandons au Vietnam d'apporter la sienne. L'Union française est tout autre chose que la République française. C'est une création que nous avons certes la fierté et l'honneur d'avoir créée conformément à nos principes et à nos traditions. Mais, l'ayant formée, lui ayant insufflé la vie, nous lui apportons simplement notre participation, en communion, en collaboration avec les autres pays qui se réclament du drapeau français.

Mais l'Union française est une création nouvelle; elle est l'assurance que les uns et les autres ne seront pas abandonnés à eux-mêmes. Comment ! Dans un temps où la rigueur des batailles internationales conduit inévitablement aux pires périls, aux pires désordres et aux misères, il est des pays qui se croient assez forts pour sacrifier à je ne sais quelles traditions erronées dans le temps présent de nationalismes lilliputiens! Vous sentez bien que c'est la concentration des forces et des moyens, la mise en commun des ressources économiques, des moyens de défense, qui en sont le salut, et que demain le Vietnam, comme le Laos, comme le Cambodge, n'auront de ressources, de défense, d'avenir, de prospérité possible, dans l'ordre financier, dans l'ordre économique et dans l'ordre militaire, que par leur adhésion même à cette Union française à laquelle la République a fait vocation d'apporter tout son concours. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

L'indépendance du Vietnam sans le substratum de l'appartenance à l'Union française ne serait qu'un déjeuner de soleil vite assombri par l'obscurité lourde des dépendances totalitaires.

Nous aurions bien quelques réserves à faire et nous allons d'ailleurs très librement les exprimer.

Je l'ai indiqué d'un mot tout à l'heure, nous avons été surpris que le Gouvernement n'apporte pas, en même temps que la ratification des actes diplomatiques, la ratification des conventions. Vous vous donnez des délais. Nous pensons que vous auriez pu apporter, en même temps, actes diplomatiques et conventions qui en sont le corollaire et on peut dire, d'ailleurs, aux termes mêmes de vos textes, le corollaire interprétatif, et nous vous enserrons dans ce dilemme: si vous ne voulez pas apporter les conventions, il y a longtemps que vous auriez pu apporter à ratification les actes diplomatiques, vous avez reculé jusqu'à aujourd'hui. Les conventions devaient nous être soumises. Je ne veux pas engager avec vous une querelle juridique, mais permettez-moi de vous dire que pour constituer l'acte prévu, tel que l'article 61 de la Constitution l'a envisagé, il faudrait, aux termes de l'échange de lettres du 8 mars, que la déclaration commune du 5 juin et les présentes déclarations ainsi que les conventions complémentaires, soumises à l'approbation du Parlement français et des instances vietnamiennes fussent qualifiées pour « constituer l'acte prévu ».

Nous pourrions vous chercher querelle, car, si les conventions manquent, l' « acte prévu » n'est pleinement réalisé, mais je ne poursuivrai pas la controverse juridique, je vais aller tout de suite au fond de ma pensée. Pouvez-vous nous donner l'assurance que les conventions complémentaires signées à Saïgon et qui ne sont pas jointes au projet de loi — j'entends bien qu'elles devront être soumises au Parlement français — se tiennent strictement dans le cadre des principes posés dans les lettres du 8 mars 1949 ? Car, permettez-moi de le souligner, que le Gouvernement ait le souci de multiplier les débats qui viennent devant les trois assemblées de l'Union Française, de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République, de leur soumettre successivement les accords diplomatiques, puis les conventions, nous n'y voyons pas grand inconvénient, tant nous sommes peu habitués à voir les gouvernements prodiguer les contacts avec les assemblées. C'est la première fois qu'on voit un gouvernement soucieux de se rencontrer aussi fréquemment avec les assemblées dans des débats qui peuvent apparaître difficiles.

M. Georges Boussenot. Ne le découragez pas!

M. Laurent-Eynac. Monsieur Boussenot, je vous adresse la même prière. (*Sourires.*)

Nous nous demandons si ces accords, ces conventions ne dépassent pas en quelque mesure l'échange des actes diplomatiques. Je vais citer un exemple et je sollicite sur ce point l'attention de mes collègues du Cambodge et du Laos, du Vietnam aussi. Il s'agit de l'enseignement supérieur et l'on sait l'importance du rôle qu'il va désormais avoir à jouer. Aux termes des lettres du 8 mars 1949, l'université sera dirigée par un recteur nommé par décision conjointe des gouvernements intéressés et de la France, après présentation de trois candidats par le comité consultatif de l'université.

« Des gouvernements intéressés », cela veut dire: du Cambodge et du Laos autant que du Vietnam, si ces deux premiers pays désirent — comme le texte le leur permet — participer à cet organisme.

Or, d'après le compte rendu donné par la presse des conventions signées à Saïgon, le recteur serait ou Français ou Vietnamien, sans qu'on ait paru tenir compte du choix éventuel des autres gouvernements intéressés.

Je souhaiterais une explication du ministre sur ce point, et à ceux qui penseraient que mon observation n'a qu'un sens épisodique, je dirais qu'elle dépasse singulièrement, dans sa portée, la forme que je lui ai donnée, car si nous avons dissous dans l'Union française la fédération indochinoise, ce n'est pas pour la voir se reconstituer, au détriment de l'un ou de l'autre des Etats associés.

Et j'en aurai terminé avec nos observations essentielles. Je voudrais simplement y ajouter deux ou trois remarques complémentaires. Et d'abord, je voudrais demander au Gouvernement d'instituer, sans délai, le haut conseil de l'Union française.

L'institution de l'Union française est tripartite: il y a le président de l'Union, l'Assemblée de l'Union et le haut conseil. Il a été institué par une loi; qu'attend-on pour le faire vivre ? Et je pense que cette existence est plus urgente aujourd'hui que jamais.

Trois ans après l'adoption de la Constitution, nous attendons la création d'un des organes essentiels de l'Union française. Et cette institution est d'autant plus indispensable qu'en ce qui concerne l'indépendance externe, on a reconnu la représentation diplomatique au Vietnam. Ce en quoi on a été parfaitement inspiré puisqu'elle est un attribut de la souveraineté.

Comment pouvez-vous concevoir — je vous le demande, monsieur le ministre — le jeu de la représentation diplomatique, telle qu'il a été prévu dans les textes ? Comment le faire jouer ? Comment allez-vous intervenir dans l'instant même qu'il manque l'institution nécessaire, inéluctable, indispensable à cet effet, du haut conseil ?

En effet, l'organisation même de la représentation, active et passive, avec le concours du président de l'Union française, l'organisation des consulats, l'organisation de représentations communes là où le Vietnam fera confiance à l'organisation diplomatique et consulaire française, toute cette organisation, possible à faire vivre, mais, vous le sentez bien, délicate à instituer, ne pourra l'être que si le haut conseil, sorte de conseil des ministres qui n'ose pas encore dire son nom, mais qui, je pense, prendra sa vraie figure aussi vite que possible, est créé.

Eh bien, ce haut conseil est indispensable et je dirai même que vous avez été imprudent en ne l'instituant pas à la minute même où vous échangiez vos signatures et où vous accordiez satisfaction, sur le plan diplomatique, au Vietnam, au Laos et au Cambodge.

Et pourquoi ? Imaginez que, demain, nous ayons à décider des problèmes angoissants et, — comme je n'ai pas l'habitude d'échapper à la difficultés — imaginez que, demain, la France ou le Vietnam aient à se poser le problème de la reconnaissance du gouvernement chinois de Mao Tse Tung. C'est une éventualité qui peut se présenter.

M. Raymond Barbé. Elle se présente tous les jours.

M. Laurent-Eynac. Pensez-vous que cette éventualité de la reconnaissance par la France et par le Vietnam du gouvernement chinois de Mao Tse Tung puisse se régler sans qu'il y ait une délibération de ce conseil des ministres qui s'appelle le haut conseil ?

Vous avez été imprudent, monsieur le ministre, je n'insiste pas davantage en ne prévoyant pas immédiatement la mise en œuvre de ce haut conseil, parce que, si, demain, le Vietnam, le Laos et le Cambodge engagent des conversations diplomatiques, avant même que le haut conseil ne puisse fonctionner, vous aurez laissé se créer de mauvaises habitudes — et il est toujours mauvais dans la vie internationale, et même dans les meilleures relations de l'amitié, de laisser se créer des habitudes fâcheuses dont on a quelque peine ensuite à se corriger. (*Très bien! très bien!*)

Une dernière observation: je voudrais que le Gouvernement — et j'entends bien ce que cette observation pourrait avoir de désagréable, si je ne vous donnais l'assurance qu'elle n'a rien de désobligeant, ni pour le ministre, ni pour le ministère de la France d'outre-mer, et ce n'est pas une précaution oratoire, croyez-le bien — je voudrais que le Gouvernement envisageât la création d'un secrétariat spécial pour les affaires d'Indochine. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Je voudrais que l'on comprît que, désormais, les relations avec les Etats associés ont un caractère spécial, diffèrent, que, entre l'office colonial proprement dit — pour employer la vieille terminologie — et un office des rapports de la République française avec les Etats associés, il y a différence d'inspiration, différence de politique, différence d'application. C'est cette distinction que les Anglais ont instituée sous la double dénomination de Colonial Office et de Dominion Office.

Je jette cette suggestion dans votre esprit et je vous sais un homme assez indépendant pour penser que si elle rencontrait jamais votre adhésion, ce ne serait pas une querelle d'attributions qui vous empêcherait d'en poursuivre la réalisation.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Sûrement pas.

M. Laurent-Eynac. Voilà, mesdames et messieurs, les quelques observations que je voulais vous présenter.

J'aurais bien d'autres choses à dire, mais je ne veux pas excéder le temps de parole qui m'a été accordé.

Cependant, s'il m'était permis de trouver une conclusion à la convention intervenue entre le Vietnam et la République française sur la double institution d'une armée vietnamienne et d'une armée de l'Union française, avec les organes distincts ou communs qui les caractérisent, je dirais volontiers:

Le Gouvernement serait bien inspiré de se préoccuper de savoir quelle sera, dans l'avenir, l'application des grands pactes internationaux, et spécialement du pacte Atlantique, en ce qui concerne les territoires que nous avons la charge de protéger. (*Très bien! Très bien!*)

Je me borne à poser un principe, une question, et je conclus; ces réserves faites, nous sommes pour le vote des actes diplomatiques qui sanctionnent l'indépendance et non du bout des lèvres, mais sans réticence aucune. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous voulons que les conventions viennent le plus tôt possible devant nous, qui complétent notre adhésion.

Et je dis à nos amis et voisins du groupe socialiste que nous sommes d'accord sur l'esprit de leur motion quand ils pensent que ces réalisations d'indépendance doivent être poursuivies à l'extrême, que nous ne devons laisser, dans le monde, sur notre pensée, sur notre esprit, sur notre action, aucune ambiguïté, aucun doute, que nous sommes prêts à rallier à la solution que nous avons choisie tous ceux qui, encore, ont refusé leur adhésion. Nous souhaitons qu'ils finissent par accorder cette adhésion. Nous sommes prêts à apporter encore à cet égard tous les témoignages de bonne volonté qui seront nécessaires. Nous avons confiance que la France, multipliant ainsi à l'infini les témoignages de sa volonté de paix, compte tenu des abandons qu'elle consent avec empressement au bénéfice de l'Union française, sera enfin suivie et que, au Vietnam, comme au Laos, comme au Cambodge, quand on se souviendra du secours et du concours que la démocratie française a consacrés à l'unité et à l'indépendance de ces pays, les enfants de vos écoles diront avec quelque gratitude: « La France a passé par là ». (*Très bien! très bien! et vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Tran Van Kha.

M. Tran Van Kha. Mesdames, messieurs, c'est avec une réelle émotion que je prends la parole dans ce cadre majestueux pour apporter, au nom de la délégation vietnamienne, notre salut à la France et aux nations que vous représentez de si prestigieuse façon au sein de cette Assemblée de l'Union française. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Ce n'est pas sans fierté que je salue en vous, mesdames, messieurs, les mandataires de 120 millions de citoyens, venus de tous les coins du monde, pour édifier ensemble, sur cette terre libre de France, une grande communauté, basée sur l'égalité des droits et des devoirs de chacun, sans distinction de race ni de religion. (*Très bien! très bien! Applaudissements au centre et à gauche.*)

En franchissant le seuil de cette maison commune, une bonne fortune nous a valu, la semaine dernière, la bienvenue de notre président d'âge, M. Albert Sarraut...

M. Raymond Barbé. Et de quelques autres sur le marché!

M. Tran Van Kha. ...qui toujours, en remplissant les charges les plus considérables, n'a cessé d'affirmer un idéal généreux et humain.

Notre peuple se reporte, par la pensée, vers les multiples marques de sympathie et de compréhension que cette haute Assemblée a toujours témoignées en faveur des aspirations légitimes du peuple vietnamien, et mes premières paroles, mesdames, messieurs, seront pour vous remercier de la part déterminante que vous avez prise dans les décisions qui, l'an dernier, ont valu à notre patrie de recouvrer son unité nationale. (*Applaudissements.*)

M. le président de la commission. Très bien!

M. Tran Van Kha. Aujourd'hui, vous êtes à nouveau invités à donner votre avis sur un projet de loi présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, qui vise, par une ratification du Parlement français, à reconnaître d'une façon définitive et solennelle l'indépendance du Vietnam dans l'Union française.

Le débat d'aujourd'hui, la décision qui en découlera, seront d'une importance exceptionnelle, parce qu'ils auront de profondes répercussions sur le devenir de cette grande expérience humaine qu'est l'Union française, qui sera la preuve pertinente aux yeux du monde, qu'avec la France se forme une communauté de peuples libres et égaux, associés dans le respect des indépendances nationales et de coopération à la cause commune, la plus belle entre toutes, celle de la liberté et de la paix.

Dans un tel débat, la délégation du Vietnam se doit d'exposer et de situer sa position, selon la tradition établie au sein de cette assemblée, c'est-à-dire en toute objectivité, avec une parfaite sincérité et une bonne foi absolue, comme se doivent des amis dans leur dialogue.

Pendant plus de trois ans, et jusqu'au 8 mars 1949, l'ombre d'un douloureux conflit a obscurci les rapports franco-vietna-

miens. Chaque jour, des victimes furent à déplorer dans la jeunesse des deux pays, pays qu'un hasard historique a fait vivre côte à côte près d'un siècle, jeunesse qui pourtant n'aspirait qu'à travailler en paix et dans la fraternité.

D'immenses richesses se sont trouvées anéanties sans profit pour personne. Le même torrent de destructions a menacé, jusque dans ses frontières, l'œuvre culturelle de la France au Vietnam qui était pourtant l'un des liens les plus solides parce que le plus pur et le plus rayonnant de l'Union française.

Au surplus, de lourds sacrifices financiers ont été imposés à nos Trésors, et le peuple vietnamien lui-même aurait pu consacrer son labeur et ses efforts à relever son propre niveau de vie et à panser ses blessures ouvertes par l'occupation japonaise.

Ce tunnel, dans lequel se débattaient les rapports franco-vietnamiens jusqu'au 8 mars 1949, avait été creusé à la faveur d'une impossibilité de trouver un terrain de clarté sur lequel rebâtir une œuvre d'amitié et de paix.

Depuis longtemps déjà, et surtout depuis la guerre, une véritable bourrasque de nationalisme et d'indépendance soufflait sur les pays du Sud-Est asiatique. Le Vietnam, au confluent de deux courants humains gigantesques, la Chine et les Indes, se trouva aussitôt enfiévré du désir de liberté, c'est-à-dire de diriger lui-même ses affaires et de mettre fin à un mode de vie basé sur des principes qu'il jugeait périmés.

Cependant, certains, sous l'empire d'une fausse interprétation qui assimile la France au système de protectorat devenu incompatible avec la conjoncture d'après-guerre, en ont déduit, sommairement, que réclamer son indépendance, c'était du même coup entrer en lutte ouverte contre la France.

Nous pouvons, nous, affirmer solennellement qu'à aucun moment le nationalisme vietnamien, en réclamant sa souveraineté, n'a voulu faire œuvre de francophobie et méconnaître l'amitié de la France. Tout au contraire, nous voulons accepter la pleine coopération avec elle, et notre présence dans cette Assemblée dès la rentrée parlementaire le prouve de façon pertinente.

Du reste, Sa Majesté Bao Daï, chef de l'Etat du Vietnam, dans une allocution à Saïgon, a déclaré:

« Les événements humains dépassent actuellement le cadre des nations.

« Le Vietnam a voulu suivre cette évolution générale en adhérant à l'Union française afin de participer à un destin historique plus vaste que le sien. »

Et il ajoute:

« Nous croyons cette association riche d'avenir, et nous sommes certains que dans le déroulement de cette action diplomatique, le Vietnam bénéficiera du poids de l'Union française, comme celle-ci pourra d'ailleurs compter sur le concours de notre pays. »

Il n'en reste pas moins, cependant, que les flottements et les hésitations, fatalement associés à toutes périodes de transition, avaient été discernés au Vietnam à travers une optique telle qu'ils y créaient des ambiguïtés et des équivoques nourrissant et entretenant les hostilités et accumulant les ruines et les deuils de part et d'autre pendant trois longues et douloureuses années.

Enfin, le 8 mars 1949, un accord fut signé entre M. le président de l'Union française et S. M. Bao-Daï. Ce texte a précisé, pour la première fois, les contours de notre indépendance et de notre adhésion à l'Union française. Dans les rapports entre les deux pays, ce jour a marqué une ère nouvelle, placée désormais sous le signe de la clarté, précurseur de la paix.

Depuis cette époque, et au fur et à mesure de la concrétisation des accords du 8 mars — et je citerai pour mémoire le transfert des pouvoirs signé récemment entre M. le haut commissaire Pignon et S. M. Bao Daï, le peuple du Vietnam a pu apprécier la volonté de la France de traduire en actes ses promesses d'indépendance.

Le climat général a dès lors changé; les observateurs les plus partiaux ont bien voulu constater, surtout pendant ces derniers mois, que la situation s'était rapidement améliorée et que le prestige de S. M. Bao Daï n'avait cessé de croître.

Nous, qui avons quitté la terre du Vietnam il y a seulement quelques jours, qui avons encore à l'oreille les cris d'allégresse de la foule de Saïgon pendant la cérémonie de transfert des pouvoirs, nous vous apportons notre témoignage direct et nous vous disons que si, auparavant, dans les villes et les campagnes, on parlait de guerre et on s'installait dans la guerre, aujourd'hui, on parle du retour à la paix et, déjà, on s'y prépare.

Notre sortie du tunnel est due à la certitude que nous avons désormais sur les intentions de la France à notre égard et à la politique nettement définie par les accords du 8 mars reconnaissant l'unité et l'indépendance du Vietnam et son adhésion à l'Union française en tant qu'Etat souverain. C'est sur cette politique, mesdames et messieurs, que notre Assemblée est appelée aujourd'hui à formuler son avis.

Quel que soit cet avis, qu'il rejette ou approuve la politique inaugurée et définie par les accords du 8 mars, nous vous demandons, mesdames, messieurs, de penser que le peuple vietnamien et le monde entier attribueront à votre décision la valeur d'un geste définitif... (*Très bien! très bien! à gauche.*) qui achèvera d'apporter le maximum de clarté au problème qui nous préoccupe.

Dès lors, personne ne pourra plus se réfugier derrière des équivoques et des ambiguïtés... (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*) pour servir des intérêts qui ne sont pas toujours, hélas, ceux du Vietnam et de la France. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Laurin. Très bien!

M. Tran Van Kha. Nous sommes à une heure décisive puisque c'est l'heure de la décision. La délégation du Vietnam se doit, dès lors, de rappeler les données exactes du problème.

Respectueux des institutions démocratiques françaises qui préconisent que chaque peuple est libre de se donner le représentant de son choix, notre pays s'est bien gardé de discuter la qualité de l'interlocuteur avec lequel il a engagé son dialogue et sa signature. Cependant, pourquoi faut-il que certains de ceux qui souhaitent volontiers l'indépendance du Vietnam aient cru devoir contester la compétence des représentants de notre pays ?

Ne serait-il pas plus équitable et plus conforme à la loi de la réciprocité de nous laisser maîtres du choix de nos mandataires?

M. le président de la commission de politique générale. Très bien!

M. Tran Van Kha. Ce choix, je suis sûr, mesdames et messieurs, que vous en convenez avec nous — doit échapper à l'appréciation de notre Assemblée. Son avis est sollicité uniquement sur une politique, car les rapports franco-vietnamiens ne sont pas ceux de deux personnes, mais ceux d'un peuple avec un autre peuple. (*Très bien! très bien! — Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Il s'agit de définir ces rapports dans la conformité de l'éthique internationale et susceptibles de s'exprimer en termes de paix, d'amitié et de concorde. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Aux assemblées élues par le peuple français, il sera demandé, dans quelques jours, de ratifier cette politique et de dire solennellement que la France, fidèle à sa parole et à son histoire, reconnaît aux yeux du monde que le Vietnam est un Etat indépendant, librement associé à elle sur les bases de l'égalité et de la justice. Mais dès aujourd'hui, il appartient à notre Assemblée, sur le plan de l'Union française où se situe sa compétence, de dire si elle fait sienne la politique franco-vietnamienne définie dans les accords du 8 mars 1949 par M. le Président de la République Vincent Auriol, président de l'Union française, et S. M. Bao Daï, et j'ai la ferme conviction qu'il n'en peut pas être autrement.

Votre choix, mesdames et messieurs, aura pour le monde entier une valeur de symbole et signifiera que si vous voulez réaliser une association de peuples vous entendez également que ces peuples soient placés sous le signe du respect de leur propre souveraineté.

Cet idéal permettra à chacun des pays que nous représentons ici de travailler pour la grande œuvre commune, sans amoindrir sa souveraineté. Comme toute véritable communauté humaine, l'union n'est riche que de la richesse de ses membres, son indépendance n'est faite que de l'indépendance de chacun de ses composants.

Cette solidarité humaine, le chef de l'Etat vietnamien l'a proclamée en ces termes :

« Dans le cadre de cette union, dit-il, je déclare que le Vietnam souhaite vivement entretenir des relations étroites et confiantes avec les royaumes voisins du Cambodge et du Laos. Je confirme également que les intérêts des ressortissants français légitimement acquis au Vietnam seront respectés. »

Cet idéal, mesdames et messieurs, ne rejoint-il pas celui de M. le président de l'Union française, qui le résumait un jour d'une phrase en disant: « Je veux être le président humain d'une république fraternelle .» (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Dès lors, l'adhésion du Vietnam à l'Union française ne sera pas un vain mot, car le Vietnam, avec ses vingt millions d'habitants, est prêt à faire apport de son poids historique aux destins de notre association. Ensemble, nous travaillerons, au sein de cette Assemblée, à faire de l'Union française une réalité vivante, capable de peser sur les décisions du monde actuel.

Telle est la portée générale de l'avis que notre Assemblée est appelée à formuler aujourd'hui : reconnaître solennelle-

ment l'indépendance du Vietnam pour faire l'Union française et assurer sa grandeur.

La délégation du Vietnam ne croit pas se tromper en affirmant, au début de cette déclaration, que les débats d'aujourd'hui sont d'une importance exceptionnelle.

Nous sommes confiants en la décision que l'Assemblée prendra; émanation même de l'Union française, elle ne pourra pas aller à l'encontre de cette union en refusant de ratifier les accords du 8 mars. Elle rejettera les conseils de ceux qui se réfugient souvent derrière le paravent de la paix et des principes démocratiques pour appuyer une politique contraire à l'intérêt et à l'idéal du Vietnam, de la France et de l'Union française. (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Darlan.

M. Darlan. Mesdames, messieurs, le Gouvernement demande à l'Assemblée de l'Union française son avis sur le projet tendant à approuver les actes définissant les rapports des Etats associés du Vietnam, du Cambodge et du Laos avec la France.

Certains penseront que le Gouvernement agit ainsi libéralement et conformément à la Constitution.

Geste libéral ? On ne peut tout de même pas nier que ce soit sous la pression des événements qui ensanglantent depuis trois ans le Vietnam.

Position conforme à la Constitution ? Mais la Constitution elle-même ne stipule-t-elle pas, dans son préambule, que la République française n'entreprendra aucune guerre dans un but de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple ?

M. Raymond Barbé. Très bien !

M. Darlan. Or, mesdames, messieurs, voici trois ans que le peuple de France se voit imposer chaque jour davantage d'énormes et inutiles sacrifices humains et financiers pour la continuation d'une guerre dont on ne connaît que trop la cause.

Nous saluons bien bas les jeunes Français qui tombent là-bas loin des leurs. Nous nous inclinons respectueusement devant les morts vietnamiens, dont le sacrifice sublime n'aura pas été inutile.

Le peuple du Vietnam subit une guerre injuste, son pays est soumis à la dévastation, à la ruine, à la misère. Qui eût pensé que son amour de la liberté et de la démocratie serait cause de cet état de choses ? Ni le peuple français, ni la nation vietnamienne ne désirent cette guerre. Ni l'un ni l'autre n'ont intérêt à soutenir ce conflit fratricide qui leur impose tant de sacrifices stériles. Tout commande, au contraire, dans l'intérêt supérieur des deux peuples, de s'unir pour résoudre en commun les difficultés accumulées par cinq années de guerre impérialiste.

Pendant que certains, pour des intérêts mercantiles, se complaisaient bassement dans la collaboration avec le Japon fasciste, alors que le peuple français menait ici même, sur son sol, le combat clandestin, le peuple du Vietnam, lui aussi, se levait tout entier contre les envahisseurs japonais et contre l'impérialisme. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Dans tous les pays d'outre-mer se multipliaient les actes de loyalisme et les témoignages d'attachement à la France.

Il n'est pas besoin de rappeler ici que les sacrifices consentis étaient lourds, mais le poids en était allégé par l'espoir de lendemains meilleurs dans un régime libéral et démocratique.

Au lendemain de la victoire, la charte des Nations unies proclamait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les peuples d'outre-mer, dans cette déclaration, voyaient la fin du fardeau que leur imposait le colonialisme et tout son cortège de servage et de misère.

Ils y voyaient la fin de l'odieux système colonial. Ils pensaient que tant de sang versé pour la cause commune leur conférerait quelques droits.

Or, plus que jamais, l'oppression colonialiste s'accentue dans les territoires d'outre-mer. Servile aux ordres des colonialistes, accumulant les erreurs, le Gouvernement poursuit une guerre inutile, une politique de répression dont la férocité n'égale que le désarroi.

Madagascar a eu ses 90.000 morts; 300 Français y sont tombés pour les sordides intérêts de quelques gros colons; le Vietnam brûle; son peuple, acculé au désespoir, lutte les armes à la main pour arracher sa liberté; l'Afrique noire est actuellement le théâtre d'une répression sans précédent, rappelant le régime fasciste d'Hitler; elle ressemble à une vaste prison où la Constitution de l'Union française est foulée aux pieds.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Je demande la parole.

M. Darlan. Mon temps de parole est limité, monsieur le président, et je demande...

M. le président. Il vous sera tenu compte du temps de cette intervention.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Je n'ai pas pour habitude de prêter une attention excessive à ce qui est dit de ce côté de l'Assemblée. (*L'orateur désigne l'extrême gauche.*) Je préfère en général n'y pas répondre, mais quand on assimile le régime dont la France a doté ces populations d'Afrique au régime fasciste d'Hitler, vous comprendrez que le Gouvernement français doit se lever et protester. (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Raymond Barbé. C'est malheureusement la vérité !

M. Darlan. Monsieur le ministre, vous reconnaîtrez tout de même que les libertés politiques sont, dans les territoires d'outre-mer, à la merci de quelques gouverneurs, Péchoux, Mourragues, Even, etc...

Nos populations, exploitées, pressurées, vivent dans la plus atroce misère. Le travail forcé, aboli par la loi, refleurit légalement en Afrique équatoriale française.

M. Laurin. Ah, nous y sommes !

M. Darlan. Mais, en Afrique noire comme au Vietnam, l'éveil populaire se fait sentir. L'emprisonnement arbitraire des membres du parti démocratique de la Côte d'Ivoire a provoqué les plus véhémentes protestations. Depuis un mois, la population cotivoirienne boycotte tous les produits d'importation. Les effets du refus d'achat se font déjà sentir pour les grosses maisons colonialistes. Les maraîchers d'Abidjan, après quelques jours de trêve...

M. Corval. Si nous parlions un peu du Vietnam, cela vaudrait peut-être mieux !

M. Darlan. ...ont déserté à nouveau les marchés où les légumes sont introuvables.

Vous ne m'empêcherez pas de conduire mon exposé comme bon me semble.

M. Corval. C'est la formule consacrée.

M. Lautissier. Est-ce vous ou M. Darlan qui faites l'exposé?

M. Mignot. Ce n'est pas un membre du M. R. P. qui est à la tribune !

M. Le Brun Kéris. Ne vous plaignez pas de manquer de temps puisque vous en trouvez pour parler hors du sujet.

M. Darlan. Ainsi, le problème vietnamien se lie au problème d'Afrique, ne vous en déplaise, mon cher collègue...

M. Schock. Et aux maraîchers d'Abidjan ?

M. Darlan. Qui oserait méconnaître le malaise qui pèse sur l'Union française ? L'hésitation des Etats nord-africains à y adhérer n'est pas le signe le moins important de ce malaise. Nous nous déclarons, au rassemblement démocratique africain, solidaires de tous les peuples qui luttent...

M. Raymond Barbé. Très bien !

M. Darlan. ...contre l'impérialisme, pour la paix et la liberté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Coquart. Alors vous êtes solidaire des Yougoslaves ?

M. Darlan. Grâce à cette solidarité, l'on put arrêter la fureur des soldats africains dans l'île de la Réunion, par l'affichage de tracts exaltant le rassemblement démocratique africain et son président, mon camarade Félix Houphouët-Boigny. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous désapprouvons formellement la guerre au Vietnam, où l'on emploie les troupes noires, en violation de la Constitution.

Nous constatons encore une fois que les troupes noires sont utilisées comme mercenaires dans toutes les besognes injustes, mais qu'en matière de traitements et de pensions, elles attendent toujours d'être mises sur un pied d'égalité avec leurs frères, anciens combattants de la métropole.

M. Raymond Barbé. Très bien !

M. Darlan. Au lieu d'engloutir des milliards dans cette guerre stérile n'eût-il pas été préférable, monsieur le ministre, de les consacrer à résoudre le problème des pensions et des salaires ?

M. Lachenal. Le ministre est parti, cela ne l'intéresse pas.

M. le président. Messieurs, je vous en prie.

M. Darlan. On nous demande de reconnaître un empereur déchu; de ratifier des accords qui resteraient sans effet, mais le Gouvernement peut-il nous donner l'assurance que M. Bao Daï est reconnu par les siens ?

M. Raymond Barbé. Sûrement pas!

M. Darlan. Peut-il nous dire si la ratification des prétendus accords que nous discutons en ce moment ramènera jamais la paix au Vietnam ?

Les événements se sont chargés de nous dire que M. Bao Daï ne jouit d'aucun crédit au Vietnam...

M. Gaignard. Allez-y voir un peu!

M. Darlan. ...et un représentant de la majorité gouvernementale, M. Riond, je crois, n'avouait-il pas que le retour au Vietnam de M. Bao Daï n'a pas provoqué le choc psychologique escompté par M. Coste-Floret ?

Quant à nous, nous sommes réalistes. Nous estimons que le retrait des troupes du corps expéditionnaire s'impose. Nous sommes convaincus que, seuls, peuvent ramener la paix au Vietnam les accords qui seront passés avec celui qui représente véritablement les aspirations du peuple, le président Ho Chi Minh. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Alors, seulement, mesdames, messieurs, nous pourrons dire que nous avons servi la France et l'Union française, que nous avons servi la cause de la paix, de la liberté, de la démocratie. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Estèbe.

M. Estèbe. Monsieur le représentant du Gouvernement, mes chers collègues...

M. Lachenal. Le représentant du Gouvernement n'est pas là.

M. Estèbe. Messieurs les représentants du Gouvernement, mes chers collègues, je n'aurai pas de difficulté à ne pas dépasser le temps de parole qui m'est imparti, car j'estime que dans un débat de cet ordre il faut atteindre à la plus grande concision possible.

Je voudrais cependant développer, avec sérénité et impartialité, un certain nombre de considérations en essayant, tout au moins avec bonne volonté, de trouver les paroles qui conviennent à cet important sujet. De ce fait, j'écarterai tout d'abord les considérations passionnelles et démagogiques qui, vous en conviendrez objectivement, mes chers collègues, sont singulièrement transcendées par l'ampleur du problème. Ces considérations, pour valables qu'elles soient, n'arrivent pas à épuiser l'intérêt essentiel de la question qui nous est posée.

Je vais plus loin: j'écarterai même un ordre de considérations plus relevé, j'entends par là ce qui serait peut-être nécessaire dans une autre enceinte, notamment à l'Assemblée nationale, je veux dire: le besoin, ou le devoir, d'envisager le problème sous un angle spécifiquement métropolitain ou français. Je voudrais qu'une fois pour toutes — et je l'ai déjà dit suffisamment dans cette Assemblée pour ne pas y insister outre mesure — nous prenions conscience dans nos propos, dans nos perspectives, dans notre comportement général en un mot, que nous ne sommes pas ici pour défendre les thèses, même les plus justifiées, de notre appartenance métropolitaine ou d'outre-mer, mais pour essayer, en commun, puisque nous avons cet honneur de participer à la première assemblée de l'Union française, d'arriver, difficilement certes, mais nécessairement aussi, à cette osmose qui fera de nous, non pas le représentant du Cameroun, non pas le représentant de la France, non pas le représentant de l'Algérie ou de l'Indochine, mais un citoyen de l'Union française. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président de la commission. Très bien!

M. Estèbe. Il m'est facile de parler comme conseiller de l'Union française. Je glisserai très vite, mais je me permets de rappeler que je n'ai pas naguère abusé de la parole dans un débat qui m'est cher puisque au cours des séances tumultueuses consacrées, il y a quelques mois, à cette grave question du Vietnam, je me suis abstenu de monter à cette tribune trop prolixement occupée par d'autres. Et me tournant notamment vers mes frères d'Annam, je tiens à dire que ma famille couvre un demi-siècle de vie indochinoise, que j'ai sucé le lait d'une nourrice chinoise, que j'ai des tombes là-bas, et que mon pèlerinage d'orphelin est double, de Toulouse à Cholon!

Je dirai qu'il m'est aussi impossible de dissocier de mes fibres sentimentales et personnelles ma vocation d'annamite, que ma vocation de français. Or, de quoi s'agit-il ?

Il s'agit très simplement, mais très gravement au sens propre, de ratifier ou non, d'approuver ou non, l'échange de conventions et de lettres entre, d'une part, le Gouvernement de la République française représentée par la plus haute instance de l'Etat, M. le président Vincent Auriol, et, d'autre part, Sa Majesté le roi du Laos, Sa Majesté le roi du Cambodge et Sa Majesté Bao Daï.

En d'autres termes, il est question pour nous de sanctionner un point d'arrivée, le terme d'une évolution qui vaut ce qu'elle vaut, dont les avatars ont été, je le sais, parfois extrêmement pénibles et fluctuants, mais dont nous devons apprécier aujourd'hui — et c'est là qu'est le grand acte soumis à notre approbation ou à notre refus — si oui ou non, nous acceptons de considérer que par notre accord à la ratification des lettres qui nous sont proposées, le Vietnam en tant qu'Etat indépendant, de même que le Laos et le Cambodge, entrent dans le cadre de l'Union française au titre d'Etats indépendants, librement associés.

C'est toute la question et je reprends très volontiers l'observation, d'ailleurs fort intéressante que nous faisait un collègue absent pour l'instant de son banc, M. Egretaud, en rappelant une citation sur « La légalité qui nous tue ». Mais c'est précisément le bienfait et la limite de la légalité de consacrer à un moment donné, par la cristallisation de la loi, l'évolution des coutumes; c'est précisément le mérite de la légalité, dans un peuple comme le nôtre, de codifier, à un moment donné, l'évolution historique; autrement dit, ce qui, jusqu'ici, ne fut qu'intentions, velléités ou reculs. Et naturellement, comme tout ce qui est, est déjà dépassé. Comme, Dieu merci, la vie est un continuel devenir, la légalité ne nous tue que dans la mesure où l'on s'en tient à cette légalité, c'est-à-dire dans la mesure où les forces d'évolution sont contrecarrées par les forces de tradition. Mais lorsqu'il s'agit comme aujourd'hui d'une date cruciale, de ce que j'appelle une date témoin de notre histoire, nous avons précisément à ratifier par cet échange de lettres le point précis où l'évolution d'hier est devenue en effet la réalité du présent et automatiquement, dès demain, lorsque nous l'aurons ratifiée entraînera un nouveau devenir.

Certes des problèmes se posent qui sont de deux ordres. Etant donné qu'il y a deux partenaires, car je m'en tiens aux accords France-Vietnam, délaissant pour l'instant — aussi bien l'essentiel a été dit sur ce point — les conventions entre la France, le Cambodge et le Laos, les questions qui se posent pour un conseiller d'Union française, appelé à considérer cette question sous l'éclairage, je le répète, d'un conseiller d'Union française, sont d'une part pour la validité, la prospérité ou l'échec de ces accords, ce que sera dans l'avenir le point de vue français, et, d'autre part, ce que sera dans l'avenir, vis-à-vis de ces accords, le comportement vietnamien.

Or, s'agissant d'abord du partenaire français, ces problèmes sont d'ordre gouvernemental. Ils ne sont ni de mon ressort ni de ma fonction. Je puis seulement exprimer des vœux en souhaitant qu'ils ne soient pas gratuits. Tout ce que je puis faire, tout ce que je ne me lasse pas de faire dans cette enceinte, c'est dire aux responsables, avec la déférence qui convient, mais avec la netteté de la pleine indépendance de mon mandat, qu'en effet la responsabilité est lourde pour notre Gouvernement qui doit prévoir les incidences multiples de cet accord, non pas simplement sur l'avenir des relations franco-vietnamiennes, mais également sur l'évolution de tous les autres territoires de l'Union française et plus précisément, et peut-être plus immédiatement, sur le statut de nos protectorats du Maroc et de Tunisie.

Cela, je le répète, est une question gouvernementale. Je me refuse pour ma part à anticiper, par un préjugé favorable ou défavorable, sur ce que sera l'évolution politique des accords.

D'autres questions se posent également. Quel sera le point de départ de la nouvelle évolution que nous allons concrétiser aujourd'hui ? Me tournant vers ceux qui, étiquetés, paraît-il, de droite, encore que, pour ma part, je sois arrivé à ce point d'humour et d'indépendance morale que j'attends que l'on me définisse avec pertinence ce qu'est la droite ou la gauche dans les temps que nous vivons, donc me tournant vers les représentants de cette soi-disant droite qui se font les interprètes très qualifiés d'ailleurs, très valables j'en suis convaincu, de l'inquiétude de certains intérêts français qui ne sont pas simplement d'ordre économique mais aussi d'ordre culturel et social, je me permets de leur dire que la conférence de Brazzaville a ouvert généreusement toute grande la porte à cette explosion, peut-être nécessaire, mais qui en tout cas fut totale, d'une émancipation politique, justifiée d'ailleurs par tant de sang versé au compte de la cause française.

Me tournant maintenant vers ceux qui sont étiquetés de gauche ou d'extrême gauche et qui font état de l'insuffisance des accords, je me permets de leur rappeler que des majorités totales en France, parlementaires et gouvernementales, communistes compris, ont, à un moment donné, sinon consacré les accords actuels mais approuvé et ratifié la voie au terme de laquelle, qu'on le veuille ou non, se situe précisément l'accord qui nous est proposé.

M'adressant à la gauche, je déclare: si vous ne voulez pas que votre intransigeance d'opposition se transforme ensuite en compromissions du pouvoir, il faudrait tout de même, lorsque vous êtes dans l'opposition, savoir déterminer, pour le cas où vous prendriez le pouvoir, ce qui est composition nécessaire avec des réalités plus impératives que toutes les intransigeances doctrinales que vous pouvez affirmer quand vous n'avez pas la responsabilité de gouverner.

Ainsi donc, mon point de vue est relativement simple, et je m'y trouve à l'aise. L'avenir des rapports proposés à notre ratification dépendra, d'une part, de la politique française. C'est elle qui déterminera s'ils seront favorables ou néfastes au destin français, mais il faudra aussi que notre Gouvernement, quel qu'il soit — car, Dieu merci, parfois les gouvernements passent (*Sourires.*) — il faudra que l'opinion française prenne une conscience beaucoup plus profonde, et non pas simplement à l'occasion de scandales ou de joutes d'hémicycles, de ce que représente cette notion évolutive de l'Union française.

Me tournant maintenant vers les représentants du Vietnam, je leur dirai que l'avenir des relations franco-vietnamiennes dépend aussi essentiellement de la capacité et de l'aptitude que démontrera leur pays à devenir une nation cohérente, disciplinée, imposant l'audience non pas simplement du partenaire français, ce qui lui est déjà acquis, mais du monde, auquel, parfois, il adresse de si émouvants et de si gratuits appels.

D'une part, Sa Majesté Bao Daï, héritier de Gia Long, représente un grand principe incontestable, héritier des fondateurs dynastiques qui, précisément, contre la Chine, de tout temps l'adversaire, ont obtenu, sous la tutelle française, la première affirmation de l'indépendance de l'Annam — mais aussi Bao Daï fut le conseiller d'Ho Chi Minh. Quant à Ho Chi Minh méritera-t-il son surnom de « l'homme qui rassemble la lumière »? lui qui fut à un moment donné en France le partenaire du Gouvernement français. Je n'entrerai pas dans le lacis de cette politique complexe. N'oublions pas que nous sommes en Orient. Le cartésianisme français que nous projetons trop souvent en schémas impeccables quitte ensuite à les modifier du tout au tout, avec d'ailleurs le même juridisme, n'a que faire en ce domaine mouvant.

Que le Vietnam fasse la preuve qu'il mérite d'être une nation authentique, consciente de ses devoirs au même titre que de ses droits et, j'en suis convaincu, l'avenir franco-vietnamien sera assuré pour les bienfaits de la paix, non seulement entre la France et le Vietnam — mais dans toute l'extrême Asie.

Je donne très volontiers acte à l'affirmation nuancée mais inquiète de notre collègue M. Tran Van Kha. N'oubliez pas, en effet, qu'un pays divisé avec lui-même, fût-ce le Vietnam et fût-ce la métropole-France, est une proie trop facile pour des impérialismes qui, après tout, se justifient: on est toujours tenté de prendre la place de quiconque ne l'occupe pas pleinement. Cela dit, avec la mesure qui convient, je revendique pour mon pays, face au Vietnam, mais face au seul Vietnam, le droit de discuter avec lui librement mais exclusivement des rapports qui doivent, à l'avenir, les lier.

J'ai ici même la liste de tous les techniciens du Vietnam résidant en France: elle est multiple et diverse. J'y reconnais de nombreux noms qui me sont chers; j'y vois un sûr garant de l'avenir vietnamien. Toutes races mêlées, car il y a au Vietnam des races diverses, toutes religions, toutes appartenances confessionnelles et politiques confondues, vous avez là des cadres habitués à penser et à prendre leurs responsabilités, non pas à notre école occidentale, mais à ce que j'appelle l'école de l'humain.

Un jour — la seule fois où j'ai eu l'occasion de lui adresser quelques mots par l'entremise d'ailleurs d'un de mes anciens élèves — j'en ai, en effet, partout des deux côtés de la barricade — un des leaders en France du Vietminh, collaborateur d'Ho Chi Minh me disait: « Voyez-vous, ce qu'il y a tout de même de grave dans mon cas, c'est que lorsque je vous hais, je suis obligé de le dire et de le penser en français. »

Je ne m'y trompe pas. Vous n'oublierez jamais, fils du Vietnam, cet apport universel de la culture française. Pour ma part, je fais confiance à cette générosité lucide de la France, mais en demandant à notre pays et à notre Gouvernement de ne pas confondre générosité avec démagogie, et lucidité avec faiblesse.

Pour conclure, je voudrais vous lire le témoignage de deux morts avec la sobriété qui convient, car le moment n'est pas à l'éloquence. Mais le sujet étant noble, on me permettra tout de même — et les mânes de ces défunts ne m'en voudront pas — de citer les appels de deux hommes très différents, que j'ai également connus et estimés.

L'un est le prince Van Som, ex-empereur d'Annam Duy Tan, dont vous connaissez la mort tragique et qui, répondant à l'appel de la France, a pris, en 1945, une position très noble dans l'appel dont je cite les extraits essentiels:

« Sous la pression de gens qui pensent beaucoup plus au moment présent qu'à l'avenir, toute une partie de notre jeunesse se fait tuer en ce moment pour l'idéal de l'indépendance. Ce sang qui coule n'appartient à personne, à personne d'autre qu'à la nation; et les vies humaines qui sont perdues sont également perdues pour la nation...

« J'appelle les ouvriers, les paysans, les intellectuels à s'unir pour travailler à construire une nouvelle et grande patrie. Je demande aux jeunes gens et à toute la jeunesse ardente et généreuse de se mettre au travail, pour édifier la richesse et la puissance de notre pays.

« Je demande aux hommes, aux femmes, aux garçons comme aux filles de penser que le moment n'est pas de mourir pour rien, mais au contraire de vivre et de travailler farouchement pour construire l'édifice où s'abritera l'unité et l'indépendance du peuple annamite.

« Or, la France est la seule nation qui, vis-à-vis du peuple annamite, a pris des engagements; c'est donc la seule nation à laquelle nous pouvons faire appel sans être obligés de payer son aide par un amoindrissement de notre patrimoine national.

« Notre besogne est extrêmement dure, car nous savons que, dans des moments d'exaltation, la voix de la raison est celle qu'on écoute le plus difficilement, mais nous devons être assez confiants en la sagesse de notre peuple pour ne pas renoncer à lui faire entendre l'appel vrai d'une patrie qui veut vivre et retrouver la grandeur.

« Ex-empereur d'Annam, Duy Tan. »

Je jalonnerai, enfin, d'une dernière tombe la longue chaîne des dévouements français — car tout à l'heure, monsieur le ministre, très justement vous saluiiez tous ceux qui furent les grands artisans de la cause française — permettez-moi, sans que mon énumération soit limitative, de remonter également de plus en plus haut, car la vérité ne peut être partiale ni partielle; elle est ou elle n'est pas.

Il y a eu Van Vollenhoven et puis Sarraut, Varenne et puis Robin, Pasquier et puis Decoux et Leclerc, d'Argenlieu et puis Bollaërt, et Pignon... Je ne juge pas, je constate; je me refuse à séparer les uns de l'hommage rendu aux autres, à dissocier les mérites comme les imperfections de chacun des ouvriers de la cause française; il y a eu le noble et pur Marguet, celui avec lequel, au cours de vingt et un mois d'exil en Allemagne, je me suis souvent entretenu de ces questions, Marguet, le gendre du général Giraud, qui m'écrivait:

« Mon cher Estèbe, je pars en Indochine et j'espère retrouver là-bas votre souvenir vivant. J'obéis à mon pays, j'obéis à mon devoir. Servir la France est notre consolation dans les temps pénibles que nous vivons. Puisse tant de sang innocent versé là-bas assurer un jour la paix, la paix des consciences et des cœurs! »

Le capitaine Marguet, tué d'une balle au front, à la tête de ses hommes, et qui, certainement, n'avait au cœur que la vocation de son pays, l'amour, qui seul permet de grandes choses.

Je ne crois pas toujours aux Français, mais, comme vous tous, comme citoyen de l'Union française, je crois en la France, car elle porte encore au front ce signe de l'humain, cette étoile des peuples qui ne peuvent pas mourir. (*Applaudissements prolongés au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Laurin.

M. Laurin. Mes chers collègues, il est bon, je pense, à propos de la ratification des textes soumis, de souligner à cette tribune combien est important et combien nous considérons comme solennel ce geste de la France qui trouve sa raison d'être dans les bouleversements pacifiques nés de la guerre, dans l'évolution du monde et spécialement des peuples coloniaux, et qui, pour nous, commence à la conférence de Brazzaville.

Nous nous devions, en ce jour, de préciser notre position et de constater que le geste du Gouvernement, ce jour, nous soumettant le traité qui consacre l'indépendance de la plus grande partie de l'Indochine française et du royaume du Cambodge et du Laos, en est l'aboutissement.

Nous voudrions, mes amis et moi, expliquer que nous ne voyons pas, par hasard, arriver la demande des peuples du Vietnam. Nous y voyons, en effet, un mouvement continu, commencé dès la fin de la guerre en Europe, au moment précis où le Gouvernement provisoire de la République française prenait, devant ses alliés, l'engagement de remplacer l'armée chinoise sur le territoire de l'Indochine française.

Pour remplir ces engagements internationaux, nous devions donc faire la relève, dans tous les territoires annamites et tonkinois, de l'armée chinoise. Cette relève nous mit en présence d'un gouvernement de fait, présidé par Ho Chi Minh et composé de personnalités représentant diverses tendances politiques au Vietnam.

M. Jean Curabet. C'est le porte-fanion de l'amiral d'Argenlieu qui parle.

M. Laurin. Le Gouvernement provisoire avait déjà, à cette époque, comme conseiller suprême, Bao Daï, ex-empereur, que les Nippons avaient contraint d'abdiquer. La France, toujours fidèle à la politique traditionnelle de générosité et de paix, traita avec celui qui se disait le représentant de la résistance et du peuple vietnamien.

La métropole n'ignorait rien de l'appartenance politique et du passé du leader communiste tonkinois, mais elle tenait, ce faisant, à respecter la volonté de tous ceux qui pouvaient, à cette époque, faire entendre leur voix en Indochine.

De plus, la présence de Bao Daï comme conseiller suprême de ce gouvernement provisoire lui conférait une autorité qui devait nous amener, très rapidement, à la convention du 6 mars 1946.

N'oublions pas qu'à cet égard, les représentants de la République, « à cette époque », ont toujours fait remarquer que le gouvernement de la république démocratique du Vietnam était un gouvernement provisoire et que ces accords n'engageaient la France que dans la mesure où le peuple vietnamien ratifierait définitivement la forme de ce gouvernement et les personnes qui le composaient.

Je passerai rapidement sur une période douloureuse qui est connue de tous les membres de cette Assemblée, et qui va du 6 mars 1946 au 19 décembre de la même année.

Pendant toute cette période, les représentants de la République française et ceux du président Ho Chi Minh continuèrent à garder le contact, malgré les systématiques manquements de parole des gens du Vietnam et malgré les guérillas qui ne cessaient pas, malgré aussi l'assurance qu'Ho Chi Minh, à tout moment, voulait bien donner, de ses désirs d'ordre et de paix.

Enfin, les événements pénibles du 19 décembre qui devaient, on le sait, ensanglanter l'Indochine sont la preuve éclatante que le gouvernement provisoire de la république démocratique du Vietnam n'était autre chose qu'un comité militaire d'agitateurs aux ordres de la Russie soviétique, destiné à entretenir dans une partie de l'Asie une agitation profitable, comme la suite des temps nous le prouve, au communisme international. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jean Curabet. Si vous n'étiez pas si bête, on vous croirait provocateur.

M. Laurin. Chacun sait qu'à la suite de cette preuve éclatante des intentions des ennemis de la France, la position du Gouvernement français se transforma, pas sans douleur, bien sûr! mais tous les honnêtes gens durent se rendre à l'évidence, y compris M. Marius Moutet qui, lors de son voyage à Hanoï, déclarait à un représentant de l'A. F. P., je cite textuellement:

« A l'attitude libérale et généreuse de la France, que nous ne regrettons pas, on « a répondu par des attentats qui jettent sur le compte du Viet Minh une suspicion définitive. Actuellement, le souci de garantie de la sécurité de nos nationaux et de nos soldats passe avant toute autre considération. »

M. Jean Curabet. Même la liberté des peuples!

M. Laurin. Je ferai grâce à l'Assemblée de toutes les considérations qui se firent jour à ce moment et de toutes les polémiques qui s'engagèrent dans la presse à propos de ce douloureux problème.

Je me contenterai simplement, pour montrer, pour prouver la continuité de la politique généreuse de la France, de citer les conclusions d'un mémorandum que le haut commissaire de la République pour l'Indochine faisait parvenir au Gouvernement le 14 janvier 1947, un peu moins d'un mois après les événements d'Haïphong et d'Hanoï.

Dans ce mémorandum, le haut commissaire analysait la situation militaire et politique et concluait:

M. Jean Curabet. Il va lire le rapport Revers-Mast!

M. Laurin. « Si nous examinons au fond le problème », écrivait-il, « nous sommes conduits à nous demander si la forme politique capable de jouir, sans discussion possible, de la force privilégiée qu'est la légitimité, n'est pas l'institution monarchique traditionnelle, celle d'avant la capitulation japonaise. »

« En outre, il existe au pays d'Annam beaucoup plus que ce charme séculaire de la monarchie dont parlait Jean Jaurès. Toute la vie sociale et religieuse reposait sur le roi, lequel n'a, au surplus, quitté son trône que depuis dix-huit mois.

« La preuve en est que le gouvernement d'Hanoï, né de l'insurrection, mais désireux de ne pas rompre avec la tradition, a tenu constamment, au cours de ses remaniements successifs, à confier à Bao Daï les éminentes fonctions de conseiller suprême. Ainsi, le retour du roi serait probablement de nature à rassurer tous ceux qui, en prenant position contre le Viet Minh, craignaient d'être accusés de trahrise.

« On peut se demander enfin si une monarchie constitutionnelle n'assurerait pas plus aisément l'instauration d'une démocratie véritable dans les pays annamites. Elle permettrait d'asseoir le parlementarisme que le gouvernement d'Hanoï avait, en fait, supprimé pour s'installer dans le fascisme. »

Ce mémorandum, mes chers collègues, venant quelques jours après la trahison des éléments du Viet Minh envers la France, est pour nous un gage et une preuve de la continuité de la politique française et l'amorce définitive des accords qui nous sont présentés aujourd'hui.

Bien entendu, le gouvernement de l'époque, présidé par M. Léon Blum et le ministre de la France d'outre-mer, M. Marius Moutet, dont nous parlerons tout à l'heure, ont refusé de reconnaître le bien-fondé de ce mémorandum et ont décidé de changer le haut commissaire de la République.

C'est à ce moment que le Gouvernement a nommé M. Bollaërt, sur la mission duquel je dirai simplement quelques mots.

Grâce à son éminent prédécesseur, le représentant de la République à Saïgon avait rapidement compris et signalé au Gouvernement, qui, lui aussi, avait changé dans l'intervalle, que la seule politique à faire était précisément celle préconisée dans le mémorandum dont nous avons parlé tout à l'heure.

C'est-à-dire que la France ayant fait appel à toutes les familles spirituelles du Vietnam, un seul homme représentatif et éminent s'étant présenté pour y répondre, le devoir de la France, le 5 juin 1948, comme le 6 mars 1946, était de traiter avec celui qui représentait le peuple vietnamien, l'empereur Bao Daï.

Je rappellerai, à cet effet, les déclarations que faisait M. Coste-Floret, alors ministre de la France d'outre-mer, à l'Assemblée nationale, le 8 juin 1948, dans lequel il signalait la constitution d'un gouvernement central vietnamien et la signature des accords de la baie d'Along et où il disait notamment, je cite textuellement le *Journal officiel*:

« Ces deux événements, résultat de huit mois de négociations, sont la suite logique et directe, la conséquence normale du discours prononcé à Hadong, le 10 septembre dernier par le haut commissaire. »

« Dans ce discours qui avait été étudié et préparé par le gouvernement de la République, la position de la France sur les deux problèmes majeurs du Vietnam était la suivante:

« En premier lieu, la liberté du Vietnam au sein de l'Union française est complète. En second lieu, l'Union des trois Ky est un problème intérieur au Vietnam que les populations intéressées, librement consultées, doivent résoudre.

« En ce qui concerne la diplomatie et l'armée, le discours de Hadong précisait que l'Union française ne pouvait avoir qu'une « seule diplomatie » et qu'une « seule armée ».

« Le discours de Hadong, enfin, faisait appel à toutes les familles spirituelles du Vietnam et conduisait nécessairement à la signature d'un traité, car il nous apparaît que la solution du conflit franco-vietnamien ne peut être trouvée par la seule voie des armes; l'accord signé le 5 juin ne signifie pas l'arrêt immédiat des hostilités et le retour à la paix, mais il marque certainement une étape importante vers la pacification du pays. »

A l'extrême gauche. Par la force !

M. Laurin. Cette déclaration extrêmement brève et précise, nous en reparlerons tout à l'heure au sujet des accords qui nous sont soumis aujourd'hui, et nous demanderons à M. le représentant du gouvernement « actuel » de nous donner des précisions, il nous suffit, pour l'instant, de constater que cette déclaration du ministre de la France d'outre-mer constatait d'une façon éclatante, d'une part que la France n'avait pas changé de politique et, d'autre part, que le représentant de la nation vietnamienne qui était devant elle et qui traitait avec elle était le plus authentique parmi ceux avec lesquels elle avait le devoir de traiter.

Je voudrais avant d'aborder sur des points particuliers le traité avec le Vietnam, dire quelle est notre conception de l'indépendance.

Nous considérons comme tout à fait légitime le patriotisme des Vietnamiens qui ont revendiqué leur indépendance et nous considérons que le devoir de la France est de la reconnaître. Mais qu'est-ce que l'indépendance dans un monde où le système des fédérations et des hégémonies est la règle, où chaque petit pays ne peut vivre s'il n'est lié et aidé par d'autres, où l'Europe elle-même meurtrie par la guerre doit demander, pour son équipement économique, aux États-Unis une aide provisoire...

M. Jean Curabet. Vous voyez ce que cela donne !

M. Laurin. ...à un moment où les nations doivent toutes s'unir pour garder leur liberté contre un nouveau système d'hégémonie, de conquête qui a comme objectif de supprimer la liberté du monde.

Qu'est-ce que l'indépendance dans ces conditions, quand les peuples, les hommes et le monde sont dépendants les uns des autres à tel point, mes chers collègues, qu'à mes yeux et certainement à ceux de beaucoup de mes amis, l'indépendance est possible pour un groupe, mais sur le plan extérieur et de la défense elle est impossible pour une petite nation.

Si vous entendez, au contraire, messieurs les représentants du Gouvernement, par indépendance, le droit pour le Vietnam de diriger ses propres affaires, sa propre politique intérieure, son administration, en un mot tout ce qui constitue sa vie intérieure, son progrès économique et ses institutions, alors nous disons: oui, cette conception de l'indépendance intérieure est compatible avec notre conception de l'Union française, car nous ne demandons pas au Vietnam et aux pays de l'Union d'être dépendants de la France; nous ne leur demandons pas d'abandonner, comme nous le faisons, certains de leurs intérêts extérieurs et certaines de leurs préoccupations au profit de ce groupe que nous créons et que nous avons appelé l'Union française.

L'Union française, mes chers collègues, c'est avant tout une nécessité nationale pour les pays associés à la France et pour la France associée à ces pays. L'Union française, c'est un ensemble d'institutions qui correspondent au désir des peuples qui la composent et l'acceptent librement. C'est certainement la présidence de l'Union française, le Haut conseil, et cette assemblée qui est la nôtre. Mais c'est surtout, c'est aussi une seule masse de peuples de toutes couleurs, de toutes civilisations, originaires des cinq parties du monde, qui ont décidé de vivre ensemble leur vie, d'être unis pour le meilleur et pour le pire, qui ont décidé de n'avoir qu'une seule défense, celle de l'Union française, une seule armée avec les mêmes cadres, des forces unies, qui ont décidé de n'avoir qu'une seule diplomatie d'Union française et qui sont surtout d'accord pour réagir ensemble chaque fois que l'on voudrait attenter à la liberté de l'un d'entre eux et décidés à défendre dans une union complète leur patrimoine commun, l'Union française.

L'Union française, c'est l'Afrique, c'est la métropole en même temps que le Vietnam.

C'est pourquoi, mes chers collègues, nous considérons que la convention qui nous est soumise touche à chacun des rouages de cette Union française et c'est ce qui nous a inspiré les réflexions et surtout les questions que nous avons à poser au Gouvernement.

Je voudrais savoir, monsieur le ministre, si cette conception de l'Union française telle que je viens de la définir, avec une diplomatie unique, avec une défense unique, est bien celle du gouvernement de la République. Mes amis et moi voudrions être assurés qu'il est impossible pour un gouvernement comme le vôtre d'accepter quoi que ce soit qui puisse être contraire à cette conception de l'Union française.

Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que l'Union française se présente comme un groupe de nations participant à l'O.N.U. ou à d'autres institutions internationales, mais nous ne pouvons pas accepter qu'il y ait plusieurs délégations. Que la délégation de l'Union française comprenne un représentant du Vietnam, un représentant du Laos, un représentant du Cambodge, et d'autres représentants des pays associés, même nommément désignés, comme le font certains groupes de pays, soit, mais que l'on sente toujours, et partout que l'Union française est une seule équipe, un seul groupe étroitement uni dont tous les membres sont effectivement solidaires.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Laurin. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Si vous me permettez une précision, monsieur Laurin, je peux vous dire que votre suggestion est, en quelque sorte, sans objet puisqu'actuellement, travaille à Ceylan, à la conférence asienne du travail, une délégation de l'Union française, présidée par le président Ramadier, délégation composée de délégués nommés par les souverains des différents Etats. Aussi bien votre suggestion quant au fonctionnement des délégations au nom de l'Union française doit-elle être considérée comme ayant reçu, dès maintenant, son application.

M. Jean Curabet. M. Laurin à l'habitude d'enfoncer les portes ouvertes.

M. Laurin. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir apporté ces précisions, j'espère qu'il en sera de même sur le plan des accords que nous discutons, et que la même politique sera suivie.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous puissiez nous donner aussi tous apaisements à cet égard, car nous ne pouvons pas accepter, comme le proposaient autrefois en commission certains collègues de cette Assemblée, que certains aient recours à des instances internationales à titre particulier.

Les actes qui nous sont soumis étant incomplets, comme vous l'avez dit vous-même tout à l'heure, nous avons le devoir de vous poser certaines questions.

Nous avons appuyé la proposition faite par nos amis cambodgiens et laotiens de vous demander des lois spéciales de ratifications pour chacun de ces pays. Nous pensons que le désir de ces délégations est tout à fait légitime et que les accords qui unissent la France et le Cambodge, la France et le Laos, doivent être tout à fait indépendants de celui qui unit la France et le Vietnam.

Nous le disons parce que nous comprenons et que nous soutenons les revendications de ces deux pays vis-à-vis de la nation vietnamienne, et je suis amené, monsieur le ministre, à vous demander officiellement des précisions sur différents points de vos accords.

J'ai déjà, à la tribune de l'Assemblée, donné notre sentiment concernant le statut particulier que devraient avoir, dans vos accords, le grand fleuve du Mékong et le port de Saïgon? Je ne m'étendrai pas sur ce point que tous nos collègues et le Gouvernement connaissent. Qu'il nous suffise de dire qu'à notre sens, cela est vital pour l'économie et pour le progrès du Laos et du Cambodge.

Une autre question n'a pas été réglée, monsieur le ministre: c'est celle des minorités ethniques. Et, sur ce point, je désire attirer l'attention de mes collègues d'une façon toute particulière: on entend, en Indochine, par « minorités » les peuples des hauts plateaux qui vivent sur les chaînes de montagnes de l'Annam, du Tonkin et dans une partie de la Cochinchine et qui ne sont pas de race annamite.

En octobre 1948, le président de la fédération Thaï est venu en France pour défendre le point de vue de son peuple, et en posant au ministre de la France d'outre-mer ses justes revendications M. Deo Van Long, président de la fédération Thaï, a eu l'occasion de remettre au ministre de la F. O. M. un mémorandum qui explique à la fois la position de son pays et les désirs de la fédération Thaï.

Je me permets de donner lecture à l'Assemblée d'une partie de ce mémoire, car il pose le problème mieux que je ne pourrais le poser moi-même, et il réfute, je crois, toutes les objections que l'on peut faire vis-à-vis de ce problème. J'ajouterai qu'en avril 1948 j'avais déposé une proposition sur le bureau de cette Assemblée concernant les minorités, et qu'elle n'est jamais venue en discussion devant la commission.

Voici la lettre que M. Deo Van Long, président de la fédération Thaï, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, remettait à M. le ministre d'outre-mer, le 13 octobre 1948.

« Monsieur le ministre, le haut commissaire de la République a bien voulu nous autoriser à venir dans la métropole, le chef de province de Soula et moi-même, accompagnés de notre conseiller régional, l'administrateur Deligne, pour venir, d'une part, exposer aux personnalités compétentes françaises la question Thaï; d'autre part, chercher à régler, en plein accord avec vous, le problème du statut de notre pays.

« Enfin, nous mettre au courant des institutions et des idées nouvelles pour en faire profiter notre peuple. Cette marque de haute confiance laisse bien augurer que le vœu le plus cher de notre pays thaï, celui de la reconnaissance officielle de son autonomie, recevra enfin, de notre haute autorité, une solution définitive.

« Je me permettrai, tout d'abord, avant de présenter nos *desiderata*, de faire le point de la situation de notre petit pays, dont la presque totalité est, à l'heure actuelle, délivrée des bandes rebelles vietminhiennes. Le pays Thaï occupe toutes les régions de la haute rivière Noire, entre le fleuve Rouge et la frontière du Laos, soit près du tiers de la superficie du Tonkin. Peuplé d'environ 500.000 habitants de race homogène « Thaïs blancs et noirs », il n'a rien de commun, ni langue, ni coutumes, ni religion, avec le Vietnam.

« En 1890, mon père, Deo Van Tri, chef du pays, faisait volontairement sa soumission à Pavie, commissaire du gouvernement français, remettant à la France sans combat et sans arrière-pensée le territoire sur lequel s'étendait son autorité.

« En 1895, un traité entre Deo Van Tri et Pavie plaçait ce pays sous le protectorat bienveillant de la France.

« La parole solennellement donnée fut loyalement tenue et depuis toujours, élevés par nos pères dans l'amour de la France, nous n'avons pas perdu la mémoire des bienfaits rendus.

« Jusqu'à mars 1945, les cantons thaïs, protégés par la présence française contre les visées chinoises et siamoises, vécurent libres, pacifiques, sans incidents avec ces puissants voisins.

« Lors de l'agression japonaise, lors de l'agression de 1945, je me repliais avec mes fils en Chine, avec les dernières troupes françaises. En octobre 1945, je dus rentrer dans mon pays voué au pillage par les Nippons et par les bandes vietnamiennes...

M. Jean Curabet. Bao Daï!

M. Laurin. «...J'y préparai politiquement et matériellement le retour des troupes françaises que je savais proche et qui devait avoir lieu en février 1946; heureux de pouvoir marquer modestement notre respect du serment prêté par notre père en janvier 1890, nous serons fidèles aux Français » et qui se terminait par « celui qui perd la mémoire des bienfaits devient malheureux ».

« Grâce aux forces françaises de Chine, la libération du pays aurait été rapide et facile, si les accords du 6 mars n'étaient venus arrêter l'avance des troupes qui, fidèles à la parole donnée au Vietminh, s'arrêtèrent sur les dernières positions conquises. Cet arrêt devait se prolonger neuf mois, jusqu'à la trahison du 19 décembre. Entre temps, cependant, fort de l'appui moral des représentants de la République, les partisans Thaï, au nombre d'un millier, encadrés par une poignée de Français, eux-mêmes partisans, continuaient la lutte, non pour marquer la désapprobation de l'accord de mars, mais pour libérer le territoire soumis continuellement aux incursions des rebelles vietnamiens. Le 19 décembre, les troupes françaises reprenaient leur progression. Nous étions en effet attaqués. »

Par manque de temps, je suis obligé d'abréger ce texte. J'en donnerai seulement la terminaison dans laquelle le président de la fédération Thaï faisait part des *desiderata* de son peuple.

M. Jean Curabet. La formule de politesse.

M. Laurin. « C'est pourquoi, monsieur le ministre, le conseil Thaï et la chambre des représentants m'ont demandé avant mon départ d'intervenir auprès de vous afin que, sans attendre la conclusion du traité avec le Vietnam, le statut de la fédération Thaï soit officiellement reconnu par écrit. A cette condition seule notre pays, délivré de toute inquiétude pour l'avenir, pourra entreprendre, sous l'égide de la France et dans un cadre bien défini, l'œuvre de reconstruction, de progrès économique et social. De plus, il est bien certain que nos rapports avec nos voisins, Vietnam et Laos, poseront des questions délicates.

« Il est indispensable que nous ayons un représentant désigné par nous à l'Assemblée de l'Union française; ce n'est qu'à cette condition que nos intérêts pourront être défendus avec quelque chance de succès. Nous sommes un petit pays, éloigné de tout, et si nous n'avons pas, dans la métropole, une voix autorisée pour prendre notre cause en main, nous risquerons de voir tout le problème de notre autonomie remis en cause à chaque discussion...

M. Jean Curabet. Et maintenant un chèque pour M. Laurin!...

M. Laurin. Monsieur Curabet, je vous dispense de vos réflexions, je ne suis pas de ceux qui touchent des chèques.

M. le président. Messieurs, je vous en prie...

M. Jean Curabet. Avec ça!

M. Laurin. Et vous le savez mieux que quiconque...

M. Jean Curabet. Que venez-vous nous chanter là ? Vous êtes du groupe des gens « piastrés »!

M. Laurin. Monsieur Curabet, je ne vous laisserai pas dire des choses...

M. Jean Curabet. Tout le monde les pense!

M. le président. Monsieur Laurin, veuillez continuer et conclure.

M. Laurin. J'espère, monsieur le ministre, que vous voudrez bien, tout à l'heure, nous donner tous apaisements à cet égard. Le problème des Thaïs est aussi celui des montagnards indochinois, des Thos, des Muongs, envers lesquels la France, à plusieurs reprises, a pris des engagements solennels.

Pour ce qui est du Cambodge et du Laos, nous avons indiqué tout à l'heure notre sentiment et nous serions heureux, là encore, si vous pouviez nous dire de quelle façon la conférence inter-Etats que vous avez convoquée pour le 1er février règlera ces problèmes, quelle est la parité des représentations et qui a le pouvoir d'arbitrage.

Il nous paraît, monsieur le ministre, que sur ce point encore nous n'avons pas eu suffisamment de précisions.

En effet, l'idée de la fédération indochinoise ayant été abandonnée, il ne reste, comme unique institution réunissant l'Etat du Vietnam, les deux royaumes du Cambodge et du Laos et, nous l'espérons, bientôt les représentants des minorités ethniques, qu'un seul organisme qui semble être votre conférence inter-Etats.

Quel va être, dans cette conférence, le rôle du haut commissaire et comment le pouvoir nécessaire d'arbitrage sera-t-il reconnu au haut commissaire de la République, dans ce morceau de l'Union française, éloigné de la métropole ?

Le haut commissaire sera-t-il — je m'excuse de ce terme un peu barbare — une espèce d' « ambassadeur à trois faces » ou y aura-t-il un représentant de la République auprès de chacun des pays ? Car il nous semble, en effet, que les pays en question n'accepteront jamais d'avoir ce même représentant de la France à leurs côtés, sauf s'il est considéré et s'il est désigné hautement et clairement comme étant l'arbitre, avec des pouvoirs nettement définis et acceptés par tous.

Autre problème, monsieur le représentant du Gouvernement, où nous aimerions avoir votre assurance: c'est celui, extrêmement grave, des Eurasiens. En effet, ces Eurasiens rejetés très souvent par la communauté annamite et parfois par certains métropolitains attardés, n'ont pas vu le règlement définitif de leur situation.

Il importe que, dans de tels accords, les Eurasiens sachent s'ils sont citoyens de statut civil français ou de statut vietnamien, étant bien entendu qu'ils sont, de toute façon, citoyens de l'Union française. Mais il faut que leurs droits et leurs devoirs soient nettement définis, étant donné l'importance toujours croissante de leur nombre et la fidélité qu'ils ont pu témoigner à la France tout au long des pénibles événements d'Indochine et bien avant d'ailleurs.

Notre position est qu'ils sont citoyens de statut civil français, qu'ils doivent le rester et je suis heureux de constater l'assentiment de M. le président Sarraut, qui connaît depuis toujours cette question.

M. Jean Curabet. Il enfonce encore une porte ouverte et nous a fait perdre dix minutes.

M. le président. J'ai déjà prié M. Laurin de conclure.

M. Laurin. Voilà, mes chers collègues, notre point de vue et les questions que nous désirions poser au Gouvernement.

Qu'il me soit permis, du haut de cette tribune, de rendre hommage au peuple vietnamien et aux métropolitains français qui, depuis des années, mènent une lutte acharnée pour sauver l'Indochine, aux militaires, officiers, soldats, aux peuples laotien, cambodgien, vietnamien qui ont lutté et luttent pour construire l'Union française.

Qu'on nous laisse dire aussi que ces accords, à nos yeux, sont la consécration de la politique française, politique libre, généreuse, qui ne laisse plus à aucun membre du Vietminh, s'il est patriote, qui ne laisse à aucun des membres de ce parti d'extrême gauche le droit de combattre la France.

Je voudrais, en conclusion, émettre un vœu: Paul Valéry disait, je crois, dans un livre intitulé « Regards sur le monde actuel », que les seuls traités qui comptaient sont ceux qui se concluaient entre les arrières-pensées.

Notre vœu, monsieur le ministre, est que si le Gouvernement de la France a des arrière-pensées,...

M. le ministre de la France d'outre-mer. Non!

M. Laurin. ...si le gouvernement du Vietnam en a, qu'ils le disent et surtout que ces arrière-pensées soient incluses dans les traités de façon qu'ils soient de vrais traités, et qu'alors nous puissions les connaître et les ratifier, ou ne pas les ratifier, en toute connaissance de cause. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. Georges Bidault, *président du conseil.* Mesdames, messieurs, peu de mots me seront nécessaires. Il est agréable au président du conseil, et il a tenu à le dire, de se trouver devant cette Assemblée pour lui demander très fermement de participer, par le vote qu'elle doit émettre, à cette construction originale sur le plan juridique et s'appuyant sur de solides réalités humaines qu'est l'Union française.

Les instruments soumis aujourd'hui à votre Assemblée reconnaissent aux trois Etats associés du Vietnam, du Cambodge et du Laos, l'indépendance dans l'Union française. Comme l'a fort bien dit tout à l'heure M. le ministre de la France d'outre-mer, cette réalisation, dont il n'est pas d'autre exemple dans l'histoire, atteste l'effort entrepris par la France au lendemain de la libération pour réorganiser, dans des conditions rénovées, ses rapports avec ses possessions appelées à constituer aujourd'hui une communauté de territoires et d'hommes unis dans un même idéal. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

En donnant satisfaction aux légitimes aspirations des peuples de ces Etats et en favorisant leur accession à la vie interna-

tionale, la France a conscience d'affermir la paix dans cette partie du monde.

Les instruments soumis à votre approbation stipulent que cette indépendance n'a d'autres limites que celle découlant de l'adhésion à l'Union française. Je tiens à souligner que cette adhésion a été librement donnée.

En acceptant cette appartenance, en la matérialisant par l'envoi de délégués à votre Assemblée, et demain au Haut Conseil, les gouvernements des Etats associés ont montré une compréhension des intérêts supérieurs présents et à venir de leur pays à laquelle je rends hommage. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Aux esprits encore mal convaincus qui feraient des réserves au sujet de cette appartenance à l'Union française, je répliquerai qu'il n'existe de par le monde aucune souveraineté qui ne reçoive ou n'accepte aujourd'hui de limitation. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président de la commission. Très bien!

M. le président du conseil. Les représentants des Etats associés qui siègent dans cette Assemblée peuvent compter que le Gouvernement de la République mettra tout en œuvre pour remplir ses obligations et assurer ainsi à ces Etats, dans une atmosphère de confiance et d'amitié réciproques, l'union et la paix. (*Applaudissements prolongés au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. Mes chers collègues, je propose à l'Assemblée de suspendre sa séance. En effet, il serait agréable à votre président de rencontrer, ainsi qu'il en a depuis plusieurs jours reçu l'invitation, M. le président de l'assemblée algérienne qui fait un bref séjour en France.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

En conséquence, je vais consulter l'Assemblée sur l'heure à laquelle elle désire reprendre sa séance. Je signale qu'il reste une dizaine d'orateurs à entendre dans la discussion générale et que les premiers inscrits sont M. Ourot Souvannavong et Mme la princesse Yukanthor.

Nous pourrions, je pense, terminer la discussion générale vers vingt-deux heures trente.

M. le président de la commission. Dieu vous entende! monsieur le président.

M. le président. Il m'entendra, monsieur le président, j'en suis convaincu... sans pouvoir toutefois vous en donner l'assurance formelle. (*Sourires.*)

Je puis vous dire, en tout cas, que je ferai respecter de mon mieux les horaires prévus et établis dans notre réunion de mardi.

Je consulte l'Assemblée sur une suspension de séance jusqu'à 21 heures.

(*L'Assemblée, consultée, décide de suspendre la séance jusqu'à vingt et une heures.*)

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze, est reprise à vingt et une heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous reprenons la discussion des accords avec le Vietnam, le Cambodge et le Laos.

Dans la discussion générale la parole est à M. Ourot Souvannavong.

M. Ourot Souvannavong. Mes chers collègues, j'ai demandé la parole non pour venir plaider notre cause devant vous, je la sais gagnée d'avance, encore moins pour exposer des considérations politiques ou philosophiques, surtout après boire et manger, mais pour vous signaler simplement que nous, Laotiens, nous attacherons beaucoup de prix au vote que vous allez émettre tout à l'heure sur la demande d'avis soumise aujourd'hui à votre discussion.

En effet, il faut vous dire que depuis son établissement au Laos, en l'an de grâce 1893, la France n'a passé à proprement parler aucun acte diplomatique avec notre pays. Il y avait quelques conventions, comme, par exemple, la convention du 3 décembre 1895 passée entre le résident supérieur Boulloche et le roi de Luang-Prabang; la convention du 26 février 1914 passée entre le résident supérieur Bourcier de Saint-Chaffray et le roi de Luang-Prabang; la convention du 24 avril 1917 entre le gouverneur général Albert Sarraut et le roi de Luang-Prabang; le protocole du 21 septembre 1933 passé entre le gouverneur général Pierre Pasquier et le roi de Luang-Prabang; la lettre du ministre des colonies Paul Reynaud du 29 décembre 1931 au roi de Luang-Prabang; enfin, le traité du protectorat du 29 août 1941 entre l'Etat français et le royaume de Luang-Prabang. Mais, comme vous n'avez pas manqué de le remarquer, ces textes ne concernaient que le royaume de Luang-Prabang, soit quatre à cinq provinces, et non le Laos tout entier qui en compte onze.

D'autre part, aucun de ces documents n'avait reçu la ratification du Parlement français, si bien que l'on se demandait en vain quel était le statut juridique du Laos. Etait-il un pays de protectorat, une colonie ou une simple terre de pénétration ?

La convention générale franco-laotienne du 19 juillet 1949, passée entre la République française et le royaume du Laos, sur laquelle vous serez appelés à vous prononcer, une fois ratifiée, constituera le premier acte diplomatique définissant les rapports entre la France et le Laos.

Cet acte aura l'avantage de déterminer d'une façon définitive le statut politique et juridique du Laos; il aura consacré d'une façon irrévocable et l'unité et l'indépendance laotiennes. Les liens qui unissaient le Laos à la France en seront davantage resserrés et plus solides que jamais.

Vous comprenez maintenant pourquoi nous avons hâte de voir la convention ratifiée au plus tôt. Certes, nous nous apercevons bien qu'en la scrutant à la loupe, qu'en la disséquant, cette convention qui engage notre avenir présente des lacunes, apparaît comme insuffisante. Nous savons bien qu'au point de vue du droit international pur, l'indépendance qui nous est accordée est une indépendance boiteuse. Nous vous confessons même que notre amour-propre national nous a poussés à réclamer davantage, une indépendance pleine et entière. Mais nous nous rendons compte aussi de ce que nous sommes, de notre force comme de notre faiblesse, de nos moyens, comme de nos capacités.

Nous ne voulons pas nous parer des plumes du paon, nous avons trop le souci de l'élégance pour endosser un vêtement qui ne soit pas fait à nos mesures.

M. le président de la commission. Très bien!

M. Ourot Souvannavong. Un habit trop large risquerait de nous étouffer, un poids trop lourd risquerait d'écraser nos épaules. Au surplus, appartenant à l'Union française, nous nous soumettons volontiers à ses lois.

Je tiens également à vous dire, pour éclairer votre religion, que notre vénéré roi a accepté, sans contrainte aucune, cette convention; que le gouvernement royal en a pesé et soupesé tous les termes avant de donner son accord, et que l'Assemblée national laotienne elle-même l'a ratifié à l'unanimité. C'est donc que les négociateurs laotiens et français l'ont taillée à nos mesures. Nous en sommes satisfaits, d'autant que nous avons confiance que, plus tard, lorsque nous aurons grandi, la France, dont nos connaissons la magnanimité et la générosité, changera elle-même le vêtement qu'elle nous a offert aujourd'hui, et qu'elle se fera un devoir de toujours nous habiller à la mode du jour.

M. le président de la commission. Très bien!

M. Ourot Souvannavong. C'est pour toutes ces raisons que nous venons solliciter un suffrage unanime, de vous tous élus métropolitains, aussi bien qu'élus d'outre-mer, sans distinction de partis. Vous aurez ainsi prouvé votre solidarité à notre cause, et montré que ce n'est pas en vain que nous avons placé notre confiance en l'Assemblée de l'Union française.

Nous osons espérer que nos collègues de l'opposition sauront faire taire toute polémique et nous apporter leurs voix, toutes leurs voix.

Oui, mes chers collègues, je m'adresse particulièrement à vous dont le parti représente à nos yeux, tout au moins à vous entendre, à vous lire et à en croire vos professions de foi, le champion des peuples colonisés. Vous ne cessez de réclamer pour eux et la liberté et l'indépendance.

Une de vos collègues, Mlle Autissier, au mois de septembre dernier, encore, est aller apporter aux Laotiens, avec la bonne parole les assurances de vos amitiés.

Le jour est venu où vous pourrez nous témoigner cette sympathie. (*Rires au centre et à gauche.*)

Pour terminer, je m'adresse à M. le ministre de la France d'outre-mer. Nous, Laotiens, comprenons que la Convention générale du 19 juillet 1949 est un cadeau que la France a offert au Laos, et je suis heureux de saisir cette occasion pour lui dire que nous saurons l'apprécier à sa juste valeur. Je voudrais aussi renouveler au Gouvernement de la République française l'expression de la profonde gratitude du peuple laotien tout entier. (*Très bien! Très bien! Applaudissements.*)

Monsieur le ministre, qu'il me soit permis d'accompagner notre vote d'un vœu très cher: que la France représente et soutienne, pour reprendre les termes même de la Convention, la candidature du royaume du Laos à l'Organisation des Nations Unies, qu'elle l'aide à réunir toutes les conditions requises par

cet organisme, dans les plus brefs délais possible, pour que enfin, le Laos puisse accéder à la vie internationale, et prenne rang au côté des nations indépendantes.

Je voudrais maintenant m'adresser à M. Laurin, et le remercier d'avoir bien voulu défendre les intérêts laotiens, tout à l'heure, mais j'estime que ce n'est ni le moment, ni le lieu de soulever la question du Mékong et du port de Saïgon. Elle relève de la conférence interétatique qui doit se réunir à Dalat très prochainement.

A propos de la disjonction des textes de la loi, je tiens à préciser ma pensée. La convention franco-laotienne est un cadeau de la France, comme je l'ai dit tout à l'heure à M. le ministre de la France d'outre-mer. Nous l'apprécierions davantage s'il était enveloppé d'une feuille séparée et s'il nous était offert en un paquet à part. Les Laotiens sont jaloux et égoïstes par nature (*Sourires*); ils veulent posséder seuls, être uniques propriétaires de ce qu'ils aiment, et ils tiennent précisément beaucoup à ce cadeau. (*Très bien! Très bien! et vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à Mme la princesse Yukanthor.

Mme la princesse Yukanthor. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je suis heureuse de voir que le Gouvernement français se décide à faire ratifier les traités signés avec les Etats d'Indochine; en effet, cette ratification signifie que l'indépendance dont on nous a parlé depuis quelques années va devenir une réalité.

Vous n'ignorez pas que les peuples la souhaitent vivement et je ne vous étonnerai pas en vous disant que la masse ignorante la désire, plus encore que la classe éclairée.

Si j'ai demandé la disjonction des traités, c'est pour marquer l'indépendance de chaque Etat vis-à-vis de ses voisins.

Nous ne demandons qu'à ratifier ces traités. Malheureusement, certaines conventions, très importantes pour nous, n'ont pas encore été signées et, nous sommes obligés de vous rappeler l'objet de nos interventions précédentes.

Tout d'abord, je veux rassurer mes collègues du Vietnam et leur demander de ne pas prendre en mauvaise part les paroles que je vais prononcer.

Vous n'ignorez pas, mes chers collègues, que notre rôle ici est de défendre nos intérêts. Vous savez l'accueil que je vous ai fait. Nous avons été très heureux de vous recevoir ici, car j'estime que votre présence parmi nous va clarifier la situation en Indochine. Mais permettez-moi de vous dire que « les affaires sont les affaires ». (*Sourires.*) Et, en affaires, la prudence n'est jamais superflue.

Je vous rappellerai donc, mesdames, messieurs, que le Cambodge, à plusieurs reprises, a demandé au Gouvernement français de nous tenir au courant des négociations avec le Vietnam.

Nous l'avons dit dans les différents débats qui ont eu lieu ici: le 9 mars, au sujet de l'institution de l'Assemblée territoriale de Cochinchine; le 15 avril, lorsque nos collègues Sim Var et Sok Chhong, ainsi que nos collègues socialistes, ont déposé une proposition tendant à demander au Gouvernement français de traiter avec le Cambodge; puis le 19 mai, au moment du vote du projet de loi concernant le rattachement de la Cochinchine au Vietnam.

Vous n'ignorez pas que S. M. le roi du Cambodge, à ce sujet, a écrit, le 20 janvier 1948, une lettre adressée au haut commissaire de France en Indochine, lequel n'en a pas tenu compte. Quelque temps après, il signait l'accord de la Baie d'Along. S. M. notre roi a encore protesté par lettre le 20 juin 1948.

Le 8 mars 1949, le Président de la République, président de l'Union française, a signé des accords avec S. M. Bao Daï. Malgré nos interventions, le Gouvernement français est resté sourd.

Il nous a bien promis de nous aider, de défendre nos intérêts; mais, au moment où la Cochinchine était terre française, le Gouvernement n'a pas voulu régler les questions s'y rattachant. Maintenant, la Cochinchine étant terre vietnamienne, nous comprenons fort bien que nos collègues vietnamiens défendent leurs intérêts. Nous tenons seulement à souligner cette question et à rappeler au Gouvernement français ses promesses.

Nous savons bien que le Cambodge est un tout petit Etat, que nous ne sommes que du menu fretin... (*Protestations au centre.*) ...seulement, vous savez qu'on dit en France: « petit poisson deviendra grand, si Dieu le permet ». Nous espérons qu'il nous aidera un peu. (*Très bien! très bien — Applaudissements au centre.*)

D'autre part, le gouvernement de S. M. Bao Daï a derrière lui une population plus nombreuse. Il y a aussi le conflit qui l'aide beaucoup à résoudre ses négociations. Le Cambodge est isolé. Nous n'avons pour nous que notre sincérité et notre loyauté, (*Très bien! très bien! — Applaudissements*), capital improductif, je le reconnais (*Protestations au centre.*)

M. le ministre de la France d'outre-mer. Il n'est pas improductif.

Mme la princesse Yukhantor. Je vous remercie, monsieur le ministre, mes chers collègues, de vos protestations amicales et je ne veux pas prolonger indéfiniment le débat. Qu'il me suffise de rappeler ce que j'ai dit précédemment.

Nous ne demandons naturellement qu'à ratifier le traité avec le Cambodge, car nous ne pouvons pas renier la signature de notre Gouvernement.

M. le président de la commission. Très bien!

Mme la princesse Yukanthor. Mais, pour ma part, j'estime que la ratification est une pure formalité, et que ce traité ne portera ses fruits qu'à partir du jour où il sera appliqué. Bien que nos conventions ne soient pas encore signées, nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'on le ratifie.

M. le ministre nous a dit que la situation internationale veut que les traités signés avec les Etats d'Indochine soient ratifiés en même temps. Je pense que notre Gouvernement n'est pas contesté car sa continuité a toujours été assurée. Nous avons d'ailleurs été invités, à plusieurs reprises, à participer à des conférences internationales, à New-Delhi, aux Iles Philippines, à Madras ou en d'autres lieux.

Sous l'égide de la France, des plénipotentiaires cambodgiens se sont rendus aux Etats-Unis et ont négocié, entre autres, la rétrocession des territoires de Battambang repris par le Siam en 1941.

Je pense donc que notre reconnaissance ne présente aucune difficulté et n'empêchera pas notre Gouvernement de poursuivre ses travaux, ni de collaborer avec la France.

Mais, en attendant la mise en application du traité sur lequel nous sommes appelés à donner notre avis, je demande à M. le ministre, ici présent, de freiner un certain esprit qui continue de régner en terre cambodgienne.

Je rappelle qu'en août dernier, le ministre de la France d'outre-mer m'avait invitée à l'accompagner en Indochine.

Alors que nous étions en Cochinchine à Saïgon, le ministre devait faire une tournée à Soc Trang où, vous ne l'ignorez pas, la population cambodgienne est dominante.

J'ai demandé à suivre le ministre dans sa tournée. On m'apprit que j'étais priée par Mme Coste-Floret à l'accompagner dans une plantation pour y passer la journée. (*Rires.*)

Je pense que si le ministre de la France d'outre-mer a invité une vice-présidente de l'Assemblée de l'Union française à une visite officielle dans un état associé, il est inélégant d'empêcher cette vice-présidente d'y prendre des informations puisque nous avons tous, en tant que simples conseillers, le droit d'aller nous informer dans n'importe quel territoire de l'Union française. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

En ce qui me concerne, je n'ai rien dit, ne voulant pas créer un incident au cours de mon voyage, mais il ne me déplaît pas de vous conter aujourd'hui ce petit fait, insignifiant en lui-même, mais assez vexant en tant que procédé.

La France a signé un nouveau traité avec le Cambodge, mais toutes les clauses des anciens traités ne sont pas encore abrogées, car ne sont abrogés que les articles qui ne sont pas en contradiction avec l'esprit du nouveau traité.

Je me permets donc de vous donner lecture de certains articles concernant l'établissement des Français au Cambodge et des Cambodgiens en France:

Traité du 11 août 1863, art. 5: « Les sujets français jouiront, dans toute l'étendue du royaume du Cambodge, d'une pleine et entière liberté pour leurs personnes et leurs propriétés. Ils pourront circuler, posséder et s'établir librement dans toutes les provinces et dépendances de ce royaume, lorsqu'ils en auront informé un grand mandarin cambodgien qui leur en délivrera un permis. »

« Art. 6. — Les sujets cambodgiens jouiront, dans toute l'étendue de l'empire français, d'une pleine et entière liberté pour leurs personnes et leurs propriétés; ils pourront circuler, posséder et s'établir librement dans toutes les provinces et dépendances de cet empire, lorsqu'ils en auront informé un officier français compétent qui leur en délivrera un permis. »

Je pense que ces deux clauses n'ont pas été abrogées, maintenant que le Cambodge est devenu un Etat associé, et il me semble que les Cambodgiens devraient avoir la liberté de circuler dans toute l'étendue de la France. Or, j'ai ici la copie d'une lettre datée du 21 juin 1949, n° 2952-PEL, adressée par le commissaire de la République française au Cambodge à Son Excellence le président du conseil des ministres.

« Départ des étudiants et touristes. — J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joinie, à toutes fins utiles, copie d'un télégramme n° 854 B A du chef de service des liaisons administratives et économiques des commissariats des légations à Saïgon m'in-

formant que les étudiants ne pourront embarquer pour la France que munis d'une attestation du rectorat et que les touristes autochtones devront être majeurs. »

C'est une prescription qui m'étonne un peu. Admettez qu'une famille ait un enfant de 15 à 17 ans; cet enfant n'est pas majeur, mais, si sa famille voulait l'emmener en France, cela lui serait interdit, le touriste devant être majeur!

C'est, permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre, une mesure un peu extraordinaire.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Permettez-moi de vous faire respectueusement observer que cette mesure ne visait pas seulement le Cambodge. Elle visait tout le monde, y compris les Français. Il s'agit simplement de permettre à l'université en Indochine de vivre et de faire que ses élèves et ses étudiants ne viennent pas tous en France. La mesure est aussi valable pour les Vietnamiens, les Cambodgiens et les Laotiens que pour les Français qui effectuent leurs études à l'université de Saïgon. Il n'y a pas de mesures d'exception...

M. le président de la commission. C'est dans ce but qu'a été créée l'université.

M. le ministre de la France d'outre-mer. C'est dans ce but, comme le dit le président Sarraut, qu'a été créée, en 1917, l'université en question.

Mme la princesse Yukanthor. Passe encore pour les étudiants, monsieur le ministre, mais pour les touristes majeurs ? Un touriste n'est pas forcément majeur.

M. Thonn Ouk. Comme l'a dit justement Mme la princesse Yukanthor, les Indochinois qui veulent se rendre en France, même pour leurs affaires, sont obligés de produire un certificat d'hébergement en France. Je ne comprends pas l'utilité d'un tel certificat, alors qu'en France il est tout de même assez facile de se loger dans les hôtels.

M. Alfred Bour. Madame, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

Mme la princesse Yukanthor. Volontiers.

M. Alfred Bour. Il y a des règles qui s'appliquent à tous les citoyens de l'Union française et restreignent, pour des raisons purement matérielles, la liberté qu'ils ont, pour les uns de venir en France, pour les autres de se rendre de France dans les parties d'outre-mer de l'Union française. La commission de la législation examine en ce moment un projet de décret assouplissant les mesures actuelles, projet qui prévoit des cautionnements pour qu'on puisse se rendre de France dans les territoires d'outre-mer, et des territoires d'outre-mer en France. Il n'y a dans cette mesure rien de péjoratif à l'égard des Cambodgiens ni d'aucun des peuples de l'Union française.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Madame, je m'excuse de vous troubler encore dans votre exposé, mais j'ai, à côté de moi, un des collaborateurs les plus immédiats de notre haut commissaire. Il ne peut pas sortir d'Indochine sans être muni d'un certificat de sortie, certifiant, comme pour vos amis et nos amis cambodgiens, qu'il a effectivement la possibilité d'être hébergé en France. Cette règle, absolument générale, n'est d'ailleurs pas spéciale à l'Union française; elle est valable pour quelque pays que ce soit au monde, et ne vise absolument pas plus les touristes cambodgiens que les touristes laotiens ou que les touristes vietnamiens ou français. C'est une règle générale.

Mme la princesse Yukanthor. Monsieur le ministre, je vous fais remarquer que ce n'est pas moi qui ai soulevé cette question d'hébergement; c'est mon collègue M. Thonn Ouk.

J'insiste seulement sur la condition d'âge. Le touriste doit être majeur; c'est cela qui m'étonne, ce n'est pas la question d'hébergement. Je sais que sévit partout la crise du logement. Mais, admettons le cas d'un enfant de 17 à 18 ans, une jeune fille, par exemple, que ses parents ne veulent pas laisser seule au Cambodge pendant qu'ils sont en France. Elle ne pourrait, d'après le principe posé, n'étant pas majeure, venir en France même avec un certificat d'hébergement.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Je voudrais vous laisser terminer votre exposé mais, si vous pouvez nous citer l'exemple d'un de vos compatriotes qu'on a empêché de venir en France, veuillez indiquer son nom, avec toutes précisions, au ministre de la France d'outre-mer et je vous assure que le nécessaire sera fait.

M. Thonn Ouk. Monsieur le ministre, il y a deux questions. Il y a le certificat de sortie d'Indochine et il y a le certificat d'hébergement en France. Je considère que, dans une certaine mesure, il est normal qu'on exige un certificat de sortie, mais exiger d'un Indochinois qui n'est jamais venu en France la présentation d'un certificat d'hébergement me semble une condition un peu difficile à remplir, alors qu'il réside en Indochine et qu'il ne connaît personne en France.

M. Alfred Bour. C'est une organisation à créer.

M. le ministre de la France d'outre-mer. On peut, évidemment, transformer un débat de ce genre en interpellation d'ensemble sur tout le reste, c'est évidemment facile. Je tiens simplement à dire que, si une réglementation variable pour tous entraîne des inconvénients trop graves pour certains, et, s'il s'avère que certaines prescriptions soient trop rigides, je suis ici pour écouter toutes les suggestions et ordonner au besoin les assouplissements indispensables. Si, en ce qui concerne ces problèmes relatifs non seulement au Cambodge, mais à l'ensemble des territoires, la règle se révèle vraiment comme trop absolue, il ne m'est pas difficile de prendre devant cette Assemblée l'engagement de veiller à ce qu'un assouplissement y soit apporté. Cela est très facile, et je m'empresse de dire que ce sera fait. (*Applaudissements.*)

Mme la princesse Yukanthor. Maintenant, j'aborde la question du personnel français.

Il y a dans ce personnel des personnes qui s'entendent plus ou moins bien avec les Cambodgiens. Nous voudrions, monsieur le ministre, que ces Français qui s'entendent bien avec les Cambodgiens soient maintenus au Cambodge et ne soient pas affectés ailleurs, comme cela est déjà arrivé pour au moins un cas, monsieur le ministre.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Madame, je ne veux pas transformer cette intervention en dialogue permanent, mais vous savez que nous négocions actuellement avec votre Gouvernement les conventions d'application, complémentaires de nos accords.

Je pense que, dans l'ensemble et dans les grandes lignes, elles seront à peu près semblables à ce qui a été conclu le 30 décembre avec le gouvernement voisin du Vietnam.

Eh bien, dans ce cas-là, comme vous le savez aussi, l'ensemble du personnel non commissionné a été mis à la disposition des autorités vietnamiennes et il a été placé sous leur autorité totale; au bout de six mois, ce gouvernement pourra indiquer les personnels français dont il entend garder les services et dont il estime pouvoir demander le remplacement.

Par conséquent, sur ce point précis, vous aurez, si vous agissez dans le même sens au cours des négociations, toutes facilités sur le plan du personnel.

Il s'agit d'un fonctionnaire d'autorité et d'un rang supérieur; je suis sûr qu'il suffit au Gouvernement royal du Cambodge de demander au Gouvernement français le maintien, avec les précisions suffisantes, de tel fonctionnaire, pour que ce gouvernement se fasse un grand plaisir et un devoir de donner satisfaction aux désirs du gouvernement royal.

Mme la princesse Yukanthor. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre promesse, mais je tiens à vous dire que je suis personnellement intervenue et que je n'ai pas obtenu satisfaction.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Pas encore.

Mme la princesse Yukanthor. Je le signale en passant, sans nommer personne, sans appuyer outre mesure, car vous savez, monsieur le ministre, combien je suis modérée.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Certainement.

Mme la princesse Yukanthor. Maintenant, je me rappelle vous avoir entretenu de la question des détenus politiques.

Je vous serais très reconnaissante de me faire savoir si vous avez pris quelques mesures à leur égard.

Nous avons souvent entendu parler ici de guerre et de paix. Je tiens à dire que le Cambodge n'est pas en guerre avec la France. Toutefois, il y a des bandes du Vietminh et des Isaraks qui viennent piller notre population et incendier nos maisons. Nous ne pouvons pas nous laisser éternellement piller et incendier. Il nous faut nous défendre.

Le traité nous reconnaît le droit d'avoir une armée. Un embryon de cette armée existe déjà. Mais, jusqu'à présent, le Cambodge ne pouvait agir efficacement. La défense des frontières et la sécurité étaient entre les mains des Français. Maintenant que le traité va être appliqué, dans un avenir assez proche, je l'espère, il faudra tout de même que cette armée soit équipée. J'ai enregistré avec plaisir l'assurance qu'a donnée M. le ministre au sujet de l'aide de la France aux états associés. En effet, nous ne pouvons pas faire de commerce extérieur en dehors de la France; nous n'avons pas de fabriques d'armes ni de munitions. Pour équiper notre armée, il faudrait

donc que la France veuille bien le faire, si l'on ne veut pas que le Cambodge soit à feu et à sang du fait de gens qui n'ont rien à faire chez nous.

Mais je ne veux pas terminer mon intervention sur une note aussi peu réjouissante.

Aussi, je tiens à rappeler que le Cambodge a adhéré librement et pleinement à l'Union française; qu'il a été le premier à y donner son adhésion et que nous avons été les premiers représentants des Etats associés à venir dans cette assemblée. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Nous espérons donc, mesdames et messieurs, que vous voudrez bien ratifier l'accord qui vous est soumis. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Savary.

M. Savary. Mesdames, messieurs, ce débat est certainement le plus important qui se soit tenu dans cette enceinte car il nous amène à ébaucher une définition de l'Union française en ce qui concerne les rapports entre la République et les Etats associés, et il nous amène également à étudier la situation en Indochine, la politique du Gouvernement dans ces pays et à lui faire les propositions que nous jugeons bonnes.

Sur le premier point, il est certain que les actes soumis à l'approbation de l'Assemblée, pour avis, entraînent l'abrogation des traités de protectorat et par là, conduisent les Etats du Vietnam, du Laos et du Cambodge à l'indépendance. Ces actes entraînent ensuite une novation des rapports entre ces Etats et la République française, par une adhésion à l'Union française.

Certains orateurs ont exprimé ici leur avis sur la forme que devait prendre l'Union française: les uns ont estimé que ces accords étaient trop restrictifs et les autres, par les précisions qu'ils ont demandées au Gouvernement, les ont presque trouvés trop libéraux.

Je pense qu'il faut d'abord se reporter, pour nous Français, à la Constitution. Quel est l'article fondamental définissant les rapports entre la République et les Etats associés ? C'est l'article 62 que je me permets de rappeler:

« Les membres de l'Union française mettent en commun la totalité de leurs moyens pour garantir la défense de l'ensemble de l'Union. Le Gouvernement de la République assume la coordination de ces moyens et la direction de la politique propre à préparer et à assurer cette défense ».

Par ailleurs, comme il est précisé que la situation des Etats associés avec la République française dépend des actes qu'ils signent avec elle, il est bien certain qu'ils ont — ainsi que la République française — la liberté de proposer ou d'accepter telle ou telle disposition qui ne toucherait pas la défense de l'Union.

Il est, à mon avis, incontestable que la seule obligation opposable à un Parlement français et à l'Assemblée de l'Union française — en ce qu'elle émane du Parlement — est cet article 62, et que tout ce qui peut toucher la diplomatie, les questions financières, économiques et judiciaires, laisse une pleine et entière liberté aux contractants.

M. Coste-Floret, définissant l'Union française, avait tracé un tableau dans lequel l'Union française dépassait en quelque sorte chacun des éléments la composant; il indiquait également qu'il y avait abandon de souveraineté par les Etats contractants, envers cette nouvelle entité qu'était l'Union française.

Les actes qui font aujourd'hui l'objet du débat répondent-ils à cette définition ? C'est ce qu'il faut, je crois, considérer. Il faut ensuite étudier quels sont les intérêts que le Gouvernement français doit défendre lorsqu'il traite avec les Etats dont il reconnaît l'indépendance, intérêts qui doivent être ceux de la nation française, et non pas toujours ceux des Français résidant dans les territoires. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Je ne dis pas que les Français qui ont servi et travaillé outre-mer n'ont pas droit à des égards et au soutien du Gouvernement, mais il ne faudrait pas qu'une confusion entre les intérêts collectifs et les intérêts particuliers risque de déformer le caractère des actes qui uniront la République et les Etats associés. (*Très bien! très bien! et applaudissements au centre et à gauche.*)

Les stipulations contenues dans ces actes ne seront, à notre sens, valables et durables que si elles sont conçues et conclues dans un esprit de confiance et non pas dans un esprit dominé par la crainte que l'abandon de la souveraineté française ne soit suivi de mesures défavorables envers les biens et les personnes françaises. Mais il ne faudrait pas non plus que les négociateurs des Etats accédant à l'indépendance soupçonnent, dans les demandes françaises, quelque tentative de conserver des privilèges contraires à cette indépendance, et que soit détruit ainsi, aussitôt que reconnu, le principe d'égalité qui doit régir les rapports entre la République française et les Etats qui s'associent à elle. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

L'Union française gagnera en réalité et en solidité ce qu'elle pourra perdre en forme, tant il est vrai que les liens réels, culturels, économiques et d'intérêts communs sont plus forts que les liens formels et rigides.

Créer ce nouvel état de choses sera la tâche, d'un côté, des Français résidant dans ces Etats qui devront faire l'effort de s'adapter à la nouvelle situation. C'est là une noble tâche, peut-être ardue, et je sais les inquiétudes des Français d'Indochine, inquiétudes dues à leurs épreuves passées. Parmi eux, certains ont beaucoup pris — et je n'en parlerai pas — les autres ont beaucoup donné et c'est à eux que je m'adresse...

M. Raymond Barbé. Ça, ce n'est pas pour M. Chevance-Bertin !

M. Savary. Il leur reste beaucoup à faire sur les plans culturels et économiques et l'histoire et les nécessités de l'heure créent des liens entre nos Etats et nos peuples qui demeurent et seront plus visibles, lorsque le régime colonial et ses séquelles auront été abolis. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Ces actes ne vaudront que par l'usage qui en sera fait. Ils vaudront également par la politique des peuples et des gouvernements des Etats associés auxquels nous n'avons pas de conseils à donner, mais en qui nous plaçons notre entière confiance.

Sans doute, ces actes portent-ils la marque de l'état d'insécurité de ces régions et contiennent-ils des clauses qui apparaîtront à tous restrictives, la paix et la confiance rétablies. Des clauses qui seront superflues si, comme je le souhaite et je crois, les relations entre nos Etats sont bonnes, mais d'inutiles et dangereux germes de difficultés si par malheur, faute d'efforts réciproques, une tension naissait.

Je n'ai pas l'ambition d'analyser les textes que vous connaissez; j'évoquerai simplement le point des affaires étrangères. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'une communauté politique peut tout aussi bien être obtenue par des relations confiantes entre Etats plutôt que par un système compliqué d'imbrication de postes diplomatiques et que, si les intérêts des deux peuples sont semblables, il ne sert de rien de placer tel ou tel secrétaire dans telle ou telle légation ou dans telle ou telle ambassade pour obtenir que les politiques étrangères de ces deux Etats aillent de concert ?

Je ferai les mêmes remarques pour les clauses concernant la défense de l'Union, encore que, je le répète, l'article 62 ait paru, à l'époque, normal; j'ai retrouvé les délibérations des commissions de la Constitution et de l'Assemblée nationale, et, à la Constituante, ces articles ont été approuvés à la commission de la Constitution par tous les commissaires présents, des communistes à l'extrême droite; il y a eu simplement un débat sur le terme « sécurité » contre lequel M. Ferhat Abbas s'était élevé et qui fut supprimé dans la Constitution.

Cet article 62 a été accepté ensuite par la Constituante, puis ratifié par le pays. Il est donc notre loi.

Je pense également qu'en ce qui concerne les conventions judiciaires et les conventions économiques, ces textes sont empreints d'une trop grande méfiance, et qu'on ne pourra pas prétendre, dans des Etats indépendants, conserver pour des Français un régime qui rappelle, qu'on le veuille ou non, celui des capitulations. (*Très bien et applaudissements au centre et à gauche.*)

Comme il ne peut être question, dans un débat de cette nature, d'amender les textes qui sont soumis à notre avis — et les refuser pour les réserves que j'exprime, ne conduirait qu'à retarder l'indépendance des Etats, indépendance que nous voulons — il ne reste qu'à demander au Gouvernement de les appliquer dans l'esprit de la Constitution, et sans perdre de vue un seul instant l'aspect de la nouvelle Asie.

Depuis 1940, l'évolution y a été vertigineuse. Que pour le moins l'évolution de ces actes soit rapide, tel est le vœu que nous vous exprimons.

En effet, l'on constate dans ces pays d'Asie, et en particulier en Indochine, une soif d'indépendance d'autant plus ardente qu'elle a été contenue, et une volonté de ne la laisser altérer par aucune mesure restrictive.

Nous reviendrons sur ce sujet lorsque les conventions d'application seront soumises à notre avis avant leur ratification, et alors nous serons plus libres de notre attitude, car l'enjeu ne sera plus le même.

Il restera, et vous l'avez annoncé, à mettre en place le couronnement de l'Union française, le Haut Conseil. Que les Etats qui y siégeront s'y sentent en égalité avec la République française, et alors l'Union française sera une réalité internationale.

L'évolution de ces peuples dans l'Union française ne peut se traduire mieux que par cette déclaration de Léon Blum, à la tribune de l'Assemblée nationale, le 23 décembre 1946:

« En réalité, dans notre doctrine républicaine, la possession coloniale n'atteint sont but final, et ne trouve sa véritable justification que le jour où elle cesse, c'est-à-dire le jour où le peuple colonisé a été rendu pleinement capable de vivre émancipé et de se gouverner lui-même. »

Et Léon Blum terminait ainsi:

« La récompense du peuple colonisateur est alors d'avoir suscité, dans le peuple colonisé, des sentiments de gratitude et d'affection, d'avoir créé la pénétration et la solidarité de pensée, de culture et d'intérêt, qui permettent à l'un et à l'autre de s'unir librement. Voilà ce que doit être l'Union française. » (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Il est certain que si la situation politique en Indochine était autre, une intervention pourrait se terminer sur ces mots. Malheureusement, si le problème de la ratification se pose en des termes simples pour les Etats du Cambodge et du Laos, si ces Etats ont des régimes définis, stables, consacrés par des constitutions, on ne peut pas en dire autant du Vietnam.

Après des essais d'entente avec le gouvernement d'Ho Chi Minh — accords du 6 mars 1946 et *modus vivendi* du 14 septembre 1946 — le Gouvernement français, à la suite des tragiques incidents de Haïphong et de Hanoï, a lancé un appel à toutes les familles spirituelles du Vietnam et a considéré que seul l'ancien empereur Bao Daï y répondait valablement.

Je ne veux pas évoquer ici le problème des responsabilités de l'échec des rapports avec le gouvernement d'Ho Chi Minh; je me contenterai d'étudier la situation de fait telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Le 6 juin 1947, en présence de l'ancien empereur Bao Daï, un accord était conclu entre le général Xuan et M. Bollaërt; les négociations continuaient et, le 8 mars 1949, étaient signés, entre M. le Président de la République française et l'ancien empereur Bao Daï, les actes faisant l'objet de notre débat d'aujourd'hui.

Quelle était la qualité du signataire vietnamien? A une question posée par M. Defferre, le 11 mars 1949, lors du débat sur le statut de la Cochinchine, M. Coste-Floret, ministre de la France d'outre-mer, répondait: « Un journaliste parisien, M. Robert Verdier, a écrit, dans *Le Populaire* du 9 mars: « Dans l'esprit de la déclaration du 19 août, Bao Daï doit être considéré « avant tout comme un intermédiaire entre la France et le « peuple vietnamien, l'ensemble du peuple vietnamien. » Et M. Coste-Floret ajoutait:

« Je ne peux que souscrire à une telle conclusion. »

En conséquence, et tout en maintenant ses réserves sur la procédure de médiation envisagée, le groupe socialiste, estimant que l'unité du Vietnam était une des revendications essentielles du peuple vietnamien, votait la séparation de la Cochinchine et de la République française.

Bao Daï regroupait autour de lui les éléments déjà hostiles au gouvernement d'Ho Chi Minh, Caodaïstes, Hoa Hao, certains catholiques et d'autres éléments jusqu'alors sur la réserve. Il constituait un gouvernement. Ce gouvernement de fait exerce son autorité géographique sur les territoires non contrôlés par le gouvernement d'Ho Chi Minh.

Quelles sont, à l'heure actuelle, les positions respectives des deux gouvernements dans l'opinion publique vietnamienne?

La réponse est avant tout suggestive, suivant que l'on adopte tel ou tel critère, et je voudrais éviter ici tout propos qui puisse exciter à la division le peuple vietnamien.

A la vérité, tant que de libres élections ne se seront pas déroulées, il sera difficile, quelle que soit la conviction personnelle qu'on puisse avoir, de donner une preuve irréfutable.

Les adversaires d'Ho Chi Minh invoqueront le caractère contestable des élections de 1945, la fixation arbitraire du nombre de sièges dévolus aux mouvements nationalistes venant de Chine, leur élimination, l'assassinat des trotzkystes, diverses pressions et violences.

Les adversaires de Bao Daï invoqueront la désaffection du peuple envers tout ce qui lui rappelle l'ancien mandarinat, l'insuccès qu'il a rencontré dans le ralliement des nationalistes combattants et même parmi les attentistes et ils ont pu penser qu'en pleine lutte, des hommes se détacheraient en nombre d'un mouvement à caractère national et révolutionnaire qui, naturellement, aspire à prendre le pouvoir? Il faudrait méconnaître l'état d'esprit que peuvent donner les sacrifices communs pour accepter cette hypothèse, malgré la lassitude de ces années de guerre, et bien que les méthodes communistes aient souvent inquiété ceux qui n'en acceptaient point l'idéologie. Mais ces hommes n'ont sans doute pas la possibilité, en auraient-ils la volonté de changer de camp en plein combat.

Dans l'analyse de la situation, il ne faut pas perdre de vue que les problèmes se posent en termes différents de ceux qui nous sont familiers — les partis politiques étaient interdits avant la guerre, la démocratie inconnue du fait du régime colonial...

M. Raymond Barbé. Grâce à M. Sarraut!

M. Savary. ... et qu'en conséquence, la plupart des groupements existants sont beaucoup plus à caractère religieux ou philosophique qu'à caractère politique; pour la masse, les hommes comptent avant tout, qu'ils soient considérés comme des héros ou décriés, et au delà de toute idéologie, les Vietnamiens réagissent suivant la personnalité des hommes en lutte.

C'est pourquoi, devant cette situation de fait, il paraît essentiel que les engagements irrévocables et solennels, pris par la France, soient effectivement pris envers la nation vietnamienne tout entière, quelles que soient la forme et la nature de régime et de gouvernement qu'elle se donnera par de libres élections. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Rosenfeld. Très bien!

M. Savary. A ce propos, il est essentiel de rappeler la lettre du 27 juillet 1949 de M. le président Vincent Auriol à Bao Daï, dans laquelle il lui déclare avoir entendu et hautement apprécié — je cite: « son engagement solennel de remettre à la volonté souveraine du peuple vietnamien, après tous les préparatifs nécessaires, sur un territoire pacifié et organisé, le choix de son régime constitutionnel, de ses institutions politiques et de son gouvernement ». Les droits du peuple vietnamien restent donc entiers. Et le Président de la République ajoute: « Si, pour l'organisation du territoire et de cette consultation, le peuple vietnamien décidait de s'unir pour la cessation des hostilités, laquelle — nous le répétons — ne dépend plus que de lui, le Gouvernement de la République et moi-même nous réjouirions de voir ainsi établies les conditions de la renaissance vietnamienne et renoués les liens d'amitié qui doivent unir pour une prospérité et une sécurité séculaires nos deux nations ».

Quelle suite le Gouvernement de la République entend-il donner à la ratification des accords?

Telle est la question que le groupe socialiste lui pose, car il lie le problème de la ratification à la politique de la France au Vietnam.

La ratification est une condition nécessaire mais non suffisante pour ramener la paix. On parle, en effet, de pacification, mais encore faut-il s'entendre sur le sens du mot.

L'appel à toutes les familles spirituelles du Vietnam doit se concrétiser et le Gouvernement a, à nouveau, manifesté sa volonté de rechercher la paix.

On a objecté que cela avait été fait, que, de surcroît, des efforts avaient été tentés en vain.

Sans vouloir engager des polémiques sur les conditions de ces tentatives — et je pense à la mission de M. Paul Mus en particulier — on peut dire que ceux qui en tirent des conclusions définitives sont, pour le moins, imprudents.

Que l'on prenne toutes les précautions pour éviter les malentendus, que l'on tienne compte des expériences passées pour parer aux risques, c'est le privilège et le devoir de l'exécutif.

Nous sommes réalistes et reconnaissons comme un fait que le Gouvernement a pris une position à l'égard de Bao Daï et qu'il faut en tenir compte. Que le Gouvernement agisse donc par les moyens les plus efficaces et, si besoin est, par un recours aux instances internationales. Dans un avenir qui n'est peut-être pas éloigné, l'aspect international du conflit risque de l'emporter sur les conditions locales. Ce sera alors l'ultime solution. Dans l'immédiat, nous disons au Gouvernement que la première condition pour rétablir la paix est de lancer un appel solennel à une trêve militaire...

M. Cazelles. Très bien!

M. Savary. .. puis de la réaliser.

M. Rosenfeld. Très bien!

M. Savary. On a invoqué d'autres moyens d'arriver à la paix et je voudrais répondre ici à nos collègues communistes. Lorsqu'ils proposent le retrait du corps expéditionnaire, tout en provoquant des grèves qui empêchent les bateaux de lui parvenir, il y a contradiction entre le priver de ses moyens de transport et l'inviter à se retirer.

M. Raymond Barbé. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Savary?

M. Savary. Je vous en prie.

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, ce n'est sans doute pas par hasard que la même argumentation développée tout à l'heure par M. Riond, représentant de l'union métropole outre-mer, est reprise maintenant par M. Savary.

M. Savary. Il y a des hasards, monsieur Barbé!

M. Coquart. C'est de la malveillance!

M. Raymond Barbé. Il n'y a aucune malveillance, monsieur Coquart, mais seulement la constation d'un fait. Je constate que le porte-parole du groupe socialiste adopte la même position que les porte-parole les plus réactionnaires du P. R. L. ou du R. P. F.

M. Julien. Comme on constate à tout moment une commune position entre les communistes et le R. P. F.!

M. Gaignard. Exactement!

M. Raymond Barbé. Je voudrais simplement indiquer à M. Savary que lorsqu'on parle de faire des élections, lorsqu'on parle d'une trêve, il ne faut pas oublier comme on l'oublie assez facilement sur certains bancs que depuis plus de trois ans, au Vietnam, par la faute notamment de ceux qui, au sein du gouvernement homogène Léon Blum-Marius Moutet...

M. Bégarra. Cela vous plaît à dire!

M. Raymond Barbé. ... portent la responsabilité d'avoir généralisé la guerre en Indochine...

M. Coquart. C'est vous qui le dites!

M. Bégarra. N'oubliez pas les six mois pendant lesquels M. Thorez a été au Gouvernement, au début de 1947!

M. Raymond Barbé. Il n'a jamais cessé de s'opposer à cette guerre, au sein du Gouvernement. (*Vives protestations au centre et à gauche. — Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Georges Riond. C'est faux!

M. Egretaud. Et c'est pour cela que vous l'avez expulsé. (*Protestations à gauche et au centre.*)

M. le président. Monsieur Riond, vous avez déjà eu la parole!

M. Georges Riond. M. Barbé aussi, quand j'étais à la tribune! (*Sourires.*)

M. Raymond Barbé. ... Oui, certes, le socialiste que vous êtes, monsieur Savary, devrait se souvenir qu'un homme dont votre parti prétend encore, de temps à autre, se réclamer — de moins en moins souvent, il est vrai — je veux parler de Karl Marx, a expliqué comment, dans certains cas — c'est le cas du Vietnam et de quelques autres pays aujourd'hui — l'arme de la critique a été remplacée par la critique des armes.

Vous ne pouvez oublier qu'au Vietnam, désormais, un peuple lutte pour son indépendance nationale. Ne pas reconnaître cette réalité, ne pas compendre qu'elle signifie, désormais, l'obligation, pour le peuple français et la classe ouvrière, de reconnaître sans restriction le droit à l'indépendance nationale du Vietnam est inadmissible.

Il ne peut y avoir d'autre position pour un socialiste digne de ce titre, pour un communiste, pour un patriote français sachant allier le sens national comme nous avons toujours su le faire... (*Exclamations et rires au centre et à gauche*) ...à la fidélité à l'internationalisme prolétarien...

M. Bégarra. C'est de la bouffonnerie!

M. Le Brun Kéris. Il a vraiment le sens de la plaisanterie!

M. Raymond Barbé. ...aussi bien lorsque nous luttions avec notre camarade André Marty, avec les marins de la Mer Noire (*Applaudissements à l'extrême gauche*) que lorsque nous luttions avec nos camarades Maurice Thorez et Pierre Semart, contre la guerre du Maroc...

M. Bégarra. A Moscou!...

M. Raymond Barbé. ...lorsque nous luttions, dès 1939, contre la trahison des intérêts de la France, alors que M. Albert Sarraut, par exemple, siègeait au Gouvernement et à côté du traître Georges Bonnet. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Egretaud. ...qui emprisonnait les communistes!

M. Savary. Je me suis volontiers laissé interrompre, mais ce n'est pas pour vous permettre d'insulter des membres de cette Assemblée.

M. le président. Monsieur Barbé, vous parlez en vertu d'une autorisation de M. Savary.

M. Raymond Barbé. Il me la retire ?...

M. le président. Non, mais au moment où il vous interrompt, je vous prie de ne pas couvrir sa voix et de le laisser vous répondre. Vous continuerez ensuite s'il vous en redonne l'autorisation.

M. Savary. Je vous laisse volontiers la parole, mais je vous demande d'en rester au point que nous évoquons.

M. Raymond Barbé. Mais nous sommes absolument sur ce point... (*Rires et protestations au centre et à gauche.*)

Monsieur Savary, ce n'est pas de ma faute si, lorsque je parle...

M. le président de la commission. ... Si vous ne savez pas ce que vous dites !...

M. Alphonse Juge. ...au nom du peuple français!

M. Raymond Barbé. ... mes paroles gênent certains.

M. Raymond Barbé. J'ai entendu quelqu'un dire ironiquement que je parle « au nom du peuple français ».

Je tiens à dire que, dans cette Assemblée, je suis le premier représentant du plus grand parti de France, élu en tête de liste par l'Assemblée nationale. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Borrey. Mettez une couronne!

M. Bégarra. Contenez-vous, messieurs les élus des territoires d'outre-mer!...

M. Laurin. Vous n'avez aucun élu dans les territoires d'outre-mer, monsieur le président Barbé!

M. Raymond Barbé. Monsieur le président, lorsque ces messieurs me permettront de parler, je conclurai.

M. le président. J'invite ces messieurs à se taire, et je vous demande de conclure.

M. Raymond Barbé. Il ne peut donc y avoir d'autre position, pour des patriotes qui, pour être conséquents, sont en même temps des internationalistes, que de se conformer à la doctrine constante des socialistes du temps où ils étaient internationalistes...

M. Savary. Ils le sont encore.

M. Julien. Nous le sommes toujours.

M. Raymond Barbé. ...que de reconnaître à tous les peuples le droit de disposer d'eux-mêmes.

Il ne peut être question, dis-je, que d'une seule chose: non pas d'une trêve qui serait un leurre, mais de retirer le corps expéditionnaire d'Indochine, de le rapatrier afin de permettre au peuple vietnamien de gérer librement ses propres affaires.

Et puisque le Gouvernement français ne veut pas comprendre cette volonté si fermement exprimée par le peuple, ce sera la lutte du peuple et notamment celle de sa classe ouvrière qui imposera ce retrait, comme l'ont déjà entrepris les marins du *Pasteur* et comme les travailleurs du Havre sont en train de le continuer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Gaignard. Place au parti communiste!

M. Savary. Monsieur Barbé, je constate que parlant, comme vous le pensez et prétendez, au nom du peuple, vous repoussez comme démocratique, une solution qui permettrait au peuple vietnamien de parler.

M. Gaignard. Exactement.

M. Savary. Vous repoussez toute idée de trêve militaire et vous ne croyez plus qu'en la victoire d'adversaires contre des troupes qui, aujourd'hui, sont les troupes de l'Union française. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.*)

M. Raymond Barbé. D'adversaires ? Quand on parle de la victoire d'un peuple dans son propre pays ?

M. Savary. Je constate que votre solution, qui reste heureusement du domaine de l'irréel puisque M. Egretaud l'a liée à la constitution d'un gouvernement de démocratie populaire en France... (*Rires.*)

M. Egretaud. D'un gouvernement d'union démocratique, qui est plus proche que vous ne le pensez!

Cela ne dépend pas des députés, cela dépend du peuple!

A gauche. De l'armée rouge!

M. Egretaud. Rappelez-vous 1936!

M. Savary. Je constate que votre solution est de faire un appel à l'exaspération de la guerre, puisque vous excluez toute solution pacifique, puisque vous excitez, en quelque sorte, les combattants parmi lesquels, croyez-le bien, il en est, du Vietminh qui, eux, ne refusent pas cette hypothèse d'une solution pacifique.

M. Egretaud. Votre trêve, c'est pour faire venir les armes d'Amérique.

M. Bégarra. Celui qui vous parle a été au Vietminh! (*Mouvements divers.*)

M. Savary. Je ne vous ai pas interrompu et je me suis laissé interrompre, je vous en prie, laissez-moi continuer. Je constate que votre solution en fait ne pourrait se traduire que par l'écrasement du corps expéditionnaire français et par toutes les violences dont pourraient être victimes ceux qui, c'était leur droit, ont cru en la parole de la France (*Très bien! très bien! Applaudissements au centre et à gauche*). Quelles que soient les réserves que nous ayons pu faire sur la politique du Gouvernement français, quelle que soit la position que nous ayons eue sur la politique d'Indochine, nous pensons que la France dans son ensemble est engagée et qu'il ne convient pas que dans aucune partie de l'Union française, lorsque les hommes ont cru en la France, ils puissent en être les victimes. (*Très bien! très bien! Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

J'avoue que j'attendais contre cette idée de trêve des objections, mais je ne les attendais pas de ce côté de l'hémicycle... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Egretaud. Vous voulez faire venir plus facilement des tanks américains, avec votre trêve!

M. le président. Je vous en prie, messieurs, d'ordinaire vous êtes si raisonnables!... (*Rires sur tous les bancs.*)

M. Savary. En commission on a objecté, et je sais qu'ailleurs on a objecté aussi, le risque qu'une trêve comporterait si elle n'était pas respectée. Je sais bien que les événements passés ont laissé une méfiance réciproque et qu'il serait atroce et irréparable qu'une nouvelle trêve se terminât dans le sang. Mais il est possible et nécessaire de prévenir ces risques. L'annonce de la trêve n'interviendrait qu'après un accord complet réalisé sur ses conditions et le respect de ces conditions garanti par la présence d'observateurs neutres agréés de part et d'autre.

Ces mêmes observateurs neutres agréés de part et d'autre pourraient contrôler les élections à intervenir, élections qui doivent être libres aussi bien de toute pression extérieure qu'intérieure. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

On a dit également que ce serait une preuve de faiblesse, et si même la radio adverse le présentait ainsi, ne pensez-vous pas que l'important est le but recherché, que la réponse appartient en fait aux hommes responsables qui connaissent bien le rapport des forces et, si le but était atteint, les inconvénients passagers seraient vite oubliés ?

On affirme que ce serait une atteinte au moral de l'armée, que dis-je, une trahison envers elle. Mais celui qui vous parle a trop de camarades qui sont tombés là-bas. Il sait trop qu'il y a dans cette Assemblée des hommes qui ont souffert dans leurs proches pour ne pas être conscient de ses responsabilités. L'armée de l'Union française n'est-elle pas là-bas pour rétablir la paix autrement que par le combat et la victoire, pour défendre les frontières des nouveaux Etats ? Est-ce la trahir que de vouloir l'épargner ?

Je suis convaincu du contraire, à condition, je le répète, que rien ne soit laissé au hasard et que toutes précautions soient prises par un accord préalable pour éviter malentendus, manœuvres et incidents. Non. Un tel appel assorti de démarches nécessaires et de propositions bien définies éveillera des espoirs profonds. A un tel appel, la réponse est au peuple vietnamien, et elle est également à ceux qui commandent, de l'autre côté, et je pense qu'ici personne n'est qualifié pour répondre en leur nom.

Cet appel décevra sans doute les extrémistes, les « jusqu'au boutistes » des deux côtés, mais, par contre, il contribuera à rétablir la croyance dans la possibilité d'une solution pacifique, à rétablir la croyance des Vietnamiens dans la volonté de paix de la France. Ne voyez pas là, de ma part, un jugement, mais la constatation d'un fait. De trop nombreux Vietnamiens ne croient pas à cette possibilité de paix, à cette volonté de paix. Ces actes, aujourd'hui débattus, auront pour premier résultat de détruire l'allégation volontiers acceptée, suivant laquelle la France n'a eu d'autre but que de rétablir le régime colonial antérieur. Et à la condition d'une application loyale et sans arrière-pensée, repoussant tout relent de colonialisme, de détruire les affirmations suivant lesquelles les promesses d'indépendance ne seraient pas suivies d'effet, ni sur le plan parlementaire français, ni dans le concret des choses vietnamiennes.

Il reste encore à convaincre les Vietnamiens, qu'ils soient d'un côté ou de l'autre, ou qu'ils soient tout simplement attentistes, qu'il y a un espoir de solution pacifique, qu'ils ne sont pas inéluctablement entraînés dans un épisode de conflits entre deux blocs. Et qui d'autre que la France pourrait prendre cette initiative ?

On y oppose une perte de prestige. Mais une vieille nation comme la France, dont le prestige est plus fait de conquêtes intellectuelles, morales et humaines que de succès militaires et matériels, peut mépriser ces risques et comprendre, au contraire, qu'il n'y a pas de déshonneur à faire le premier pas vers la paix. (*Très bien! très bien! — Applaudissements à gauche.*)

Le sentiment du prestige ? Mais il faut comprendre et pressentir celui des autres, exaspérés par des années d'une lutte fondamentale et par des sacrifices. Il ne faut pas imposer de Canossa. Dans l'esprit de certains, il y aura tout autant de sacrifices à accepter le dialogue dans les conditions où il se pose que pour d'autres à le proposer.

La paix voulue par les deux peuples, vietnamien et français, n'exige-t-elle pas ces sacrifices ? Le groupe socialiste vous le demande instamment et que cette demande, mesdames, messieurs, devienne la vôtre. Perdant ainsi son origine de parti, elle gagnera en force la paix pour le plus grand bien des deux peuples de l'Union française. C'est là notre seul souci, notre seule ambition. (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Raymond Barbé. Bao Daï applaudit.

M. le président. La parole est à M. le général Chevance-Bertin.

M. Raymond Barbé. Té, 50.000 piastres!

M. le président. Monsieur Barbé, je vous en prie. Je ne laisserai insulter personne à cette tribune.

M. Lautissier. Il l'a reconnu lui-même!

M. le général Chevance-Bertin. Cela ne me gêne pas!

M. le président. Mais moi, je ne puis le tolérer!

M. Raymond Barbé. Monsieur le président, c'est une « vacherie » pour M. Chevance-Bertin.

M. le président. Il n'en est pas question, monsieur Barbé. Vous interprétez comme vous l'entendez. C'est tout...

M. le général Chevance-Bertin. Cela ne me gênera pas du tout, ni de la part de M. le président, ni de la vôtre, monsieur Barbé.

Mesdames, messieurs, après l'exposé extrêmement détaillé et technique, de notre collègue M. Savary, je veux être extrêmement bref, et je me contenterai d'apporter à la tribune un certain nombre de témoignages, témoignages vécus et témoignages récents.

Je me trouvais en Indochine, le 5 juin 1948, lors de la signature des Accords de la baie d'Along. Je m'y trouvais, il y a quelques semaines, le 30 décembre dernier, lors de la signature des conventions qui font suite aux Accords que l'on nous demande de ratifier aujourd'hui.

J'ai pu juger, après une absence de dix-huit mois, les résultats de la politique, qui, amorcée en juin 1948 par les Accords de la baie d'Along, a porté ses fruits; et c'est de cela que je veux vous entretenir.

On nous demande de ratifier des accords. Or, c'est en même temps ratifier la politique que nous suivons depuis dix-huit mois.

Cette politique est-elle bonne ? A-t-elle produit des résultats ? Je pense que c'est la première des choses à dire et à prouver.

M. Egretaud. Elle a produit des chèques!...

M. Georges Riond. Parole d'orfèvre!

M. le président. Je vous en prie, monsieur Egretaud.

M. le général Chevance-Bertin. Je tiens à déclarer — et je pense que les deux collègues qui se sont trouvés en même temps que moi en Indochine, M. Gaignard et M. Roulleaux-Dugage, pourront apporter ce même témoignage — que la situation a nettement évolué. Dans la région de Saïgon-Cholon, agglomération groupant à l'heure actuelle 1.500.000 habitants, un climat absolument différent règne actuellement. Les jets de grenades — quoi qu'on en dise — ont fortement diminué.

M. Borrey. Il y a encore des grenades!

M. le général Chevance-Bertin. Oui, car s'il n'est pas possible à la police de Paris d'empêcher chaque jour des attaques du gang des tractions, *a fortiori* n'est-il pas plus possible d'empê-

cher à Saïgon, dans une ville de 1.500.000 habitants, que quelques grenades éclatent.

J'ai vécu pendant douze jours dans une atmosphère de sécurité qui n'a rien de comparable à celle d'il y a dix-huit mois. Les fêtes du jour de l'an, les fêtes de Noël, qui sont l'occasion d'un certain mouvement, la nuit, n'ont été troublées par aucun éclatement de grenade. J'ai vu, le 30 décembre, 80 à 100.000 personnes défiler devant Sa Majesté Bao Daï et devant toutes les autorités civiles et militaires françaises et vietnamiennes sans qu'un cordon de police interdise à ces masses de venir au pied même du perron où se trouvaient ces autorités, et n'empêche par là même les incidents que nous n'aurions pas manquer de déplorer il y a six mois. Pour tout observateur de bonne foi, il y a un changement extrêmement profond dans la région de Saïgon-Cholon, de même que dans l'ensemble de la Cochinchine.

Il y a dix-huit mois, j'ai, en compagnie des généraux Salan, Koch, des Essarts, de La Tour, effectué le trajet Saïgon-My Tho. Notre convoi puissamment escorté fut deux fois attaqué.

Je viens de refaire, dix-huit mois plus tard, le même trajet sous la simple protection d'une jeep à l'avant du convoi.

Voyage rappelant les tournées officielles de France, déplacement minuté d'une façon précise, itinéraire jalonné par des arcs de triomphe, paysans au travail, à droite et à gauche, là où dix-huit mois plus tôt, on ne trouvait sur ces routes absolument que le vide.

Ce sont ces faits qu'il était nécessaire de rapporter à votre Assemblée. Je suis absolument certain que les deux collègues qui se sont trouvés en même temps que moi, en Indochine, pourront vous confirmer ces faits de la façon la plus nette.

M. Lachenal. Vous oubliez de nous parler des 150.000 manifestants qui ont protesté contre les crimes commis envers les étudiants à Saïgon!

M. le président. Je vous en prie, vous n'avez pas la parole.

M. le général Chevance-Bertin. J'ajoute que si nous quittons la région de Cochinchine, nous trouvons exactement au Tonkin la même amélioration dont vous parlera certainement M. Roulleaux-Dugage.

Nous avons réussi, au Tonkin, à maintenir intacte, malgré la présence de 30, 40 ou 50.000 nationalistes que nous avons dû désarmer, la frontière du Tonkin restée inviolée. Par ailleurs, la pacification du delta tonkinois se poursuit dans les conditions les meilleures.

Ces renseignements sont des faits positifs. Personne, de bonne foi, ne peut les contester. Je me tiens, avec mes deux collègues, à la disposition de tous les groupes de l'Assemblée pour en parler longuement, beaucoup plus longuement que dans ce court exposé.

Il faut ajouter à ces résultats des plus nets la valeur de la solution politique déterminée depuis dix-huit mois.

On a nettement l'impression, en Indochine, qu'il existe maintenant un plan d'action politico-militaire, ce qui avait longtemps fait défaut. On a le sentiment que les forces sont employées, maintenant, en faveur d'un plan nettement déterminé.

Cette politique a été appelée, pendant un certain temps, « l'expérience », « la solution Bao Daï ». On peut assurer aujourd'hui, que ces termes « d'expérience », « de solution Bao Daï », sont des termes du passé.

Il existe maintenant un gouvernement vietnamien de plus en plus solide, dont l'effet se fait sentir dans toutes les régions.

C'est un des faits les plus nets. Tous les observateurs, quels qu'ils soient, s'accordent à reconnaître que l'action de S. M. Bao Daï est extrêmement réaliste. Sa pensée politique est ferme et claire. Elle apporte réellement chaque jour dans les faits et dans tous les domaines, des résultats bienfaisants.

M. Raymond Barbé. Il paraît même qu'il voit plus clair après les banquets. (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. le général Chevance-Bertin. Il était nécessaire que vous ayez connaissance, avant la ratification des accords, de ces deux témoignages sur l'amélioration très nette de la situation générale et de la situation politique.

J'ajoute rapidement quelques mots. J'ai assisté à la signature des conventions. J'ai interrogé la plupart des chefs des délégations: vietnamienne ou française.

Le rôle de ces deux délégations était de traduire, dans des conventions, ces accords de mars Vincent Auriol-Bao Daï.

La chose n'était certes pas facile, puisque, d'un côté, les uns voulaient obtenir le maximum pour le Vietnam, et, d'un autre côté, la délégation française cherchait à matérialiser de la meilleure façon les liens qui unissent le Vietnam à l'Union française.

Les membres de ces délégations ont réussi à résoudre ce délicat problème d'une façon telle qu'il n'y ait ni vainqueur ni vaincu. Ils sont parvenus à donner satisfaction à des aspirations légitimes d'une part, et à marquer d'autre part ces liens d'Union française, encore si imprécis dans notre Constitution.

Les uns et les autres, quelle que soit leur délégation, méritent que l'Assemblée rende hommage à leur travail.

Qu'attend maintenant le Vietnam ? J'ai posé la question dans bien des milieux; le Vietnam attend la ratification par la France, des actes récents de Saïgon; le Vietnam n'a pas compris pourquoi, après les accords de la baie d'Along, un débat au Parlement français n'ait pas eu lieu immédiatement; il n'a même pas compris non plus pourquoi, à cette époque, quelques jours après cette même signature en baie d'Along, certaines déclarations gouvernementales avaient paru minimiser la portée de ces accords.

Aujourd'hui, le Vietnam, après les cérémonies du 30 décembre dernier, demande que, le plus rapidement possible, le Parlement français se prononce.

Ceci aura incontestablement, mes chers collègues, la plus grande influence, d'une part sur le plan intérieur, car nous donnerons ainsi au gouvernement vietnamien une force supplémentaire; d'autre part, sur le plan extérieur, nous accorderons, par là-même, à ce gouvernement un surcroît de prestige notre vote entraînant vraisemblablement et très rapidement les reconnaissances officielles internationales d'un certain nombre d'Etats.

C'est la raison pour laquelle je suis persuadé qu'en ratifiant d'une façon massive sans aucune abstention, tout au moins de certains côtés, ces accords, nous aurons fait d'une part un très grand pas en faveur de la paix, car incontestablement nous sommes actuellement dans la bonne voie, mais en même temps un pas vers la construction, dont parlait tout à l'heure M. le ministre de la France d'outre-mer, cette construction si délicate de l'Union française. Nous aurons donc à la fois travaillé pour le présent et pour l'avenir. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Mitterrand.

M. Jacques Mitterrand. Mesdames, messieurs, je veux, ce soir, au nom des républicains progressistes, présenter au Gouvernement et à la majorité qui le soutient, un certain nombre d'observations sur les textes soumis à notre ratification.

Mon propos est de rechercher d'abord quelle est la valeur de l'interlocuteur choisi par le Gouvernement; puis d'examiner ce qui presse le Gouvernement de traiter avec Bao Daï; de mettre en lumière les buts poursuivis et enfin de souligner les résultats de sa politique.

Quel est l'interlocuteur choisi par le Gouvernement ? J'entends bien que sur sa valeur morale, tout a déjà été dit. Cependant, revivons un instant sa vie.

1932: il monte sur le trône du Dragon. Bao Daï est un serviteur fidèle, la France, de haut, le paye.

Le 11 mars 1945, deux jours après le coup de force japonais, Bao Daï dénonce le protectorat et, suivant sa formule, « collabore de toutes ses forces avec les Japonais. » Le Japon paye, Bao Daï obéit.

Le 25 août 1945, il abdique, chacun le sait, et quels cris ? Son appel se termine ainsi: « Vive notre république démocratique ». Bien sûr, Ho Chi Minh paraît le plus fort, Bao Daï espère que de ce côté aussi on va payer.

M. Paul Simon. Nous ne pouvons laisser dire cela!

M. Jacques Mitterrand. Mais que peut offrir une jeune république naissant dans de telles conditions ? Des difficultés, de la lutte, des larmes. (*Protestations sur quelques bancs au centre.*)

M. Paul Simon. Tout de même!

M. Jacques Mitterrand. Cela ne va pas à Bao Daï. Rapidement, il abandonne cette république qui ne paye pas et à la première occasion, il passe en Chine, en 1946, rechercher auprès de Tchang Kaï Chek...

M. le président. Voulez-vous me permettre de vous dire que j'aurais grand regret de vous appliquer l'article 96, paragraphe 4, dans lequel il est indiqué que la censure peut être appliquée à tout orateur qui s'est rendu coupable d'injures, provocations ou menaces, envers les plus hautes autorités des Etats associés. (*Très bien ! Applaudissements au centre.*)

M. le ministre de la France d'outre-mer. Très bien!

Un conseiller à l'extrême gauche. On a peur de la vérité!

M. le président. Je suis sûr qu'il suffira que j'aie lu ce paragraphe à M. Mitterrand pour qu'il substitue son talent aux propos qu'il vient de tenir. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Un conseiller à l'extrême gauche. La vérité est injurieuse!

M. Jacques Mitterrand. Permettez-moi, monsieur le président, de vous faire remarquer que Bao Daï ne deviendra une haute autorité d'un Etat associé qu'après la ratification des accords, et qu'à l'heure présente il est quelque peu présomptueux, dirai-je, de vouloir appliquer le texte que vous invoquez alors que l'Assemblée n'a point encore voté.

J'entends bien, monsieur le ministre, que le dernier alinéa de l'accord du 8 mars indique que celui-ci entre immédiatement en vigueur, mais ceci ne veut point dire que « sa majesté » Bao Daï soit consacré par le peuple de France dont nous sommes après tout une des plus modestes émanations mais dont le Parlement, demain, dira ce qu'il pense.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Vous n'avez d'ailleurs pas à consacrer qui que ce soit.

M. Jacques Mitterrand. En 1946 Bao Daï passe en Chine, Tchang Kaï Chek le renvoie tout naturellement à ses propres bailleurs de fonds et c'est à Hong Kong qu'on le retrouve, ayant auprès de lui à la fois (*M. le ministre de la France d'outre-mer quitte la salle suivi de MM. les conseillers du Vietnam. — Vifs applaudissements à l'extrême gauche*) les représentants des Etats-Unis, les représentants de la banque d'Indochine et le R. P. Vircondelet, procureur général de la mission.

Cette vie à Hong Kong, chacun sait ce qu'elle fut. C'est là que l'on rencontre Bullit. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) En septembre 1947 le consul de France à Hong Kong M. Sobez télégraphiait à M. Bollaërt: « M. Bullit a retiré de sa conversation avec Bao Daï une impression favorable et a été surpris de la compréhension de l'ex-empereur avec lequel il est possible d'arriver à une solution ».

Cette fois Bao Daï a choisi: M. Bullit lui donne, disons de substantiels encouragements. (*Exclamations au centre.*)

Dès lors, pour le pauvre homme, une vie difficile commence. En décembre 1947, on est à la baie d'Along, on court en Europe, on voit Bollaërt à Genève; en janvier 1948, on fait des aveux bien difficiles au *Monde*: « Je ne représente rien d'autre que ma propre personne »; on retourne à Hong Kong, on y voit Xuan... Ce sont enfin les accords de la baie d'Along, le 5 juin 1948, puis quelques mois de repos bien gagnés à Cannes, et quel repos! enfin l'accord du 8 mars 1949...

Mais, préalablement à cet accord, en décembre 1948, le Vietnam a reçu la visite du sénateur américain G. Malone qui s'occupe des phosphates, de Mgr Spellman, accompagné de Mgr Fulton Sheen, venu réaliser là quelques vaines opérations de raccolage politique...

Et enfin, le 2 février, l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris publie une note indiquant que le gouvernement américain approuve la politique de la France à l'égard de sa majesté Bao Daï. Avril 1949, Bao Daï est à Dalat et le 13 juin, vingt et un coups de canon tonnent, il est arrivé à Saïgon! C'est vrai, le 14 il entre dans la ville et que dit la presse, presse contrôlée? Ceci:

« L'ex-souverain aura traversé Saïgon sans connaître le réconfort de ces ovations spontanées qui sont un encouragement et portent implicitement une part de reconnaissance. »

Mieux, le journal *l'Aube*, le 27 du même mois, situe ainsi la conjoncture politique au Vietnam: « La semaine dernière, dit son rédacteur, j'ai vu débarquer de l'avion venu de Paris les hommes d'affaires venant liquider leurs biens fonciers et vendre leurs villas dans Dalat ou Dnatrang. Les preneurs étaient rares, les prix baissaient singulièrement. Ceux qui achètent, ce sont les Américains. Ils possèdent déjà en Indochine un nombre imposant d'immeubles. »

Malgré tout, en juillet 1946, Bao Daï met le gouvernement debout. Bien sûr, les honnêtes gens se récusent, mais il faut aboutir, cette fois! On a choisi! On est au plus offrant!

En vérité, dans un tel climat, avec un tel homme, comment s'étonner, aujourd'hui, que le Gouvernement en soit réduit à refuser une commission d'enquête, afin de pouvoir effacer, sur des talons de chèques, les noms de ceux qui abreuvent leur singulier patriotisme aux sources impériales de la corruption? (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

M. le président. Modérez votre langage, je vous en prie.

M. Jacques Mitterrand. Mais qui donc presse le Gouvernement de traiter avec Bao Daï?

Est-ce la volonté de donner plus rapidement l'indépendance au Vietnam? L'analyse de ces accords, faite par mon collègue et ami Egretaud, l'a amplement démontré: ce n'est pas cela, hélas!

Est-ce le désir de servir la démocratie au Vietnam? En expédiant là-bas, au nom de la République, un empereur? Hélas, non!

Est-ce la volonté de paix? J'entends bien, tous les ministres l'ont dit. Bao Daï aussi, et au général Le Bris, il précise, le 16 juillet: « Nous nous acheminerons rapidement vers la paix ». M. Pignon aussi, dans une interview du 10 novembre, s'écrie: « Nous sommes entrés dans le dernier quart d'heure ».

Bien sûr, quand j'entendais M. Laurent-Eynac, cet après-midi, parler de « l'ajournement indéfini de la paix », je pensais à toutes ces déclarations officielles.

Et qui leur fait écho? Qui leur répond? Mais les plus hautes autorités gouvernementales. C'est M. Ramadier qui, le soir du 9 mars 1949, vingt-quatre heures après les accords, au Conseil de la République, dit textuellement ceci: « Les dépenses pour la guerre d'Indochine sont plus nécessaires que jamais, alors qu'une nouvelle phase commence, qui interdit un ralentissement de notre effort militaire. »

C'est M. Jugla, président de la commission des territoires d'outre-mer à l'Assemblée nationale qui, le 28 juin, parlant devant des anciens combattants de Paris, s'écrie qu'il est nécessaire d'accroître l'effectif du corps expéditionnaire pour démontrer à nos adversaires « l'inutilité de la lutte ».

Non, ce n'est ni le souci d'assurer l'indépendance du Vietnam, ni celui de servir la paix qui presse le Gouvernement!

Mais, qu'est-ce donc, alors?

Eh bien! la déclaration du ministre à la commission des affaires politiques demeure valable et il l'a répétée à cette même tribune: « Il y a urgence sur le plan international. »

C'est vrai. Il y a urgence sur le plan international.

Le 12 juin, l'*Observer* (journal anglais) écrit: « Bao Daï est considéré comme le dernier espoir de sauver l'Indochine du communisme. »

Et, le 23 juin, le prince Buu Loc s'écrie: « Nous sommes reconnaissants au gouvernement des Etats-Unis de l'intérêt porté au nouvel Etat vietnamien. »

Nous sommes en juin.

En juillet, les Etats-Unis hésitent encore. Le *State Department* est étrangement partagé. Les services d'Europe sont partisans d'accorder à Bao Daï tout le soutien possible mais, par contre, les services de l'Extrême-Orient s'y opposent et, pour eux, Bao Daï représente un « investissement aventureux », avoue le journaliste Alsop dans le *New York Herald Tribune*.

Mais, en décembre, les hésitations ont fait place à la décision. Les Etats-Unis ont choisi: sur les 75 millions de dollars que la législation du plan d'aide militaire met à la disposition du président Truman pour la région générale de la Chine, on accepte de prélever quelques subsides pour Bao Daï.

La presse internationale ne cache pas l'opinion communément admise dans les milieux américains:

C'est *Le Monde*, du 14 décembre, c'est le *New York Times* lui-même qui déclarent l'un et l'autre: que la France, d'abord, reconnaisse Bao Daï, qu'elle lui donne enfin l'estampille légale, et seulement après cela les Etats-Unis seront en mesure d'envoyer les millions de dollars nécessaires, les munitions, les armes et les techniciens militaires dont cet homme a si grand besoin!

Et M. Hoang Van Co, dans *Horizons vietnamiens*, jette un cri d'alarme. Dans le dernier numéro de cet étrange journal, le 19 novembre, il écrit:

« A la France donc à agir, à prendre les initiatives capables de faire démarrer à nouveau notre char à demi embourbé. »

Disons-le donc tout net: si vous reconnaissez Bao Daï, si vous ratifiez les accords, les Etats-Unis aideront Bao Daï. C'est promis. C'est acquis.

Alors, je pose une question: Tchang Kaï Tchek, hier, tenait la Chine, toute la Chine. Sont-ce les milliards de dollars venus des Etats-Unis qui l'ont empêché de la perdre?

Bao Daï ne tient rien au Vietnam, vous le savez bien. Est-ce que ce sont les millions de dollars des Etats-Unis qui lui permettront de le reconquérir les armes à la main? Vous avez déjà répondu, car vous savez tous, mes chers collègues, que dans le destin des peuples épris de liberté, l'or de la servitude ne pèse pas lourd auprès du sang des patriotes. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mon propos vise maintenant à rechercher quels buts le Gouvernement se propose d'atteindre. Je voudrais m'efforcer d'être, dans ce domaine, aussi objectif que possible, mieux, de tenter de saisir sur le vif quelles sont les pensées qui animent ceux de mes collègues qui s'apprêtent à ratifier ces accords.

Soyons honnêtes avec nous-mêmes. Que voulez-vous, en ratifiant ces accords? Que désire le Gouvernement? Sauvegarder, d'abord, de puissants intérêts économiques français, n'est-il pas vrai? Puis, soulager la France de l'effort militaire qu'elle accomplit là-bas et tenter de conserver des bases militaires françaises.

Ce sont bien là, je pense, les buts poursuivis par le Gouvernement?

M. Corval. Ce n'est pas du tout cela.

M. Jacques Mitterrand. Vous nous direz dans un instant, monsieur Corval, quels sont ces buts. Quant à moi, je choisis ceux

que le Gouvernement doit considérer comme les plus nobles, compte tenu de sa politique. S'il en est de perfides, qu'il en fasse l'aveu!

M. Corval. Vous choisissez intentionnellement les plus médiocres.

M. Jacques Mitterrand. Il s'agit de sauvegarder de puissants intérêts économiques français ? Mais M. Hoang Vang Co nous dit dans *Horizons vietnamiens* « que la reconstruction ne peut se faire là-bas qu'avec l'aide des Etats-Unis, dans le cadre du plan Marshall », et il ajoutait, le 12 février dernier; « L'indépendance du Vietnam est à la base de la combinaison avantageuse dont l'Amérique s'offre ouvertement à être le pivot. »

Combinaison avantageuse, eh bien, parlons chiffres. Que dit la balance commerciale Vietnam-Etats-Unis ?

Pour le Vietnam, en 1946, l'excédent en francs est de 2 milliards 280 millions. En 1947, c'est un déficit de 2 milliards 530 millions. En 1948, plus de 4 milliards et demi de déficit. Les Etats-Unis gagnent.

En ce qui concerne les textiles, les Etats-Unis vendent, de 1938 à 1941, une moyenne de 39 millions de francs de coton brut par an, valeur 1939.

En 1948, valeur 1939, ils en vendent 53 millions.

Les métaux ? Les ventes des Etats-Unis au Vietnam, en 1948, sont six fois plus grandes qu'en 1938.

L'un des intermédiaires de ce commerce, c'est, en Indonésie, la société Descours et Cabaud, qui représente en exclusivité la United Steel Corporation.

Charbonnages du Tonkin : un accord est intervenu avec le Japon, aux mains du général Mac Arthur, je le souligne. En 1948, le Vietnam livre 25.000 tonnes de charbon; en 1949, 200.000 tonnes. Et une dépêche de l'A. F. P. du 25 août 1948, précise que « le Japon est devenu client prioritaire.... Si l'extraction n'augmente pas d'une façon appréciable, toutes les exportations vers les autres pays d'Extrême-Orient devront être supprimées. »

Phosphates : 500.000 tonnes extraites par an. Un tiers traité au Vietnam, deux tiers aux Philippines. Des usines sont prévues par la Florida Phosphates Company.

Le caoutchouc : baisse de production. Pourquoi ? Pour sauvegarder le caoutchouc synthétique américain et cependant la France achète le caoutchouc indochinois au-dessus des cours mondiaux, tout le monde le sait.

L'étain : les Etats-Unis en ont le plus grand besoin. La Société des étains et wolfram du Tonkin reprend, en décembre 1948, l'extraction dans la province de Cao-Bang.

M. Jacques Bardoux, qui est le président de cette société et député du Puy-de-Dôme, proclame tout naturellement dans *Le Monde* du 13 mars 1949, qu'il reconnaît à Bao Daï « beaucoup d'intelligence, de dignité et d'autorité ».

Alors, je pose la question : que deviennent les « intérêts » français, les « grands » intérêts économiques, messieurs de la majorité, auxquels vous êtes associés et que vous prétendez défendre ?

Systématiquement, je me suis traîné sur le terrain même qui est le vôtre.

Ah! j'entends bien que la banque d'Indochine récupère au Nord sur l'étain vendu aux U. S. A. ce qu'elle perd au Sud sur les plantations d'hévéas!...

MM. Paul Catrice et Max André. C'est vous qui le dites.

M. Jacques Mitterrand. Mais que deviennent les intérêts des planteurs français, des commerçants français, des industriels français ?

Le commerce est aux Etats-Unis. Les matières premières sont aux Etats-Unis.

C'est la ruine des intérêts français que représente la majorité gouvernementale actuelle !

C'est vrai. La solution Bao Daï est une « combinaison avantageuse » pour les Etats-Unis.

M. Corval. Peu nous importe.

M. Jacques Mitterrand. Deuxième but de la politique gouvernementale: assurer des bases militaires solides pour la France.

Or, que demandent les Etats-Unis ? Un article du *Monde* du 25 décembre le souligne: « Pour se décider à soutenir le jeu de la France, les Etats-Unis demandent des assurances sur le plan des libertés politiques et des garanties sur le terrain économique ».

Horizons vietnamiens soulignent que le gouvernement de Bao Daï devrait directement s'entendre avec les Etats-Unis, puisque la France n'est pas « capable de gagner très vite cette partie ». Le prince Buu Loc court à Washington; Bao Daï attend M. Jessup plutôt que de venir en France; Hoang Van Co, dans *Horizons vietnamiens* du 5 novembre, s'écrie plein d'espoir: « Les Etats-Unis voudront-ils faire de l'Indochine une nouvelle Grèce ? »

Et Hoang Van Co ajoute: « Enfin le problème est bien posé ! » Et dès lors les Etats-Unis se substituent, au point de vue militaire, à la France.

Dirais-je, messieurs de la majorité, que dans la logique même du capitalisme, vous devriez prendre exemple sur l'Angleterre. Bien sûr, elle a trouvé des hommes de paille, le pandit Nehru, dans l'Inde et Thakin Nu, en Birmanie, mais elle les tient bien en mains! Le Gouvernement français peut-il en dire autant de Bao Daï ? C'est vrai, l'Angleterre pratique une politique anticommuniste, mais dans le même temps. elle a le souci de défendre contre les Etats-Unis ses intérêts capitalistes, ses intérêts nationaux, ses intérêts impérialistes. Et ce n'est pas par hasard que le pandit Nehru a refusé de reconnaître Bao Daï. L'Angleterre sait qu'il est le fidèle commis des Etats-Unis.

L'Angleterre plus libre, plus réaliste que la France, reconnaît Mao Tse Toung pour consolider rapidement ses positions en Chine et, quand elle voit les Etats-Unis orienter leur puissance militaire vers le Vietnam, que fait-elle ? Elle envoie au Vietnam au mois de novembre le haut commissaire MacDonald. Ce n'est pas par hasard. Elle fait mieux le mois suivant. Elle envoie de cuirassé *Belfast*.

Au centre. Ce n'est pas un cuirassé, ce n'est qu'un croiseur.

M. Jacques Mitterrand. A l'occasion de la conférence de Colombo, la *Tribune des Nations* souligne que l'Angleterre a eu là le double souci de la lutte anticommuniste et de la sauvegarde de ses intérêts. Oui elle est anticommuniste, la vieille Angleterre, mais, dans le même temps, elle veille — je cite toujours la *Tribune des nations* — « à renforcer ses positions compromises par les efforts des Etats-Unis dans le Pacifique ».

La vérité, ici, c'est qu'entre les mains débiles du Gouvernement l'impérialisme français lui-même démissionne, il cède le pas aux Etats-Unis !

A l'appel de Hoang Van Co et de je ne sais quels intérêts français sur lesquels un voile pudique est jeté par le Gouvernement, on veut faire du Vietnam une nouvelle Grèce; c'est vrai! Prenez garde ! Attention ! Voilà venir l'internationalisation du conflit, et vous n'êtes pas sûrs, au surplus, de l'emporter, car, s'il est vrai que la Grèce démocratique est tombée, elle n'est pas tombée sous les coups de canon des Etats-Unis, mais, c'est un fait historique, sous le poignard de M. Tito. (*Mouvements divers.*)

Etes-vous certains que là-bas, derrière le Vietnam, la Chine de Mao Tse Toung accepterait l'égorgement des patriotes vietnamiens ?

C'est ce risque d'internationalisation du conflit, ce risque d'une guerre mondiale que vous courez en suivant la politique du Gouvernement ! Cette politique fait tout perdre à la France: même ses paisibles intérêts culturels auxquels, nous républicains progressistes, sommes le plus fortement attachés. Dans le même temps, la guerre, l'affreuse guerre continue.

Oh! je sais bien, on peut le nier en des textes formels ou dans des déclarations retentissantes. On peut la nier, comme ces étranges radicaux de Saïgon qui, dans un ordre du jour du 6 décembre dernier, proclamaient, contre l'opinion communément admise au parti radical d'ailleurs: « Il n'y a pas de conflit franco-vietnamien » !...

On peut aussi mentir, comme le faisait le général Revers quand arrivant à la Rochelle, en juin 1949, il déclarait avoir vu au Vietnam 150.000 soldats français « qui se battent — je cite — « le sourire aux lèvres ». Bien sûr! et cela coûte 17.000 morts à notre pays!...

Alors, nous le disons simplement: nous, républicains progressistes, sommes partisans de reprendre la conversation avec l'adversaire, avec celui avec lequel on se bat, avec Ho Chi Minh, parce que nous ne voulons pas courir les risques que présente la politique du Gouvernement.

Nous ne pouvons pas concevoir, d'autre part, que l'on propose une trêve, à la minute même où l'on ratifie les accords avec Bao Daï. Tout se tient. Dans la mesure où d'une main on pose sur la tête de Bao Daï — au nom de quoi ? je ne le sais pas — une prétendue couronne impériale, on ne peut, dans le même temps, saisir la veste de nankin du président Ho Chi Minh, pour tenter de faire une trêve ! Tout se tient: ou l'on ne ratifie pas les accords, et, se tournant alors vers Ho Chi Minh, on reprend les conversations, on envisage dans quelles conditions peut intervenir la cessation des hostilités, ou bien, si l'on ratifie les accords, on valide par là même la politique du Gouvernement; on est embarqué sur sa galère, on court le risque d'une internationalisation du conflit. Voilà le problème, il n'est pas d'autre solution.

Mais le Gouvernement, et nous le savons, rejette la politique que nous proposons; il veut poursuivre sa course à la mort, il veut traiter avec Bao Daï. Au lieu de rendre le Vietnam à son

peuple, le Gouvernement veut le livrer, par une sorte d'aveuglement obstiné, à la politique coloniale des Etats-Unis.

Au lieu de défendre, au nom de la France, nos intérêts culturels légitimes, nos intérêts économiques pour ce qu'ils ont de naturel, nos intérêts politiques pour ce qu'ils ont de respectable, le Gouvernement les abandonne aux Etats-Unis dont Bao Daï n'est devenu que l'homme-lige.

Au lieu de conduire la France et le Vietnam vers la paix, le Gouvernement veut étendre le conflit et, en acceptant le péril de son internationalisation, il prend d'un cœur léger le risque d'une nouvelle guerre mondiale.

Qu'on y prenne garde ! Les échecs successifs de la politique gouvernementale ont privé ce Gouvernement désormais de toute excuse d'ignorance. L'entêtement du Gouvernement français n'a d'égal que la perfidie de Bao Daï. Le Vietnam, il est vrai, a rejeté Bao Daï. Le peuple de France condamne aujourd'hui le Gouvernement. Il le chassera demain. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Max André.

M. Max André. Mesdames, messieurs, mes cher collègues, je ne vais pas vous infliger, à cette heure tardive, un discours-fleuve, d'abord parce que ce n'est pas dans mes habitudes, ensuite parce que nous avons déjà eu tous, ici, l'occasion d'exposer notre point de vue sur les problèmes d'Indochine.

En ce qui me concerne en particulier, j'ai déjà maintes fois formulé mon opinion soit à cette tribune, soit à celle du Conseil de la République, soit dans des conférences ou dans la presse. Je vous épargnerai donc les redites et je me contenterai de quelques brèves observations d'ordre très général, se rattachant directement ou indirectement, au problème qui nous est soumis.

Au demeurant, mes amis Molais de Narbonne et Gaignard vous ont déjà développé ou vous développeront un bon nombre de thèmes qui sont aussi les miens et ceux du mouvement républicain populaire; je n'y insisterai pas.

Je voudrais tout d'abord m'adresser à nos nouveaux collègues vietnamiens, non seulement pour leur souhaiter une cordiale bienvenue au nom de mes amis républicains populaires, mais encore pour leur exprimer l'indignation que nous avons éprouvée à entendre les injures dont la délégation vietnamienne a été couverte lorsqu'elle a, il y a quelques jours, pris pour la première fois séance parmi nous. (*Applaudissements au centre.*)

J'ai vraiment rougi de honte en entendant, ce jour-là, les vociférations du parti communiste. Et M. Mitterrand a cru devoir récidiver, il y a quelques instants, avec sa véhémence coutumière.

M. Jacques Mitterrand. Vous craignez la vérité, monsieur Max André !

M. Gaignard. Vous méritiez mieux, monsieur Mitterrand!

M. Le Brun Kéris. M. Mitterrand se prer pour la vérité!

M. Boiteau. Ils ont d'autres sujets de rougir de honte !...

M. Max André. Je sais que nos collègues d'Indochine sont assez avertis des données, tant de notre politique intérieure que de la conjoncture mondiale, pour ne pas ignorer que les insultes émanant d'un certain côté de cet hémicycle ne comptent pas. (*Très bien ! Applaudissements au centre et à gauche.*) Elles ne discréditent ni notre Assemblée, ni la France, ni bien entendu, ceux à qui elles s'adressent. (*Très bien ! Très bien ! Applaudissements au centre et à gauche*). Elles ne déshonorent que ceux qui les profèrent.

M. Raymond Lombardo. Devers et Mast, par exemple!

M. le général Tubert. Vive la Banque de l'Indochine!...

M. Lautissier. Ils ont tous trempé dedans!

M. Gaignard. Monsieur Lautissier, parlez-nous un peu de vos aventures à Hanoï, je vous entendrai avec beaucoup de plaisir.

M. le président. Monsieur Gaignard, je vous en prie, M. Max André seul a la parole.

M. Lautissier. Parfaitement!

M. Max André. Je veux profiter de cette occasion pour rappeler à nos collègues vietnamiens que depuis quatre ans que je me trouve mêlé plus ou moins intimement à la recherche d'une solution des problèmes franco-vietnamiens, j'ai toujours soutenu que le régime intérieur du Vietnam ne regardait pas les Français.

M. Le Brun Kéris. Très bien!

M. Max André. Je n'ai pas changé d'avis. On ne s'est depuis trois ans que trop disputé sur les hommes. Ce qui importait — on l'a trop souvent oublié — c'était de déterminer les nouveaux rapports entre le peuple vietnamien, la France et l'Union française. J'ai été heureux, tout à l'heure, d'entendre notre collègue M. Tran Van Kha développer la même idée.

Quant au régime intérieur du Vietnam, il me suffit de trouver dans les accords, d'une part l'affirmation solennelle que « le gouvernement du Vietnam assurera dans leur plénitude les attributions et prérogatives qui découlent de sa souveraineté interne », d'autre part l'engagement pris par nos interlocuteurs vietnamiens « d'assurer constitutionnellement le respect des principes démocratiques ».

N'avons-nous pas ainsi la garantie expresse que c'est en définitive au peuple vietnamien, et à lui seul, qu'il importe de déterminer son sort, sans aucune pression extérieure au Vietnam ? (*Très bien et applaudissements au centre.*)

Quant à Sa Majesté Bao Daï, m'étant tenu systématiquement à l'écart des querelles et des polémiques engagées autour de sa personne, je suis très à mon aise pour juger à son juste prix l'effort de bonne volonté et de compréhension qu'elle a soutenu pour aboutir à un accord loyal et équitable avec la France. (*Applaudissements au centre.*)

Je ne suis pas de ceux qui mesurent la qualité de leurs interlocuteurs à la haine qui les anime à l'égard de la France et de l'Union française, ni à leur servilité vis-à-vis des idéologies étrangères. (*Très bien et applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président de la commission. Très bien!

M. Lautissier. Vous préférez la servitude des dollars!

M. Max André. Je me garde en revanche de mépriser et même de mésestimer les aspirations d'un peuple à la liberté. Je respecte tous les patriotes sincères, s'ils ont comme seule préoccupation le bien-être et la dignité de leur nation, ce qui, du reste, n'est pas incompatible, bien au contraire, avec un contrat d'association tel que celui qui unira désormais les Etats d'Indochine à la République française.

C'est pour ces deux ordres de considérations que je tiens à louer hautement l'intervention de Sa Majesté Bao Daï, d'une part, pour défendre les intérêts et l'honneur du peuple vietnamien, ce qu'il a fait avec une fermeté et une constance qui doivent lui mériter notre estime, non moins que celle de ses compatriotes; d'autre part, pour s'assimiler et faire assimiler par les Vietnamiens les principes d'une Union française basée sur la libre association et la fraternelle coopération entre des nations unies, amies et égales en droits. (*Applaudissements au centre.*)

Les accords que l'on nous demande d'approuver portent le double signe, et de la volonté d'indépendance du Vietnam, et de son désir d'une entente loyale avec la France.

N'est-ce pas assez pour que nous les approuvions sans réserves ?

J'espère qu'aussitôt après la mise au point et la ratification des conventions annexes, le Vietnam, ainsi que le Cambodge et le Laos, entreront dans une ère de stabilité, de paix et de reconstruction.

A cet égard, nous ne saurions trop demander aux Etats associés de ne pas remettre en cause des principes librement et mutuellement adoptés.

S'il est vrai qu'un contrat d'un type aussi neuf que ceux qui nous sont soumis ce soir appellera, quant à certaines mesures de détail, à certaines modalités d'application, des mises au point et des ajustements, il n'en reste pas moins que les bases mêmes de ce contrat doivent rester fixes et immuables, tout au moins dans toute la mesure où, dans notre monde en fusion, les choses peuvent être considérées comme immuables.

Je sais bien que des mœurs diplomatiques nouvelles, instaurées par les états totalitaires et dont Hitler s'est fait jadis le théoricien cynique, sont en honneur depuis une quinzaine d'années dans les relations internationales. Il est trop fréquent désormais, dans les négociations, que toute concession de l'un, loin d'assouplir la position de l'autre, majore ses exigences et ne soit, en définitive, que le premier acte d'une prochaine capitulation. « Qui a cédé cédera », « Demander moins pour obtenir plus ».

Ces préceptes ne sont pas appliqués seulement par les maîtres-chanteurs: ils le sont aussi, hélas! par trop de diplomates contemporains.

Le résultat le plus clair de ces mœurs nouvelles c'est de rendre vaine toute négociation, c'est de provoquer ces conférences interminables où chacun des participants se fige définitivement, irrévocablement, sur ses positions. Le résultat, en

fin de compte, c'est de prolonger et d'aggraver les désaccords, les méfiances et l'insécurité entre les nations.

Cette façon de négocier — je l'ai remarqué avec satisfaction — n'a été celle, ni du Gouvernement français, ni des gouvernements vietnamien, cambodgien et laotien. Qu'on me laisse, à cet égard, constater avec joie combien l'esprit ayant présidé aux négociations avec Sa Majesté Bao Daï, comme avec les souverains du Cambodge et du Laos, a été différent de celui qui animait les conférences franco-vietnamiennes de 1946.

A cette époque, j'avais eu à plusieurs reprises l'occasion de mettre clairement en garde nos interlocuteurs contre l'erreur, contre l'illusion que constituerait, de leur part, toute tentative de précipiter la France sur le toboggan des capitulations en chaîne.

Je n'ai malheureusement pas été entendu alors. D'autres partenaires ont montré plus de sagesse et d'honnêteté, sans pour autant perdre de leur fermeté, et ils ont gagné ainsi en efficacité.

En bref, si les accords que nous avons à apprécier aujourd'hui sont, certes, susceptibles des ajustements de détail suggérés par l'expérience, en revanche nous sommes tous d'accord — n'est-il pas vrai ? — pour qu'ils restent intangibles dans leur essence et cela dans l'intérêt même du retour au calme, à la stabilité et à la prospérité dans les trois Etats d'Indochine.

Laissez-moi, avant de terminer cette brève intervention, me réjouir de voir ces accords marquer une réalisation nouvelle dans l'édification de l'Union française et dans le sens, tant désiré par nous tous, des franchises locales, de l'indépendance et de la décentralisation.

Puis-je me permettre d'affirmer que, dans le même temps où disparaissent les liens de tutelle et de sujétion, d'autres liens doivent être tressés: ceux de l'association sur un pied d'égalité et dans un climat d'amitié.

Autrement dit, si l'Union française doit — e elle le doit — devenir une réalité puissante, si nous voulons éviter de nous séparer, de nous présenter en ordre dispersé dans un monde terriblement dur pour les peuples faibles et isolés, il nous faut créer, développer et utiliser les organismes dans lesquels nous sommes appelés à travailler ensemble à la liberté, à la sécurité et à la prospérité communes. (*Applaudissements au centre.*)

Mes chers collègues des Etats associés, m'en voudrez-vous de vous demander de participer à nos travaux d'une façon extensive, c'est-à-dire non pas seulement quand ces travaux concernent directement l'Etat que vous représentez...

M. Alfred Bour. Très bien!

M. Max André. ...mais même quand ils intéressent des parties de l'Union française très éloignées de l'Indochine ?

M. Le Brun Kéris. Très bien!

M. Max André. De plus en plus, dans cette Assemblée, notre devise doit être: chacun pour tous et tous pour chacun! (*Applaudissements au centre.*)

M. Le Brun Kéris. Très bien!

M. Max André. Vos gouvernements, mes chers amis de l'Indochine, fourniraient aussi un précieux aliment à notre activité en soumettant à l'avis de l'Assemblée de l'Union française tous les projets et propositions législatives dont la portée dépasse les frontières de vos Etats respectifs, de la même façon que vous avez votre mot à dire sur des textes du Gouvernement et du Parlement français qui ne sont pas de votre ressort immédiat.

Mais je veux aussi me tourner vers M. le ministre de la France d'outre-mer et par dessus lui vers le Gouvernement et le Parlement de la République française; mon appel s'adressera plus loin encore à l'opinion publique métropolitaine elle-même.

Il faut que tous comprennent que la constitution de l'Union française comporte un double impératif: accorder un maximum de liberté et, dans le cas des Etats associés, de souveraineté, aux peuples d'outre-mer; et, simultanément, mettre en place un exécutif et un législatif fédéraux qui coordonnent la politique d'ensemble de l'Union française. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Bien entendu, ce serait une illusion de croire que ces organes fédéraux puissent, d'un seul coup, jouir de pleins pouvoirs délibératifs. Des étapes sont nécessaires, l'expérience doit s'acquérir par l'épreuve des faits; mais si l'entreprise doit réussir, il faut que l'évolution soit rapide, qu'elle ne soit entravée ni par un esprit rétrograde, ni par je ne sais quel scepticisme corrosif.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Très bien!

M. Max André. Si l'on veut voir aboutir cette œuvre magnifique qu'est l'Union française, il faut tout d'abord y croire... (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le ministre de la France d'outre-mer. Très bien!

M. Max André. ...comme nous y croyons dans cette Assemblée. (*Très bien! très bien! au centre.*)

Il faut vaincre l'ignorance ou la malveillance des adversaires de notre idéal.

Or, monsieur le ministre, le Haut Conseil n'est pas encore en place et, pourtant, les accords que nous approuvons aujourd'hui lui attribuent un rôle essentiel, en matière diplomatique notamment.

J'enregistre l'engagement que vous avez pris tout à l'heure de créer et de faire fonctionner, dans les plus brefs délais, cet organe de coordination qui donnera véritablement tout son poids et toute son efficacité à la fédération d'Etats et de peuples groupés dans l'Union française. Je me permets seulement de regretter le retard apporté à cette création.

M. Le Brun Kéris. Très bien!

M. Max André. Quant à notre Assemblée, je prends acte de l'assurance que vous nous avez donnée, l'autre jour, monsieur le ministre, que son concours actif sera requis dans toute la mesure permise par les lois constitutionnelles en vigueur et que nos avis seront écoutés et traduits en actes en attendant, je l'espère, que nos pouvoirs soient élargis à la mesure des tâches incombant à l'Union française.

Nous ne réclamons pas actuellement cet élargissement de nos pouvoirs; des nécessités inéluctables l'imposeront tôt ou tard, et, à tout prendre, mieux vaudrait peut-être prendre les devants et réaliser ces réformes de bon gré avant d'y être acculés par la pression des événements. (*Applaudissements prolongés au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bizot.

M. Bizot. Mesdames, messieurs, les élus communistes et apparentés repoussent la ratification des textes qui nous sont présentés.

Les peuples de France et d'outre-mer qui luttent contre la guerre au Vietnam se prononcent aussi contre la ratification de ces textes, qui n'ont pour but que de permettre la poursuite de la « sale guerre ».

La lutte du peuple de France et des peuples d'outre-mer pour imposer la fin de cette guerre injuste faite aux peuples du Vietnam s'intensifie chaque jour.

Les colonialistes français font la guerre à un peuple qui se veut libre, qui a su mériter sa liberté par son attitude courageuse pendant l'occupation japonaise, tandis que l'élite coloniale se vautrait dans la plus repoussante des collaborations.

Pourquoi cette guerre et pour qui ? Voilà la véritable question à laquelle le Gouvernement ne répond pas.

Il n'est pas possible d'y répondre sans rappeler la brutalité, la cruauté de la guerre de rapine coloniale qui, au cours de vingt-huit longues années de souffrance et de larmes, a placé la péninsule indochinoise sous la domination de la France.

Il n'est pas possible d'y répondre sans rappeler la férocité de l'exploitation coloniale, que ne compensent en rien les investissements consentis pour renforcer l'exploitation du peuple vietnamien et obtenir un meilleur rendement de ses richesses naturelles: riz, anthracite, caoutchouc.

Il n'est pas possible de répondre à cette question sans rappeler que l'explication profonde de la présence française réside dans la pénétration parallèle à la pénétration militaire des puissances du commerce et de la banque, sans rappeler la constitution et le monstrueux développement de la Banque d'Indochine.

A l'origine, en 1875, le capital social de cette banque s'élevait à 8 millions, et la dernière assemblée générale du 7 décembre, constatant pour 1949 un bénéfice net de 92.651.821 francs, contre 53 millions en 1948, vient de porter ce capital à 1.275 millions et de donner, en outre, l'autorisation de le porter à 2 milliards de francs. Son capital est coté en Bourse 10 milliards et demi. Le total de son bilan atteignait, fin 1948, 131.706 millions de francs, soit le dixième du budget ordinaire de la France.

La Banque d'Indochine contrôle l'ensemble de l'économie de la péninsule; c'est la véritable pieuvre. La sueur, les larmes et le sang des jeunes gens français et vietnamiens ont coulé et continuent à couler pour que s'accumulent ses insolents bénéfices. Nous pouvons bien dire que les dividendes de ces messieurs sont dégouttants du sang des opprimés.

La présence française n'a servi ni le peuple français, à qui elle a apporté impôts accablants et deuils, ni les peuples d'Indochine, à qui elle a apporté la ruine, la mort, la misère, l'alcool, l'opium et la famine.

Elle a servi uniquement les intérêts de quelques privilégiés de la fortune, que le peuple vietnamien et le peuple français identifient chaque jour avec plus de précision comme leur commun ennemi.

Depuis un an, la guerre du Vietnam prend le caractère principal de guerre pour les intérêts stratégiques, impérialistes, en particulier américains.

En raison de la défaite des impérialistes américains en Chine, en la personne de leurs marionnettes « à la Tchang Kaï Chek », balayées par l'armée populaire chinoise et aussi à cause des difficultés croissantes du corps expéditionnaire au Vietnam, ces difficultés incitent les impérialistes français à rechercher davantage la « protection » américaine. Ils sont prêts à tout céder aux Américains pour sauver le régime capitaliste, régime d'exploitation et d'oppression.

C'est M. Paul Reynaud qui déclare à Nice, le 7 janvier:

« Le problème indochinois n'est pas un problème purement français: c'est un « problème américain, car c'est un problème mondial ».

C'est Bénazet qui ose écrire cyniquement dans *L'Aurore* du 8 janvier:

« La coopération franco-américaine au Vietnam ne devrait pas souffrir une minute de retard. »

Le Vietnam occupe une position stratégique aux frontières de la Chine populaire, avec ses aérodromes, sa base aéronavale de la baie d'Along, et, surtout, celle de la baie de Cam-Ranh; les impérialistes américains se serviraient du Vietnam comme d'un verrou de sûreté dans la grande chaîne qu'ils tentent de forger autour des pays où triomphent, fleurissent et grandissent le socialisme et la paix.

N'est-ce pas le général Revers — dont on parle beaucoup ces jours derniers — qui revendique l'appui des puissances étrangères et, particulièrement des Etats-Unis, pour défendre non pas notre patrimoine... mais bien pour défendre une des dernières péninsules de l'Asie qui devrait échapper aux coups des communistes ?

Les voilà bien les gens qui font de l'anticommunisme!

L'Aurore écrit aussi: « L'Indochine sauvée ? C'est la possibilité d'une *reconquista* qui peut éventuellement s'effectuer sous une forme pacifique ».

La reconquête de la Chine et aussi de l'Union soviétique, n'est-ce pas ? Voilà bien le but des impérialistes américains et de leurs valets les colonialistes français.

N'est-ce pas une note de l'agence France-Presse, du 14 janvier, qui nous apprend que les impérialistes américains sont pressés de voir ratifier par l'Assemblée nationale les accords avec Bao Daï afin de pouvoir reconnaître le gouvernement fantoche et, ensuite, envisager une aide militaire restreinte à l'Indochine.

La guerre au Vietnam coûte 120 milliards de francs pour 1950, et l'accroissement prévu des effectifs du corps expéditionnaire conduira au gonflement de ces crédits. Combien de centaines de milliards ont-ils été jetés depuis trois ans dans cette honteuse aventure. Combien de dizaines de milliers de jeunes gens malades, blessés, mutilés ou tués ?

Chaque semaine, à Marseille, plusieurs bateaux ramènent des centaines de blessés, de malades, de jeunes soldats rendus fous par la « sale guerre », et aussi des cercueils.

Combien de ces jeunes gens auxquels est appliquée la poignante expression d'un rapatrié: « On a escroqué leurs âmes » en les dévoyant, en les pourrissant, tel ce jeune soldat condamné à mort pour viol et assassinat et qui a formellement accusé son commandant impuni, pas même inquiété, de lui avoir donné ordre et exemple...

Les peuples des pays et territoires d'outre-mer, les peuples opprimés eux aussi par le colonialisme français sont en lutte contre la guerre au Vietnam.

Ce sont les dockers algériens qui, depuis plusieurs mois, donnent l'exemple en refusant de charger tout navire pour le Vietnam. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Ce sont les organisations démocratiques algériennes qui ne laissent passer aucune occasion de manifester, d'agir contre la guerre injuste du Vietnam. C'est le peuple tout entier qui a pris parti dans la lutte. Toutes les organisations du mouvement national ont pris position contre cette guerre. Les fellahs de Sétif, sur les marchés, ont chassé les recruteurs qui essayaient d'obtenir des engagements de jeunes gens en leur promettant des primes de 30.000 francs ou des rengagements d'anciens soldats démobilisés. Les jeunes fellahs criaient aux recruteurs: « Ne comptez pas sur nous pour aller tuer des frères qui se battent pour leur indépendance! « Les jeunes conscrits d'Hussein-Dey à l'appel de l'Union des femmes d'Algérie et de l'Union de la jeunesse démocratique exigent la paix au Vietnam et le retour des jeunes Algériens envoyés là-bas. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce sont aussi, en Algérie, des manifestations de femmes au départ de transports de troupes pour le Vietnam.

Au Maroc, l'indignation contre la « sale guerre » s'est exprimée à l'occasion du départ de tirailleurs et de goumiers; des femmes musulmanes ont manifesté à la gare de Marrakech et de Meknès contre les départs de militaires pour l'Indochine.

En Afrique noire, le Rassemblement démocratique africain, ses élus luttent contre la guerre au Vietnam et l'envoi de troupes noires en Indochine.

A la Réunion, la jeunesse signe une pétition contre la guerre au Vietnam. Le 20 décembre, les dockers du port ont fait une grève de protestation contre la « sale guerre » au déchargement d'un navire arrivant d'Indochine.

En fin décembre, sur 36 jeunes gens de la Réunion qui s'étaient engagés pour le Vietnam, 21 reviennent sur leur engagement et demandent leur affectation ailleurs.

Le peuple de France, fidèle à la pensée de Marx: « Un peuple qui en opprime un autre ne saurait être un peuple libre », combat la guerre injuste du Vietnam. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

De plus en plus les travailleurs français engagent l'action pour faire cesser la guerre.

Les dockers des grands ports ont engagé la lutte contre l'embarquement du matériel et des munitions pour le Vietnam et aussi contre le débarquement du matériel américain. Avec l'appui de la population et des organisations démocratiques, ils refusent de charger le matériel pour la « sale guerre ». Les marins à leur tour entrent dans la lutte. A Marseille les marins du *Pasteur*, transport de troupes, ont fait grève pendant trente-six heures, retardant le départ des troupes, aidés par les dockers qui, depuis plus de deux mois, refusent tout chargement pour le Vietnam. Pendant trente-six heures les marins ont fait grève contre la guerre du Vietnam.

Malgré toutes les pressions, les réquisitions, les menaces de débarquement et de poursuites judiciaires, les marins du *Pasteur* ont retardé le départ des 3.400 officiers, sous-officiers et soldats. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les autres travailleurs de Marseille se sont solidarisés avec les marins du *Pasteur* et les dockers. Le 10 janvier, le jour de la grève du *Pasteur*, les cheminots de Marseille ont cessé le travail pendant vingt-quatre heures, pour protester contre la guerre. Les cheminots de divers grands centres de la région méditerranéenne ont fait de même. Les débrayages contre la « sale guerre » se sont étendus à la métallurgie, aux produits chimiques, au bâtiment, aux tramways, aux autobus, à l'aviation, etc.

Et le soir, des dizaines de milliers de travailleurs marseillais ont manifesté au centre de la ville, réclamant la fin de la guerre, le retrait du corps expéditionnaire. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Les dockers et les marins ont donc la sympathie agissante de la population marseillaise, qui lutte pour exiger la fin de la guerre.

Parmi ces dockers, se trouvent 1.500 travailleurs algériens.

M. Georges Riond. C'est une galéjade.

M. Bizot. ...qui, au coude à coude avec les dockers français et immigrés, luttent pour imposer la fin de la guerre criminelle.

Ces dockers, pendant l'occupation, ont été à la pointe du combat contre l'envahisseur. A la Libération, dans un port dévasté, ils ont fait des efforts immenses pour débarquer le matériel allié afin de contribuer à l'écrasement de l'hitlérisme.

M. Raymond Barbé. Très bien!

M. Bizot. Et c'est justement parce qu'ils ont été les meilleurs dans la lutte contre l'envahisseur hitlérien que, maintenant, ils sont au premier rang dans le combat pour arrêter la guerre au Vietnam, pour sauver des vies humaines. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et le préfet, pour remplacer les dockers en grève, en est réduit à faire appel aux malheureux de l'asile de nuit et de l'Armée du Salut.

A Dunkerque, où les dockers aussi refusent tout chargement de matériel pour la « sale guerre », un cartel pour la paix au Vietnam vient de se constituer avec les représentants des travailleurs, des commerçants, des intellectuels et des organisations démocratiques.

A Saint-Nazaire, les dockers, pourtant sans travail, refusent de charger du matériel de guerre: ils montrent ainsi, par leur sacrifice, leur amitié agissante avec le peuple vietnamien en lutte pour son indépendance. Ils ont droit à l'aide de tous les travailleurs.

De même à Bordeaux, Brest, Lorient, le Havre, Toulon, la Rochelle...

M. Julien. Vous oubliez Rouen!

M. Laurin. Et Fréjus!

M. Bizot. ...la lutte s'amplifie. Les cheminots rejoignent les dockers et les marins dans la lutte contre la « sale guerre ». Dans divers centres ferroviaires du pays, ils se sont prononcés contre l'acheminement du matériel de guerre. Et mardi, à Paris, plusieurs milliers de cheminots ont pris l'engagement de ne plus transporter de matériel de guerre.

Dans diverses autres industries, les travailleurs mènent le même combat. Par exemple, les métallurgistes du Saut-du-Tarn ont imposé une fabrication de paix à la place de la fabrication de guerre.

Le peuple de France salue les dockers, les marins, les cheminots et tous ces travailleurs qui luttent concrètement pour imposer la fin de la guerre. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les femmes, les jeunes gens et les jeunes filles prennent une part active à cette grande lutte menée dans notre pays contre la « sale guerre ».

Dans diverses villes, ce sont des mamans de jeunes morts au Vietnam, blessés ou malades, qui ont demandé aux travailleurs de ne plus fabriquer, transporter ou embarquer du matériel de guerre, afin que d'autres jeunes gens ne tombent plus au Vietnam. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

De nombreux rapatriés du Vietnam, à l'appel du comité français de la jeunesse démocratique, se sont rassemblés pour la défense de leurs droits; ils ont formé une association nationale, et montrent à tous les jeunes Français le caractère criminel de la guerre injuste faite au peuple vietnamien.

L'unité se réalise dans la lutte contre la guerre du Vietnam. Dans de nombreuses entreprises et localités, des travailleurs catholiques, socialistes, mènent le combat avec des communistes, avec des démocrates.

Le peuple de France ne permettra pas plus longtemps le crime, il n'acceptera pas plus longtemps d'être déshonoré par cette guerre criminelle, contraire à la Constitution, qui se poursuit depuis plus de trois ans.

La lutte menée pour mettre fin à la guerre au Vietnam est dans la tradition du mouvement ouvrier français qui, à divers moments de sa glorieuse histoire, a lutté contre les guerres colonialistes.

Voici ce qu'écrivait Jules Guesde dans le *Cri du Peuple*, en 1885, contre la guerre du Tonkin:

« Le salut de la République commande l'abandon d'une aventure devenue un objet d'horreur pour nos populations paysannes et ouvrières. Mais la République, mais la patrie, kékeekça comparées aux bénéfices de quelques milliers de trafiquants à l'étranger, qui se trouveraient entamés par la clôture pour insuffisance d'actif de la faillite tonkinoise ? »

Et voici ce qu'écrivait dans le *Cri du peuple*, à la date du 7 avril 1885, Jules Guesde:

« Nous pouvons, et nous devons, fermer le gouffre du Tonkin, où disparaissent à la vapeur nos finances et notre armée.

« Nous pouvons, et nous devons, imposer le rapatriement de rares survivants de deux années de lutte, de fièvres et de choléra, et empêcher de nouveaux départs pour l'abattoir extrême-asiatique. Empêtrés comme le sont nos gouvernants dans les combinaisons ministérielles les moins viables, paralysés par leurs dissensions accrues, épouvantés par l'échéance électorale qui s'approche, ils ne sauraient résister à une intervention populaire énergique.

« C'est cette intervention qu'il faut organiser sans délais et pour laquelle nous nous adressons en toute confiance à la caserne comme à l'atelier, aux citoyennes comme aux citoyens.

« Soldats, c'est vous qu'on déshonore en vous mettant, en mettant votre sang et votre héroïsme au service des voleurs de l'industrie, du commerce et de la banque qui pêchent aux profits avec vos cadavres. Ouvriers, c'est contre vous qu'est dirigée cette politique d'exportation à main armée. Femmes, mères, c'est vous que mettent en deuil les victoires comme les défaites *in partibus* qui « emmilionnent » également les gens de Bourse, parce que succès ou revers, ce sont vos enfants qui meurent obscurément et inutilement à 2.000 lieues de cette patrie pour la défense de laquelle on vous les a pris. »

Voici ce qu'écrivait Jules Guesde en 1885.

M. Georges Riond. Les événements ont démenti ces paroles.

M. Bizot. Le XIIIe congrès du parti ouvrier français écrivait aussi dans sa résolution:

« Considérant que ces expéditions entreprises sous prétexte de civilisation et d'honneur national aboutissent à la corruption et à la destruction des populations et déchaînent sur la nation colonisatrice elle-même toutes sortes de fléau...

« Le XIIIe congrès national du parti ouvrier français s'élève de toutes ses forces contre les flibusteries coloniales pour lesquelles aucun socialiste conscient ne votera jamais ni un homme ni un sou. »

Jean Jaurès, lui aussi, dénonçait les guerres de rapine coloniale:

« Au moment où je vous parle — s'écriait-il à Paris, le 7 septembre 1907 — il y a des flibustiers, il y a des journalistes de proie, il y a des banquiers d'audace, il y a des capitalistes cyniques qui rêvent au Maroc d'une grande expédition fructueuse...

« Mais il y a des millions d'hommes qui ne veulent pas que l'or et le sang de la France coulent pour ces aventures stériles et coupables. »

Même des républicains comme Clemenceau prenaient position contre la guerre colonialiste. En 1885, à la Chambre des députés, Clemenceau...

M. Le Brun Kéris. Clemenceau est communiste maintenant!

M. Bizot. ...attaquait Jules Ferry, responsable de l'expédition du Tonkin.

« J'estime qu'à l'heure présente, aucun débat ne peut s'engager entre le ministère à la tête duquel il est placé et un membre républicain de cette Chambre...

« ...Ce n'est pas un ministre, ce ne sont pas des ministres que j'ai devant moi, ce sont des accusés... ce sont des accusés de haute trahison sur lesquels, s'il subsiste en France un principe de responsabilité et de justice, la main de la loi ne tardera pas à s'abattre. »

Voilà ce que disait à la Chambre des députés Georges Clemenceau en 1885.

M. Georges Riond. S'il était là, vous pouvez être sûr qu'il ne serait pas pour le Vietminh!

M. Bizot. En menant le combat contre la sale guerre, nous sommes donc fidèles à la tradition de lutte contre les guerres colonialistes et contre les guerres injustes.

Le peuple de France se souvient aussi de la leçon que lui donnaient, il y a trente ans, André Marty, Charles Tillon et les autres mutins de la mer Noire en arrêtant une guerre injuste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous nous souvenons aussi de la grande lutte menée en 1925 contre la guerre du Maroc par les travailleurs français sous l'égide d'un comité central d'action présidé par notre camarade Maurice Thorez. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Georges Riond. Et Doriot, respectez l'histoire.

M. Bizot. Il était avec vous, Doriot, en 1939 et les années suivantes.

M. Georges Riond. Ah non, jamais!

M. Lachenal. Il a été votre camarade.

M. Gaignard. Cela a été corrigé après.

M. Bizot. Fidèles aux traditions de lutte du peuple de France, nous, communistes, sommes toujours dans l'action aux côtés des peuples opprimés, contre les colonialistes.

Maurice Thorez, le 21 décembre dernier, lors du 70e anniversaire du maréchal Staline, définissait ainsi notre position :

« Prolétaires d'un pays impérialiste qui opprime dans ses colonies des dizaines de millions d'esclaves, nous avions à proclamer bien haut le droit de ces peuples à la libre disposition jusques et y compris la séparation d'avec la France.

« Nous avions à combattre chez nous toute tendance au colonialisme et au chauvinisme... Nous avions surtout le devoir, comme nous le fîmes en 1925 lors de la guerre du Maroc, comme nous le faisons actuellement contre la guerre au Vietnam, de soutenir effectivement, pratiquement, les peuples opprimés, luttant pour leur liberté, pour leur indépendance. » (*Très bien! très bien! — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Dans ce débat, on nous parle d'indépendance du Vietnam. Il ne peut y avoir d'indépendance quand les accords sont signés avec le fantoche Bao Daï, aux mains des impérialistes américains.

Dans la séance du 16 septembre de l'académie des sciences coloniales, M. Alfred Bouchet caractérisait ainsi Bao Daï:

« Messieurs, j'ai eu le grand honneur de recevoir ce jeune empereur à Haïphong, en 1932, donc, peu de temps après son avènement, alors que j'assurais les fonctions d'administrateur-maire. Au cours d'un entretien auquel assistait ma femme, à une question que nous lui posions, ce jeune empereur nous répondit par ces simples mots: « J'ai l'impression d'être un fonctionnaire ayant droit tous les trois ans à six mois de congé en France ».

Plusieurs conseillers à l'extrême gauche. A Cannes.

M. Bizot. « Ces quelques mots en disent long. »

Pour nous aussi, ces quelques mots en disent long.

Que représente Bao Daï au Vietnam ? Rien. Ces derniers jours, une preuve de plus nous est donnée de la volonté du peuple vietnamien contre Bao Daï. Deux cent mille personnes ont participé, le 12 janvier, à Saïgon, aux obsèques des étudiants assassinés par la police.

M. Georges Riond. Il y en a 50.000 de plus depuis une heure.

M. Bizot. ... Et c'est avec ce fantoche que le Gouvernement traite alors que l'immense majorité du peuple...

M. Le Brun Kéris. Il est passé par Marseille !

M. Bizot. ...est derrière le gouvernement de la république démocratique dirigée par le président Ho Chi Minh.

Avec le peuple de France et les peuples d'outre-mer, nous réclamons la fin de la tuerie, le retour du corps expéditionnaire, du travail aux rapatriés, des soins pour les malades.

Rendez à leurs mamans les corps de ceux que vous avez fait tuer, au lieu de matraquer ces dernières.

Aux jeunes gens de France et des pays des territoires d'outre-mer, nous disons: « Vous avez raison de ne pas écouter les sergents recruteurs qui vous trompent et vous mentent. Là-bas, c'est à la fois la guerre contre un peuple qui n'a commis d'autre crime que de vouloir sa liberté, mais aussi contre une nature implacable et hostile. »

Dans ces conditions, nous comprenons le geste de jeunes soldats qui, chaque jour plus nombreux, comprenant le rôle odieux qu'on leur fait jouer, refusent de partir... (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations au centre.*)

M. Max André. C'est un appel à la désertion !

Plusieurs conseillers au centre. Rappel à l'ordre.

M. Bizot. ...comme voici quelques jours les soldats de Fréjus.

M. le président. Les propos que vous tenez, monsieur Bizot, constituent un appel à la désertion, je ne les tolérerai pas.

M. Georges Riond. Laissez-nous Clemenceau, monsieur Bizot, et gardez Doriot pour vous !

M. le président. C'est moi qui préside ici, monsieur Riond.

M. Bizot. La guerre au Vietnam étant contre la Constitution, de ce fait, tout acte est légal qui tend à l'arrêter. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Egretaud. Suivant la tradition de 1789 !

M. le président. Monsieur Bizot, je vous prie de mesurer vos paroles et de conclure.

M. Bégarra. Vous parlez sans doute de la République une et indivisible, monsieur Bizot.

M. Egretaud. Sans les colonialistes !

On parle de la Déclaration des droits de l'homme.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Egretaud, c'est un de vos orateurs qui est à la tribune !

M. Bizot. Dans ces conditions, nous comprenons le geste des jeunes soldats qui même parfois passent du côté où se bat la liberté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) C'est du côté de la liberté que se trouvent les brigades africaine et nord-africaine.

M. Paul Catrice. C'est de la désertion.

M. le président. Je ne peux pas tolérer ces paroles, monsieur Bizot. (*Marques d'approbation au centre.*)

M. Lachenal. Silence, vichyssois !

M. Georges Riond. Silence, les traîtres ! Comparez nos états de services, monsieur Lachenal.

M. Bizot. Mesdames et messieurs, en exigeant le retour du corps expéditionnaire, la fin immédiate des hostilités, seuls capables d'assurer l'indépendance réelle du Vietnam, nous refusons l'avis favorable à la ratification des textes qui nous sont proposés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Egretaud. A bas la sale guerre !

M. le président. La parole est à M. Gaignard.

M. Gaignard. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, lorsque le 30 octobre 1945 nous débarquâmes sur l'aérodrome de Tan-Son-Hut aux côtés de l'amiral d'Argenlieu, haut commissaire de France en Indochine, mes compagnons de route et moi-même, si nous étions avertis de la situation en Indochine nous ne nous attendions certes pas à retrouver l'atmosphère de guerre telle que nous l'avions connue dans d'autres secteurs.

Dès le débarquement, nous nous trouvions en zone d'opérations. La route qui conduit de l'aérodrome à la ville était gardée par des soldats japonais; tout au long nos regards se posaient tristement sur les maisons abandonnées et souvent pillées, les champs à l'abandon, images d'une guerre que nous pensions pouvoir épargner à l'Indochine et que bien souvent, par la suite, nous devions revoir.

Les rues de Saïgon étaient désertes, les magasins fermés. Des coups de feu éclataient à travers la ville; de temps à autre un bruit plus lourd et plus rageur révélait une grosse pièce d'artillerie tirant dans la campagne. Chacun, dès le crépuscule, se barricadait chez soi, et malgré cette précaution, certains parfois payaient de leur vie.

Peu à peu, cependant, la situation dans le Sud devint plus normale en dépit de l'agitation entretenue par les agents du Vietminh.

L'action du corps expéditionnaire chargé de rétablir l'ordre, conjuguée avec les négociations entreprises avec le gouvernement de Hanoï, rendait confiance aux populations lasses des pillages de la guerre.

La signature des accords du 6 mars 1946, puis du *modus vivendi* du 14 septembre, rendit espoir à tous, français et vietnamiens. Nous pouvions nous entendre et, ensemble, reprendre la route commencée jadis; l'Indochine redeviendrait bientôt la « perle de l'Extrême-Orient ».

Hélas, nous dûmes vite déchanter. Le 19 décembre, nos espoirs de paix et d'entente étaient anéantis et à l'attaque traîtresse de gens envers lesquels nous avions eu tant de confiance, nous dûmes riposter et rudement.

Depuis, en dépit de nos appels, la lutte continue, sournoise, âpre et déprimante et le pays, un instant revenu au calme, connaît à nouveau la ruine et la misère.

D'autres ont dit à cette tribune où sont les responsabilités; certains, comme à leur habitude, ont sali et saliront encore l'action de nos soldats, de nos représentants. J'atteste que tout fut fait alors pour que l'entente soit maintenue entre nos deux pays, comme déjà elle l'était avec les Etats du Cambodge et du Laos.

Bientôt, l'Indochine ne fut plus qu'une plaie saignante. Sur les routes de Cochinchine, que j'avais jadis connue prospère et joyeuse, il fallait, pour faire trois kilomètres — ceux qui séparent Saïgon de Cholon — prendre mille précautions, utiliser une voiture blindée ou participer à un convoi dès que l'on s'éloignait quelque peu du centre. Partout ce n'était que désolation. Bientôt, dans certaines parties du Tonkin, ce fut la famine, les champs restaient incultes, les rizières abandonnées.

En 1947, avec l'amiral Thierry d'Argenlieu, qui eut le tort, sans doute, de préconiser trop tôt une politique que nous avons adoptée par la suite, je quittais l'Indochine. Je devais y revenir il y a quelques semaines.

Le contraste, pour moi, fut saisissant. Je n'avais certes pas abandonné l'Indochine en la quittant en 1947, et chaque jour dans la presse je recherchais les nouvelles qui s'y rapportaient. De là-bas me parvenaient sans cesse les échos du travail accompli par les nôtres. Je ne pouvais cependant saisir dans sa réalité l'amélioration très nette que je constatais à mon retour. Alors qu'en France le doute et parfois le découragement, semblent gagner jusqu'aux responsables de notre politique en Extrême-Orient, alors qu'on nous montre dans certaine presse le Vietnam à feu et à sang, révolté contre la présence française, uni autour d'un gouvernement démocratique et se détournant du chef de l'Etat vietnamien Bao Daï, je trouvais des hommes résolus et courageux confiants dans l'avenir, dans la mesure même où la France tiendra, soucieux d'apporter une solution réelle aux problèmes que pose le nouveau statut des Etats indochinois, conscients que de leur action dépend le sort de l'Union française, et l'avenir de la France dans le Sud-Est asiatique. Ce n'est pas là-bas qu'il faut aller porter les encouragements mais en France qu'il faut dire la vérité sur l'Indochine. Que ce soient nos soldats avec lesquels je suis allé dans la rizière, ou que j'ai rencontrés dans les postes, que ce soient nos administrateurs qui, par discipline, sacrifient leur avenir dans un pays pour lequel ils ont vécu jusque là, que ce soient nos colons ou nos commerçants qui reprennent eux aussi espoir, que ce soient même nos blessés, tous n'ont qu'un souhait à formuler: que la vérité soit dite au peuple de France, que l'on arrête les mensonges diffusés par la presse d'extrême-gauche.

J'ai dit, mes chers collègues, la vérité. J'ajoute que cette amélioration dont j'ai déjà parlé se traduit dans la vie courante par une sécurité quasi totale, la reprise du commerce et de la circulation sur les routes de Cochinchine. Saïgon a retrouvé sa physionomie d'avant-guerre; dans Cholon la foule de jadis remplit à nouveau la rue. Dans les centres de l'intérieur

la vie a repris sur un rythme normal. (*Applaudissements au centre.*)

J'ai pu, au cours de mon dernier séjour, circuler à travers la Cochinchine. Là où il fallait jadis aller en voiture blindée et la plupart du temps en convoi, je suis allé en voiture découverte sans escorte et sans arme. Et sur la route d'autres voitures circulaient aussi librement que la mienne emportant marchands et commerçants et le petit peuple du Vietnam. La route de Saïgon à Pnom-Penh est ouverte à la circulation sans restriction; le sont également toutes celles menant aux centres les plus éloignés comme les plus proches.

Partout la vie reprend. Les rizières sont à nouveau entretenues, le paddy récolté. Les villages s'animent à nouveau et cette situation contraste étrangement avec celle que nous trouvons dans les zones soumises encore aux incursions du Vietminh. Là les villages sont en ruines, les rizières en mauvais état, les habitants appauvris. Les jeunes ont souvent été emmenés par les bandes Vietminh et parfois l'on retrouve les cadavres décapités de ceux qui ont refusé de suivre.

J'ai pu constater sur place cette situation. J'ai vu également, et je dois le dire à cette tribune, les soldats du corps expéditionnaire accomplissant le geste de pacification. Nous pouvons, mes chers collègues, être fiers d'eux. Leur conduite, leur courage, leur abnégation méritent mieux que les injures dont les accablent certains. (*Très bien ! — Applaudissements au centre.*)

Il put y avoir des faiblesses dans le passé; des erreurs ont été commises, qui ont été chèrement payées, mais je tiens à affirmer que, dans son ensemble, le corps expéditionnaire est resté fidèle aux traditions d'honneur et d'humanité de notre pays. (*Très bien ! très bien !*)

Ne l'affaiblissons ni par des critiques injustes et stériles, ni par des actes qui diminueraient son potentiel. Tout affaiblissement moral ou matériel du corps expéditionnaire équivaut à des pertes sensibles pour nous, une perte de confiance au Vietnam, des massacres massifs dans les régions abandonnées.

M. Lautissier. Alors, retirez le corps expéditionnaire !

M. Gaignard. N'oublions pas que, chaque fois qu'il nous a fallu, après une longue occupation, nous retirer de certains centres, tous les Vietnamiens qui nous avaient accueillis et n'avaient pu nous suivre ont été assassinés, comme le prouvent les documents du Vietminh tombés en notre possession après notre départ de Bac-Kan.

Diminuer le potentiel du corps expéditionnaire, c'est le contraindre à évacuer certains postes importants, c'est vouer à la mort les milliers de partisans groupés avec leurs familles autour de notre drapeau, c'est ruiner, dans la masse, la confiance en notre pays. (*Applaudissements au centre.*)

Comment ne pas être effrayé par les responsabilités que nous assumerions en agissant ainsi ? Pensons aux répercussions qu'une telle décision aurait sur le plan vietnamien, car tous ceux qui ont accepté de partager nos vues pourraient alors, et à juste titre, se demander si, demain, nous n'allons pas les abandonner eux aussi alors qu'ils ne sont pas encore organisés et les livrer, de ce fait, à leurs ennemis.

La pacification, cependant, nous l'avons souvent répété, ne peut être le seul fait du corps expéditionnaire et la population vietnamienne l'a compris, assurant, par villages entiers, sa propre défense et la pacification de certaines régions. L'armée vietnamienne collabore également à la libération du territoire vietnamien. La plupart des postes de contrôle qui bordent les routes de Cochinchine sont tenus par des forces autochtones. Plusieurs zones de pacification sont entre les mains de troupes vietnamiennes dont l'encadrement est purement vietnamien.

Certaines opérations sont entreprises par des éléments uniquement vietnamiens: celle de Phat Diem notamment, qui libéra une région catholique d'importance, celle dite « Diabolo » où, seules, des forces vietnamiennes ont été engagées. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Ainsi l'armée du Vietnam indépendant prend en mains la charge de libérer son territoire, permettant au corps expéditionnaire de remplir le rôle qui lui incombe au premier chef: la défense de la frontière du Tonkin.

Ici, mes chers collègues, je dois m'arrêter un instant pour examiner la situation en Extrême-Orient. Partout des forces nouvelles bouillonnent dans cette partie du monde, et le Kominform, s'il n'est pas l'unique responsable de cette agitation, cherche cependant à en tirer profit pour imposer la « dictature du prolétariat ».

Déjà, en Chine, une « république populaire » s'est constituée. Désormais, la frontière extrême-orientale de l'Union française devient la ligne de défense des démocraties...

M. Lautissier. Cela a bouleversé vos plans, n'est-ce pas ?

M. Gaignard. Nous en reparlerons, monsieur Lautissier, et vous pourrez me dire ce que vous avez vu et fait à Hanoï. J'aurai grand plaisir à en discuter avec vous.

M. Lautissier. Vous voulez parler des soudards qui m'ont assailli ! (*Mouvements divers.*)

M. le président. Messieurs, je vous en prie.

M. Gaignard. Les forces de l'Union française auxquelles se joignent les armées des Etats associés indochinois sont le seul rempart solide devant la menace rouge.

Que trouvons-nous, en effet, dans les autres pays encore libres ? Que ce soit en Birmanie ou au Siam, les forces qui s'y trouvent ne peuvent guère prétendre contenir une invasion. En Malaisie, la Grande-Bretagne ne dispose que de troupes restreintes et, dans chacun de ces pays, Moscou entretient des sympathisants que soutiennent leurs coréligionnaires métropolitains par leur propagande défaitiste, leurs mots d'ordre et leurs slogans puisés aux mêmes sources.

Qu'on en juge par cet extrait du *Daily Worker* du 16 janvier, qui demande, sur un ton qui nous rappelle celui de *L'Humanité*, « que la guerre barbare en Malaisie soit arrêtée et que les troupes britanniques soient rappelées ».

Nous avons souvent entendu répéter ce soir par ces messieurs: « la sale guerre », « retrait du corps expéditionnaire »; cela évoque d'étranges résonances. Ils seraient trop contents si nous acquiescions à leur désir, et personnellement, je me sens peu disposé à leur faire ce plaisir et à laisser ainsi le champ libre à l'impérialisme soviétique.

Si demain, par notre faiblesse ou notre aveuglement, l'Indochine venait à être submergée par une invasion communiste, l'Asie du Sud-Est tout entière risquerait de tomber en quelques semaines au pouvoir des envahisseurs du Nord.

Je sais bien que le gouvernement communiste chinois a fort à faire pour organiser son administration et implanter solidement son pouvoir dans son propre pays.

Il n'en demeure pas moins que le ravitaillement de son armée du Sud sera toujours très difficile. Or, il y a du riz en quantité en Indochine, au Siam et en Birmanie. N'est-ce pas là une bien grande tentation ?

Dois-je souligner également que l'Asie du Sud-Est dispose de caoutchouc, d'étain, de charbon, de pétrole dont Moscou a le plus grand besoin.

M. Raymond Barbé. Pas les Etats-Unis, parfois ?

M. Gaignard. Enfin, sur un autre plan, mais non moins important, la présence d'Occidentaux dans les péninsules indochinoise et malaise ne constitue-t-elle pas une menace permanente pour le nouvel ordre qui vient de s'établir en Chine et cherche à couvrir toute l'Asie ?

Je ne m'étendrai pas davantage sur les perspectives que nous offre la présence des communistes chinois à la frontière tonkinoise. J'ai voulu simplement montrer le rôle joué par les forces de l'Union française en Extrême-Orient et attirer votre attention sur la nécessité de maintenir leur potentiel actuel.

J'ajouterai que nous devons souligner, auprès des nations occidentales, l'importance de notre effort pour la défense commune et qu'elles doivent nous assister moralement et matériellement.

Déjà la visite de sir MacDonald à Saïgon a permis à la Grande-Bretagne de se rendre mieux compte de la tâche que nous assumons et bientôt nous pouvons espérer que les Etats-Unis, à leur tour, comprendront mieux notre position.

M. Lautissier. Ce ne sont pas des agents du Kominform !

M. Gaignard. D'ailleurs, notre geste d'aujourd'hui, le geste de demain du Parlement français, en ratifiant les accords qui nous lieront désormais aux Etat indochinois et en consacrant de manière définitive leur indépendnace, permettra leur reconnaissance par les autres nations.

J'assistais, le 30 décembre dernier, avec deux de nos collègues de l'Assemblée, à la cérémonie du transfert des pouvoirs au gouvernement du Vietnam. Je dois dire combien j'ai été frappé par l'ampleur de la manifestation, par l'enthousiasme et le nombre de manifestants.

J'ai parcouru, au cours de mon séjour au Vietnam, les différents services jadis tenus par des Français. Ce sont maintenant des Vietnamiens qui les assurent. La police est entre les mains vietnamiennes, les Vietnamiens ne relèvent plus que de la justice de leur pays.

Ainsi, l'indépendance conquise par le Vietnam et reconnue par la France est réelle et totale sur le plan intérieur. « Un examen du traité conclu par Bao Daï avec la France, écrit l'*Observer* du 15 janvier, montre que sur toutes les questions essentielles, son gouvernement est au moins aussi indépendant que celui de son rival.

« En décidant de demeurer au sein de l'Union française, il suit, après tout, une politique très semblable à celle de l'Inde elle-même. »

Cette opinion me paraît très importante au lendemain de la conférence de Colombo au cours de laquelle la question de la reconnaissance de l'Etat du Vietnam a été débattue. Le pandit Nehru s'est élevé contre cette reconnaissance, la réponse lui est fournie par l'*Observer*.

J'en ai terminé, mes chers collègues. Une étape vient de se clore pour nous; une nouvelle s'ouvre à nous, ainsi qu'aux Etats indochinois.

Votre geste est attendu là-bas avec beaucoup d'intérêt et une certaine anxiété et, dans l'Union française tout entière, vos débats seront analysés soigneusement, car ils seront la preuve de la loyauté de la France, de sa générosité, de sa grandeur, comme ils seront la preuve de la réalité de cette Union qu'avec les peuples d'outre-mer nous construisons autour d'elle. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Oudard.

M. Georges Oudard. Mesdames, messieurs, de quoi s'agit-il ? La demande d'avis qui nous a été présentée hier, tend à approuver les actes définissant les rapports des Etats associés du Vietnam, du Cambodge et du Laos, avec la France.

Il m'a été accordé dix minutes pour traiter le sujet. Je m'en tiendrai donc rigoureusement aux textes, sans pouvoir parler, en si peu de temps, de la politique du Gouvernement en Indochine.

Il ne m'embarrasse nullement, du reste, de déclarer que nous ne sommes en rien opposés à cette politique, et que nous sommes prêts à la soutenir mais à la condition qu'elle soit faite.

J'ai pris connaissance avec une extrême attention des annexes jointes au projet de loi qui nous a été soumis.

Après avoir lu et relu ces textes, ce qui m'a frappé le plus, et ce qui a dû frapper tout le monde, c'est que, dans de nombreux paragraphes, on renvoie à des conventions spéciales, à des accords particuliers, à des statuts à déterminer. La plupart de ces instruments ont déjà été signés, mais aucun ne figure dans les annexes.

Loin de moi la pensée de reprocher aux premiers rédacteurs des lettres du 8 mars de n'avoir pu régler sur-le-champ tant de points délicats. Ils travaillaient dans des conditions difficiles, dans une matière nouvelle. Il était normal de confier à des conventions annexes le soin de préciser ce qui était demeuré dans le vague, et dans un style parfois un peu lâche.

M. Laurin. Très bien!

M. Georges Oudard. C'est parce que je ne doute pas que les négociateurs français d'une part, et, de l'autre, les négociateurs vietnamiens, laotiens ou cambodgiens se soient employés avec tout leur zèle et toute leur compétence à régler ces points délicats, que je regrette, et l'Assemblée entière sans doute, de ne rien connaître, encore, de leurs travaux.

Je n'ai pas eu le sentiment, en vous écoutant monsieur le ministre, qu'aucun de ces accords fût secret. Il est vrai que, s'il y en avait eu de cette sorte, on peut penser, étant données certaines mœurs actuelles, que des copies circuleraient déjà dans le public et qu'il en serait parvenu jusqu'à nous. (*Sourires.*)

Mais, puisqu'aucun de ces accords n'est secret, je me demande pourquoi le Gouvernement ne nous les a pas communiqués en même temps que les textes de base.

Monsieur le ministre, avec votre bonne grâce habituelle, en réponse à une question que je crois vous avoir posée en commission, comme plusieurs de mes collègues, vous avez dit que vous nous les présenteriez un jour, non seulement de plein gré, mais aussi en vertu de l'obligation insérée dans la lettre du 8 mars. Je ne vous demande pas de me fixer une date, car je suis tout à fait d'accord avec vous, en ce qui concerne les conventions encore non conclues. Il n'y a pas lieu, pour satisfaire à la curiosité d'une Assemblée, de précipiter le travail indiscutablement sérieux et durable des négociateurs. Il aurait été pour le moins indispensable, afin de juger des choses en connaissance de cause, que nous soyons mieux éclairés que nous ne le sommes par les lettres du 8 mars sur les questions militaires, la question diplomatique et le problème des minorités dont l'habitat historique est situé sur le territoire du vietnam.

J'ai écouté avec la plus grande attention, monsieur le ministre, votre exposé général et les réponses que vous avez faites à mon collègue M. Laurin.

Je tiens à retenir particulièrement votre prise de position sur le statut des Eurasiens, qui nous satisfait pleinement. Je dois dire que la question diplomatique telle qu'elle a été traitée dans les lettres du 8 mars et dans la seconde partie de la lettre complémentaire, datée du même jour, appelle de sérieuses réserves. Le second texte surtout m'apparaît bâclé singulièrement.

Une autre raison rendait selon moi nécessaire que ne fussent pas présentés à part les textes de base et leurs annexes.

J'ai déjà dit au cours du débat du 9 mars, et je le répète aujourd'hui, parce qu'il faut appeler les choses par leur nom: les lettres échangées entre M. le Président de la République, président de l'Union française et sa Majesté Bao Daï sont en propre une déclaration d'intentions. Ce sont donc les conventions annexes qui constituent, avec la déclaration leur servant de préambule, les véritables accords dont nous ignorons encore la plus grande partie en ce qui concerne le Vietnam.

Le cas du Cambodge et du Laos est sensiblement différent, parce qu'à la suite de l'échange de lettres ont été conclus, et pour la raison très simple que les souverains des deux états associés en question n'ont pas cessé d'occuper leur trône, une convention générale avec le Laos et un traité avec le Cambodge. Je considère que l'argument est le meilleur que pourraient faire valoir les auteurs de la proposition de disjonction des différents actes.

M. le ministre nous a fait savoir que l'approbation des actes qui vous sont présentés ne serait pas sans effet sur le plan international. C'est un argument auquel toutes les assemblées sont sensibles. L'effet n'aurait-il pas été plus grand si nous avions eu à donner notre avis, non sur une partie de ces textes, mais sur tous?

Je dirai toute ma pensée: j'ai le sentiment que le Gouvernement ne veut rien nous cacher des conventions. La preuve en est qu'il a communiqué ces conventions aux présidents de nos deux commissions de politique générale et des relations extérieures et au rapporteur du projet de loi devant l'Assemblée. Mais le texte de ces conventions représente plusieurs centaines de pages.

Je ne crois pas qu'aucun de nos trois très honorables collègues ait eu, en deux jours, le temps matériel de prendre sérieusement connaissance de ces longs textes et moins encore celui de pouvoir nous en faire un résumé.

Des résumés; des informations sur quelques points ne me satisferaient d'ailleurs pas. En des matières aussi délicates seul le texte compte. Je vais vous en fournir un exemple, un exemple qui a eu cette Assemblée pour théâtre.

Le 9 mars dernier, nous avions à donner notre avis sur la création d'une assemblée territoriale de Cochinchine. La veille, avaient été échangées les lettres entre M. le président de la République, président de l'Union française, et sa Majesté Bao Daï. Ces lettres nous étaient alors totalement inconnues. Sous un prétexte pompeux, et dont je pourrais discuter le bien-fondé, il nous avait été dit, que pour observer les traditions diplomatiques, il ne pouvait nous en être donné encore connaissance.

M. le ministre de la France d'outre-mer — c'était alors M. Coste-Floret — nous fit de ces trois pièces un résumé que je déclare avoir été parfaitement honnête. Mais on peut tout ensemble bien résumer, et ne pas tout dire.

Je vous demande de me prêter toute votre attention. M. Coste-Floret nous disait donc:

« En ce qui concerne le problème fondamental de l'unité des trois Ky, l'accord d'hier reprend les termes mêmes de l'accord de la baie d'Along, c'est-à-dire que la France ne fera pas obstacle à l'unité des trois Ky, qu'il appartient au Vietnam de réaliser librement. Mais, de plus, l'accord s'engage à mettre en jeu, pour ce faire, la procédure constitutionnelle. C'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui devant vous. »

(Page 309 du *Journal officiel*, 2e séance, 19 mars 1949.)

Ce résumé, je le répète, est parfaitement honnête. Reportez-vous au texte que vous avez maintenant sous les yeux (page 9 de la demande d'avis) et vous lirez « l'ensemble des dispositions du présent accord ne sera valable qu'en cas de rattachement effectif et légal de la Cochinchine au reste du Vietnam. »

Evidemment, nous l'avions compris ou deviné d'avance, mais nous ne le savions pas, on nous ne l'avait pas dit. Si, d'aventure, le projet de création de l'Assemblée territoriale n'avait pas été approuvé, tout tombait du même coup sans que nous en ayons été avertis formellement au préalable.

C'est pourquoi les meilleurs résumés et les meilleures explications ne valant jamais un texte, nous voulons connaître les textes des conventions annexes.

Dans les lettres du 8 mars, comme dans la convention générale avec le Laos ou le traité avec le Cambodge, il est souvent parlé du haut conseil de l'Union française.

L'heure semble venue de préciser, mieux que dans l'article 65 de la Constitution, et mieux que dans le texte du statut organique voté plus récemment par l'Assemblée nationale, les attributions et le fonctionnement de cette institution appelée à jouer — si l'on se réfère aux différents instruments qui sont mis aujourd'hui entre les mains — un rôle capital.

Nous est-il possible, pour revenir aux textes mêmes qui nous sont soumis aujourd'hui, de les approuver, sans connaître les conventions annexes ?

L'importance de celles-ci est considérable, tant dans le cas présent des trois Etats associés du Vietnam, du Laos et du Cambodge, que dans tous les cas qui pourraient se présenter dans l'avenir.

L'Union française est une création originale du génie français. Elle en porte la marque. Rien de ce qui existe ne lui ressemble et ne peut lui être comparé. Nous sommes passionnément attachés à sa réalisation, à sa réussite.

Les sangs français, vietnamien, laotien, cambodgien ont coulé et coulent encore pour qu'elle vive dans cette partie du continent asiatique où d'autres conceptions s'opposent à la nôtre qui doit l'emporter pour que soient renforcées l'indépendance et la liberté des peuples d'Indochine ayant adhéré à l'Union française.

La France a à assumer de grands devoirs; elle doit les remplir, selon nous, jusqu'au bout. Il s'agit, mesdames et messieurs, de choses très sérieuses. Nous voudrions donner une approbation pleine, entière, sans réserves — car les réserves sont toujours platoniques et dépourvues d'efficacité — et j'ajoute, sans réticences. Ce ne serait pas de notre côté que viendraient les réticences. Nous ne jouons pas ces jeux-là!

Lorsque sera satisfait notre désir légitime de connaître ces textes essentiels, lorsque nous serons enfin solidement informés — et nous formons le vœu que ce soit dans les délais les plus courts possible — nous prendrons toutes nos responsabilités, mais jamais de demi-responsabilités. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Roulleaux-Dugage.

M. Roulleaux-Dugage. Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je me trouvais encore il y a quatorze jours à près de 15.000 kilomètres d'ici, à la porte même de Chine, à Lang-Son, que notre collègue M. Gaignard a appelé très justement tout à l'heure: « la frontière du monde occidental actuel ».

C'est donc un témoin qui vous parle, un témoin parti en Indochine sans la moindre idée préconçue.

Certain de mes collègues de la commission de l'agriculture, et d'un groupe bien opposé au mien, a bien voulu publiquement reconnaître, au cours de nos débats, mon objectivité. J'ai toujours, dans toutes les questions sur lesquelles je me suis penché, essayé de faire preuve de cette même objectivité.

Avant de partir là-bas, j'ai refusé de lire l'un quelconque des nombreux livres qui ont paru ces derniers temps sur les événements d'Indochine et qui, tous, sont plus ou moins l'œuvre de partisans. J'ai voulu aller là-bas l'esprit totalement libre. Je crois donc, messieurs, que vous pouvez faire confiance au témoin qui vous parle.

Je viens de passer trois semaines à parcourir les routes, les fleuves et les airs d'Indochine; j'ai circulé en jeep sur les routes de Cochinchine, du Cambodge et du Tonkin; j'ai circulé en vedette sur le Mékong, sur le Bassac, sur le fleuve Rouge; j'ai rencontré des dizaines et des dizaines de personnalités françaises, vietnamiennes et du Vietminh. Et moi qui suis très souvent dans l'opposition, qui critique parfois l'action du Gouvernement, je suis obligé de venir vous dire aujourd'hui, loyalement: « On ne peut plus parler d'expérience Bao Daï; il n'y a plus d'expérience Bao Daï; il y a une réussite Bao Daï. » (*Très bien! très bien! au centre.*)

Quels sont les faits, messieurs, me permettant d'avancer cette affirmation ?

Il y a, avant tout, les accords du 8 mars 1949 qu'on nous demande aujourd'hui de ratifier. Ces accords prévoyaient non pas une certaine indépendance du Vietnam, mais une indépendance certaine.

Ces accords n'étaient cependant qu'un cadre. Leur application nécessitait la négociation d'un certain nombre de conventions et de ces conventions dépendait, évidemment, l'efficacité même de ces accords du 8 mars 1949.

L'élite intellectuelle du pays attendait avec impatience la signature de ces conventions. Or, il faut reconnaître loyalement un fait très important: une partie de cette élite se trouvait dans les rangs du Vietminh.

En effet, de quoi se compose le Vietminh ? Il faudrait peut-être préciser la question. Au centre, il y a Ho Chi Minh; autour de lui, un noyau de communistes fervents, et autour de ce noyau, une certaine pulpe, une gangue de nationalistes qui s'étaient ralliés à Ho Chi Minh sans pour cela être admirateurs des doctrines marxistes, mais estimant que les méthodes employées par les marxistes étaient les meilleures, les plus rapides pour arriver à l'indépendance de leur pays.

Aujourd'hui, à l'heure où ce débat se déroule, il faut dire, parce que c'est la vérité, qu'un très grand trouble règne parmi ces nationalistes.

Au cours de ma randonnée au Tonkin, il m'a été possible de rencontrer un certain nombre de personnalités venant du Vietminh. Beaucoup de nos collègues ont été dans le maquis et savent qu'il est toujours possible de se rencontrer clandestinement. J'ai donc rencontré d'abord un fonctionnaire annamite, un homme d'une franchise absolue. Il était revenu depuis trois mois de la zone vietminh. A ce moment-là, il avait déclaré — et sa déclaration est signée —: « Je suis rentré à Hanoï pour des raisons de famille; j'ai perdu un fils, et ma femme n'arrivait plus à subvenir aux besoins des miens; mais j'estime que le devoir des vrais patriotes est d'être aux côtés de Ho Chi Minh, le vrai père spirituel du Vietnam.

« Si les accords reconnaissent l'indépendance réelle du pays, nous sommes prêts à accepter l'Union française, et Ho Chi Minh lui-même partage ce sentiment. »

Il ajoutait: « Je serai obligé de travailler pour vivre; je donnerai des leçons particulières à des élèves; si je ne réussis pas, je n'accepterai dans l'administration vietnamienne qu'un poste n'ayant aucun caractère politique. »

J'ai vu ce personnage le 31 décembre et il m'a déclaré: « Maintenant que je suis parfaitement au courant de la situation politique, j'approuve pleinement les accords de Saïgon. Il est sûr que les Cochinchinois qui, jusqu'à présent, étaient restés très réticents à cause de leurs sentiments autonomistes, sont convertis au ralliement.

«D'autre part, sauf quelques irréductibles, c'est-à-dire, — il faut le dire — ce noyau communiste qui est près d'Ho Chi Minh,...

M. Raymond Barbé. Tout le peuple!

M. Roulleaux-Dugage. ...toute l'élite tonkinoise est prête à embrasser la cause de Sa Majesté Bao Daï. Peu à peu, les vietminh seront éliminés. »

Messieurs, ce document est signé; vous comprendrez les raisons pour lesquelles je ne vous donne pas le nom de la personne qui a signé ce document; je le tiens cependant à la disposition de la commission de la défense si elle veut un jour se réunir en comité secret pour connaître ce nom.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul personnage que j'ai rencontré; je m'excuse d'entrer peut-être dans les détails, mais je crois que ces sons de cloches peuvent éclairer le débat. (*Très bien! très bien! au centre.*)

J'ai rencontré un autre personnage, je dirai même une autre personnalité, car il s'agit d'un procureur de la république, du Vietminh. Je l'ai rencontré dans une villa isolée, le soir, près d'Hanoï. Il a été surpris, je dois le dire, quand il s'est trouvé en présence d'un parlementaire français. — J'emploie ce mot de « parlementaire » à dessein, car un arrêté du Conseil d'Etat nous permet, maintenant, de prendre ce titre. — Toujours est-il que, se trouvant en présence d'un membre de l'Assemblée de l'Union française, il a été d'abord surpris. Il ne pensait pas voir une personne de cette qualité. Rapidement, je l'ai mis en confiance. C'était un jeune garçon de trente-quatre ans et nous avons parlé loyalement et franchement.

Je lui ai demandé ce qu'il pensait, lui, de ces accords. Il m'a répondu ceci: « Ces accords ne nous donnent pas pleinement satisfaction, je dois le dire, car ils comportent encore certaines restrictions à notre indépendance. Il y a la question de la Banque d'Indochine; il y a le fait que notre représentation diplomatique à l'étranger est réduite à trois postes. Mais, a-t-il ajouté, le gouvernement de Bao-Daï va être incessamment reconnu par la France, puis par toutes les grandes puissances du monde. Et nous qui sommes avant tout des nationalistes, nous sommes presques convaincus que notre devoir est de rallier maintenant le camp de Bao-Daï, de manière à donner encore plus de lustre à son gouvernement, de manière à permettre à ce gouvernement, par les capacités que nous lui apporterons, d'être considéré dans le monde comme un véritable et grand gouvernement ».

J'ai rencontré un autre fonctionnaire du Vietminh, qui m'a fait des déclarations à peu près identiques. J'ai rencontré un quatrième personnage qui, lui, s'est plus étendu sur les questions financières. Il était choqué, je le répète, lui aussi, par les questions de crédits, mais en réalité il m'a dit: « Le Vietnam, pour se reconstruire, va avoir besoin d'argent. Où trouvera-t-il les crédits nécessaires ? Ce n'est sûrement pas l'Angleterre qui pourra les lui fournir; l'Amérique ? Nous venons d'avoir la démonstration de sa faillite: elle a bourré les poches des Chinois de dollars et nous voyons le résultat auquel cela a abouti. Il n'y a qu'un pays, que nous le voulions ou non, qui pourra nous donner une aide financière et saura la mettre là où il le faut, c'est la France. »

Par conséquent, les accords qui prévoient des liens financiers avec la France, sont parfaitement légitimes.

Mieux encore, messieurs, j'ai rencontré un autre personnage qui était entré les armes à la main sur le territoire du Vietnam. Vous savez, en effet, que le 10 décembre, trente mille Chinois de l'armée nationaliste en retraite, se sont présentés aux frontières du Tonkin; la très grande majorité de ces troupes s'est laissée désarmer sans la moindre difficulté — je reviendrai dans un instant sur ce point —; quelques-uns, cependant, deux mille en tout, n'ont pas voulu déposer leurs armes, se sont dispersés dans la nature; ils étaient dirigés par un révolutionnaire de vieille date Vu Hông Khan qui, pendant des dizaines d'années, avait milité à l'étranger pour la révolution en Indochine. Il avait avec lui son second; après quelques jours passés dans la brousse tonkinoise, ce second a rejoint nos postes, et là il a déclaré dans un document que j'ai ici: « Actuellement par ses pourparlers et par sa tâche Sa Majesté Bao Daï a pu rendre au pays sa souveraineté. Je suis de ceux qui ont toujours poursuivi ce même but mais pas par les mêmes moyens, mais je suis persuadé qu'il est nécessaire en ce moment de rentrer au pays pour pouvoir être au rang de tous les militants politiques. J'espère avoir l'honneur d'être placé derrière Sa majesté Bao Daï pour appuyer son œuvre de rénovation nationale. »

Voilà ce que me déclarait il y a exactement quinze jours une personnalité qui a passé sa vie dans l'agitation révolutionnaire et dans la clandestinité. Je crois, mes chers collègues, que ces documents peuvent éclairer votre opinion sur la réussite de ce que, je le disais tout à l'heure, on ne peut plus appeler l'expérienc Bao Daï, mais le fait Bao Daï. C'est là un des éléments qui me permet d'être parfaitement optismiste.

Il y en a un autre: le fait, je le répète, que trente mille Chinois, — ces mêmes Chinois qui, en 1945, occupaient le Vietnam en vainqueurs — soient venus se laisser désarmer par nos troupes, soient venus se rendre aux troupes de l'Union française, a causé dans le pays une impression énorme.

La radio d'Ho Chi Minh allait sans cesse répétant que les Français étaient perdus, que les Français étaient battus, que les Français allaient se rembarquer et les populations qui ne voyaient pas, qui ne faisaient qu'entendre, se disaient: « c'est peut-être la vérité. ». Or, ces populations ont vu cette armée, très bien équipée, dotée d'un armement considérable, déposer sans la moindre résistance ses armes entre les mains des sentinelles françaises et, encadrées par quelques soldats français, prendre tranquillement la route du camp de Canpha-Mines. Cela a produit une impression énorme dans tout le Tonkin.

Une voix à l'extrême gauche. C'est ce qu'on appelle une grande victoire.

M. Raymond Barbé. Mais c'est Mao Tsé Tung qui l'a remportée!

M. Roulleaux-Dugage. Il ne s'agit pas de Mao Tsé Tung, il est en Chine, laissez-le en Chine!

M. le président. Ne répondez pas aux interruptions, mon cher collègue. Poursuivez votre exposé.

M. Roulleaux-Dugage. Le fait que les populations ont été impressionnées par la force d'ordre que représentent les troupes franco-vietnamiennes est démontré par l'exemple suivant: l'autre mardi, sur le marché de Lang-Son, il y avait plus de dix mille personnes descendues des montagnes qui jusqu'à présent étaient soi-disant tenues par le Viet. Ces gens n'ont plus hésité, devant la manifestation de la force de pacification que représentent les troupes franco-vietnamiennes, à venir en masse sur une place tenue par les troupes régulières de Sa Majesté Bao Daï. (*Applaudissements au centre.*)

Sur la route de Langson à Dong-Dang, l'autre mardi, j'ai vu une file de 14 kilomètres de long, de paysans descendus des montagnes, apportant au marché de Langson qui sa volaille, qui sa canne à sucre, qui ses œufs. Ce sont des faits précis, matériels et tangibles, contre lesquels, je crois, personne ne peut s'élever.

Enfin, un dernier argument me fait dire que le gouvernement du Vietnam actuel est sur la bonne voie, que la victoire est proche, c'est que les troupes franco-vietnamiennes sont en train d'achever la réoccupation du delta du Tonkin. C'est de ce delta que venait, en grande partie, le ravitaillement des troupes d'Ho Chi Minh. Et ces troupes sentent le danger, car elles réagissent violemment, c'est vrai, mais on a quelque peu l'impression que cette réaction est le sursaut de quelqu'un qui sent sa cause perdue.

Vous n'empêcherez jamais que dans les hautes régions du Tonkin, il y ait toujours des bandes d'agitateurs. Au cours des millénaires de l'histoire du Vietnam, il y en a toujours eu, et il en aura sans doute encore pendant très longtemps. Oui, il y aura encore, là-haut, dans ces montagnes, pendant longtemps, des agitateurs, des révolutionnaires, mais tous ceux qui n'ont en vue que l'intérêt du Vietnam, qui n'ont en vue que la grandeur de leur pays, qui n'ont en vue que l'intérêt de l'Union française, sont aujourd'hui prêts à se rallier au gouvernement de Bao Daï, et c'est pourquoi je viens vous dire, après les explications qu'a données M. le ministre: nous pouvons et nous devons, unanimement, ratifier ces accords du 8 mars qui achèveront de donner au gouvernement vietnamien actuel le prestige auquel il a droit. (*Vifs applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Borrey.

M. Borrey. Mes chers collègues, au nom des indépendants d'outre-mer, je vous apporte les quelques réflexions que nous avons pu faire sur cette question, pour nous si dramatique, si angoissante, de la reconnaissance des accords du 8 mars et du gouvernement de Sa Majesté Bao Daï. La position à prendre est difficile pour nous qui vivons en dehors des arcanes d'une politique que d'aucuns peuvent appeler « supérieure », qui essayons toujours, patiemment, de nous informer, et qui voulons comprendre.

Or, mes chers collègues, nous avons l'impression d'être devant quelque chose d'enténébré, pour ne pas dire d'incompréhensible ! Il est vrai que les pays d'Extrême-Orient ne pratiquent pas toujours une politique limpide, claire et directe, mais n'avons-nous pas vu, à travers les nombreux gouvernements qui se sont succédé depuis les premiers contacts d'après guerre avec ce que l'on nommait, il n'y a pas longtemps encore, l'Indochine, obscurcir et compliquer à plaisir — si je puis m'exprimer ainsi — notre politique dans ce pays ? Et je ne vous étonnerai pas, mes chers collègues, en vous marquant, en vous criant nos deux souhaits ardents: voir enfin la paix rétablie sur les rives du Mékong, une véritable paix qui permette la réalisation de notre deuxième souhait: une Union française plus cohérente, plus brillante, plus puissante, et qui ait une audience de plus en plus importante sur le plan international.

Ne sommes-nous pas venus ici pour que le rêve dont les premières images ont lui dans les esprits et les cœurs des « conférants » de Brazzaville et des constituants, devienne réalité ?

Or, le début de ce drame, car ce fut et c'est encore un drame, auquel nous allons essayer de trouver — fassent les dieux protecteurs de l'Union française que nous réussissions — une fin édifiante, dans le sens ambivalent du terme, une fin qui ne soit pas shakespearienne, le début, dis-je, se situe, nous le croyons en toute conscience et après nous être renseignés partout avec patience et auprès de tous ceux qui peuvent avoir une opinion honnête, qui jugent avec sérénité et clairoyance dans le fait que le peuple, le petit peuple de toute cette immense Indochine, n'a pas su à temps et parfaitement, que les Alliés étaient vainqueurs contre les forces de l'Axe, et particulièrement vainqueurs du Japon.

La France, qui avait dû abandonner le combat sur une grande échelle, la France était pourtant victorieuse, mais n'a pas su faire claironner en Extrême-Asie sa victoire. Personne n'a su là-bas que si elle sortait du combat essoufflée, amaigrie, elle était pourtant du côté des vainqueurs, qu'elle avait gardé l'esprit révolutionnaire, qu'elle n'avait pas vieilli, qu'elle avait déjà énoncé un programme de réorganisation de ses territoires d'outre-mer.

Personne là-bas n'a su crier, par tous les moyens, que les temps étaient changés et qu'il y avait eu déjà les recommandations de Brazzaville.

Voilà la grande faute, l'épine irritative de cette grande crise allergique, au sens le plus littéral du mot.

Plus tard, l'historien intègre et renseigné pourra mieux dégager la valeur essentielle de ce point de départ qui nous a entraînés, hélas! à perdre la face, parce que nous n'avons pas immédiatement apporté un message libérant les esprits et les cœurs, en leur donnant la certitude qu'ils allaient dorénavant connaître la liberté et que le retour de la France, malgré tout victorieuse, leur apportait une justice, une liberté renouvelées, plus jeunes, plus puissantes.

Je ne vous imposerai pas à mon tour l'historique des événements. Ils sont embrouillés à souhait et chacun peut, avec une légère astuce, en tirer facilement des arguments profitables à sa prise de position. Mais il nous faut tout de même ici faire allusion à l'épisode tragi-comique où des conférants, dans la métropole, et d'autres dans une station climatique, essayaient de jouer au plus rusé et au plus retors. A notre avis, ce fut là du mauvais travail. La cruche fut cassée et un amiral qui ne fut pas « révélé » à temps en ce qui concerne sa politique de haut-commissaire, a une part importante de responsabilité quant à la suite tumultueuse, douloureuse et pénible des événements.

Pour nous, nous vous avouons ne pas avoir encore compris les véritables données qui décidèrent de ces événements si dramatiques. Au vrai, personne n'a pu nous les exposer en toute objectivité et d'une façon impartiale. L'effrayant, c'est qu'il semble bien, mes chers collègues, que nous avons tous raté le coche, et que nous essayons, depuis, de le rattraper. En toute franchise, avec ce que nous proposent les accords qu'on nous demande de ratifier, le rattraperons-nous jamais ?

M. Raymond Barbé. Sûrement pas!

M. Borrey. Ces Accords sont signés depuis le 8 mars. Nous devons les ratifier d'extrême urgence. J'entends bien, l'urgence est certaine si nous retenons les conséquences internationales. L'aide étrangère de ce bloc-ci qui, heureusement, sur le plan de l'humain, de la liberté, de la justice, se dresse devant ce bloc-là, ne nous sera accordée que si se réalise un début d'organisation, d'administration indépendante du Vietnam.

Il y a donc la solution « empereur Bao Daï » à réaliser, à entériner au plus vite pour que s'organise un peu de calme, pour que la paix puisse se cristalliser, qu'on reconstruise, qu'on redonne aux populations le goût de la vie, un peu de bien-être, une ration correcte de riz, qu'on pense enfin vraiment à tout ce petit peuple vietnamien, à cette multitude grouillante, peinante et souffrante des villages et des villes.

Comme nous serions heureux de vous apporter dans l'enthousiasme notre accord, nos suffrages. Mais nous sommes obligés de vous confier nos hésitations, de vous dire franchement que nous ne voyons pas clair, que les explications qui nous sont données ne sont pas convaincantes, que nous sommes effrayés, pantelants à l'idée que nous pourrions nous tromper et engager l'avenir de l'Union française sur une route sans autre horizon que ceux des pays de la soif et de l'horreur.

Pourquoi ne nous avoir pas donné le détail des conventions annexes ? Est-on devant un essai d'indépendance, d'une indépendance, rapide, totale, et sans retour ? Enfin, ce que nous voudrions, ce que nous espérons, une véritable indépendance dans le cadre de l'Union française ?

Pourquoi n'avoir mis en face de nous comme interlocuteur unique, qu'un seul homme, qui n'est pas absolument l'émanation véritable de la patrie vietnamienne et qui vient d'être obligé pour composer son gouvernement, de prendre l'équipe des journalistes créateurs de sa formule.

Si nous ne sommes plus pour un Ho Chi Min, encadré par l'étranger, nous ne sommes pas pour un Bao Daï sans réticence.

Je voudrais, mes chers collègues, vous demander de bien vouloir me permettre, en cet instant, d'évoquer le fait poignant qui nous tourmente tous depuis des mois, depuis des années même, la guerre, la guerre sournoise, la guerilla inhumaine et farouche continue à chaque instant là-bas. Chaque minute est ensanglantée. Ils se battent là-bas et nous vous posons franchement la question: pensez-vous que ces accords signés, ratifiés, ils ne se battront plus, ils se battront moins, qu'il y aura un terme véritable dans le temps à ces combats épouvantables, d'une infinie tristesse ?

Croyez-vous que S. M. Bao Daï va catalyser progressivement, sûrement, les réfractaires, les résistants, les purs nationalistes, ceux qui veulent en dehors de toutes convictions partisanes, la liberté et l'indépendance au sein de l'Union française.

Je cherche de tout mon cœur à être objectif, je cherche à percer les nuées sombres et glacées qui nous oppressent.

Mes chers collègues, vous vous êtes, vous aussi, renseignés; vous aussi, vous avez fait l'impossible pour avoir une documentation complète, alors, n'êtes-vous pas réticents, inquiets, lorsque vous entendez certains noms de l'équipe qui doit faire le Vietnam de demain ?

Oh! je sais, il faut pardonner les fautes anciennes, mais le pardon ne doit pas entraîner l'abandon total de nos inquiétudes et nous devons être vigilants, circonspects, nous méfier: certains conseillers politiques n'ont pas toujours été à donner en exemple.

Nous ne voulons pas envenimer le débat et ce n'est pas l'heure de mettre les gens « en accusation ». Il est trop tard déjà et notre prise de position n'en est que plus angoissante.

Encore une fois, tout cela ne nous paraît pas clair, pas franc. Le mot a été dit: il nous semble que nous sommes devant un cloaque. La politique pratiquée était-elle, est-elle d'une finesse, d'une subtilité, d'une intelligence poussée ? Pour nous, nous ne pouvons nous y faire. Nous sommes trop simples, j'allais dire trop « hurons » pour y consentir. Nos frères, nos parents, nos amis combattent durement. Leurs frères, leurs parents, leurs amis combattent durement. Chaque soir, tous, ils dénombrent leurs blessés et leurs morts.

Quel horrible destin s'il doit se continuer encore sans qu'on puisse lui imposer un terme impératif. C'est ce terme impératif que nous voudrions trouver.

Est-ce en reconnaissant Bao Daï que nous allons, en toute conscience, en toute certitude, le trouver ? Tous les soldats de l'Union française, de tous les horizons de l'Union française, nos camarades, nos parents, nos amis, nos frères, qui sont là-bas sont actuellement certains qu'ils se battent pour ce que le président du conseil appelait, il y a quelques heures à peine: « La propreté des institutions libres que nous avons le devoir de préserver en commun. »

Ils ont confiance en nous et, pleins d'abnégation et de courage, ils foncent, nous laissant le soin de les guider, de leur indiquer le chemin de la vérité.

Sommes-nous sûrs, avons-nous vraiment la certitude de les engager sur le sentier qui les mènera sur la cime où ils trouveront la paix pour tous dans la justice et la liberté ?

Pour nous, hélas! nous n'avons pas encore cette certitude — une boule d'angoisse nous tient à la gorge, notre cœur chavire, notre conscience est à la torture. Le couloir se rétrécit comme un cul-de-sac désespérant. « Laissez tout espoir, ô vous qui y pénétrez »

Notre attitude ne peut être définitive, puisque l'imprécision nous étreint. Nous avons tellement peur de rater la paix de l'Union française. Humblement, nous vous disons que notre connaissance n'est pas assez affirmée sur ce douloureux problème.

Comment nous, indépendants d'outre-mer, pourrions-nous voter sans frémir la ratification. Mais ce que nous aurions voté dans l'enthousiasme, dans l'allégresse, c'est la ratification d'accords dont les modalités de détails nous auraient été connues avec une république vietnamienne qui seule, à notre avis, peut faire mentir la phrase de Kipling: « L'Est est l'Est, l'Ouest est l'Ouest, l'Orient et l'Occident ne se rencontreront jamais. »

« Qui ne crie pas la vérité, a dit Bernanos, est complice de mensonge. »

Ah! mes chers collègues, pourquoi n'avoir pas crié depuis cinq ans cette vérité, la pure vérité ? (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

J'ai reçu de MM. Bizot et Lautissier et des membres des groupes communiste et du rassemblement démocratique africain et apparentés une motion préjudicielle ainsi conçue:

« L'Assemblée de l'Union française, considérant:

« Que la guerre d'Indochine est contraire à l'esprit comme à la lettre de la Constitution qui indique que la France n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple;

« Et que la volonté des cercles impérialistes américains est d'utiliser le Vietnam comme base d'agression contre la république populaire de Chine et l'U. R. S. S.;

« Désireuse d'assurer l'indépendance réelle du Vietnam,

« Invite le Gouvernement à rapatrier immédiatement les soldats du corps expéditionnaire dans leurs pays respectifs. »

M. le président. La parole est à M. Bizot pour défendre sa motion préjudicielle.

M. Bizot. Mesdames, messieurs, les explications que nous avons données dans la discussion générale me dispensent d'intervenir longuement pour développer cette motion préjudicielle.

De la discussion, il ressort que les textes proposés n'apportent aucune souveraineté, aucune indépendance au Vietnam, mais, au contraire, le maintien du régime colonial.

Il ressort aussi de certaines interventions une crainte exprimée par plusieurs de nos collègues, du fait que nous ne connaissons pas les conventions annexes. Raison de plus pour ne pas voter les textes proposés.

Notre motion préjudicielle invitant le Gouvernement à rapatrier immédiatement les soldats du corps expéditionnaire dans leurs pays respectifs a pour but de faire cesser la guerre, mais aussi de sauver des vies humaines, des vies de soldats français, des vies de soldats des pays et territoires d'outre-mer, et aussi des vies de Vietnamiens.

Retirer le corps expéditionnaire, faire cesser la guerre, c'est assurer l'indépendance réelle du Vietnam, c'est aussi gagner l'amitié du peuple vietnamien pour le peuple français, pour la France, pour la vraie France. C'est là le seul moyen.

Le congrès du mouvement républicain populaire, en 1949, déclarait dans sa résolution:

« Le congrès du mouvement républicain populaire demande au Gouvernement de la République de rechercher toute occasion pour que cesse enfin une guerre fratricide contraire à l'esprit comme à la lettre de la Constitution de la République. »

M. Max André. C'est faux!

M. Bizot. Pour mettre en accord vos actes avec vos paroles, vous devriez voter, mes chers collègues, notre motion préjudicielle.

Les travailleurs français, le peuple de France ne reconnaissent pas le fantoche Bao Daï. Ils ne ratifieront jamais ces accords.

Pour être fidèles à la volonté du peuple de France et des peuples des pays et territoires d'outre-mer, nous vous appelons, mesdames et messieurs, à adopter la motion préjudicielle que nous vous proposons. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Monsieur le président, la rédaction même du texte dispense le Gouvernement de donner son avis ou du moins de l'expliquer. Il est clair que le Gouvernement rejette une telle motion.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. La commission repousse la motion préjudicielle du groupe communiste.

M. Max André. Je demande la parole contre la motion préjudicielle.

M. le président. La parole est à M. Max André.

M. Max André. M. Bizot a fait référence à une prétendue motion du congrès national du mouvement républicain populaire. Je déclare que cette référence est fausse.

M. le président de la commission. Comme par hasard!

M. Bizot. Reportez-vous à l'agence France-Presse. Je tiens le texte à votre disposition.

M. le président. Personne ne demande la parole pour expliquer son vote ?

M. Raymond Barbé. Je demande un scrutin public.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je vais mettre aux voix la motion préjudicielle déposée par MM. Bizot et Lautissier.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public présentée par M. Barbé, au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	159
Majorité absolue	80
Pour l'adoption	34
Contre	125

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

— 6 —

MODIFICATION A LA COMPOSITION D'UNE COMMISSION

M. le président. Conformément à l'article 24 du règlement, il a été procédé à l'affichage d'une candidature à une commission.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame membre de la commission d'instruction M. Boluix-Basset en remplacement de M. Fourcade.

— 7 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Charlier, un rapport fait au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications, sur la proposition n° 331 (année 1949) de MM. Charlier, Longuet, Ramampy et Randretsa, tendant à inviter le Gouvernement à mettre tout en œuvre pour faciliter une mise en exploitation des gisements charbonniers de la Sakoa, exploitation devant permettre de couvrir les besoins locaux, d'industrialiser le territoire et par conséquent d'améliorer le niveau général de vie.

Le rapport sera imprimé sous le n° 13 et distribué.

— 8 —

VIETNAM, LAOS ET CAMBODGE; ACTES DEFINISSANT LEURS RAPPORTS AVEC LA FRANCE

Suite de la discussion d'urgence d'une demande d'avis. Adoption d'un avis.

M. le président. Nous reprenons la discussion des accords.

La motion préjudicielle n'ayant pas été adoptée, je consulte l'Assemblée sur le passage à la discussion de l'avis.

(*L'Assemblée, consultée, décide de passer à la discussion de l'avis.*)

M. le président. Je donne lecture de l'avis:

« L'Assemblée de l'Union française:

« Appelée à se prononcer sur le projet de loi tendant à approuver les actes définissant les rapports entre les Etats associés du Vietnam, du Cambodge et du Laos avec la République française;

« 1° Donne avis favorable à la ratification de ces textes qui abrogent formellement les traités de protectorat, reconnaissent l'indépendance des Etats du Vietnam, du Laos et du Cambodge et associent ces Etats à la République française, dans l'Union française.

« Considérant qu'il s'agit de trois traités distincts, concernant trois Etats différents, émet l'avis que chacun de ces traités fasse l'objet d'une loi spéciale de ratification;

« 2° En ce qui concerne les accords passés avec le Vietnam, précise que ces actes solennels et irrévocables sont souscrits par la France envers la nation vietnamienne, quelle que soit la forme définitive du Gouvernement et du régime intérieur que devront déterminer de libres élections.

« Elle enregistre à cet égard l'engagement pris par les signataires vietnamiens de la déclaration commune du 5 juin 1948, « d'assurer constitutionnellement le respect des principes démocratiques »;

« 3° Prenant acte de cette première application de l'article 61 de la Contitution du 27 octobre 1946, invite le Gouvernement à poursuivre activement la mise en place des institutions constitutionnelles de l'Union française. »

Je suis saisi d'un amendement présenté par M. Lautissier et les membres du groupe communiste et du rassemblement démocratique africain et apparentés, tendant à supprimer au premier alinéa les mots « ...du Cambodge et du Laos » et à modifier le reste de la rédaction de l'avis conformément à cette suppression.

La parole est à M. Lautissier pour défendre l'amendement.

M. Lautissier. Mesdames, messieurs, au nom du groupe communiste, je vous invite à voter l'amendement que j'ai déposé, amendement tendant à repousser la ratification des accords avec le Cambodge et le Laos.

Je vous le demande, parce qu'à la lecture des textes que le Gouvernement nous a présentés, et qui résultent de négociations avec certaines personnalités du Laos et du Cambodge, l'on se rend parfaitement compte que, pour reprendre la formule de M. Bollaërt, l'indépendance en question ne dépasse pas le cadre d'un verbalisme à caractère presque religieux. Et cela, les peuples du Cambodge et du Laos le comprennent bien. Ils n'acceptent pas ces textes. En les ratifiant, notre Assemblée se ferait complice de leurs oppresseurs. Ils ont d'ailleurs été préparés dans des conditions particulières.

En ce qui concerne le Laos, je veux, à la place de ma camarade Germaine Autissier, souffrante, indiquer qu'au début des discussions, une commission laotienne s'était réunie au collège Pavie. Cette commission avait délégué deux de ses membres pour aller chercher à Saïgon un représentant du haut commissaire, qui présenta un projet de texte.

Certains membres de cette commission, en particulier M. Bong Souvannavong, président de l'Union nationale laotienne, fit des remarques sur ce projet. Le représentant du haut commissaire refusa la discussion sur place, en indiquant que le texte était mis au point à Saïgon. Et ce fait est particulièrement significatif. Certes, il était plus facile d'obtenir à Saïgon l'accord de quelques Laotiens, coupés ainsi de leur peuple, plutôt que de négocier sur place.

Lorsque le contenu de la convention fut connu au Laos, elle souleva la réprobation du peuple. Le journal *Laos nouveau* reproduit, à ce sujet, un discours prononcé par M. Bong Souvannavong qui déclare en parlant de ce traité: « Il n'est pas fait pour servir un groupe d'individus, mais devrait être fait pour l'intérêt de tous ». Il indique: « J'ai choisi les points

importants et remarquables du traité pour vous en parler. »

Et, parlant ainsi de cette indépendance, il ajoute:

« Je dois conclure que le peuple s'est tu parce que le mot « indépendance », auquel il rêve depuis longtemps, est écrit dans le traité. »

« Le mot « indépendance » écrit dans le traité, n'est-ce pas notre désir ?

« Quant à savoir si cette marque d'indépendance correspond bien à l'indépendance, le peuple se le demande à voix basse, car le Laotien n'aime pas montrer facilement son mécontentement.

« A mon avis, la majorité ne devrait pas être très satisfaite. La majorité ne devrait pas être très satisfaite parce que plusieurs articles ne correspondent pas à la définition d'un pays indépendant. »

Plus loin, il indique encore:

« Le royaume du Laos reconnaît que les ressortissants français pourront circuler, s'établir, exercer toute activité, investir des capitaux. Cet article est un poids extrêmement lourd pour le peuple laotien qui, en général n'est pas riche ni aussi avancé que les étrangers pour leur faire concurrence.

« Nous pouvons prévoir que, bientôt, les Laotiens monteront tous sur les sommets des montagnes comme les Khas. »

Montrant ainsi leurs sens de l'indépendance,

L'auteur continue:

« Ainsi que je l'ai montré, vous comprenez assurément que le mot « indépendant » dans le traité signé par le Gouvernement n'est qu'un vain mot. L'indépendance du royaume du Laos est comparable à une bouteille d'alcool distillé marqué rhum et, encore, l'alcool contenu dans la bouteille semble être mélangé d'eau, car à les examiner encore plus minutieusement certains articles paraissent pires. »

Et plus loin il dit:

« Ce traité défend sûrement le colonialisme, régime dont les capitalistes ne veulent jamais la suppression, car il est de leur intérêt. »

Evidemment, une explication profonde au peuple laotien du contenu de la convention ne pouvait que soulever la réprobation générale, et c'est alors qu'en violation de la Constitution, le député Bong Souvannavong fut poursuivi. Le 11 novembre, il indiquait dans la proposition qu'il déposait sur le bureau de l'assemblée laotienne ceci:

« J'ai été l'objet d'une inculpation de la part du Chaokhoueng de Vientiane et condamné à la peine de quinze jours de prison avec sursis, à 100 piastres d'amende et 200 piastres de dommages et intérêts par le tribunal qu'il préside, sans que notre Chambre ait jamais été avisée et sans qu'aucune autorisation lui ait été demandée.

« C'est une atteinte à l'honneur et aux droits d'un membre de l'Assemblée.

Je vous laisse le soin de décider, mais si vous estimez que ce fait judiciaire des plus divers est anticonstitutionnel, j'oserai soumettre à votre compétence mon vœu de la présente motion:

« L'Assemblée nationale proteste contre l'illégalité des actes judiciaires du Chaokhoueng de Vientiane qui, ayant statué sans son accord sur la plainte de Thac Nhouy A Chay contre un de ses membres, membre de la commission permanente, est allé à l'encontre de la Constitution nationale.

« L'Assemblée nationale tient le ministre de l'intérieur et de la justice pour responsable des actes reprochés au Chaokhoueng. Elle lui demande de faire arrêter toutes poursuites et inculpations contre le député Bong Souvannavong. »

Ainsi, mesdames et messieurs, en agissant de cette manière, en persécutant certains députés, il était plus facile de faire accepter cette convention par l'assemblée laotienne.

Il ne fut même pas possible aux députés de discuter la conventions par articles! il leur fut demandé de la voter ou de la rejeter en bloc, et là, je veux indiquer à notre collègue Souvannavong Ourot qui, au cours de la discussion, a affirmé que l'assemblée laotienne avait voté à l'unanimité ce texte, que, d'après les documents que je possède, six députés n'ont pas voté cette convention et qu'un député a voté contre. Je tiens à sa disposition les noms de ces députés.

Ainsi, la pression exercée est manifeste en ce qui concerne le Laos.

En adoptant le point de vue du projet de loi, notre Assemblée se ferait complice des milieux colonialistes qui oppriment le peuple laotien. M. Souvannavong Ourot, après avoir reconnu du haut de cette tribune que l'indépendance accordée est boîteuse, s'est adressé à nous et nous a dit que, puisque nous nous proclamions les champions de l'indépendance, il fallait manifester notre témoignage de sympathie au peuple laotien. Je lui réponds que nous montrons toute notre sympathie au peuple laotien en luttant pour que lui soit reconnue une réelle indépendance.

Mais les faits sont infiniment plus graves au Cambodge. Le peuple et ses représentants à l'Assemblée nationale étaient résolument hostiles au projet qui n'accorde qu'une pseudo-indépendance.

Dans le débat sur la revision des accords cambodgiens qui s'est instauré devant cette Assemblée, j'avais montré combien pesait lourdement sur le peuple cambodgien le joug colonial, aussi comment s'étonner, devant la mauvaise volonté des colonialistes à accorder la liberté, que le peuple cambodgien se révolte!

Au cours du voyage que j'ai effectué en septembre 1949 dans cet Etat, j'ai pu constater que les trois quarts du pays sont sous le contrôle du peuple en armes. J'ai pu indiquer à cette époque au commissaire de la République à Pnom-Penh que l'atmosphère dans cette capitale était lourde et que pesait la menace d'un coup d'Etat.

M. Roulleaux-Dugage. Moi, je ne m'en suis pas rendu compte!

M. Lautissier. Les députés dont la grande majorité appartient au parti démocrate n'acceptaient pas la pseudo-indépendance et il ne pouvait faire aucun doute que, si le texte de la convention avait été soumis à l'assemblée nationale cambodgienne, elle aurait été rejetée.

A peine étais-je de retour à Saïgon, que j'apprenais la dissolution de l'assemblée nationale du Cambodge.

J'ai sous les yeux le texte de la constitution de ce pays. J'y lis au titre IV « Du roi »: « Art. 32. — Avant d'assumer ses pouvoirs, le roi prête au sein de l'assemblée nationale le serment suivant:

« Je jure d'observer la constitution et les lois du peuple et de me dévouer au bien de l'Etat et du peuple. »

Et, à l'article 38: « Le roi convoque l'assemblée, etc.... Il a le droit de la dissoudre sur la proposition du conseil des ministres. Cette dissolution ne peut intervenir plus d'une fois pour le même motif. Dans le cas de dissolution de l'assemblée, de nouvelles élections doivent avoir lieu dans un délai maximum de deux mois. »

Depuis la dissolution, aucune nouvelle élection n'a eu lieu dans ce pays, pour les raisons que je vous ai déjà indiquées, et j'ai pu savoir, d'après des indications que j'ai eues depuis mon retour, qu'il fut indiqué que la dissolution avait été faite parce que l'état de lutte armée existant dans la plus grande partie du pays empêchait toute nouvelle élection.

Il y a là une violation certaine de la constitution de ce pays qui prévoit, en cas de dissolution, des élections dans un délai maximum de deux mois.

Mais on comprend tout le sens de cette dissolution lorsqu'on lit à l'article 43 de la même constitution: « ...Le roi signe les traités passés avec la France ou les autres Etats associés de l'Union française et les ratifie, en vertu d'un vote de l'Assemblée nationale. »

Ainsi donc, mesdames, messieurs, on a pensé qu'il serait plus facile de faire « avaler » au peuple cambodgien la pseudo-indépendance.

M. Max André. C'est injurieux pour le roi du Cambodge!

M. Lautissier... Comme l'a indiqué, cet après-midi, un de nos collègues, le traité franco-cambodgien ne soulève, au Cambodge, aucun enthousiasme, fût-ce de la part de ceux-là mêmes qui avaient participé à son élaboration; et il disait encore: un traité n'est pas une fin en soi; n'aurait-il pas été plus sage d'attendre que les conditions d'une compréhension réciproque fussent réalisées ?

Mais le jour de la publication de ce traité, le peuple cambodgien prit le deuil, bien que la cour l'ait proclamé jour de fête. Les pressions contre les députés furent nombreuses, un député démocrate fut même emprisonné cinq jours et, le 14 janvier dernier, on en arrivait à l'assassinat de Son Excellence Jœ Kœuss, ancien président de l'assemblée nationale cambodgienne et leader du parti démocrate. Cet assassinat survint d'ailleurs après la mort suspecte du prince Youteavong, autre dirigeant du parti démocrate, mort suspecte que nous avons d'ailleurs dénoncée en son temps.

Tout cela jette une lumière crue sur la façon dont certains milieux se conduisent avec les gens qui n'acceptent pas leurs marchandages et veulent la véritable indépendance de leur pays.

Oui, mesdames et messieurs, soyez persuadés que ces peuples sauront gagner la véritable indépendance que le Gouvernement leur refuse. A leur voisinage, l'exemple prestigieux du peuple chinois leur donne courage... (*Réclamations au centre.*)

M. Max André. Monsieur le président, je vous demande de rappeler l'orateur à l'ordre. Un tel langage est inadmissible! C'est un appel à la révolte!

M. Jacques Mitterrand. C'est un appel à la vérité et non à la révolte.

M. le président. Je rappelle l'orateur à l'ordre, et je le prie de conclure. Monsieur Lautissier, mesurez vos termes avant de conclure.

M. Lautissier. Ils savent également, monsieur Max André, que la lutte du peuple vietnamien pour son indépendance est aussi leur lutte et c'est pourquoi ils sont solidaires, dans le combat qu'ils mènent contre leur ennemi commun qui n'est pas le peuple de France, comme certains l'indiquent ici, mais une bande de rapaces et de vautours qui les sucent jusqu'à la mort. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ainsi, mesdames et messieurs, si vous voulez accorder une véritable indépendance au Laos et au Cambodge, vous voterez l'amendement qui tend à supprimer les textes modifiant le colonialisme.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la France d'outre-mer. Le Gouvernement repousse l'amendement.

M. le président de la commission. Les commissions de politique générale et des relations extérieures repoussent également l'amendement communiste.

M. le président. Personne ne demande la parole pour expliquer son vote ?...

Je mets aux voix l'amendement de M. Lautissier, repoussé par le Gouvernement et les commissions.

(*L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.*)

M. le président. J'indique à l'Assemblée que j'ai été saisi par MM. Boussenot et Laurent-Eynac d'un amendement qui est ainsi conçu:

Ajouter à la fin du paragraphe 1°, un alinéa nouveau, ainsi conçu: « demande que les conventions qui compléteront les textes indiqués ci-dessus soient, avant approbation par le Parlement, soumises pour avis à l'Assemblée de l'Union française, dans un délai qui ne pourra excéder trois mois à compter de la promulgation des lois de ratification ».

La parole est à M. Boussenot pour défendre son amendement.

M. Georges Boussenot. Mesdames, messieurs, avec mes amis du groupe du rassemblement républicain, je voterai la motion qui est présentée par les commissions des relations extérieures et de politique générale.

En réalité, cette motion n'est qu'une réplique élargie et commentée du projet de loi dont nous avons été saisis.

Je la voterai, parce qu'à mes yeux ce projet de loi consacre l'engagement formel qu'avait pris le Gouvernement à l'égard du Vietnam, auquel il avait promis solennellement l'indépendance.

L'amendement que nous avons déposé, M. Laurent-Eynac et moi, hier avant les déclarations de M. le ministre, traduisait si je puis dire, le regret qu'un certain nombre de nos collègues avaient éprouvé à ne pas voir annexées, suivant les traditions parlementaires, au projet de loi qui nous était soumis, les conventions qui devaient le compléter et le préciser. (*Très bien!*)

Mais, après les déclarations qui nous ont été faites tout à l'heure par M. le ministre de la France d'outre-mer, déclarations dont nous prenons acte, et par lesquelles lesdites conventions nous seront soumises pour avis dans un délai qui n'excédera pas le 31 mars prochain, je dois déclarer que je retire, d'accord avec M. Laurent-Eynac, mon amendement. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. En conséquence, l'amendement de MM. Boussenot et Laurent-Eynac est retiré.

Je fais connaître à l'Assemblée que j'ai reçu de M. Savary, au nom du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés un amendement qui tend à ajouter après le deuxième alinéa du paragraphe 2°:

« Ne perdant pas de vue que la ratification soumise à son approbation n'apporte pas de solution complète aux problèmes vietnamiens,

« L'Assemblée de l'Union française rappelle au Gouvernement l'impérieuse nécessité de ne négliger aucun effort et aucune procédure, soit par la voie d'un armistice, soit par un recours aux instances internationales, de nature à apporter la paix et l'union au sein du Vietnam, et lui demande dans l'immédiat de lancer un appel solennel à une trêve militaire, appuyé de propositions bien définies. »

J'ajoute qu'à cet amendement déposé par M. Savary, j'ai reçu un sous-amendement de MM. Bizot, Barbé et des membres du groupe communiste et apparentés, à la fin de l'amendement de M. Savary.

Ce sous-amendement tend à remplacer les mots « de lancer un appel solennel à une trêve militaire, appuyé de propositions bien définies » par « de rapatrier le corps expéditionnaire afin de donner une efficacité réelle à ces propositions. (*Rires.*)

Je rappelle à l'Assemblée que ce sous-amendement a la priorité sur l'amendement de M. Savary. Par conséquent, c'est sur ce sous-amendement que je vais prier l'Assemblée de discuter.

La parole est à M. Bizot pour défendre son sous-amendement.

M. Bizot. Mesdames, messieurs, notre ami, M. Barbé, au cours de la discussion, a indiqué notre position vis-à-vis de la trêve prônée par nos collègues socialistes.

La trêve ne servirait qu'à remettre sur pied le corps expéditionnaire en grande difficulté et à faire poursuivre la guerre. Au contraire, le rapatriement du corps expéditionnaire, seul, assurera la paix au Vietnam, assurera son indépendance; et nous devons rappeler également à ceux qui ont parlé de faire des élections libres au Vietnam, qu'on ne les fera pas avec la présence d'un corps expéditionnaire.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, mesdames et messieurs, de bien vouloir voter ce sous-amendement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la France d'outre-mer. Le Gouvernement repousse le sous-amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le président de la commission de politique générale. La commission repousse l'amendement.

M. Raymond Barbé. Je demande un scrutin public.

M. le président. En conséquence, M. Barbé ayant demandé au nom du groupe communiste un scrutin public, je vais mettre aux voix le sous-amendement de MM. Bizot et Barbé.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	161
Majorité absolue	81
Pour l'adoption	34
Contre	127

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

La parole est à M. Savary pour défendre son amendement.

M. Savary. Mesdames, messieurs, mon intervention précédente me permettra, je pense, d'être très bref.

Nous pensons que la ratification des accords est une condition nécessaire mais non suffisante pour obtenir la paix. Nous demandons à l'Assemblée de manifester au Gouvernement et également au peuple du Vietnam et au peuple de France qu'elle désire qu'aucune procédure, qu'aucune démarche ne soit négligée pour tenter d'obtenir la paix.

Ce principe avait déjà été évoqué dans des termes différents certes, mais dans le même esprit, par trois présidents du conseil désignés, MM. Jules Moch, René Mayer et Georges Bidault. Et je ne pense pas que la majorité qui s'était groupée autour des déclarations très claires de MM. Jules Moch et René Mayer, ne trouve pas dans cette Assemblée, le même écho.

Certes, une telle procédure peut présenter des difficultés et des risques. Mais nous n'entendons pas dicter au Gouvernement les voies et les moyens pour y parvenir. C'est là sa responsabilité. Nous lui indiquons la tendance et la volonté qui nous animent.

Et les arguments que l'on a pu invoquer contre cette thèse ne sont pas de nature à justifier un refus qui serait lourd de conséquences, et en France, et au Vietnam.

Je suis convaincu que, tous ici, vous voulez cette paix, et nous vous demandons de le dire au Gouvernement, pour que le Gouvernement agisse pour la rechercher.

M. le président. La parole est à M. Motais de Narbonne, contre l'amendement.

M. Motais de Narbonne. Mesdames, messieurs, je voudrais vous dire très simplement les objections que me suggère l'amendement présenté par notre collègue M. Savary, amen-

dement que nous connaissions déjà, d'ailleurs, puisqu'il avait été présenté devant votre commission de politique générale et commenté tout à l'heure dans la magnifique intervention de notre ami M. Savary, à laquelle j'ai été personnellement, comme beaucoup d'entre vous certainement, sensible, car nous sommes toujours sensibles à l'hospitalité de l'esprit et du cœur et à la probité intellectuelle...

M. Georges Boussenot. Et au talent!...

M. Motais de Narbonne. Je souligne d'abord, et nous sommes tous d'accord, l'idée généreuse qui a inspiré cet amendement: le souci de mettre un terme à la guerre de l'Indochine. Trop d'argent, trop de morts! Certes il faut que cela cesse.

Mais je repousse votre amendement parce qu'il ne paraît pas constituer le bon moyen de parvenir au résultat que nous souhaitons tous.

Une trêve avec des irréductibles ne serait, en définitive, qu'une étape vers un rebondissement de la guerre, vers un nouveau 19 décembre.

M. le général Chevance-Bertin. Très bien!

M. Savary. Voulez-vous me permettre de vous interrompre? Vous venez de prononcer le mot « irréductibles »; n'est-ce pas là un jugement lourd de conséquences?

Je sais le souci qui vous anime mais de quel droit portez-vous ce jugement avant même que ceux que vous désignez par le mot d'« irréductibles » aient eu une chance de montrer leurs sentiments réels?

M. Motais de Narbonne. Je m'écarterai considérablement, monsieur Savary, de mon intervention en vous rappelant ici la portée que j'entends attacher au terme d'« irréductibles ».

Certes, dans ma pensée, il ne s'agit pas de ceux qui se trouvent de l'autre côté et constituent nos adversaires. Il faut savoir — et c'est précisément là une raison d'espérer — que la masse vivant en Indochine n'a pas pris parti contre nous; contre nous existe seulement une infime minorité, active, agissante, disciplinée, capable d'imposer son ordre et sa discipline. Ce sont ceux-là que j'appelle des irréductibles et pas du tout la totalité des Vietnamiens qui, certes, dans son ensemble ne nous est pas hostile.

Voilà comment il faut entendre le terme: « irréductibles ». J'ajoute précisément que votre amendement présente des dangers d'ordre politique; c'est en effet à cette masse immense que je pense, à cette masse d'attentistes parfois déçus par des libérations hâtives et soucieux d'une sécurité qui, parfois, ne les a point complètement protégés contre des représailles du Viet-Minh.

Ils pourront se demander pourquoi, alors que vous ratifiez des accords consacrant en définitive la solution Bao Dai, vous semblez ébranler son autorité, son prestige, en envisageant une autre solution, en entamant des pourparlers avec l'adversaire d'en face, avec Ho Chi Minh.

Je m'en voudrais d'insister davantage; je souligne une fois de plus la générosité qui vous anime, mais je ne crois pas, en toute sincérité, que vous suggériez le bon moyen.

Quant à l'instance internationale, quelle leçon d'humilité, messieurs, allez-vous donner, vous, conseillers de l'Assemblée de l'Union!

Comment? A l'occasion d'un débat aussi grave, vous commenceriez par un aveu d'impuissance, par reconnaître en définitive qu'il n'est pas possible à la grande famille française de résoudre les conflits pouvant s'élever dans le cadre de l'Union française, et vous feriez appel à un organisme supérieur de classe internationale? Ce serait la méconnaissance même de notre raison d'être!

M. Georges Boussenot. Très bien!

M. Motais de Narbonne. Certes, je ne méconnais ni l'opportunité ni la nécessité des organismes internationaux, mais — ne l'oublions pas — le débat qui nous occupe actuellement est un débat français et d'Union française; restons-y, je vous en prie! (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Messieurs, le Gouvernement partage les sentiments qui animent et M. Savary et le groupe socialiste. Il est tout prêt à se rallier à la formule indiquant que la ratification des accords est pour le rétablissement de la paix une condition nécessaire mais non suffisante.

C'est là du reste me semble-t-il une formule susceptible de rallier la grande majorité de cette Assemblée.

Toutefois, reprenant les arguments de M. Motais de Narbonne, en ce qui concerne les instances internationales, il serait contraire à mon devoir de ministre de la France d'outre-mer de ne pas dire ici très clairement, que le Gouvernement, soucieux de ne pas détruire les liens de l'Union française au moment où celle-ci se construit, ne peut pas accepter cette formule. Il est bien évident, en effet, que les instances mêmes de cette Union française sont en mesure de régler les problèmes qui lui sont propres sans faire appel, au-dessus d'elle, à des instances internationales.

Quant à la trêve, il en a été longuement parlé. C'est là un problème dont le Gouvernement de la République n'a même plus le pouvoir de décider tout seul. En reconnaissant, et je pense que tout le monde ici est d'accord sur ce point, l'autorité du gouvernement, indépendant et souverain de Sa Majesté Bao Dai, il n'est pas possible au Gouvernement de la République de s'engager seul sur des voies ou moyens susceptibles de rétablir la paix. En revanche, il est tout prêt à donner à cette Assemblée l'assurance que depuis l'existence d'un Gouvernement de la République, toujours soutenu d'ailleurs par la même majorité, il n'a pas cessé de rechercher par tous moyens de faire rétablir cette paix; il est pourtant persuadé que l'acte qu'il vous demande d'accomplir aujourd'hui constituera l'un de ces moyens efficaces et qu'en liaison étroite avec le gouvernement du Vietnam tous voies et moyens seront recherchés sans qu'il puisse s'engager aujourd'hui devant cette Assemblée à utiliser tel moyen ou à prendre telle voie plutôt qu'une autre. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. le président de la commission. Le texte présenté par l'honorable M. Savary avait déjà été produit devant les commissions réunies des relations extérieures et de politique générale. Il a été amplement discuté. Tout en rendant hommage au sentiment qui avait inspiré à M. Savary et au groupe socialiste, le dépôt de ce texte, après un examen attentif, les commissions réunies l'ont repoussé.

Je ne peux, par conséquent, que maintenir cette décision et demander à l'Assemblée de repousser l'amendement déposé par M. Savary.

M. le président. Je vais donc mettre aux voix l'amendement de M. Savary.

M. Savary. Je demande un scrutin.

M. Georges Riond. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. Riond, pour une explication de vote.

M. Georges Riond. Mesdames, messieurs, je ne redirai pas ce qui a été dit sur le manque de confiance que présenterait, non seulement à l'égard de notre Assemblée, mais à l'égard du monde entier, la proposition tendant à substituer à notre pays et à nos Assemblées des tiers qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas démontré leur particulière compréhension des problèmes qui nous occupent.

Dans mon intervention à la tribune, j'ai fait allusion à certaines fâcheuses délibérations de Potsdam; ce n'est pas pour accepter aujourd'hui une procédure internationale comparable.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir un débat sur le problème de la paix. Chacun d'entre nous la souhaite.

Cependant, si un geste est attendu, l'initiative doit venir d'ailleurs. La France a déjà fait tous les gestes nécessaires.

Notre collègue, M. le général Chevance-Bertin, citait l'autre jour ce fait précis en commissions réunies: nous avons admis la trêve de Noël comme une démonstration de notre désir de tranquillité. D'après les chiffres qui nous ont été donnés par le général Chevance-Bertin, cette trêve de Noël s'est traduite, dans les rangs français, par plusieurs centaines de victimes alors que nous observions scrupuleusement les garanties que nous avions données.

Je pense qu'il ne peut pas être question de trêve tant que l'homme à qui nous nous adressons, garde — d'après les chiffres cités au *Journal officiel* par le Gouvernement — des otages, parmi lesquels figurent 66 femmes et 105 enfants. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Thonn Ouk, pour explication de vote.

M. Thonn Ouk. Mesdames, messieurs, je crois nécessaire de faire une déclaration sur la position propre du Cambodge au regard des problèmes qui agitent ses voisins.

Ce que nous désirons, avant tout, c'est ne pas nous mêler de ce qui ne nous concerne pas directement.

Les rapports de nos voisins Vietnamiens entre eux et avec la France revêtent un caractère de grande complexité.

Il ne nous appartient pas de trancher un différend qui, s'il ne manque pas de provoquer de graves répercussions dans

notre pays même, reste cependant dans un domaine qui nous est étranger.

Notre position s'explique par le souci de ménager pour l'avenir de bons rapports d'amitié avec les Vietnamiens qui, quoi qu'il advienne, demeureront toujours nos voisins.

C'est une discrétion qui nous paraît donc s'imposer.

Cette attitude de neutralité adoptée à l'égard des Vietnamiens, l'impartialité nous commande de la maintenir à l'égard des Laotiens eux-mêmes.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons dans les votes concernant le Vietnam et le Laos.

Quant à la proposition socialiste, je pense, si elle était adoptée, qu'elle ne manquerait pas d'un certain attrait auprès de nombreux Vietnamiens et pourrait contribuer à une solution neuve et profitable pour tous. Mais comme, ici encore, il s'agit d'un problème essentiellement vietnamien, nous maintenons notre attitude de neutralité. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Tran Thien Vang.

M. Tran Thien Vang. Je sollicite votre bienveillance pour un homme qui vient pour la première fois en France. Devant une Assemblée aussi respectable, il se sent impressionné, mais je dois vous exposer les raisons pour lesquelles nous demandons qu'il n'y ait pas de renvoi, et que l'on vote aujourd'hui la ratification des accords. Pour cela, si vous le permettez, je vais vous raconter un souvenir.

Quand j'étais très jeune, mon grand-père exploitait un terrain près d'une forêt. Il était en train de construire sa paillote quand nous voyons arriver un homme tout pâle; il avait peur au point qu'il s'évanouit en arrivant. Cinq minutes après, ayant recouvré ses esprits, il dit: « Je viens de voir le tigre! » Mon grand-père lui dit alors: « N'ayez aucune crainte, vous êtes sous notre sauvegarde; mais en attendant, si vous n'avez rien à faire, aidez-nous à finir notre paillotte. »

Le tigre, messieurs, c'est notre grand et puissant voisin dont nous avons toujours peur; l'homme qui a peur, qui a pris la fuite, c'est le Vietnam; la paillote que l'on était en train de construire, c'est l'Union française. Nous ne voulons pas être absorbés par notre grand voisin et nous nous réfugions dans l'Union française. C'est pourquoi nous vous demandons instamment de ratifier le plus vite possible les accords, sans aucun amendement.

Messieurs, permettez-moi de vous citer les paroles d'un grand nationaliste, Nguyen-au-Ninh qui, malheureusement, a été condamné et est mort à Poulo Condor; il avait dit ceci: « l'oppression vient de France, mais de France viendra également la libération ». (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. Egretaud. Monsieur le président, je demande la parole pour une explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Egretaud.

M. Egretaud. Mesdames, messieurs, si, comme le dit l'amendement socialiste, l'on était vraiment soucieux d'apporter la paix et l'union au sein du Vietnam, si l'on voulait vraiment « ne négliger aucun effort ni aucune procédure », nos collègues comprendront qu'« un appel » — car je cite toujours — aussi « solennel » soit-il, ne saurait être considéré comme suffisant. Ce ne peut être qu'une manifestation oratoire vaine et sans portée, venant surtout d'un Gouvernement qui fait chaque jour la preuve de son impuissance à gagner la confiance des peuples, du peuple de France et des peuples d'outre-mer.

Pour prouver ses intentions pacifiques — et nous le disons avec toute la gravité que comporte cette déclaration — la France n'a plus qu'un moyen et un seul: laisser le peuple vietnamien rétablir lui-même l'ordre dans son pays et, pour cela, la France doit accomplir le seul geste qui peut lui gagner la confiance de ce peuple dans ses intentions pacifiques à savoir le retrait du corps expéditionnaire dans l'immédiat. C'est à quoi tendait notre sous-amendement. L'Assemblée l'a rejeté.

Dans ces conditions, l'amendement du groupe socialiste n'a plus aucun intérêt, ou plutôt c'est une simple manœuvre — nous y sommes habitués — (*Exclamations au centre*) c'est l'application de cette vieille méthode qui consiste à parler et à agir dans le sens inverse de ses paroles. C'est la démagogie bien connue... (*Nouvelles exclamations au centre.*)

M. Gaignard. Qu'il est malin!

M. Alphonse Juge. Il est orfèvre!

M. Egretaud. C'est la démagogie bien connue qui règne sur ces bancs (*Rires*) pour essayer de masquer la responsabilité que ce groupe sent peser lourdement sur lui. Il a tenté cette manœuvre, mais les peuples, eux, jugeront. Ils agiront pour mettre un terme à la politique gouvernementale. Ainsi sera démasquée cette démagogie.

Nous, nous restons fidèles à Jules Guesde et à Jaurès, dont notre camarade M. Bizot citait tout à l'heure les paroles, et avec nous, de plus en plus nombreux, les travailleurs socialistes rejoignent leurs camarades communistes dans les comités d'action (*Protestations à gauche et au centre*) et c'est pourquoi nous voterons contre l'amendement socialiste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin public présentée par le groupe socialiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président. Voici, messieurs, le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants	151
Majorité absolue	76
Pour l'adoption	47
Contre	104

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Je vais maintenant mettre aux voix l'avis dont j'ai déjà donné lecture.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour expliquer son vote ?

M. Raymond Barbé. Je demande la parole.

M. Laurin. Nous demandons un scrutin.

M. Raymond Barbé. Mesdames, messieurs, évidemment la majorité de l'Assemblée va approuver le texte des pseudo-accords avec Bao Daï. Mais ce vote n'exclut certes pas les inquiétudes. C'est l'hostilité à peine voilée de nos collègues du Cambodge exprimée tout à l'heure par MM. Sok Chhong et Thonn Ouk, celle du groupe des indépendants d'outre-mer exprimée par M. Borrey; ce sont les réserves de nombreux autres, notamment du fait de l'absence des conventions annexes qui font craindre beaucoup à certains; ce sont un peu les craintes de tous. Et c'est par-dessus tout la volonté du Gouvernement et de sa majorité de rassurer à tous prix les peuples, et en particulier le peuple de France, sur le soi-disant succès de l'expérience Bao Daï.

On a fait tout à l'heure donner la garde, tout ce qu'on a pu trouver comme témoins oculaires, M. Chevance-Bertin, M. Gaignard, M. Roulleaux-Dugage...

M. Roulleaux-Dugage. Et alors ?

M. Paul Catrice. Ils valent autant que les vôtres.

M. le président. Monsieur Barbé, voulez-vous continuer ?

M. Raymond Barbé. Je m'excuse, monsieur le président, il m'est pénible de parler dans le bruit. (*Rires sur tous les bancs.*)

M. Laurin. C'est un délicat! (*Nouveaux rires.*)

M. le président. Messieurs, je vous en prie, écoutez M. Barbé.

M. Raymond Barbé. Le temps qui m'est imparti ne me permet pas de revenir sur ces diverses interventions mais je voudrais rappeler, notamment à propos de celle de M. Roulleaux-Dugage, qu'il est un vieux proverbe qui indique « qui veut trop prouver ne prouve rien ».

Que pensez-vous, mesdames, messieurs, de ce financier vietnamien, qui fait tellement confiance à la France qu'il va jusqu'à préférer son franc dévalué au prestige du dollar, au moment même où le prince Buu Loc, envoyé de Bao Daï, va gaillardement quémander ces dollars à Washington ? Que pensez-vous de cette confiance dans le corps expéditionnaire français, née, paraît-il, du fait que 30.000 hommes de l'armée en déroute de Tchang Kaï Chek, battus, écrasés par les troupes de Mao Tse Toung, se sont réfugiés au Tonkin, alors qu'il est clair que cette écrasante défaite, cette déroute, ne peut que bénéficier au gouvernement Ho Chi Minh, aujourd'hui reconnu, et demain, sans doute, allié de la République populaire chinoise de Mao Tse Toung.

Oui, qui veut trop prouver ne prouve rien. Et si on a tant fait pour essayer de prouver cela c'est parce qu'il est impossible de nier le prestige, le rôle, les perspectives victorieuses du gouvernement de la République démocratique du Vietnam, présidée par Ho Chi Minh, c'est qu'il est impossible de nier le néant de l'entreprise de Bao Dai, qui n'existe et ne tient que par les baïonnettes françaises. C'est qu'il est impossible de nier la

situation de plus en plus précaire, de plus en plus désespérée du corps expéditionnaire.

M. Gaignard. Vous avez de l'imagination.

M. Raymond Barbé. C'est pourquoi, mesdames, messieurs, votre vote sur les peudo-accords, vote de confiance à la politique colonialiste du Gouvernement, contre laquelle nous continuerons à nous dresser, n'empêchera pas le peuple français et les peuples d'outre-mer de poursuivre leur lutte contre cette guerre colonialiste criminelle, d'imposer le rapatriement dans leur pays d'origine des troupes du corps expéditionnaire, et ainsi, d'assurer au Vietnam la véritable indépendance nationale et la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. l'amiral Moullec, pour expliquer son vote.

M. l'amiral Moullec. Les républicains progressistes ne donneront pas un avis favorable à la ratification des accords du 8 mars.

Il y a neuf mois, on nous annonçait ici que ces accords allaient apporter la paix au Vietnam. Or nous constatons que les hostilités continuent et que, de plus en plus, tout notre appareil de défense nationale est axé sur la poursuite de cette guerre coloniale.

Enfin, le triste débat qui a eu lieu avant-hier à l'Assemblée nationale, nous a fait toucher du doigt les fruits amers d'une guerre injuste, d'une politique contraire à notre Constitution.

Sur ces bancs, nous sommes trois qui avons une certaine expérience des questions militaires et qui suivons avec attention la situation matérielle et morale du corps expéditionnaire qui, au moment même du réveil allemand, constitue l'essentiel de notre appareil de défense nationale.

Si inquiétantes que soient nos constatations, nous devons vous en faire part. Dans une explication de vote, je ne m'étendrai pas sur les rivalités, les querelles incessantes régnant à Saïgon entre les représentants des divers départements ministériels. De même, je ne décrirai pas les dissenssions qui s'aggravent dans le haut commandement au point de devenir un sujet de conversation publique.

Ce ne sont pas là, me direz-vous, des faits nouveaux: il y a quatre ans on parlait déjà des frictions entre le général et l'amiral, je note cependant que le mal est devenu chronique, et si, au cours de ces derniers mois, deux amiraux ont cru devoir chercher refuge dans une mise à la retraite anticipée, leur geste n'a apporté aucun remède à cette maladie qui, à la longue, ruine le moral de la troupe.

Si le moral du corps expéditionnaire fléchit, ce n'est pas seulement parce que les chefs ne s'entendent pas; le moral baisse parce que les séjours des soldats sont prolongés au delà de la durée des contrats; il baisse parce que le matériel est usé, parce que les services fonctionnent mal; il baisse parce que les soldats français sont chaque jour plus isolés dans un corps expéditionnaire composé aux trois-quarts de mercenaires étrangers et de détachements coloniaux... (*Protestations au centre.*)

Désirez-vous des preuves de ce fléchissement ?

Autrefois, tous les officiers savaient que le métier militaire ne leur apporterait pas la fortune. Or, récemment, j'ai eu entre les mains une lettre dans laquelle un officier général, se plaignant des règlements en vigueur, faisait une comparaison entre les soldes d'Indochine et les appointements des fonctionnaires ou employés de Saïgon.

Si un officier général en vient à comparer le montant de sa solde avec les gains, exagérés parfois, de certains commerçants, c'est que cet officier général a oublié la notion même de la solde telle qu'elle est enseignée dans les écoles militaires, et c'est aussi qu'il a perdu le sens de la guerre entretenue en Indochine.

D'ailleurs, dans un rapport dont on a beaucoup parlé ces derniers jours, n'est-il pas dit que même parmi les officiers généraux certains ne savent plus pourquoi on se bat ?

Mais il y a plus grave que la chute du moral, c'est l'effritement de la moralité.

Récemment, j'ai reçu la visite, qui m'a laissé une impression profonde, d'un officier ayant servi autrefois sous mes ordres et pour lequel j'avais autant d'estime que d'affection.

Ancien combattant de la résistance, cet officier supérieur d'infanterie coloniale venait me voir à son retour en France, après deux ans d'Indochine.

La conversation est venue sur ce que le général Revers appelle « les incidents malencontreux », sur ce que le journal *Témoignage chrétien* nomme plus justement « les atrocités au Vietnam ». J'ai eu la surprise douloureuse d'entendre cet officier qui — je le répète — a été un bon résistant, défendre devant moi les responsables de certaines de ces atrocités.

Comme je manifestais mon indignation, il m'a répondu textuellement ceci — j'ai noté ses paroles:

« Je me rends compte que je dois vous paraître un barbare, mais j'ai réfléchi sur ce sujet et je comprends mieux aujourd'hui les actes commis en France par les soldats allemands. Lorsqu'on lutte contre une résistance intérieure, il est des cas où la cruauté reste la seule défense. »

Et cet officier ajoutait:

« Si vous, membre d'une Assemblée parlementaire, vous n'êtes pas d'accord, ce n'est pas aux combattants que vous devez vous en prendre, mais au Gouvernement qui ordonne le combat dans de telles conditions. »

Mes chers collègues, je livre cette triste réponse à vos réflexions. Pour moi, j'estime que notre Gouvernement accepte une bien lourde responsabilité en poursuivant depuis quatre ans la lutte contre le mouvement de libération nationale des Vietnamiens.

J'ai entre les mains la Constitution de 1946, cette Constitution qui — comme l'a dit notre collègue Savary — devrait être notre loi à tous. Pour rester fidèle à cette Constitution les républicains progressistes ne voteront pas la ratification des textes qui nous sont proposés, cette ratification ne pouvant apporter au Vietnam ni la paix, ni la liberté. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Roulleaux-Dugage pour expliquer son vote.

M. Roulleaux-Dugage. Je ne vous étonnerai évidemment pas, mes chers collègues, en vous disant que je voterai — le président de mon groupe confirmera tout à l'heure mes paroles — les accords qui nous sont soumis.

Mais avant de passer à ce vote, je voudrais simplement soumettre à votre appréciation un petit document que j'ai entre les mains. On nous parle d'honneur militaire, du moral du corps expéditionnaire; je demande qui sabote ce moral.

J'ai là un papier qui s'intitule « chèque de l'amitié » comme si l'amitié était quelque chose qui pouvait se payer ! Il y est dit que : « Les comités de résistance des diverses zones de combat sont invités à payer d'urgence aux camarades étrangers, français, allemands, algériens, malgaches, marocains, sénégalais, venant de passer des rangs français dans les nôtres — c'est-à-dire dans les rangs du Vietminh — porteurs du présent, la somme de 1.000 piastres. »

On pave les consciences françaises, on essaie de les acheter pour mille piastres d'Ho Chi Minh, soit 4.000 francs français. Ce n'est pas mettre très cher le prix de la conscience française ! (*Applaudissements au centre.*)

M. Jacques Mitterrand. Les amis du Gouvernement sont bien venus à parler de chéquards!

M. Raymond Barbé. Et M. le général Chevance-Bertin d'applaudir.

M. le général Chevance-Bertin. Et des deux mains!

M. Egretaud. Quand elles ne sont pas pleines.

M. le président. La parole est à M. Boluix-Basset.

M. Boluix-Basset. Ce sera très bref, très court. Les deux orateurs... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je vous en prie, monsieur Barbé, la séance a eu beaucoup de tenue jusqu'à présent, essayons de continuer. (*Sourires.*)

M. Raymond Barbé. Vous ne dites rien à M. Chevance-Bertin.

M. le président. Je prie également M. Chevance-Bertin de ne rien dire.

La parole est à M. Boluix-Basset.

M. Boluix-Basset. Les deux orateurs du groupe métropole outre-mer ayant obtenu certains apaisements, nous voterons les accords.

M. le président. La parole est à M. Alduy.

M. Alduy. Mesdames, messieurs, tout à l'heure, le groupe socialiste a défini d'une manière claire, qui s'impose à toute conscience honnête, l'alternative devant laquelle nous nous trouvons placés.

La ratification, à elle seule, ne règle pas la question vietnamienne. Il reste le problème de la paix que nous pouvons résoudre par deux moyens: soit par la réalisation d'une trêve, soit par un recours à une instance internationale dans la mesure où ce conflit, qui aujourd'hui, est effectivement, uniquement français, deviendrait-demain un conflit international.

Je tiens à préciser cette pensée qui est la nôtre, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque dans cette enceinte, sur les intentions du groupe socialiste, mais je répète encore une fois que le problème de la paix ne peut guère se résoudre que par un appel à la paix accompagné de conditions précises ainsi que l'indique notre amendement. Or, l'Assemblée de l'Union française a rejeté notre texte.

Le groupe communiste a expliqué qu'il voulait le départ immédiat des troupes françaises, sachant parfaitement que, même matériellement, ce départ est impossible. Je ne parle pas du point de vue psychologique ou du point de vue politique dont nous ne pouvons pas ne pas tenir compte.

Une autre partie de l'Assemblée ne s'est pas non plus ralliée à notre idée, et nous avons été quelque peu étonnés de considérer que le ministre de la France d'outre-mer ne semblait pas retenir cette idée de la trêve qu'il avait pourtant approuvée en votant la déclaration de M. Jules Moch, à l'Assemblée nationale, lors de son investiture.

Nous voilà donc, nous socialistes, placés devant un problème de conscience grave, douloureux, car nous sommes sûrs d'être dans la voie juste, nous sommes sûrs que d'ici quelque temps, vous vous tournerez vers nous en reconnaissant que nous avions raison. De cela, nous sommes certains, mais qu'arriverait-il si, aujourd'hui, la ratification de ces accords n'était pas acceptée ? Il se passerait ce que nous avons vu dans d'autres pays — je ne parlerai que de la Syrie et du Liban — où chaque fois qu'une promesse faite par la France avait été sur le point d'être remplie, chaque fois, pour un motif ou pour un autre, pour de simples raisons de politique intérieure, parfois, au dernier moment, la France oubliait de tenir la parole donnée.

Nous voterons donc la ratification des accords, mais nous la voterons comme étant un engagement solennel de la France envers la nation vietnamienne tout entière, sans avoir à prendre parti pour ou contre les uns ou les autres.

M. le président. La parole est à M. Thonn Ouk qui a quelques mots à ajouter à son explication de vote.

M. Thonn Ouk. Mesdames, messieurs, un paragraphe de cette motion nous intéresse tout particulièrement, et je voudrais insister pour que chacun des trois traités fasse l'objet d'une loi spéciale de ratification. Nous demandons que des lois distinctes ratifient les différents traités, pour bien marquer l'indépendance de nos divers Etats l'un à l'égard de l'autre.

Certes, plus d'un point commun rattachera encore ces Etats, mais nous vous prions de convenir que ces liens sont librement tissés, et peuvent se faire et se défaire diversement, par adaptation aux conditions propres à chaque époque de notre vie en commun.

Nous voulons éviter que, même à ce sujet, l'entité Indochine subsiste, afin de permettre aux trois Etats en cause d'avoir entre eux ces relations libres et non plus contraintes comme par le passé.

C'est plutôt un acte symbolique que nous souhaitons car il est des symboles qui ont plus d'efficacité que la force elle-même.

M. le président. La parole est à M. Max André.

M. Max André. L'heure est tardive; les orateurs du groupe du mouvement républicain populaire se sont largement expliqués au cours de ce débat. Je veux simplement ajouter que notre groupe ratifiera les accords avec cette idée qu'ils constituent une contribution importante à la cause de la paix.

M. le président. La parole est à M. Coulibaly.

M. Mamadou Coulibaly. Mesdames, messieurs, notre position au regard des questions d'Indochine demeure inchangée, car la politique gouvernementale, dans nos territoires d'Afrique noire, nous pousse chaque jour à la méfiance. Je n'en veux pour preuves que ces quelques faits pris entre tant d'autres et vécus en Côte-d'Ivoire.

M. le président de la commission. Qu'est-ce que cela vient faire ici ?

M. Mamadou Coulibaly. 1° Le long de la frontière de la Gold Coast, dans le cercle d'Abengourou, sous le vocable du « respect de la coutume », un chef supérieur licencié pour délit de droit commun...

M. Borrey. On est loin du Vietnam!

M. Le Brun Kéris. Si je comprends, nous revenons au sujet!

M. Mamadou Coulibaly. ...qui avait tenté de faire assassiner le représentant du Gouvernement par une bande d'hommes armés, a été remis, il y a six mois, sur son trône, en remplacement du successeur coutumier qui n'a eu pour crime que d'être le beau-frère du président du rassemblement démocratique africain.

Dans le cercle de Boudoukou, cercle voisin du cercle d'Abengourou, où la coutume est la même dans l'Indénié, l'administration de la Côte-d'Ivoire, par souci d'introduire à pied levé « le droit romain » soutient et encourage aujourd'hui un jeune perturbateur dont la prétention est aussi illégale qu'il est lui-même pillard et frivole.

M. Alphonse Juge. Revenons au sujet. Qui veut trop prouver ne prouve rien!

M. Mamadou Coulibaly. Dans le cercle d'Agboville, voici le sujet et les termes de la révocation officielle d'un chef coutumier de village.

M. Alfred Bour. Ce n'est tout de même pas le problème!

M. le président. Monsieur Coulibaly, voulez-vous me permettre de vous rappeler au sujet.

M. Laurin. Monsieur Coulibaly, vous nous dites qu'on va introduire le droit romain en Côte d'Ivoire. Je suis obligé de ne pas vous croire!

M. Mamadou Coulibaly. Monsieur Laurin, permettez-moi de vous répondre..

M. le président. Je vous demande de m'écouter, monsieur Coulibaly, et de ne pas entamer un dialogue avec M. Laurin. Faites plutôt un effort pour vous rapprocher sérieusement du sujet. (*Très bien! très bien!*)

M. Mamadou Coulibaly. C'est, monsieur le président une transition par laquelle je me rapproche du sujet. (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'ai dit: « Voici l'acte et les termes de la révocation d'un chef coutumier de village:

« Je vous avais demandé de réunir les notables pour une heure... (*Réclamations sur divers bancs*). Je n'ai vu personne. En conséquence, vous êtes révoqué de vos fonctions. Le porte-canne assurera le service jusqu'à ce qu'un nouveau chef ait été désigné. — Akoupé, le 23 août 1949. — Le chef de subdivision: Denise. »

M. Alfred Bour. Monsieur le président, c'est inadmissible. Je demande l'application du règlement.

M. Paul Simon. Monsieur Coulibaly, vous outrepassez le règlement. Rappelez-vous ce que vous a dit M. Barbé tout à l'heure. Qui veut trop prouver ne prouve rien!

M. Alfred Bour. J'insiste pour qu'on applique le règlement.

M. le président. M. Coulibaly a cinq minutes pour expliquer son vote. Je le prie de terminer et de revenir au sujet.

M. Alfred Bour. Ce n'est pas une explication de vote, c'est un discours nouveau sur un sujet tout à fait différent! Vous exagérez, monsieur Coulibaly!

En qualité de président de la commission du règlement, je déclare que vous violez le règlement!

M. Mamadou Coulibaly. A titre de précision, j'ajoute que le chef de subdivision Denise est un fonctionnaire venu d'Indochine. (*Exclamations au centre et à gauche. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Laurin. Tout arrive!

M. Mamadou Coulibaly. Je suis bien obligé de donner les raisons qui détermineront mon vote.

En raison de ces actes que je viens de citer et qui ne sont qu'un maigre échantillon de ce qui se passe, le rassemblement démocratique africain votera contre la demande d'avis. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à Mme la princesse Yukhantor.

Mme la princesse Yukhantor. Je m'excuse de prolonger encore ce débat avant de voter la motion qui nous est présentée. Je tiens à vous dire qu'en commission je me suis abstenue de voter le premier paragraphe, mais je répète que nous ne pouvons pas renier la signature de notre gouvernement. Nous voterons cette motion tout en faisant une réserve pour ce qui concerne nos intérêts.

Comme je l'ai dit, je consens à ratifier et, si je m'abstiens de voter le premier paragraphe, ce n'est pas pour empêcher la ratification du traité du Vietnam, mais les conventions que

nous considérons comme très importantes n'étant pas encore signées, je fais des réserves sur ce traité.

M. le président. La parole est à M. Laurent-Eynac.

M. Laurent-Eynac. Messieurs, le rassemblement républicain votera la ratification des actes diplomatiques. Il ne renouvellera pas les objections ou les réserves qu'il faisait au Gouvernement pour n'avoir pas présenté tout à l'heure, avec la ratification des actes diplomatiques, l'approbation des conventions y annexées.

Il la votera sans réserve aucune, parce qu'il pense que la France est engagée, que nous devons faire honneur à la signature donnée et qu'il est temps en vérité que nous ne passions pas vis-à-vis du monde et spécialement au regard de nos cocontractants, pour une nation petite bourgeoise trop souvent empressée à reprendre d'une main ce qu'elle a donné de l'autre.

Nous voterons les accords parce que l'opinion internationale attend ce vote du Parlement français, nous le voterons pour que le Vietnam, Etat asocié à la République française dans l'Union française, puisse vraiment prendre la grande figure définitive que nous lui souhaitons si amicalement et du fond du cœur. Il faut qu'il puisse être reconnu. Il ne peut l'être que par le vote que le Parlement apportera demain, comme une sanction définitive de la nation française, à l'échange des actes diplomatiques qui nous sont aujourd'hui soumis.

Et il nous est agréable d'enregistrer qu'avant qu'intervienne cette approbation parlementaire, l'Assemblée de l'Union française fournit son avis. C'est un témoignage de l'importance quelle prend, qu'on l'ait voulu ou non, dans la vie de ce pays, dans les relations avec les Etats associés, c'est une consécration. J'en vois une autre dans notre geste. Demain, enfin, l'Union française prendra sa figure définitive, par l'institution du Haut Conseil, qui est la conséquence inéluctable et immédiate, a dit le ministre, de notre vote de ratification. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Chevance-Bertin, pour expliquer son vote.

M. le général Chevance-Bertin. Je voterai les accords, je les voterai dans l'esprit indiqué par M. Laurent-Eynac. Mon vote n'est pas un vote de confiance ou de défiance à l'égard du Gouvernement ou des gouvernements précédents, il est émis à l'adresse des gouvernements du Vietnam, du Cambodge et du Laos.

Ces trois Etats demandaient leur indépendance, il faut qu'elle leur soit accordée. Mais, en dehors de ce geste de satisfaction à leurs aspirations légitimes, il y a aussi pour moi la certitude que ce geste sera plus que cela, qu'il sera en même temps une étape nouvelle vers la paix.

Nous nous sommes trouvés, mes collègues Gaignard, Roulleaux-Dugage et moi-même, ensemble en Indochine; nous avons rapporté, les uns et les autres, appartenant à trois groupes différents, des témoignages identiques. Nous avons rapporté ici l'impression, partagée par chacun de nous, que nous sommes actuellement dans la voie la meilleure pour assurer la paix.

Au moment même où je prononce ces paroles, je pense également au corps expéditionnaire qui, lui aussi, trouvera dans notre geste une raison de mieux comprendre le sens de la lutte difficile qui lui est imposée sur ces terres lointaines. Et je me permets de dire à l'amiral Moullec que, réellement, il est difficile, pour des gens qui reviennent d'Indochine, qui ont vu récemment les cadres qui dirigent le corps expéditionnaire, de partager les sentiments d'inquiétude qu'il a exprimés devant notre Assemblée.

Le moral de ce corps expéditionnaire, nous en sommes absolument certains, sera renforcé par notre vote. Nous savons que les atrocités dont vous avez parlé ne sont pas des faits voulus et nombreux: ce sont des faits qui, hélas! trop souvent peut-être, se produisent encore dans un conflit pénible. Nous souhaitons que notre vote contribue à enrayer l'œuvre de démoralisation entreprise à l'égard de l'armée et, par là même, contribue au maintien de ses hautes vertus.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la France d'outre-mer.

M. le ministre de la France d'outre-mer. Mesdames, messieurs, à cette heure tardive — ou matinale — il ne m'est guère possible de retenir votre attention comme je vous l'avais promis, en répondant en détail à chacun des orateurs qui ont participé à ce débat.

Je suis néanmoins, bien entendu, à votre disposition, mais je crois, en regardant les notes que j'ai prises avec beaucoup de soin, que, sur l'ensemble des principaux problèmes, les réponses essentielles ont été données.

Les interventions, souvent fort remarquables, qui ont émané des différents groupes de cette Assemblée, ont témoigné, me semble-t-il, de deux choses:

La première, c'est, comme le disait M. Laurent-Eynac, que donner et retenir ne vaut, et que, par conséquent, le geste que cette Assemblée va accomplir, veut vraiment dire à l'ensemble de l'Union française que ce qui est donné est bien donné, et ce dans l'esprit le plus libéral et le plus généreux.

La seconde, qui me paraît également de quelque importance, c'est que la ratification qui est demandée est une étape nécessaire vers le rétablissement de la paix, si ce n'en est pas un élément suffisant. C'est, à la fois pour le gouvernement de la République comme pour les gouvernements des Etats associés, le point d'appui indispensable et une force nouvelle pour poursuivre leurs efforts par les voies et moyens appropriés vers le rétablissement rapide de la paix au Vietnam.

Voilà les deux points qui me paraissent parmi les plus essentiels de ce débat.

Je me permets alors de dire, avant le vote, à ceux qui, peut-être, hésiteraient: Faites attention, quelle est donc la solution que vous pourrez proposer à la France en dehors de celle-ci ?

M. Raymond Barbé. Retirer le corps expéditionnaire!

M. le ministre de la France d'outre-mer. Il est parfait d'hésiter, il est parfait de s'interroger, mais lorsque l'on est membre d'une assemblée comme celle-ci, il y a des responsabilités qu'il faut savoir prendre, et je dis tout nettement qu'en effet, c'est de ce côté-ci (*l'extrême gauche*) que la réponse est venue.

Si vous n'approuvez pas, par votre vote, la politique qui a été suivie avec constance par le gouvernement de la République, c'est en définitive un appui que vous apporterez à la réponse qui vient de m'être faite à l'extrême gauche.

Il n'y a pas d'autre choix.

M. Raymond Lombardo. Alors, c'est bien la guerre!

M. le ministre de la France d'outre-mer. Il faut avoir le courage de le regarder en face.

Enfin, mesdames et messieurs, j'attire aussi votre attention sur l'utilité d'une très large majorité autour d'un vote de cette importance dans l'histoire de la France.

Il ne s'agit pas du tout d'approuver ou de désapprouver un gouvernement; nous sommes très au-dessus de la vie passagère d'un gouvernement dans une affaire de cette gravité. Il faut que, sur le plan international, le vote qui intervient cette nuit revête vraiment l'importance capitale que cet événement doit avoir aux yeux du monde entier. Il faut que ces jeunes Etats qui vont entrer dans la vie internationale y pénètrent portés par une majorité qui représente vraiment la nation française tout entière et non pas seulement, je le dis comme je le pense, une majorité qui peut se trouver parfois rétrécie pour soutenir un gouvernement dans les problèmes plus ou moins chaotiques d'une politique intérieure.

Réfléchissez, mesdames et messieurs, à l'extrême importance du geste que vous allez accomplir, tant à l'égard de ces jeunes nations, associées à nous, qui naissent à leur indépendance et à leur vie internationale, qu'à celui du choix que ce vote indiquera; à l'égard, aussi, du visage que la France continuera d'avoir dans le monde. (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bui Thé Phuc.

M. Bui Thé Phuc. La délégation vietnamienne, mesdames, messieurs, a écouté avec beaucoup d'attention les différentes interventions des orateurs. Certains d'entre eux vous ont dit qu'actuellement il y a encore chez nous des attentistes, c'est-à-dire des Vietnamiens qui se réservent. Je vous demande donc, à vous tous, de voter en masse, de voter à l'unanimité la ratification des accords afin de nous aider à vaincre ces hésitations, à lever ce doute, à rallier les hésitants.

Nous vous demandons de voter la ratification des accords sans amendement afin de montrer au monde que la France de 1950 est la France de 1789; qu'elle n'a pas l'habitude de renier sa parole, et qu'ayant promis au Vietnam de l'émanciper, elle est prête à lui donner tous les moyens de s'épanouir.

Mesdames et messieurs, votez la ratification, sans amendement — je vous en conjure — afin que nous puissions dire à nos compatriotes, en montrant l'accord ratifié: « Nous vous l'avions bien dit, la France n'a qu'une parole. En voici la preuve! » (*Applaudissements au centre.*)

Pour ceux de nos collègues qui ont encore quelque scrupule avant de voter la ratification des accords, je me permets de leur raconter une histoire, une histoire vécue:

Il n'y a pas longtemps, dans un bal de famille, un de nos compatriotes a invité une jeune fille à une danse. Il a été surpris de constater que cette jeune fille lui répondit en vietnamien et dans un vietnamien très pur. La jeune fille lui a dit: « Je suis née dans votre pays. Le jour où j'ai quitté Saïgon pour rentrer en France, j'ai senti comme un choc au cœur; pourtant ce n'est pas mon pays. »

Quelques années après, ce même étudiant, ses études terminées, rentra au Vietnam. Lorsqu'il quitta Marseille, il a également senti quelque chose comme un choc au cœur.

Mesdames, messieurs, à ceux d'entre vous qui éprouvent encore un certain scrupule à voter la ratification des accords — et nous comprenons parfaitement ce scrupule — nous répondons: Le cœur humain est vaste: il peut aimer deux patries. (*Très bien! et vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je vais mettre aux voix l'avis dont je vous ai donné lecture.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe du rassemblement républicain.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	145
Majorité absolue	75
Pour l'adoption	106
Contre	39

L'Assemblée de l'Union française a adopté. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée de tenir la semaine prochaine deux séances publiques:

Mardi 24 janvier, à quinze heures;

Jeudi 26 janvier, à quinze heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de la conférence des présidents est adoptée.

Avant de soumettre à l'Assemblée les propositions de la conférence des présidents pour la fixation de l'ordre du jour de ces deux séances, je rappelle que, dans sa séance de mardi dernier, l'Assemblée a décidé:

1° D'inscrire en tête de l'ordre du jour de la séance du mardi 24 janvier:

La discussion d'urgence de la proposition de résolution n° 9 (année 1950) de MM. Delmas, Longuet, Kemajou, Monnet et des membres du groupe d'action économique et sociale et des indépendants de Madagascar, tendant à inviter l'Assemblée nationale à adopter un projet de loi ayant pour objet de mettre à la disposition des territoires d'outre-mer, producteurs de café, les bénéfices réalisés par le Gouvernement sur la vente des stocks de ce produit, détenus au 15 janvier 1950;

2° D'inscrire en tête de l'ordre du jour de la séance du jeudi 26 janvier:

La discussion d'urgence de la proposition n° 10 (année 1950) de MM. Egretaud, Boubou Hama et des membres des groupes communiste et du rassemblement démocratique africain et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence, toutes dispositions propres à faire cesser la grave menace de mévente et de chômage que fait peser, sur les populations d'outre-mer, la récente mesure de « libération des échanges » visant de nombreux produits coloniaux.

La conférence des présidents propose à l'Assemblée:

I. — D'inscrire à l'ordre du jour de la séance du mardi 24 janvier, la suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, instituant un fonds forestier d'outre-mer;

Et de réserver les séances du mardi des semaines suivantes à la suite de cette discussion jusqu'à son achèvement;

II. — D'inscrire à l'ordre du jour de la séance du jeudi 26 janvier:

1° Discussion de la proposition de MM. Charlier, Longuet, Ramampy et Randrelsa, tendant à inviter le Gouvernement à mettre tout en œuvre pour faciliter une mise en exploitation des gisements charbonniers de la Sakoa, exploitation devant permettre de couvrir les besoins locaux, d'industrialiser le territoire et par conséquent d'améliorer le niveau général de vie (n° 331, année 1949, année 1950);

2° Discussion de la proposition de M. Momo Touré et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à élargir les dispositions du décret du 7 janvier 1948, qui réglemente à titre privé l'exercice de la médecine par les médecins, pharmaciens, sages-femmes africains et à transformer l'école de médecine de Dakar en faculté (n°s 307 (année 1948) et 272 (année 1949), M. Borrey, rapporteur).

3° Discussion:

1° De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une Assemblée représentative territoriale à la Nouvelle-Calédonie;

2° De la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi présentée par M. Colardeau, les membres du groupe d'union républicaine et résistante pour l'Union française et les membres du groupe communiste (conseillers de la République), tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances;

3° De la proposition de résolution de M. Gaignard et des membres du groupe M. R. P. tendant à inviter l'Assemblée nationale à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence de l'Assemblée représentative territoriale en Nouvelle-Calédonie et dépendances, dénommée Conseil général;

4° De la proposition de résolution de M. Bichon et des membres du groupe union métropole-outre-mer (indépendants), tendant à inviter l'Assemblée nationale à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. (N°s 117, 106, 460 et 495 année 1948) et 185 (année 1949). — M. Gaignard, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les propositions de la conférence des présidents sont adoptées.

En conséquence, voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique:

Mardi 24 janvier à quinze heures, séance publique:

1° Discussion d'urgence de la proposition de résolution de MM. Delmas, Longuet, Kemajou, Monnet et des membres du groupe d'action économique et sociale et des indépendants de Madagascar, tendant à inviter l'Assemblée nationale à adopter un projet de loi ayant pour objet de mettre à la disposition des territoires d'outre-mer, producteurs de café, les bénéfices réalisés par le Gouvernement sur la vente des stocks de ce produit, détenus au 15 janvier 1950. (N° 9, année 1950);

2° Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, instituant un fonds forestier d'outre-mer. (N°s 417 (année 1948) et 179 (année 1949). — M. Monnet, rapporteur; et n° 219 (année 1949), avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Lhuillier, rapporteur; et n° 220 (année 1949), avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales. — M. Antonini, rapporteur; n° 220 (année 1949), avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le vendredi 20 janvier, à trois heures.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
RENÉ HINGRE.

Erratum

A la suite d'un compte rendu *in extenso* de la séance du 17 janvier 1950 (*Journal officiel*, débats de l'Assemblée de l'Union française, 18 janvier 1950):

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ÉCRITES AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LE MOIS QUI SUIT LEUR PUBLICATION

Justice.

Au lieu de: « N° 60. — M. Daber »,

Lire: « N° 69 — M. Daber ».

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE
DE L'UNION FRANÇAISE
LE 19 JANVIER 1950

Application des articles 80 et 81 du règlement, ainsi conçus:

« Art. 80. — *Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président de l'Assemblée qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.* »

« Art. 81. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

EDUCATION NATIONALE

101. — 19 janvier 1950. — **M. Jousselin** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** de bien vouloir lui faire connaître: 1° les modalités et la date des élections pour la constitution des commissions du centre national de la recherche scientifique; 2° s'il ne pense pas, éventuellement, qu'une date trop rapprochée, un délai de publication trop court, seraient de nature à ne pas permettre l'exercice de leur participation à ces élections aux électeurs se trouvant actuellement au loin dans les pays d'outre-mer (Afrique, Indochine, etc) et qui doivent voter par correspondance.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du jeudi 19 janvier 1950.

SCRUTIN (N° 3)

Sur la motion préjudicielle de MM. Bizot, Lautissier et des membres des groupes communiste et du R. D. A. et apparentés, à l'avis sur le projet de loi tendant à approuver les accords entre le Viet-Nam, le Cambodge et le Laos avec la France.

Nombre des votants 159
Majorité absolue 80

Pour l'adoption 34
Contre 125

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM
Abbas (Ferhat).
Mlle Allemandi.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Boubou (Hama).
Boumendjel.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Darlan.
Diarra Tiémoko.
Donnat.
Egretaud.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lautissier.
Lombardo.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-Amiral).
Nignan.
Odru.
Piot.
Plagne (Général).
Thevenin.
Tubert (Général).

Ont voté contre:

MM
Abdesselam.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Baretaud.
Begarra.
Belabed.
Bichon (Lieutenant-Colonel).
Bidet.
Blachette.
Boisdon.
Boluix-Basset.
Borrey.
Bouda (François).
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Bourgaret.
Boussenot.
Bui The Phuc.
Mme Caffot.
Camprasse.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Chabrier.
Chekkal Daho.
Chevance-Bertin (Général).
Claffarani.
Conombo (Joseph).
Coquart.
Cortinchi (Guidicello).
Corval.
Costes.
Coubèche (Saïd-Ali).
Coulon.
Daber (Jules).
Dadet.
Delmas.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Do Huu Thinh.
Dorange (Michel).
Dumas.
Ebédé.
Esnault (Yvon).
Estèbe.
Gaignard.
Gaudart.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Guyard.
Hazoumé.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien.
Junillon (Lucien).
Kemajou.
La Gravière.
Lapart.
Laurent-Eynac.
Laurin.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Léon.
Lévy.
Lhuillier.
Longuet.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Nguyen Huy Lai.
Oudard.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Peretti (de).
Perier.
Pham Van Binh.
Pieri.
Polycarpe.
Ramampy.
Randretsa Rasafy.
Riond (Georges).
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sar Diawar.
Sarraut (Albert).
Savary.
Savi de Tove (Jonathan).
Schmitt.
Schock.
Serot.
Simon (Paul).
Sousatte.
Sylvestre.
Tetau.
Thémia.
Toure.
Tran Von Kha.
Tran Thien Vang.
Vendenboomgaerde.
Mme Marianne Verger.
Viniger.
Vivier.
Voca.
Ya Doumbia.
Zinsou.

Se sont abstenus volontairement :

MM. Nguyen Van Thi, Nguyen Huu Thuan.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Bilavarn Khoun.
Lakhdari.
Sim Var.
Sok Chhong.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Thonn Ouk.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé:

MM. Montrat, Pann Yung, Soppo Priso.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Fourcade, président de l'Assemblée de l'Union française, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conforme à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 4)

Sur le sous-amendement de MM. Bizot, Barbé et des membres du groupe communiste à l'amendement n° 2 de M. Savary et du groupe S. F. I. O. et apparentés.

Nombre des votants 160
Majorité absolue 81

Pour l'adoption 34
Contre 126

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abbas (Ferhat).
Mlle Allemandi.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Boubou (Hama).
Boumendjel.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Darlan.
Diarra Tiémoko.
Donnat.
Egretaud.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lautissier.
Lombardo.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-Amiral).
Nignan.
Odru.
Piot.
Plagne (Général).
Thevenin.
Tubert. (Général).

Ont voté contre :

MM.
Abdesselam.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Baretaud.
Begarra.
Belabed.
Bichon (Lieutenant-Colonel).
Bidet.
Blachette.

Boisdon.
Boluix-Basset.
Borrey.
Bouda (François).
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Boussenot.
Bui The Phuc.
Mme Caffot.
Camprasse.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Charlier.
Chekkal Daho.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Conombo (Joseph).
Coquart.
Cortinchi (Guidicello).
Corval.
Costes.
Coubèche (Saïd-Ali).
Coulon.
Daber (Jules).
Delmas.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Do Huu Thinh.
Dorange (Michel).
Dumas.
Ebédé.
Esnault (Yvon).
Estèbe.
Gaignard.
Gaudart.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Guyard.
Hazoumé.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien.
Junillon (Lucien).
Kemajou.
La Gravière.
Lapart.
Laurent-Eynac.
Laurin.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Léon.
Lévy.
Lhuillier.
Longuet.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Van Thi.
Nguyen Huu Thuan.
Oudard.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Peretti (de).
Perier.
Pham Van Binh.
Pieri.
Polycarpe.
Ramampy.
Randretsa Rasafy.
Riond (Georges).
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sar Diawar.
Sarraut (Albert).
Savary.
Savi de Tove (Jonathan).
Schmitt.
Schock.
Serot.
Simon (Paul).
Sousatte.
Sylvestre.
Tetau.
Thémia.
Touré.
Tran Van Kha.
Tran Thien Vang.
Vendenboomgaërde.
Mme Marianne Verger.
Viniger.
Vivier.
Voca.
Ya Doumbia.
Zinsou.

N'ont pas pris part au vote :

MM
Bilavarn Khoun.
Dadet.
Lakhdari.
Sim Var.
Sok Shhong.
Souvannavong Ourot.
Souvannavong Pheng.
Thonn Ouk.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé :

MM. Montrat, Pann Yung, Soppo Priso.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Fourcade, président de l'Assemblée de l'Union française, qui prédidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 161
Majorité absolue..... 81

Pour l'adoption..... 34
Contre 127

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 5)

Sur l'amendement de M. Savary au nom du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés tendant à compléter le paragraphe 2° de l'avis sur le projet de loi de ratification des accords entre le Viet-Nam, le Cambodge, le Laos et la France.

Nombre des votants..... **151**
Majorité absolue..... **76**

Pour l'adoption..... **47**
Contre **104**

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abdesselam.
Alduy.
Begarra.
Belabed.
Bidet.
Borrey.
Bouda (François).
Bourgarel.
Camprasse.
Cazelles.
Chekkal Daho.
Conombo (Joseph).
Coquart.
Coubèche (Saïd-Ali).
Dadet.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Dorange (Michel).
Dumas.
Ebédé.
Gaudart.
Gueye Momar Djim.
Hazoumé.
Julien.
Junillon (Lucien).
Lapart.
Lechani.
Léon.
Lévy.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Mme Emilienne Moreau.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Piéri.
Polycarpe.
Rosenfeld.
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Sar Diawar.
Savary.
Savi de Tové (Jonathan).
Sousatte.
Sylvestre.
Tétau.
Touré.
Vivier.
Ya Doumbia.
Zinsou.

Ont voté contre:

MM.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Mlle Allemandi.
André (Max).
Antonini.
Arboussier (d').
Arnault.
Aubert.
Mlle Autissier.
Barbé.
Baretaud.
Mlle Bertrand.
Bichon (Lieutenant-Colonel).
Bizot.
Blachette.
Boisdon.
Boiteau.
Boluix-Basset.
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Boysson (Guy de).
Bui The Phuc.
Mme Caffot.
Carroué.
Catrice (Paul).
Charlier.
Chassiot.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Comiti.
Cortinchi (Guidicello).
Corval.
Costes.
Coulon.
Curabet.
Daber (Jules).
Delmas
Do Huu Thinh.
Donnat.
Egretaud.
Esnault (Yvon).
Estèbe.
Gaignard.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Griaule.
Guyard.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Kemajou.
Lachenal.
Mlle Lafon.
La Gravière.
Laurent-Eynac.
Laurin.
Lautissier.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Lhuillier.
Lombardo.
Longuet.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Mignot.
Mitterrand.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Moullec (Contre-amiral).
Naroun.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Van Thi.
Nguyen Huu Thuan.
Odru.
Oudard.
Peretti (de).
Périer.
Pham Van Binh.
Piot.
Plagne (Général).
Ramampy.
Randretsa Rasafy.
Riond (Georges).
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Sarraut (Albert).
Schmitt.
Schock.
Serot.
Simon (Paul).
Thémia.
Thevenin.
Tran Van Kha.
Tran Thien Vang.
Tubert (Général).
Vendenboomgaerde.
Mme Marianne Verger.
Viniger.
Voca.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Abbas (Ferhat).
Arboussier (d').
Boubou (Hama).
Boumendjel.
Boussenot.
Coulibaly (Mamadou).
Darlan.
Diarra Tlémoko.
Monnet.
Nignan.
Sim Var.
Sok Chhong.
Thonn Ouk.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.

N'ont pas pris part au vote:

MM. Bilavarn Khoun, Lakhdari, Souvannavong Ourot, Souvannavong Pheng.

Excusés ou absents par congé:

MM. Montrat, Pann Yung, Soppo Priso.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Fourcade, président de l'Assemblée de l'Union française, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 6)

Sur l'avis relatif au projet de loi tendant à la ratification des accords passés entre le Viet-Nam, le Cambodge, le Laos et la France.

Nombre des votants..... **146**
Majorité absolue..... **74**

Pour l'adoption..... **107**
Contre **39**

L'Assemblée de l'Union française a adopté.

Ont voté pour:

MM.
Abdesselam.
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Baretaud.
Begarra.
Belabed.
Bichon (Lieutenant-Colonel).
Bidet.

Bilavarn Khoun.
Blachette.
Boisdon.
Boluix-Basset.
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Bourgarel.
Boussenot.
Bui The Phuc.
Mme Caffot.
Camprasse.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Charlier.
Chekkal Daho.
Chevance-Bertin (Général).
Cianfarani.
Coquart.
Cortinchi (Guidicello).
Corval.
Costes.
Coulon.
Dadet.
Delmas.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Do Huu Thinh.
Dumas.
Ebédé
Esnault (Yvon).
Estèbe.
Gaignard.
Gaudart.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien.
Junillon (Lucien).
Kemajou.
La Gravière.
Lapart.
Laurent-Eynac.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Léon.
Lévy.
Longuet.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Meyer.
Michard-Pellissier.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Moreux (René).
Motais de Narbonne (Léon).
Nguyen (Quinh) Hoang.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Van Thi.
Peretti (de).
Perier.
Pham Van Binh.
Pieri.
Ramampy.
Randretsa Rasafy.
Riond (Georges).
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Sar Diawar.
Sarraut (Albert).
Savary.
Schmitt.
Schock.
Serot.
Simon (Paul).
Souvannavong Ourot.
Tetau.
Thémia.
Tran Van Kha.
Tran Thien Vang.
Vendenboomgaerde.
Mme Marianne Verger.
Viniger.
Vivier
Voca.
Ya Doumbia.
Mme la Princesse Pingpeang Yukanthor.

Ont voté contre :

MM.
Abbas (Ferhat).
Mlle Allemandi.
Arboussier (d').
Arnault.
Mlle Autissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Boiteau.
Boubou (Kama).
Boumendjel.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Coubèche (Saïd-Ali).
Coulibaly (Mamadou).
Curabet.
Darlan.
Diarra Tiémoko.
Donnat
Egretaud.
Lachenal.
Mlle Lafon.
Lautissier.
Lombardo.
Mignot.
Mitterrand.
Moullec (Contre-Amiral).
Nignan.
Odru.
Piot.
Plagne (Général).
Polycarpe.
Sousatte.
Sylvestre.
Thevenin.
Tubert (Général).
Zinsou.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Borrey.
Bouda (François).
Conombo (Joseph).
Daber (Jules).
Dorange (Michel).
Giard.
Guyard.
Hazoumé.
Laurin.
Naroun.
Oudard.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Saïdou Djermakoye (Issoufou).
Savi de Tove (Jonathan).
Toure.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Ahmed Kotoko (Alifah).
Ibrahim (Babikir).
Lakhdari.
Lhuillier.
Sim Var.
Sok Chhong.
Souvannavong Pheng.
Thonn Ouk.

Excusés ou absents par congé :

MM. Montrat, Pann Yung, Soppo Priso.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Fourcade, président de l'Assemblée de l'Union française, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants..... 145
Majorité absolue..... 73

Pour l'adoption..... 106
Contre 39

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Ordre du jour du mardi 24 janvier 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de MM. Delmas, Longuet, Kemajou, Monnet et des membres du groupe d'action économique et sociale et des indépendants de Madagascar, tendant à inviter l'Assemblée nationale à adopter un projet de loi ayant pour objet de mettre à la disposition des territoires d'outre-mer, producteurs de café, les bénéfices réalisés par le Gouvernement sur la vente des stocks de ce produit, détenus au 15 janvier 1950. (N° 9, année 1950.)

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, instituant un fonds forestier d'outre-mer. (N°s 417, année 1948 et 179, année 1949.) — M. Monnet, rapporteur; n° 219, année 1949, avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Lhuillier, rapporteur; n° 220, année 1949, avis de la commission de la législation, de la justice, de la fonction publique, des affaires administratives et domaniales. — M. Antonini, rapporteur, et n° 220, année 1949, avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur.)

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du 19 janvier 1950, l'Assemblée de l'Union française a nommé :

M. Boluix, membre de la commission de l'instruction, en remplacement de M. Fourcade.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.